

**SOCIÉTÉ**  
**HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE**  
**DE CHÂTEAU-THIERRY.**

*Annales de 1879 et 1880.*



Pe 80  
10009

~~Ann. 1.~~  
81  
16 (5)

---

*La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses  
Annales la responsabilité de leurs opinions.*

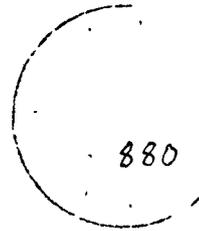
---

ANNALES  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CHÂTEAU-THIERRY.

---

*Années 1879-1880.*

---



ARCIS-SUR-  
IMPRIMERIE DE LA P.

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## BUREAU.

Date d'admission.	MM.
1864 Septembre.	HACHETTE (*), Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, à Gland, <i>Président</i> .
1865 Janvier...	BARBEY (A.), à Château-Thierry, <i>Vice-Président</i> .
1865 Mars.....	MOULIN, à Château-Thierry, <i>Secrétaire</i> .
1877 Novembre.	CAREZ (Léon), Docteur-ès-sciences, à Verdilly, <i>Vice-Secrétaire</i> .
1869 Juin.....	BIGAULT D'ARSCOT, <i>Bibliothécaire</i> , Correcteur en retraite de l'Imprimerie Nationale, à Château-Thierry.
1864 Septembre.	MAYEUX, à Château-Thierry, <i>Conservateur des collections et objets d'art</i> .
1868 Juin.....	ROLLET, à Château-Thierry, <i>Trésorier</i> .

## MEMBRES HONORAIRES.

### MM.

	MM.
	LE PRÉFET DE L'AINES.
1873 Mai.....	COURAJOT, Conservateur-adjoint au Musée du Louvre, Paris.
1874 Juin.....	FLEURY (Edouard) (*), à Vorges, par Laon.
1864 Septembre.	DE GERBROIS (*), ancien Maire de Château-Thierry.
1864 Octobre...	L'Abbé GUILLIOT, Curé-doyen d'Oulchy-le-Château.
1868 Juin.....	MAILLARD, ancien Notaire à Château-Thierry.
1864 Décembre..	MALNORY (I. P.), ancien Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
1872 Juillet....	MAURY (Alfred), de l'Institut (O. *), Directeur des Archives Nationales, à Paris.
1864 Septembre.	PÉRIN, ancien Trésorier de la Société, à Château-Thierry.
1868 Juin.....	L'Abbé POQUET, Curé-Doyen de Berry-au-Bac.
1872 Juin.....	QUICHERAT (Jules) (O. *), Directeur de l'Ecole des Chartes, à Paris.
1864 Septembre.	L'Abbé USSON, Archiprêtre honoraire à Château-Thierry.
1864 Novembre.	WADDINGTON, Sénateur, à Bourneville, par La Ferté-Milon.

## MEMBRES TITULAIRES.

Date d'admission.	MM.
1864 Octobre ...	BIGORNE, Conseiller général, Maire de Marigny-en-Orxois.
1880 Janvier....	BOBEUF, Sous-Préfet de l'arrondissement de Château-Thierry.
1864 Septembre.	CHAUVAC DE LA PLACE, Chef de section au chemins de fer de l'Est, à Château-Thierry.
1877 Octobre ...	COUTURE (Thomas), Avocat à Paris, 3, place du Trône.
1874 Janvier....	DARIÉ, à Château-Thierry.
1864 Décembre .	DELORME, à Château-Thierry.
1869 Janvier....	DELTEIL (☉ I. P.), Homme de lettres, 31, rue Gessart, à Paris.
1864 Décembre..	DEMONCY-MINELLE, à Château-Thierry.
1872 Juin .....	DEULLIN (Eugène), Banquier, à Epernay.
1869 Octobre ...	DROUIN DE L'HUYS, ancien Ministre, à Paris.
1865 Février....	ENCLAIN, Avoué, à Château-Thierry.
1876 Septembre.	EPRON (Gratien) (✱), Docteur-Médecin, à Château-Thierry.
1873 Novembre .	FLICHY, Avocat, 69, rue Lafayette, Paris.
1876 Décembre..	FITREMAN, Avoué, 191, rue Saint-Honoré, Paris.
1864 Septembre.	HARANT (✱), ancien Agent-Voyer d'arrondissement, à Château-Thierry.
1876 Mai.....	JOSSE, Agent-Voyer, à Château-Thierry.
1872 Octobre ...	DE LAUBRIÈRE, à Essômes.
1872 Octobre ...	LÉGUILLETTE (Charles), Licencié en droit, à Charly.
1876 Août.....	MACIET (Jules), à Château-Thierry.
1864 Novembre .	MARSAUX, Maire de Nesle.
1868 Juin .....	DE MONTESQUIOU, ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
1875 Mars.....	MOREAU (Auguste), Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1866 Juillet....	MOREAU (Frédéric) (✱), à Fère-en-Tardenois.
1864 Septembre.	MORSALINE, Architecte, à Château-Thierry.
1880 Février....	MOULIN (Maurice), Imprimeur, à Château-Thierry.
1864 Octobre ...	Docteur PETIT, à Château-Thierry.
1872 Mars.....	PETIT (Léon), à Mont-Saint-Père.
1864 Septembre.	PILLE (Oscar), Maire de Chézy-sur-Marne.
1865 Novembre .	Vicomte DE PONTON D'AMÉCOURT (✱), à Paris.
1873 Août.....	ROMAGNY, Receveur de l'Enregistrement, à Château-Thierry.
1872 Avril.....	ROUGHER D'AUBANEL (✱), Receveur particulier des Finances, à Château-Thierry.

Date d'admission.	MM.
1864 Décembre..	Comte DE ROUGÉ (*), au Charmel.
1865 Mai.....	DE TILLANCOURT, Député de l'Aisne.
1876 Février....	VARIN (Amédée), Artiste-graveur, à Crouettes, par Charly.
1875 Septembre.	VÉRETTE (I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry.

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

## MM.

1876 Mai.....	ABRAHAM, Percepteur, à Château-Thierry.
1869 Janvier....	DE BARTHÉLEMY (Anatole) (*), à Paris.
1865 Février....	DE BARTHÉLEMY (Edouard) (*), à Paris.
1877 Novembre .	BLANCHARD (l'Abbé), Curé de Nogent-l'Artaud.
1873 Février....	BIDAUT, ancien Capitaine, au Croisic.
1876 Janvier....	BLANC (A.), Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
1879 Octobre ...	BOQUILLON, Juge de paix, à Charly.
1878 Février....	BUTEL, Notaire à Château-Thierry.
1873 Février....	CALLOU, Notaire, à Fère-en-Tardenois.
1872 Novembre .	CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.
1879 Février....	CHAMPION, Libraire, 15, quai Malaquais, Paris.
1878 Juin.....	CHARBEL, ancien Notaire, à Montreuil-aux-Lions.
1873 Août.....	CLAYE (*), ancien Imprimeur, à Paris.
1880 Juillet.....	COMBIER, 1, place des Terreaux, Lyon.
1872 Mars.....	Docteur CORLIEU (* A.), à Paris.
1865 Février....	COTTÉ, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1878 Avril.....	Docteur COTTÉ, 30 bis, avenue Parmentier, Paris.
1878 Avril.....	COUTELIER (*), Avoué, à Château-Thierry.
1873 Août.....	DELAUNEY, Artiste-graveur, à Paris.
1873 Mai.....	DEQUIN, Conseiller à la Cour d'Appel, Amiens.
1877 Août.....	DEVAULX (Ernest), Statuaire, à Paris.
1878 Juin.....	DOLLÉANS, Médecin-Dentiste, à Paris,
1878 Février....	DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1873 Mai.....	DUPRAT, Avoué, à Château-Thierry.
1868 Juin.....	FABRE, Conseiller de Préfecture à Alger.
1874 Octobre ...	FONTÉ, Architecte, à Fère-en-Tardenois.
1875 Septembre.	FOURNIER (Achille), à Condé-en-Brie.
1878 Novembre .	GAULET, 9, rue d'Antin, Paris.
1875 Juillet....	GILQUIN, Officier de paix, Paris.
1873 Mars.....	GODEFROY, 177, rue Saint-Antoine, Paris.
1873 Décembre..	DE GRAIMBERG, à Château-Thierry.
1872 Novembre .	GUÉRIN, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.
1874 Décembre..	GUILLAUME, Agent-Voyer, à Neuilly-Saint-Front.
1872 Juin.....	GUILLOT, Juge de paix, à Etampes (Seine-et-Oise).

## IV

Date d'admission.	MM.
1872 Octobre ...	HENRIET, Avoué, 37, rue Saint-Roch, Paris.
1875 Avril.....	HENRIET (Frédéric), à Château-Thierry,
1877 Août.....	HÉRÉ (Alfred), Juge, à Château-Thierry.
1874 Novembre .	DU HOUX, Employé aux Chemins de fer de l'Est, Paris.
1880 Septembre.	JEANNESON, Greffier de paix, à Oulchy-le-Château.
1873 Octobre ...	JOANNE (Adolphe), 1, rue Gay-Lussac, Paris.
1869 Septembre.	Docteur JOUSSAUME-LATOURE, à Château-Thierry.
1877 Novembre .	DE KÉROUARTZ (Comte) (✳), à Nogent-l'Artaud.
1865 Avril.....	L'Abbé LAMBERT, Vicaire, à Paris.
1870 Août.....	LECESNE, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
1875 Mars.....	LECOQ (Ernest), Conseiller général, à Jaulgonne.
1875 Octobre ...	LINET-DROURT, à Château-Thierry.
1867 Janvier... .	LOUISE (✳ A.), Principal du collège, à Sedan.
1865 Novembre .	MACIET, à Château-Thierry.
1875 Mars.....	MARTINET, ancien Sous-Préfet, à Château-Thierry.
1872 Novembre .	MASURE, Artiste-Peintre, à Paris.
1873 Décembre..	MASURE, Propriétaire à Virly, par Braine.
1870 Juillet....	DE MRLUN, au château de Brumetz.
1880 Septembre.	MORLOT, Licencié en droit, Paris.
1875 Septembre.	MOULIN, Notaire, à Sainte-Ménéhould.
1873 Décembre..	ORGIAS, Chef d'Institution, Courbevoie.
1877 Novembre .	PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.
1873 Mai.....	PAISANT, Juge, à Château-Thierry.
1874 Janvier... .	L'Abbé PÉCHEUR, Curé à Crouy, par Soissons.
1873 Mai.....	PÉCQUE, Notaire, à Château-Thierry.
1875 Octobre ...	PERDRIX, Employé au Ministère de l'Instruction publique, Paris.
1868 Juillet....	PÉRIN, Juge honoraire, Soissons.
1879 Février... .	PIGALLE, Conseiller de Préfecture, Alger.
1864 Septembre.	L'Abbé PIGNON, Curé de Mons-en-Laonnois.
1878 Juin.....	PILLE (Henri), Artiste-Peintre, Paris.
1874 Décembre..	POINSIER, Juge de paix, à Neufchâtel-en-Bray.
1874 Janvier... .	POUSSANT, à Fère-en-Tardenois.
1875 Septembre.	Docteur PRAT (✳ ✳ I.-P.), à Paris.
1879 Octobre ...	RÉMIOT, Agent d'assurances, à Château-Thierry.
1864 Septembre.	RENAUD, ancien Imprimeur, Orléans.
1874 Décembre..	ROUYER, Architecte (✳ A.), 344, rue de Vaugirard, Paris.
1875 Novembre .	DE SADE (Comte), à Condé-en-Brie.
1873 Décembre..	DE SAINT-MARCEAUX, à Braine.
1877 Octobre ...	SALLANDROUZE-LAMORNAIX, Capitaine de frégate, à Toulon.
1875 Avril.....	SALMON, Notaire, à la Ferté-sous-Jouarre.
1876 Février... .	VARIN (Adolphe), Artiste-Graveur, à Paris.
1874 Février... .	DE LA VAULX, à Château-Thierry.

**ASSOCIÉS LIBRES.**

Date d'admission.	MM.
1879 Novembre .	BERTHELÉ, Elève de l'Ecole des Chartes, à Château-Thierry.
1879 Février....	DOUCHY, Instituteur, à Brumetz.
1876 Juillet....	MAUSSENET, Instituteur, à Châlons-sur-Vesle.
1880 Janvier....	PIHAN (Eugène) († A.), Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique *la Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles, lettres, etc., de Cannes (Alpes-Maritimes).
6. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.
7. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
8. Société française d'archéologie à Caen (Calvados).
9. Société historique et archéologique de la Charente, à Angoulême.
10. Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
11. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
12. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
13. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
14. Société Dunoise d'archéologie, d'histoire, etc., à Châteaudun (Eure-et-Loir).
15. Commission archéologique du Doubs, à Besançon.
16. Académie du Gard, à Nîmes.
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
21. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô.
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
25. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
26. Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
27. Commission historique du Nord, à Lille.
28. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
29. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
30. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
31. Comité archéologique de Noyon (Oise).
32. Comité archéologique de Senlis (Oise).

33. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
  34. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
  35. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
  36. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
  37. Société éduenne d'Autun (Saône-et-Loire).
  38. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
  39. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
  40. Société Hâvraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
  41. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
  42. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Provins.
  43. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Fontainebleau.
  43. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux.
  45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Coulommiers.
  46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
  47. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
  48. Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
  49. Société littéraire et scientifique d'Apt (Vaucluse).
  50. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
  51. Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
  52. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
  53. Société archéologique de Sens (Yonne).
  54. Revue africaine, à Alger.
  55. Revue de Champagne et de Brie.
  56. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
-

# PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1879.



## Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1879.

---

SEANCE DU 7 JANVIER 1879.

---

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Rollet, Harant, Couture, Épron, Darié, Dubosq, Bigault d'Arscot et Lecesne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — MM. Hachette et Moulin s'excusent de ne point assister à la réunion.

Le travail de M. Couture sur les anciennes fortifications de Château-Thierry ayant été adressé à M. le Secrétaire, qui n'assiste pas à la séance, l'auteur donne de vive voix un résumé de son travail dont la lecture est renvoyée à la première séance.

M. Rollet, trésorier, présente l'exposé de la situation financière de la Société pour l'exercice 1878. Ces comptes sont approuvés par l'assemblée qui vote des remerciements unanimes à son zélé Trésorier.

Au moment de procéder au vote pour le renouvellement du bureau un membre constate que le nombre des titulaires présents n'étant pas suffisant, il y a lieu de reporter cette élection à la séance de février. A ce sujet, M. Harant propose la révision des articles 10 et 18 du règlement relatifs aux admissions et aux élections. La discussion de cette proposition est remise à une séance ultérieure.

La séance est levée à 4 heures moins un quart.

---

SEANCE DU 4 FÉVRIER 1879.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Harant, Rollet, Bigault d'Arscot, Amédée Varin, Darié, Épron, Romagny, Lecesne et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus depuis le mois de décembre 1878 :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, 3 cahiers, octobre, novembre et décembre 1878 ;
- 2<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 2 volumes, de janvier à avril 1878 ;
- 3<sup>o</sup> *Mémoires de la Société historique du Cher*, 2<sup>e</sup> série, 3 volumes ;
- 4<sup>o</sup> *Mémoires de la Société historique du Cher*, 3<sup>e</sup> série, 1 volume ;
- 5<sup>o</sup> *La Thiérache*, tome V, année 1877 ;
- 6<sup>o</sup> *Romania*, n<sup>o</sup> 28, octobre 1878 ;
- 7<sup>o</sup> *Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin*, 4<sup>e</sup> série, tome I ;
- 8<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome 7<sup>e</sup> ;
- 9<sup>o</sup> *Histoire de l'abbaye de Thenailles*, par M. Piette. (Extrait du précédent) ;
- 10<sup>o</sup> *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XII ;
- 11<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune*, 1876-1877 ;
- 12<sup>o</sup> *Le Castrum Belnense* (fin). (Extrait du précédent) ;
- 13<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Sémur*, 1877 ;
- 14<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne*, 1878 ;
- 15<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 3<sup>e</sup> série, 2 vol.
- 16<sup>o</sup> *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1877 ;
- 17<sup>o</sup> *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1878 ;
- 18<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix*, t. XI ;
- 19<sup>o</sup> *Séance publique de l'Académie* (ci-dessus), 17 juin 1878 ;
- 20<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n<sup>o</sup> 97 ;
- 21<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1878, n<sup>o</sup> 3 ;
- 22<sup>o</sup> *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XXXVIII ;
- 23<sup>o</sup> *Séance publique de la Société d'agriculture sciences et arts de Bernay*, septembre 1878 ;

- 24° *Archives de l'agriculture du Nord*, n° 9, 1878 ;  
25° *Mémoires et Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 2 volumes ;  
26° *Le Cimetière gallo-romain de la rue Nicole*, par M. Landon ;  
27° *Recherches sur les Centenaires de la Marne*, par M. Lhotte, 1878 ;  
28° *Rapport sur la Pierre polie*, par M. Em. Cartailhac, 1878 ;  
29° *Considérations cliniques sur l'assassinat du duc de Berry*, par le docteur Corlieu ;  
30° *Notice sur les objets exposés à la classe XVI*, (géographie etc) ;  
31° *Statuts et Règlement, avec commentaire, de la Société des secours mutuels de Soissons*, par M. Perrin, juge honoraire ;  
32° *L'Union, Chronique des Sociétés savantes*, 15 septembre 1878.

*Correspondance.* — M. Hachette, malade, donne avis qu'il ne pourra assister à la réunion.

*Les Commanderies du Grand-Prieuré de France*, de M. Mannier, ainsi que le *Texte du Procès des Templiers*, publié par Michelet, ont fourni à M. Maciet les éléments d'un travail fort intéressant : *Les Templiers et les Hospitaliers dans l'arrondissement de Château-Thierry*.

Trois commanderies ont existé dans notre circonscription : Moisy, Sablonnière et Viffort. Il est question de Moisy, la plus importante des trois en 1184. Simon, évêque de Meaux, au diocèse duquel ressortissait cette commanderie, termina un procès entre les Templiers et Hugues, comte de Meaux, à propos d'un droit d'usage dans le bois de Cerfroid. C'est Jean de Cormeilles qui, en 1307, était précepteur au moment de l'enquête qui amena la dissolution de l'ordre ; sa longue déposition se ressentit des tortures qui lui furent infligées. Le 2 mai 1312, le pape attribua les biens du Temple aux Hospitaliers ; supprimée en 1398, puis rétablie en 1633, la Commanderie de Moisy eut pour dernier maître, en 1783, Charles Preudhomme d'Hailly de Nieuport.

La Commanderie de Sablonnière, commune de Montreuil-aux-Lions, vécut peu de temps de sa propre vie ; réunie en 1357 à Moisy, détruite pendant les guerres du xv<sup>e</sup> siècle, elle fut rebâtie en 1462 ; il n'en restait plus aucun bâtiment en 1633.

Celle de Viffort, outre la seigneurie d'Essises, possédait une maison à Château-Thierry (c'est probablement l'hôtel actuel de la Sirène). On ignore la date de sa fondation et à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, il n'en est plus parlé.

Cette communication, ainsi que la note de M. Corlieu sur le chirurgien Montmignon, est renvoyée à la commission des Annales.

M. Amédée Varin soumet à l'assemblée un dessin représentant les armes de M. de Marigny, frère de Madame de Pompadour, et l'estampage d'une pierre tombale de l'église de Villiers-sur-Marne.

Il est procédé aux élections, d'abord pour le renouvellement du Bureau qui reste composé de MM. Hachette, président ; Barbey vice-président ; Moulin, secrétaire ; Lecesne, vice-secrétaire ; Rollet, trésorier ; Bigault d'Arscot, bibliothécaire, et Mayeux, conservateur des médailles et objets d'art, et ensuite pour la nomination en qualité de membres correspondants de MM. Pigalle, vice-président du Conseil de préfecture de la Corse ; Menu, libraire à Paris, 30, rue Jacob ; Champion, libraire à Paris, 15, quai Malaquais. M. Douchy, instituteur à Brumetz, est nommé associé libre.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

SEANCE DU 4 MARS 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Mayeux, Bigault d'Arcot, Harant, Périn, Épron, Romagny et Lecesne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — MM. Barbey, Rollet et Moulin, s'excusent de ne point assister à la réunion. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la 17<sup>me</sup> réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne à partir du 16 avril.

MM. Mayeux, Harant, Rollet, Périn et Duboscq, sont nommés délégués pour représenter la Société à cette réunion.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents: MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Rollet, Périn, Bigault d'Arscot, Épron, Amédée Varin, Coutelier, Levesque et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Liste des ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, 2 cahiers, janvier et février 1879 ;
- 2<sup>o</sup> *Romania*, janvier 1879 ;
- 3<sup>o</sup> *Congrès archéologique de France*, XLIV<sup>e</sup> session tenue à Senlis en 1877 ;
- 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de Compiègne*, tome 4<sup>o</sup> ;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, 2 volumes, tome XVI<sup>e</sup> ;
- 6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, tome XI<sup>e</sup> ;
- 7<sup>o</sup> *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1877 ;
- 8<sup>o</sup> *Société des antiquaires de la Morinie*, 108<sup>e</sup> livraison ;
- 9<sup>o</sup> *Conférence littéraire et scientifique de Picardie*, statuts ;
- 10<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n<sup>o</sup> 98 ;
- 11<sup>o</sup> *Complément de l'Album de Caranda et d'Arcy-Sainte-Restitue*, (don de M. Frédéric Moreau).

Le président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire dans la personne d'un de ses membres, M. Bouchez, ancien instituteur primaire, mort à Bezu-Saint-Germain, le 24 mars dernier.

Bouchez (Onésime), né à Montigny en 1823, avait été instituteur primaire à Treloup et à Celle-les-Condé. Dans ses diverses résidences il trouvait le temps, sans rien négliger de ses devoirs professionnels, de se livrer à son goût pour l'histoire et l'archéologie. On a remarqué ses recherches sur les églises de Treloup et de Celle-les-Condé, et le récit curieux d'une contestation qui s'était élevée entre le prieur et les habitants de Chassins.

M. Bouchez emporte les regrets de tous ses collègues de la Société.

M. Barbey chargé de rendre compte du complément de l'album d'Arcy, a remis au Secrétaire la note suivante dont copie a été adressée à M. Frédéric Moreau :

*Fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue.* — M. Barbey analyse l'envoi fait par M. Frédéric Moreau de l'album représentant les objets trouvés dans les fouilles qu'il a fait exécuter l'an dernier sur la butte d'Arcy-Sainte-Restitue, canton d'Oulchy-le-Château, album composé de 4 feuilles cotées K, L, M, N, et faisant suite aux planches des albums de Caranda et de Sablonnière précédemment publiés.

Depuis plus d'un siècle, l'attention était éveillée sur un endroit dépendant de la commune d'Arcy appelé la butte d'Arcy dans les flancs de laquelle avaient été découvertes des sépultures qui paraissaient fort anciennes. Il ne se passait pas d'année que les habitants ne détérassent quelque bijou, quelque poterie dénonçant l'existence d'un ancien cimetière, mais le goût n'était pas encore aux études archéologiques et les objets trouvés disparurent jusqu'au jour où, il y a une cinquantaine d'années, M. Robert, curé d'Arcy, fit pratiquer quelques fouilles sommaires qui démontrèrent l'exactitude des présomptions jusque-là formulées.

M. Robert recueillit un assez grand nombre d'objets, tels que poteries, bijoux et fragments d'armes, il recueillit même des notes en assez grand nombre, mais il ne prit pas la peine de les coordonner, et après sa mort le cimetière d'Arcy retomba dans l'oubli.

Cependant M. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, qui avait succédé à M. Robert dans la cure d'Arcy et qui avait hérité de ses manuscrits en parla plusieurs fois à la Société, il nous promit même l'analyse des travaux de M. Robert, mais ses nombreuses occupations et sa santé ne lui permirent pas de réaliser sa promesse; toutefois sa bonne volonté ne fut pas stérile, car il remit à M. Frédéric Moreau les notes de M. Robert et, en 1878, cet infatigable chercheur, mis sur une piste aussi heureuse, ne manqua pas de la suivre.

Il appartenait en effet à M. Moreau, qui avait exploité avec autant de science que de talent et avec une rare perspicacité les cimetières de Caranda et de Sablonnière, de découvrir ce qu'on pouvait trouver à Arcy; jusqu'alors le hasard presque seul avait mis au jour les objets anciens recueillis dans les tombes. M. Moreau sut les fouiller avec méthode et rien ne lui échappa, nous en voyons la preuve à l'examen des planches qu'il a eu la courtoisie d'envoyer à la Société.

Les objets qu'elles représentent, tous de grandeur naturelle et dessinés en chromolithographie par M. Pilloy avec une rare perfec-

tion, peuvent se répartir en cinq catégories : silex, armes, bijoux, poteries et monnaies.

Les silex, planche L, sont des pointes de flèches très délicatement travaillées, d'une hauteur moyenne de 30 millimètres. Deux sont à ailerons, une autre est triangulaire, une autre est taillée en amande, et enfin la dernière, seulement de 20 millimètres, n'est peut être qu'un éclat ou un très petit grattoir d'une extrême finesse.

Les armes, planche M, consistent seulement en un angon en fer et une poignée d'épée. La pointe de l'angon quadrangulaire de cinq centimètres de hauteur est suivie d'une gorge dont l'extrémité donne naissance aux deux crocs de l'instrument au milieu desquels commence le manche. Quoiqu'il soit beaucoup parlé de l'angon des Francs, cet objet est très rare et il était avec justice réservé à M. Moreau d'en découvrir un bien authentique. Une note manuscrite au dos de la planche le désigne sous le nom d'angon d'Agathias, de 0,95<sup>e</sup> de longueur.

L'épée est une épée Franque, la poignée longue de dix centimètres en fer revêtu d'une mince couche d'or figurant un réseau de petites écailles, est terminée par une boule aplatie en pâte de verre ornée de deux cercles garnis de dents qui forme le pommeau ; la bouterolle garnissant le haut du fourreau paraît dans la gravure être en or garnie d'émaux cloisonnés, le fourreau, coloré en brun, en cuir ou en bois, est d'une largeur de six centimètres, ce qui annonce pour la lame cinq centimètres de large environ. La note manuscrite de M. Moreau, au dos de la planche, donne à l'épée entière une longueur de 0,95 centimètres.

Cette épée, que nous ne connaissons que par la vue de la planche de M. Moreau est évidemment franque par tous ses détails, quoique identique par sa forme et ses dimensions avec les épées Saxonnnes trouvées en Angleterre; sa position dans des sépultures où se trouve l'angon franc ne laisse aucun doute à l'esprit.

L'abbé Cochet, si compétent dans cette matière, nous apprend du reste que les épées Franques et Saxonnnes étaient tout à fait semblables et nous en indique les dimensions qui se rapportent entièrement à celle d'Arcy, dont la longueur l'emporte cependant de trois centimètres sur la plus grande de celles qu'il indique.

L'épée d'Arcy est un morceau d'autant plus précieux qu'il est rare d'en rencontrer d'aussi riche et si bien conservé.

Pour ne pas les oublier, nous rangeons sous la rubrique des armes une petite hache triangulaire en bronze longue de six centimètres qui n'a pu servir que d'amulette ou d'ex-voto et un autre

objet en bronze d'une forme assez étrange que M. Moreau qualifie de hache servant d'attribut de sacrificateur.

Cette hache, dont la lame est percée de trois ouvertures en forme de demi cercles surbaissés ou demi-ovales, est emmanchée dans un morceau de bois revêtu d'une lame de cuivre ; ce manche est malheureusement incomplet et permet seulement de soupçonner la forme générale de l'instrument. Était-ce une hache ? le tranchant de la lame, la position du manche le font supposer ; mais était-ce bien là l'attribut d'un sacrificateur Gaulois ? Nous attendons plus ample examen pour nous prononcer ; en tout cas, l'instrument est très rare et mérite qu'on l'étudie avec soin.

Les bijoux représentés dans l'Album, planches K, L, M, sont nombreux ; il sont été choisis parmi une très grande quantité trouvée à Arcy, aussi, sont-ils tous de premier ordre : ce sont des fibules, des boucles d'oreilles, des épingles à cheveux, des boucles et des boutons en cuivre, en bronze, des bagues en or et en argent, émailés, cloisonnés, ciselés, revêtus de pierres de couleurs et offrant tous des formes et un travail qui leur donnent les attributions gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes.

Parmi les ornements, on en remarque trois en argent qui représentent un cavalier sur son cheval, un chien courant et un taureau dont les cornes forment un véritable croissant dont notre regretté de Vertus n'aurait pas manqué de faire un emblème religieux ; peut-être en effet étaient-ce des amulettes ?

Un style ou épingle en argent, long de quatorze centimètres, montre à son extrémité supérieure une espèce de tête d'oiseau de proie ; — Les fibules en or et en argent servant à des toilettes féminines et dont la plupart sont ornées de pierres de couleur et travaillées avec infiniment de délicatesse, dénotent une très grande habileté de main unie au goût et au sentiment d'un art assez avancé. La vue des planches peut seule donner une idée des formes variées de tous ces objets dont la description ne peut être qu'imparfaite.

Les poteries, planche N, consistent en plusieurs vases en terre noire et rouge des époques gallo-romaines et mérovingiennes.

Enfin l'album contient encore une cinquième planche cotée O où sont reproduits d'autres objets également intéressants dont le détail suit :

Une épingle ayant servi à une coiffure de femme ; elle est unie à une chaîne à mailles d'argent dont les chaînons sont reliés entre eux par de petites perles en verre de différentes couleurs, bleues, roses et jaunes.

Une pendeloque formée de quatre glands en or.

Deux boucles d'oreilles.

Un cure-dents en argent.

Deux bagues en bronze et en argent.

Une balance en bronze avec ses deux plateaux et deux poids composés chacun d'une monnaie, l'un un moyen bronze de Vespasien et l'autre un grand bronze de Marc-Aurèle, toutes deux serrées par une aiguillette de ceinturon et maintenues par une petite patte en bronze.

Deux boucles en bronze et en argent, une fort jolie plaque, quelques fibules fort élégantes et divers objets et ornements semblables à des boutons émaillés et cloisonnés.

Quant aux monnaies, elles sont au nombre de deux seulement, un petit bronze du bas-empire et un denier en argent mérovingien : la gravure les représente frustes et ne permet pas d'en préciser l'époque, néanmoins elles sont assez distinctes pour déterminer les deux points entre lesquels on peut placer avec assez de certitude les sépultures d'Arcy quand bien même le style des objets qui y ont été trouvés n'en fixerait pas l'époque.

En terminant cette analyse beaucoup trop courte eu égard à la valeur des objets décrits ci-dessus, M. Barbey croit être l'interprète de la Société en adressant à M. Moreau des remerciements publics, il croit devoir en outre féliciter vivement M. Pilloy, l'auteur de l'album d'Arcy, dont le crayon et la palette si fidèles ont rendu avec une exactitude remarquable les objets que M. Moreau a eu le talent d'exhumer.

M. le président de la Conférence littéraire et scientifique de Picardie, demande l'échange de publications. Il est décidé qu'il ne peut être donné suite à cette proposition ; la nature des travaux de cette nouvelle Société étant différente des nôtres. — M. Champion, nommé correspondant, remercie la Société.

Au nom de M. Carrier, M. Rollet présente 24 pièces de monnaie en argent trouvées à Condé. Des renseignements doivent être demandés à l'effet de déterminer l'endroit précis où cette trouvaille a été faite. M. Mayeux, à qui ces monnaies sont remises, en fera prochainement la description. — Remerciements à M. Carrier.

M. Maciet estime qu'il y aurait intérêt à relever dans les ouvrages publiés ce qui peut intéresser notre contrée ; à ce propos, dans les

notes bibliographiques qu'il a préparées et dont M. Rollet donne lecture en son nom, il signale le goût qu'avaient pour les livres les ducs de Bourgogne et notamment Antoine, le grand bâtard ; la Bibliothèque nationale compte plusieurs ouvrages très-importants et de sujets très-variés ayant appartenu à cet ancien seigneur de Château-Thierry. — La suite de cette intéressante communication est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

---

SÉANCE DU 6 MAI 1879.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Bigault d'Arscot, Harant, Darié, Lecesne et Guyot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — MM. Hachette et Moulin, s'excusent de ne point assister à la réunion. — M. Guyot, juge de paix à l'Isle-Adam, membre correspondant, donne quelques renseignements biographiques sur notre regretté collègue M. Nusse, dont la perte a été si vivement ressentie par tous ses collègues.

M. le vice-secrétaire donne lecture d'une note de M. le docteur Corlieu sur *Louis*, duc d'Orléans, seigneur de Château-Thierry et de Nogent-l'Artaud (1400-1407). Cette note accompagne la charte de donation de la ville de Château-Thierry, pour la tenir en pairie, mai 1400. C'est ce prince qui fut assassiné à Paris le 23 novembre 1407 par les ordres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Quant à la seigneurie de Nogent-l'Artaud, *Louis* d'Orléans l'avait acquise de Charles III, roi de Navarre en 1405 ; elle passa de sa veuve Valentine Visconti, à son fils aîné Charles d'Orléans qui donna à la poésie les loisirs de sa captivité en Angleterre, après la bataille d'Azincourt. Ce travail est renvoyé à la Commission des Annales.

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

SEANCE DU 3 JUIN 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Sont présents MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Bigault d'Arscot, Romagny, de Kérouartz, Pille, Périn et Lecesne.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Moulin s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Le Vice-Secrétaire donne lecture d'une notice biographique, du docteur Corlieu, sur une notable famille de Château-Thierry, la famille Gallien dont plusieurs membres exercèrent la profession de médecin dans notre ville, notamment Claude Gallien, né en 1696, qui, par sa libéralité, mérita le nom de médecin des pauvres. M. Pille ajoute quelques renseignements sur certains membres de cette famille à laquelle il est allié. La notice de M. Corlieu est renvoyée à la Commission des Annales.

M. le Président lit une note de M. Ernest Devaulx sur une collection de clefs, de diverses époques, dont il est possesseur ; notre collègue a ajouté à cette note un croquis fait à la plume des pièces les plus curieuses de cette collection. Ce travail sera déposé aux archives de la Société qui vote des remerciements à M. Devaulx.

Le même membre est auteur d'un projet de fontaine publique dont la reproduction au fusain est communiquée par M. le Président. Ce projet tend à la glorification de notre immortel compatriote ; il porte au centre le portrait en médaillon de La Fontaine que soutiennent et entourent des figures allégoriques. Ce croquis, mis sous verre, sera déposé au Musée de la ville.

M. Pille informe la Société qu'il a continué ses recherches sur sa propriété de l'Abbaye ; entr'autres trouvailles, il signale deux médailles Carlovingiennes et deux monnaies Gauloises.

M. Barbey, donne ensuite lecture d'une note sur un manuscrit de 1769, signé du Président de S.... et relatant, sous une forme

humouristique, les diverses circonstances d'un voyage de Paris à Château-Thierry. Le tableau que présente de notre ville, à cette époque, le Président de S. . . . est fantaisiste, nous pourrions dire fantastique. Cette lecture n'a pas paru sans intérêt à l'assemblée qui vote le renvoi à la Commission des Annales du travail de M. Barbey.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1879.

PRÉSIDENTICE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Assistent à la séance: MM. Hachette, Mayeux, Rollet, Bigault d'Arscot, Amédée Varin, Épron, Périn, Lecesne et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Liste des ouvrages reçus depuis le mois d'avril:

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, 3 cahiers, mars, avril, mai 1879;
- 2<sup>o</sup> *Romania*, n<sup>o</sup> 30, avril 1879;
- 3<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, juin 1878;
- 4<sup>o</sup> *Rapport présenté au Ministre sur les Archives Nationales*, 1876 et 1877, par M. Alfred Maury, de l'Institut, directeur;
- 5<sup>o</sup> *Notice historique et analytique sur les peintures, sculptures, gravures, etc.*, exposées au Trocadéro, dans les galeries des Portraits nationaux;
- 6<sup>o</sup> *Rapport de la Commission supérieure du phylloxera*;
- 7<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, 1879;
- 8<sup>o</sup> *Comité archéologique de Noyon*, tome V, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties;
- 9<sup>o</sup> *Inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon*;
- 10<sup>o</sup> *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XVI;
- 11<sup>o</sup> *Société d'archéologie Lorraine*, 3<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> volume;
- 12<sup>o</sup> *Société Nivernaise*, tome VIII;
- 13<sup>o</sup> *Société académique de Brest*, 2<sup>e</sup> série, tome V;
- 14<sup>o</sup> *Société archéologique et historique de la Charente*, 5<sup>e</sup> série, tome I<sup>er</sup>;
- 15<sup>o</sup> *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, quatre fascicules, 1878;
- 16<sup>o</sup> *Société d'émulation de l'Allier*, tome XV;
- 17<sup>o</sup> *Société d'agriculture de la Loire*, tome XXII, 1878;
- 18<sup>o</sup> *Société de statistique de Marseille*, tome XXXVIII;
- 19<sup>o</sup> *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, tome XXXII, 1878;
- 20<sup>o</sup> *Société des Antiquaires de Picardie*, deux fascicules, n<sup>o</sup> 4 de 1878; n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> de 1879;
- 21<sup>o</sup> *Société des Antiquaires de la Morinie*, n<sup>o</sup> 109;
- 22<sup>o</sup> *Société historique et archéologique de Langres*, n<sup>os</sup> 11 et 12;
- 23<sup>o</sup> *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n<sup>o</sup> 99;

24° *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Ardèche*, n° 11, 1877;

25° *Du droit de tester*, par M. E. de Cornulier (don);

26° *L'assassinat du duc de Berry; considérations cliniques sur sa blessure, son autopsie*, par le docteur Corlieu;

27° *Les Chaires de médecine légale, etc.*, à la Faculté de Paris, par le docteur Corlieu;

*Correspondance.* — M. Barbey s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — M. le Sous-Préfet demande, afin de le soumettre au Conseil d'arrondissement, lors de sa prochaine réunion, le rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1878. Ce rapport a été adressé par le Secrétaire le 2 juillet 1879.

Notre honorable collègue, M. Frédéric Moreau père, a découvert récemment un cimetière gaulois à Trugny, commune de Bruyères, dans un champ appartenant à M. Pille. M. Rollet donne, en ces termes, connaissance de la communication que lui a faite M. Moreau.

« Les fouilles sont commencées depuis quinze jours sous l'habile direction de notre collègue; chacun sait quel soin il apporte dans la recherche des richesses archéologiques de notre arrondissement; déjà divers objets intéressants ont été trouvés.

« On peut citer plusieurs torques remarquables, des bracelets, des pendeloques, des fibules et des anneaux en bronze. Le sable dans lequel étaient enfouis ces objets leur donne une ravissante patine.

« On a encore découvert de forts anneaux de verre, des perles de couleur d'ambre, des javelots en fer et des vases en terre.

« Espérons que M. Moreau verra ses persévérants efforts couronnés du succès le plus complet et que ses recherches pourront bientôt mettre à jour de nouvelles richesses archéologiques. »

Dans la série des dessins de clefs que M. Devaulx a offerts à la Société, quelques-unes présentent un certain intérêt; à la demande de l'Assemblée, M. Amédée Varin veut bien se charger de les comparer avec celles qui sont exposées au Musée de Cluny. On verra ensuite s'il y a lieu d'en donner la description dans les Annales.

La 44° session du Congrès archéologique de France a eu lieu à Senlis en 1877. Les sujets qui y ont été traités avaient généralement, dit M. Hachette, un véritable intérêt. Il signale surtout les discussions qu'a soulevées et que soulève encore l'établissement du christianisme dans la Gaule-Belgique. Le pays des Silvanectes, comme

celui des Bellovaques et des Suessions a eu ses apôtres et ses martyrs. Le déblaiement des arènes de Senlis a fait reconnaître que les talus du cirque étaient en terre, comme il s'en trouve encore dans d'autres villes romaines. Les vainqueurs de la Gaule, pour répondre aux cris du peuple : « *panem et circenses*, » n'établissaient pas partout ces immenses et indestructibles amphithéâtres qu'on admire à Nîmes, Saintes, Arles, etc.

M. Mayeux dépose sur le bureau, au nom de M. Vaudron, ancien maître de pension, domicilié à Etampes, une cuiller en cuivre à spatule arrondie, trouvée à Sergy. A cause de la figurine qui termine le manche et qui semble représenter un page du *xvi<sup>e</sup>* siècle, on peut croire qu'elle servait d'instrument de table ; sans ce caractère mondain on lui assignerait une autre destination, celle d'une cuiller à encens.

Notre collègue M. Varin a découvert dans la sacristie de l'église de Pavant une vierge en ivoire, d'un beau caractère sculptural, surmontant un reliquaire en bronze doré d'une forme elliptique ; ce petit édifice ne mesure en tout que 0<sup>m</sup>, 23 de hauteur. La description qu'il en a donnée a été fort goûtée et renvoyée à la Commission des Annales.

Le même membre a relevé dans l'église de Brumetz plusieurs pierres tombales, entr'autres celles de Jehan de Dillon, seigneur de Brumetz, 1619, et de deux personnages de la famille de M. de Melun, notre collègue, propriétaire actuel du château de Brumetz. Les procédés d'estampage qu'emploie M. Varin assurent une reproduction fidèle et très-nette. M. le Président l'engage à poursuivre dans les églises qu'il visite le relevé de ces pierres tombales, ce qui peut être du plus grand intérêt pour les recherches de l'histoire locale ; il le félicite, au nom de l'assemblée, de ces belles reproductions.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 5 AOUT 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Rollet, Bigault d'Arscot, Varin Amédée, Harant, Josse, Maciet fils, Darié et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de Juillet :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, juin 1879;
- 2<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, août 1878;
- 3<sup>o</sup> *Société française de numismatique, etc.*, tome I<sup>er</sup>, 1878;
- 4<sup>o</sup> *Société archéologique du midi de la France*, de novembre 1878 à mars 1879 :
- 5<sup>o</sup> *Mémoires de la Société Eduenne*, tome VII;
- 6<sup>o</sup> *Société Havraise d'études diverses*, 1876;
- 7<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie du Gard*, 2 volumes, 1877;
- 8<sup>o</sup> *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1878;
- 9<sup>o</sup> *Revue historique et archéologique du Maine*, tome V, 1879;
- 10<sup>o</sup> *Société des Antiquaires de la Morinie*, n<sup>o</sup> 110;
- 11<sup>o</sup> *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Seine-et-Oise*, tome XI;
- 12<sup>o</sup> *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, tome IV;
- 13<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, tome II;
- 14<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, 1<sup>re</sup> livraison du tome III;
- 15<sup>o</sup> *Mittheilungen der Geographischen Gesellschaft, in Wien*, 1878.

*Correspondance.* — Lettre du Ministre de l'Instruction publique annonçant une allocation de 300 fr. et demandant au nom de qui le mandat devait être ordonnancé. — Le Secrétaire a répondu en adressant à M. le Ministre les remerciements de la Société et en désignant M. Rollet, Trésorier.

M. Barbey donne lecture des notes qu'il a prises dans sa visite à l'église de Brécy : cette église, dédiée à St-Michel, est du XII<sup>e</sup> siècle avec quelques additions postérieures. Dans le chœur, se voit l'épi-

taphe de la famille des Conflans, seigneurs de Brécy, épitaphe rétablie par M. de Coigny, leur descendant. — Renvoi à la Commission des Annales.

M. Moulin rend compte en ces termes de la cérémonie, de la bénédiction et de l'inauguration du nouvel Hôtel-Dieu :

*Inauguration de l'Hôtel-Dieu.* — Le 19 juillet dernier, une cérémonie intéressante avait attiré à l'Hôtel-Dieu une assistance assez nombreuse. L'exiguïté du local n'avait point permis à la Commission administrative d'étendre les invitations autant qu'elle l'aurait désiré.

A 9 heures précises, Mgr l'évêque de Soissons, escorté du clergé de la ville, entrait processionnellement par la grande porte de l'établissement. Le vice-président chargé par ses collègues de souhaiter la bienvenue à Monseigneur, a prononcé une allocution qui a été reproduite par l'*Echo de l'Aisne*. La partie qui doit nous intéresser le plus est naturellement la partie historique.

La reine Blanche en 1203 fonde à la Barre un asile pour les malades et les pauvres voyageurs. La fondatrice de notre Hôtel-Dieu est Jeanne de France (1304), femme de Philippe-le-Bel. Les bienfaiteurs principaux sont, après la comtesse d'Evreux (1337), les Brayer, (1680) ; Josse (1687) ; Ledauvin-Desmoutiers (1703) et particulièrement M. de Stoupe, sa femme Anne de Gondé (1693) ; et leur nièce M<sup>me</sup> de la Bretonnière la première prieure, de l'Ordre de Saint-Augustin. Nous citerons le chapelain Dauguy (1681) ; une religieuse Nicole Guillard (1678) ; M<sup>e</sup> Clément Moreau de Coulonges (1869). Des écussons sculptés sur la pierre de la façade, côté du jardin, rappellent le souvenir de ces généreux bienfaiteurs. Les ornements, les vases sacrés et d'autres objets font de la sacristie un véritable Musée ; le tout provient des libéralités de M. et de M<sup>me</sup> de Stoupe, ainsi que la collection des vases de la pharmacie en vieux Rouen dont la vue charme les visiteurs, et le service de table (Rouen) avec quelques pièces de Nevers, des porcelaines de Chine, de Delft.

Parmi les tableaux, les plus remarquables sont ceux attribués à Mignard représentant la donation par M. et M<sup>me</sup> de Stoupe, dans le salon et la chapelle de la communauté.

Les amateurs font grand cas des deux figures : l'Espérance et la Charité qui figurent sur le tombeau de M. de Stoupe, dans la petite chapelle circulaire fermée par une grille monumentale d'une remarquable exécution.

N'oublions pas de citer un bronze florentin représentant la Flagellation, un meuble (cabinet vénitien) avec incrustations d'ivoire ; un grand buffet sculpté placé récemment dans la salle de l'administration ; un bureau avec cuivres historiés, deux pendules remarquables (style Louis XIV) et plusieurs autres objets dont l'ensemble fera l'objet d'une prochaine communication.

M. Amédée Varin soumet les épreuves d'estampage de la tombe du seigneur de Renty et de la dame de la Haye, sa femme, morts à la Fère et inhumés à Citry (Seine-et-Marne). Notre collègue doit rechercher ce qui intéresse ce personnage et en donner connaissance à une prochaine réunion ; il reçoit les compliments de la Société qui examine avec le plus grand intérêt les reproductions de M. Varin.

M. Vaudron, à qui nous devons la cuiller ornementée dont il a été parlé à la dernière séance, offre cette fois un panneau en bois sculpté du xv<sup>e</sup> siècle, représentant une dame en prière, les cheveux séparés sur le front et retombant sur les épaules. Remerciements.

La Société adopte le projet d'excursion à Montlevon et à Condé ; elle en fixe le jour au jeudi 14 août. M. Barbey veut bien se charger d'être l'organisateur de cette excursion.

M. Léon Carcz, correspondant est nommé titulaire. Le Secrétaire est chargé de lui donner avis de son élection.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Assistent à la réunion : MM. Hachette, Mayeux, Périn, Rollet, Amédée Varin, Carez, Harant, Jules Maciet, Bigault d'Arcot et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et adopté.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois d'août :

- 1° *Journal des Savants*, juillet 1879.
- 2° *Romania*, n° 31, juillet 1879;
- 3° *Concours pour la chaire de clinique chirurgicale de Dupuytren*, par le docteur Corlieu;
- 4° *Guide du voyageur à Château-Thierry et aux environs*, par M. l'abbé Poquet;
- 5° *Excursion du 13 juin 1877 par la Société archéologique de Soissons*; rapporteur M. l'abbé Poquet.

*Correspondance.* — MM. Bosquillon, juge de paix du canton de Charly et Rémiot, agent d'assurances à Château-Thierry, sollicitent leur admission comme membres correspondants.

La Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, demande par l'organe de son Président, quelques exemplaires du portrait de Lafontaine (don de M. Maciet) dont la gravure a paru dans les Annales de 1877. M. Maciet, est chargé d'adresser les gravures demandées.

M. l'abbé Poquet, membre honoraire, en envoyant à la Société les deux opuscules ci-dessus inscrits, rappelle qu'il a proposé autrefois de lui soumettre, afin de les publier en totalité ou en partie, 61 Chartres qu'il possède sur l'ancienne abbaye de la Barre, de 1211 à 1665. Le Secrétaire est chargé, en remerciant M. l'abbé Poquet, de lui mander que la Compagnie a reconnu tout d'abord l'utilité de publier dans ses Annales les plus intéressantes de ces Chartres et que M. Barbey, momentanément absent, doit s'entendre avec lui, aussitôt après son retour, pour en déterminer le choix.

Les foires de Champagne, dit M. Couture, avaient une très-grande importance et, en particulier, celles de Troyes où se rendaient les marchands de tous les pays. La foire de Château-Thierry qui remonte au moins au XIII<sup>e</sup> siècle, était aussi très-fréquentée; celle de l'Ascension durait neuf jours; une demande fut faite par l'administration locale à l'effet de n'attribuer que cinq jours à cette foire et reporter à d'autres dates les quatre jours retranchés, à savoir : le mardi de Saint-Thomas en décembre; le 1<sup>er</sup> mardi de février; le 1<sup>er</sup> mardi avant Pâques et le 1<sup>er</sup> mardi de juillet. M. Couture doit non-seulement compléter ce travail, mais encore y annexer un tableau comparatif de la valeur, à diverses époques, des marchandises et objets de consommation vendus sur les marchés.

M. Amédée Varin ajoute, sur la famille de Renty, quelques détails qu'il doit à une obligeante communication de M. Edouard Fleury; il a pu se procurer et soumet à la Société, la *Vie du B. Gaston de Renty*, décédé à 37 ans, en odeur de sainteté et dont le tombeau a été longtemps le sujet d'un pieux pèlerinage à Citry.

Le même membre dépose sur le bureau quelques objets trouvés à Breny, près d'Oulchy-le-Château, lieu dit le Martoy. Des ossements étaient mêlés à ces objets, dont les principaux sont : une boucle de ceinturon avec fibule et ardillon en bronze argenté ou étamé d'une forme semblable à celle que nous a présentée M. de Puységur et qu'a reproduite pour nos Annales le burin de M. Adolphe Varin; un style; des fragments de verroterie. Peut-être un cimetière existait dans cet endroit dont nous supposons que le véritable nom devrait s'écrire Martroy ou Martrois.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

SEANCE DU 7 OCTOBRE 1879.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Hachette, Mayeux, Rollet, Pille, Bigault d'Arscot, de Laubrière, Maciet, Corlieu, Harant, Josse et Moulin.

M. Berthelé, élève de l'école des Chartres, a été invité à assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de septembre .

- 1° *Journal des Savants*, août 1879;
- 2° *Revue des Sociétés savantes*, de septembre à décembre 1878;
- 3° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*; fascicule comprenant les numéros depuis 80 jusqu'à 95;
- 4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n° 2, 1879;
- 5° *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XIII;
- 6° *Bulletin de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons*, tome VIII;
- 7° *Bulletin de la Société héraldique de France*, n° 9;
- 8° *Notices sur quelques restes d'édifices romains au Puy-de-Gaudry* (Creuse);
- 9° *Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution*, 1877;
- 10° *Armorial de Picardie, Généralité de Soissons* (acquisition);
- 11° *Géographie de Charly et de son canton*, par le docteur Corlieu (don de l'auteur).

*Correspondance.* — M. Gaillard, membre de la Société polymathique du Morbihan, fait connaître que cette Société a recommandé instamment au gouvernement l'acquisition des monuments mégalithiques du Morbihan : alignements de Carnac, dolmen de Plouarmel, etc. Cette mesure, dit-il, peut seule assurer la conservation de ces vieux témoins de notre histoire ancienne. Il invite notre Société, au nom de ses collègues et de l'intérêt général que présente cette mesure, à vouloir bien l'appuyer auprès du Ministère de l'Instruction publique. M. le Président est chargé d'écrire en ce sens.

M. le docteur Corlieu offre l'ouvrage qu'il vient de publier : *Géographie de Charly et de son canton*. M. le Président, en adressant à l'auteur les remerciements et les félicitations de la Société, exprime le vœu qu'un livre aussi utile soit promptement répandu dans toutes les écoles, dans toutes les communes du canton de Charly et que l'exemple de M. Corlieu trouve des imitateurs.

Le même membre donne lecture de sa notice sur l'abbaye de Chézy. L'origine de l'abbaye date de l'année 855. Ce monastère, primitivement situé dans le bourg avait une dépendance, dédiée à Sainte-Madeleine « à un jet de pierre de la Marne », dépendance qui, à partir de 1181 servit de retraite aux moines affaiblis par l'âge ou la maladie. C'est dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle que les moines quittèrent définitivement le bourg pour s'établir à la Madeleine. Le monastère avait été d'abord desservi par des clercs séculiers ; en 1662, François de Nesmond y introduisit la règle des Bénédictins de St-Maur. Pillé dès le début par les Normands, puis par les Anglais, il subsista d'une façon fort chétive jusqu'au moment où il fut mis en commande (1481). Des luttes intérieures, des procès avec les voisins avaient aussi servi à affaiblir cette communauté qui, au moment de la Révolution, possédait néanmoins plusieurs prieurés dans les diocèses de Soissons, Metz, Troyes, Bâle, Alberstald, 17 cures et 8 chapelles. C'est sur les ruines de l'abbaye que s'élève aujourd'hui l'habitation de notre collègue, M. Pille. Ce travail écouté avec la plus grande attention est renvoyé à la Commission des Annales.

M. Berthelé analyse quelques chartes concernant l'abbaye de Val-Secret, trouvées par lui dans les Archives de notre Palais de Justice. Les noms de lieux qui y sont relatés existent encore actuellement ; il en est de même de quelques noms de personnes désignées comme tenant à bail des terres appartenant à l'abbaye. La Société vote le dépôt de ce travail aux Archives.

Sur la proposition de M. Blary, bibliothécaire de la Ville, un exemplaire de nos Annales depuis la fondation, est accordé à la Bibliothèque publique à titre gracieux.

Il est procédé à l'élection des deux membres correspondants dont la présentation a eu lieu le mois dernier. MM. Bosquillon et Rémiot sont élus ; avis leur en sera donné par le Secrétaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Barbey, Mayeux, Darié, Périn, de Kérouartz, Amédée Varin, Harant, Rollet, Bigault d'Arscot, Fournier, Berthelé, et Lecesne.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — MM. Hachette et Moulin s'excusent de ne point assister à la séance. — M. le comte de Melun, membre correspondant, annonce que pour se conformer au vœu manifesté par la Société, la chapelle de la Commanderie sera restaurée par ses soins, et rendue, sinon au culte, du moins à l'admiration des archéologues.

M. Rollet donne lecture d'une notice de M. Jules Maciet concernant le Christ byzantin rapporté par la Société, lors de sa dernière excursion archéologique, et appartenant à l'église de Montlevon. Il résulte des recherches et des observations de notre collègue que ce christ en émail cloisonné de la sorte dite champ-levé doit provenir des fabriques de Limoges. L'auteur cite la description d'un christ à peu près identique conservé à Rome. En outre, des Christs du XIII<sup>e</sup> siècle de forme et d'ornementation analogues sont désignés au Musée de Cluny sous les numéros 942 et 943. Le travail de M. Maciet, rendu plus intéressant encore par une reproduction à l'aquarelle du Christ de Montlevon, faite par M. Amédée Varin, est renvoyée à la commission des Annales.

Sur une observation de M. de Kérouartz, qu'une transition doit être observée entre les deux Christs, le Christ moderne non vêtu et le Christ vêtu, M. Barbey répond qu'en effet, il existe sur un vitrail du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle de l'église d'Etrépilly, un Christ vêtu seulement d'une jupe. MM. Viollet-Leduc et de Caumont citent également des exemples de ce fait. Au XVI<sup>e</sup> siècle est venue l'habitude de représenter les images du Christ dépouillées de vêtement. L'idée du Christ nu, considéré comme victime, a succédé alors à l'idée

du Christ triomphant vêtu d'une robe royale, la tête ceinte de la couronne.

M. Joseph Berthelé est élu associé-libre ; il remercie l'Assemblée de sa nomination et promet un concours sérieux aux travaux de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

---

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1879

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Sont présents: MM. Hachette, Barbey, Rollet, Bigault d'Arcot, Harant, Darié, Epron, Demonchy, Bosquillon, Lecesne et Moulin.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance rédigé par le Vice-Secrétaire est lu par lui et adopté.

Liste des ouvrages reçus depuis le mois d'octobre :

- 1° *Journal des Savants*, 2 cahiers, septembre et octobre 1879;
- 2° *Revue des Sociétés savantes*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons de 1879;
- 3° *Romania*, n° 32, octobre 1879;
- 4° *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts de Dijon*, année 1878 et 1879;
- 5° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, tome XXXV;
- 6° *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, 4<sup>e</sup> livraison, tome XV;
- 7° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 111<sup>e</sup> livraison;
- 8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n° 100;
- 9° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, tome XXXIX;
- 10° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, nos 13 et 14;
- 11° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 15<sup>e</sup> année, 1878;
- 12° *Une tombe plate dans l'Eglise de Ste-Praxède à Rome*, par M. J. Quicherat (Extrait de la Revue archéologique);
- 13° *Découverte de l'étang de Nesmy (Vendée); lettre de M. Benjamin Fillon à M. J. Quicherat*;
- 14° *Etude médicale sur la Retraite des dix mille*, par M. le docteur Corlieu (don de l'auteur);
- 15° *Journal des Libraires*, 2 numéros;
- 16° *Prix Auguste Martin* (prospectus).

*Correspondance.* — M. Mayeux, appelé à Paris par un deuil de famille, s'excuse de ne pas assister à la séance. — M. le Ministre de

L'Instruction publique répond à la lettre adressée par M. le Président (conformément au désir exprimé par la société Polymatique du Morbihan) qu'il a mis sous les yeux des Membres de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques la demande faite par cette Société. Il s'agit de l'acquisition, par l'Etat, des monuments druidiques les plus importants de ce département, afin d'en assurer la conservation. M. le Président ajoute que, depuis quelques jours, a été nommé à cet effet, une commission dont le travail doit comprendre tous les monuments mégalithiques de la France. — La Société historique du Maine dont le Président est le savant M. Hucher, offre en échange de celles de nos publications qu'elle ne possède pas, les mémoires de cette Société qui ne nous ont point été adressés. — Accepté.

M. Eugène Pihan, sous-chef des travaux typographiques à l'Imprimerie Nationale, donne quelques renseignements sur la Société Smithsonienne qui nous a adressé son dernier compte-rendu « James Smithson, né en 1770, mort en 1829, fils naturel du duc de Northumberland, légua, en 1826, aux Etats-Unis une somme de 10,000<sup>fr</sup> pour la fondation d'une Société, destinée à populariser toutes les connaissances humaines, par des publications répandues à grand nombre. Smithson était un habile chimiste et fut reçu membre de la Société royale de Londres. L'institution Smithsonienne a dépassé les espérances de son fondateur. »

M. Barbey donne lecture de la notice sur Dammard, par M. Douchy, instituteur à Brumetz, associé libre. La Société décide le renvoi de ce travail à la Commission des Annales.

M. le docteur Corlieu a adressé deux Chartes qui doivent faire partie de son histoire de l'abbaye de Chézy :

1<sup>o</sup> Charte de Thibaud de Champagne (1269) par laquelle il amortit tous les biens que les religieux de Chézy avaient acquis en Champagne (Charte inédite.)

2<sup>o</sup> Arrêt du Conseil de Louis (Louis X le Hutin) fils aîné de Philippe IV, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, qui déclare que les religieux de Chézy sont en droit et en saisine de prendre tous les ans, huit setiers de blé sur son moulin de Château-Thierry, appelé le moulin Adam (peut-être le moulin du Roi.)

3<sup>o</sup> Charte de Thibaud, comte de Champagne, par laquelle il abandonne quinze livres de rente à l'abbaye de Chézy, en échange du bois de Barbillon (avril 1246).

La séance est levée à quatre heures.

---

# TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1879





# LES TEMPLIERS ET LES HOSPITALIERS

DANS L'ARRONDISSEMENT  
DE CHATEAU-THIERRY,

Par M. Jules MACIET.

Séance du 4 février 1879.

---

Les Templiers et les Hospitaliers possédèrent plusieurs établissements sur le territoire qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Château-Thierry. Curieux d'en connaître le nombre et l'importance, nous avons trouvé d'abondants renseignements dans un livre de M. E. Mannier intitulé : *Les Commanderies du Grand Prieuré de France*. L'auteur borne ses études aux Hospitaliers, mais comme leur ordre hérita des biens des Templiers, les documents qu'il publie importent à l'histoire des deux ordres ; or ces documents ont été puisés aux Archives nationales avec une persévérance digne de notre reconnaissance, et ils sont exposés avec une clarté qui rend notre tâche bien facile. Bornant nos recherches à notre seul arrondissement, nous n'avons eu qu'à grouper, parfois en les réduisant, parfois en les copiant textuellement, les chapitres qui nous intéressaient.

Nous avons trouvé une autre source de renseignements dans le texte du procès des Templiers publié par Michelet ; là notre besogne a été un peu plus méritoire pour extraire ce qui nous importait parmi une quantité de monotones dépositions, et au milieu des multiples et fantaisistes orthographes des noms propres.

En réunissant cette double série de renseignements, nous appelons l'attention sur un côté de notre histoire locale peu exploré jusqu'à ce jour, et nous espérons que d'autres documents viendront peu à peu nous le faire mieux connaître.

Les Templiers puis les Hospitaliers ont possédé trois commanderies dans notre arrondissement : Moisy, La Sablonnière et Viffort.

## MOISY-LE-TEMPLE

canton de Neuilly-Saint-Front, commune de Montigny-l'Allier.

La commanderie de Moisy, la plus importante des trois et dont nous parlerons en premier lieu, faisait partie du diocèse de Meaux.

Ses membres (ou dépendances) furent Brumetz, La Sablonnière (ancienne commanderie), l'ancien Temple de Nanteuil, Villers-le-Vast, l'Hôpital de Betz, Boutigny, Magny-Saint-Loup, l'ancien Temple de Montaigu, Trilbardou, l'Hôtel-Saint-Jean, à Meaux.

Parmi tous ces lieux, nous ne nous occuperons que de ceux qui se trouvent dans notre arrondissement.

1184 On ignore la date de la fondation du Temple de Moisy. L'ordre des Templiers avait été créé dès 1118 et régulièrement constitué dix ans après ; mais la plus ancienne date qui nous apprend l'existence du Temple de Moisy est celle de 1184. Le précepteur ou grand-prieur de la maison s'appelait alors Pierre. A cette époque, Simon, évêque de Meaux, termina un procès entre les Templiers et Hugues comte de Meaux, « au sujet d'un droit d'usage que les Templiers prétendaient avoir dans le bois de Cerfroid (in nemore de Cerfæi). Il fut convenu qu'ils auraient dans ce bois le même droit d'usage que dans les bois qui appartenaient à leur maison de Moisy (ad domum de Moysi). De plus il fut entendu que si le comte de Meaux faisait couper son bois de Cerfroid, il devrait en laisser une partie pour l'usage des frères qui ne pourraient envoyer leurs bestiaux dans les parties coupées avant trois ans révolus. »

1297 Il nous faut sauter plus d'un siècle, jusqu'en 1297, pour avoir un nouveau renseignement. Nous apprenons qu'à cette date Guidon de l'Oratoire (Guido de Oratorio) fut reçu templier à Moisy.

A cette date nous sommes bien près de la chute de l'Ordre. Créés pour combattre les Musulmans contre lesquels ils luttèrent héroïquement, les Templiers étaient devenus en peu d'années très-puissants et très-riches ; on prétend que leurs manoirs atteignaient dans toute l'Europe le nombre de dix mille. Pourvus de privilèges qui les égalaient aux princes, ils ne pouvaient être jugés que par le pape ou par eux-mêmes. Cette puissance inquiéta Philippe-le-Bel ; ces richesses le tentèrent ; prenant prétexte des rumeurs répandues sur certaines de leurs cérémonies, s'appuyant sur les jalousies et les haines qu'ils avaient suscitées par leur orgueil et leurs rapides accroissements, il transmit à tous les officiers royaux des ordres dont le secret fut fidèlement gardé, et le 13 octobre 1307 tous les templiers de France furent arrêtés.

Pour apprécier la valeur des aveux obtenus dans l'enquête qui suivit contre les Templiers de Moisy, il est nécessaire d'indiquer rapidement les principaux chefs d'accusation portés contre l'ordre. C'étaient :

1° L'initiation accompagnée d'insultes à la croix, du reniement du Christ et d'actes immoraux.

2° L'adoration d'une idole, d'une tête considérée comme l'image du vrai Dieu, du seul auquel on dût croire, l'habitude de porter des cordelettes ayant touché cette tête.

3° L'omission des mots sacramentels de la messe : Hoc est corpus meum.

4° Le droit que s'arrogeaient les chefs laïques de l'Ordre de donner l'absolution et d'absoudre même des péchés dont on ne s'était pas accusé par pudeur ou par crainte de la pénitence.

Il est possible que quelques membres de l'Ordre se fussent corrompus au contact des mœurs de l'Orient ; il est possible aussi qu'il ait eu quelques statuts secrets ; en tous cas aucun des exemplaires de leurs statuts, parvenus jusqu'à nous, ne contient rien de tout ce qui leur est reproché. D'après M. Loiseleur (dans son livre intitulé : *la Doctrine secrète des Templiers*) ils auraient eu réellement des rites et des croyances particulières se rattachant à des hérésies contemporaines. Ils auraient cru non à Jésus mais à un Dieu supérieur ; l'idole qu'ils adoraient serait le Diable, mais le Diable pour eux n'aurait pas été en hostilité avec le Dieu supérieur, c'était un Dieu inférieur dominateur du monde matériel, l'auteur de tous les biens et de tous les maux d'ici-bas. Quant à Jésus, ce ne serait qu'un imposteur et l'on explique leur facilité à le renier par l'immense désappointement qu'ils avaient éprouvé de leurs échecs en Palestine.

Les aveux des Templiers dans le procès semblent écrasants contre eux, mais leurs partisans font remarquer qu'en France ces aveux furent obtenus par d'horribles tortures ; à leur tour leurs adversaires notent qu'en des pays étrangers, où les enquêtes furent menées humainement, des aveux analogues furent faits. Il nous semble que s'il y eut des coupables, il y eut aussi bien des innocents que seuls les supplices amenèrent à avouer une prétendue complicité ; c'est ce que nous allons voir, à notre avis, en étudiant notamment les dépositions de Jean de Cormeilles, précepteur de Moisy.

Jean de Cormeilles (de Cormele ou de Cormellis) qualifié servant 1299 (servient) du diocèse de Soissons, avait été reçu, à l'âge d'environ 29 ans, dans l'Ordre du Temple, en 1299, au mois de mars, par Raoul de Gisi (Radulphus de Gisi ou Gisiacho) dans la chapelle du Temple de Chevru, au diocèse de Sens (arrondissement de Coulommiers). Parmi les assistants étaient Ponsard de Gisi, neveu de Raoul, et Remi de Plassy (Remigius de Plasiaco).

- 1301 Vers 1301, Jean de Cormeilles assista à Moisy à la réception de Milon de Saint-Fiacre (Milo de Sancto Fiacro), qui était prêtre ou le devint un peu plus tard et n'avait que 18 ans, par le même Raoul de Gisi, précepteur de Champagne, en présence du chapelain de Moisy, Albert de Reyans, et de Guidon de l'Oratoire. C'est lui qui nous l'apprend dans sa déposition. Il est pourtant probable que ses souvenirs le trompent quelque peu, car Milon, dont les souvenirs doivent être plus exacts sur sa propre réception, dit dans sa déposition qu'il fut reçu à Moisy, non pas par Raoul de Gisi, mais par Regnaud d'Argenville (Reginaldus de Argivilla ou Argenvilla), il constate qu'il a oublié le nom de plusieurs assistants, il se rappelle pourtant le chapelain Albert et Guillaume de Compiègne (Guillelmus de Compendio).
- 1304 En 1304, Jean de Cormeilles assistait dans la chapelle du Temple de La Sablonnière à la réception d'Adam, né à Pontivy (ou dans le Ponthieu, Adamus de Pontivo natus), dont il a oublié le surnom. Cette réception était faite par Jean de Sernois (Johannes de Cernayo ou Sernoy, Cernoy, Cerneyo, Sernay), précepteur de Moisy. Nous savons que ce Jean de Sernois a été aussi précepteur du Temple d'Oisement dans le diocèse d'Amiens et du Temple de Soissons. C'est probablement peu après, à sa mort, que Jean de Cormeilles devint précepteur de Moisy ; tout ce que nous savons pourtant sur sa mort, c'est qu'en 1311 la déposition de Jean de Cormeilles le qualifie de défunt, sans préciser la date de son décès ; mais nous supposons qu'il était antérieur au procès des Templiers, puisque nous n'avons pas trouvé son interrogatoire.
- 1305 Pour en revenir à Jean de Cormeilles, il assiste encore à la réception de Montonetus de Pruvino (Provins) dans la chapelle de La Sablonnière vers 1305.
- 1307 En 1307, l'Ordre se sentait menacé ; le grand-maitre et plusieurs dignitaires demandaient une enquête, et le pape, qui avait peine à croire aux crimes allégués, sollicitait du roi, par une bulle du 24 août, les renseignements qu'il avait pu obtenir.
- Le pape voulait bien faire l'enquête, mais inclinait vers la douceur ; au contraire, agit violemment. Le 17 septembre il transmettait ses ordres à ses sénéchaux et gouverneurs, et le 13 octobre, comme nous l'avons dit, tous les Templiers de France furent arrêtés. Ceux de Moisy le furent évidemment aussi sans coup férir, comme dans tout le royaume, et ils furent immédiatement amenés à Paris.
- Le 19 octobre leur interrogatoire commençait mené par les gens du roi avec une cruauté impitoyable, et dès le 27 le pape se plaignait

de l'arrestation des Templiers et des tortures qui leur étaient infligées. Maintenant le principe qu'ils ne relevaient que du Saint-Siège, il suspendait les pouvoirs des évêques et inquisiteurs commis par le Roi et envoyait deux cardinaux à qui Philippe-le-Bel devrait remettre les personnes et les biens des Templiers. Philippe céda, mais seulement pour la forme. Pour sauvegarder les apparences, les personnes furent remises en effet aux cardinaux qui, à leur tour, les remirent de nouveau au roi, sous la condition de les tenir à la disposition de l'Eglise ; quant aux biens ils restèrent sous la garde des gens du Roi.

Nous n'avons pas la déposition que fit alors Jean de Corneilles. Il est probable qu'il n'avoua rien de bien répréhensible, car nous verrons tout à l'heure qu'il fut de ceux qui s'offrirent dans la suite pour défendre l'Ordre, mais ce qu'il souffrit, nous le savons par la déposition qu'il fit en 1311. A cette première enquête de 1307, où beaucoup de Templiers périrent dans les tortures, il fut mis cruellement à la question et quatre dents lui furent arrachées.

Nous avons au contraire la déposition de Milon de Saint-Fiacre (Milo ou Miletus de Sancto Fiacro). Il est jeune encore en 1307, il n'a environ que 24 ans. Nous croyons bien que lui aussi dut être soumis à la torture à lire tout ce qu'il confesse sur la cérémonie de sa réception à Moisy ; il avoue qu'il a juré d'observer les statuts secrets de l'Ordre ; il avoue qu'on lui a dit de se conformer à l'usage en crachant sur la croix et il dit qu'il fit semblant de le faire et cracha par terre ; il avoue la tolérance des actes d'immoralité. Il déclare qu'il croit que toutes les réceptions étaient faites en la même forme que la sienne ; enfin les commissaires ont soin de lui faire dire et leur secrétaire d'écrire que ce n'est ni par force ni par crainte de la prison et des supplices qu'il a fait sa déposition.

Nous n'avons pas de renseignements précis ni sur Milon de Saint-Fiacre ni sur Jean de Corneilles dans les deux années suivantes. Les Templiers répartis par groupes entre divers bâtiments de Paris y subirent une dure captivité.

A la fin de mai 1308, le Parlement des trois Ordres étant réuni à Tours, le Pape interrogea lui-même 76 Templiers à Poitiers ; puis le 5 juillet il rendit par une bulle le pouvoir de procéder aux évêques et aux inquisiteurs de France à la charge de ne rien tenter contre l'ensemble de l'Ordre, se réservant de juger lui-même le grand-maître et quelques dignitaires. 1380

Le 8 août 1309, les commissaires du pape réunis à Paris, citent les Templiers à comparaître au premier jour non férié après la Saint-Martin d'hiver et le 12 novembre ils commencent les interrogatoires. 1309

1310 En février 1310, Jean de Cormeilles déclare qu'il veut défendre l'Ordre de tout son pouvoir avec l'aide des frères, si on le remet dans l'état où il était au moment de son arrestation.

Le 28 mars, dans une réunion tenue dans le préau de l'Archevêché, les commissaires offrent aux Templiers de choisir entre eux des défenseurs de l'Ordre ; mais après une discussion tumultueuse ils refusent de le faire à une grande majorité, déclarant que ce leur est impossible sans le consentement du grand-maitre. Dans cette majorité se trouve Milon de Saint-Fiacre.

Quelque temps après cette réunion nombreuse, les notaires commis visitent les Templiers pour leur demander à nouveau de se prononcer sur cette question de la défense de l'Ordre. Le 4 avril ils visitent la maison de Jean-le-Grand, à Paris, près la pointe Saint-Eustache, où étaient détenus 30 Templiers qui persévèrent dans la résolution du préau de l'Archevêché, mais il en est quelques-uns, et parmi eux Jean de Cormeilles, qui déclarent n'être pas intervenus à cette résolution et vouloir défendre l'Ordre, ils demandent en outre à participer aux sacrements de l'Eglise se disant bons Chrétiens.

En 1310, Jean de Cormeilles, précepteur de Moisy, qui avait alors environ 41 ans, fit sa soumission et se désista certainement de son rôle de défenseur, car il déposa le manteau de l'Ordre avec d'autres Templiers au Concile de Sens. Ces termes désignent le concile provincial tenu à Paris, en mai 1310, par Philippe de Marigni, archevêque de Sens, qui fit gracier ou condamner temporairement à la prison les Templiers qui avouèrent, tandis que ceux qui persistaient dans leurs protestations étaient condamnés à la prison perpétuelle, et ceux qui retiraient leurs anciens aveux étaient livrés au bûcher. — Jean de Cormeilles avait déposé le manteau de l'Ordre, s'était fait raser la barbe, puis avait été à Chartres absous et réconcilié avec l'Eglise par l'évêque de Chartres.

1311 Le Concile s'était tenu absolument en dehors de la participation de la commission papale qui menait parallèlement son enquête sans les mêmes violences. Le 11 février, Jean de Cormeilles est interrogé à Paris par les commissaires du pape dans le local ordinaire de leurs séances, aux Frères-Mineurs.

On lui lit les articles de l'acte d'accusation ; il proteste contre les 13 premiers qui contiennent de si graves allégations ; il croit que rien de ce qu'ils disent n'est vrai ; il a vu recevoir plusieurs frères, Milon de Saint-Fiacre à Moisy, Adam de Pontivy et Montonetus de Pruvino à La Sablonnière ; il n'a pas assisté à d'autres réunions ni à

d'autres grands chapitres, mais dans ce qu'il connaît rien n'a été fait ou dit qui fût défendu ou malhonnête.

Lui-même, c'est Raoul de Gisi qui le reçut il y a près de douze ans. Lorsqu'il eût demandé trois fois le pain et l'eau de l'Ordre, Raoul les lui accorda ; puis le fit se vouer par serment, sur un livre ouvert où était l'image du Crucifié, à la chasteté, à l'obéissance, à une vie où il n'aurait aucun bien en propre, au silence sur les secrets de l'Ordre. Il lui remit ensuite le manteau (blanc à croix rouge) et l'embrassa sur la bouche ainsi que les frères présents. Enfin il lui ordonna de conserver les bons usages et les bonnes coutumes de l'Ordre, de coucher avec une chemise et qu'aussi il dirait le *Notre Père* dans ses heures ; ainsi il se conduisit dans l'Ordre.

Les commissaires alors insistent et lui demandent, si lors de sa réception, il ne s'est rien passé de malhonnête, rien de défendu et spécialement rien de ce qui est contenu dans les 13 premiers articles. Le malheureux se trouble, il ne veut pas répondre ; il demande que les commissaires l'entendent isolément, à part, ce qu'ils ne veulent pas lui concéder ; il paraît plein d'effroi pour les tourments qu'il dit avoir soufferts autrefois à Paris lors de l'arrestation de l'Ordre, tourments dans lequel il raconte avoir perdu quatre dents ; il déclare qu'il ne se rappelle pas bien ce qu'il a fait lors de sa réception, il demande un délai pour mieux réfléchir. Les commissaires lui accordent jusqu'au lendemain pour compléter sa déposition, lui ordonnant, en vertu du serment qu'il a prêté, de ne révéler à personne ce qu'il a dit et de ne demander à personne conseil sur la façon dont il devrait déposer ou répondre soit à la question déjà faite, soit à celles qui pourraient lui être posées. Il répondit qu'il ne consulterait que Dieu seul.

La nuit porta conseil ; le lendemain, au même lieu, devant les mêmes commissaires, Jean de Cormeilles fit des aveux. Quand on lui demanda s'il avait réfléchi sur la question qu'on lui avait faite la veille au sujet des choses défendues qui avaient pu être faites à sa réception, il répondit que Raoul qui le recevait, après lui avoir remis le manteau, lui ordonna en présence des autres assistants de renier Dieu et sur sa réponse qu'un tel ordre ne se devait, Raoul lui dit qu'il le fallait faire et alors il renia Dieu des lèvres mais non pas de cœur. Ensuite Raoul, tenant une croix de bois à la main, lui ordonna de cracher dessus et il cracha non pas sur la croix mais à côté. Puis interrogé pour savoir si celui qui le recevait lui avait dit que les règles de l'Ordre prescrivaient ou toléraient des actes immoraux : li répondit que non. On lui demande alors comment, étant la veille aussi

sûr qu'aujourd'hui de ce qu'il avait tait, il ne l'avait pas confessé; il répond que c'est pour la honte et l'horreur de tout cela qu'il répugnait à le dire. On lui demande si depuis la veille il a pris conseil de quelqu'un pour répondre; il dit que non, mais qu'il a demandé à Robert, prêtre desservant le Temple de Paris, de dire une messe du Saint-Esprit, afin que Dieu le dirigeât et il croit que la messe a été dite.

Requis de dire si la déposition qu'il avait faite la veille devant les mêmes commissaires était véridique, il répond que oui, et qu'il n'y veut rien changer. Puis il ajoute que de toutes ces erreurs il s'est confessé dans la semaine même de sa réception au frère Albert du Puits Couvert (de Cooperto Puteo), lorrain, autrefois prêtre de l'Ordre, dans la chapelle du Temple de Moisy, qui l'a absous en lui imposant un jeûne. Il est bien probable que cet Albert est le même qu'Albert de Reyans, prêtre à Moisy lors de la réception de Milon de Saint-Fiacre, que Jean de Cormeilles a cité dans sa déposition de la veille. Pourtant rappelons-nous que ce n'est pas à Moisy que Jean de Cormeilles avait été reçu, mais au Temple de Chevru; il y a donc lieu de s'étonner, quoique ce ne soit pas absolument impossible, qu'il se soit confessé à Moisy la semaine même de sa réception. Peut-être ses souvenirs étaient-ils confus? Peut-être aussi, obligé d'inventer des aveux tels qu'on les voulait, se troublait-il dans ses inventions?

Revenons à son interrogatoire. Il ajoute que depuis l'arrestation de l'Ordre il s'est encore confessé du tout à frère Jean Pied-de-Lièvre, chanoine régulier demeurant avec monseigneur l'Evêque de Chartres.

Il ne sait rien de plus touchant les 13 premiers articles. L'interrogatoire porte alors sur les accusations des articles suivants; il répond qu'il ne sait rien de plus que ce qu'il a dit précédemment, il sait seulement qu'il croyait lui-même fermement aux sacrements de l'Eglise et il pense aussi que les autres membres de l'Ordre y croyaient et que les prêtres de l'Ordre célébraient la messe comme elle devait être célébrée, puisque bien souvent c'étaient des prêtres séculiers qui venaient la leur dire et il ne croit pas que les laïques parmi eux puissent absoudre les péchés. Aussitôt leur réception, les Templiers pouvaient être envoyés au-delà des mers; ils étaient reçus en secret et il croit que c'est ce secret qui les a rendus suspects; ils se ceignaient de cordes, il est vrai, mais il n'a jamais vu toucher des têtes d'idoles. Il leur était défendu de révéler les secrets des chapitres; s'ils les eussent révélés ils eussent été repris, mais il ne sait

comment ils eussent été punis. Ils ne pouvaient, sans autorisation, se confesser à d'autres qu'aux prêtres de l'Ordre. Ceux qui connaissant les erreurs de l'Ordre, ne les corrigèrent pas et ne les dénoncèrent pas à l'Eglise furent négligents, mais il croit que c'est la crainte seule qui les empêcha d'agir. Dans les maisons du Temple où il a demeuré il a vu l'aumône et l'hospitalité pratiquées comme elles devaient ; l'aumône générale était faite trois fois par semaine et même chaque jour pour tous les pauvres de passage ; si dans les temps de misère les aumônes se restreignaient, c'était à cause même de la multitude des malheureux qui venaient les demander. Les chapitres étaient secrets. L'Ordre tout entier devait obéir à ce que le grand-maitre avait ordonné avec le conseil. Un grand scandale s'est élevé contre l'Ordre au sujet de ces choses sur lesquelles on l'interroge et il a entendu dire que le grand-maitre et d'autres encore avaient confessé des erreurs à la confusion de l'Ordre ; si lui-même il s'était offert à le défendre, c'est qu'il avait vu que d'autres aussi s'offraient.

Requis de dire s'il avait déposé par prière, avis, crainte, amour, haine ou pour quelque avantage temporel obtenu ou à obtenir, il répondit que non, mais seulement pour dire la vérité, et alors il lui fut enjoint de ne pas révéler sa déposition jusqu'à ce que les attestations fussent publiées.

Telle est cette longue déposition, nous ne savons rien de plus sur Jean de Cormeilles, ni sur ce qu'il devint ; quant à ce qu'il fut, nous croyons qu'il fut un honnête homme ; les souffrances qu'il endura expliquent assez ses aveux, aveux qui se ressemblent tous dans cette enquête et qui ressemblent à une leçon apprise et imposée. Que des rites bizarres, que des mœurs infâmes se soient répandues dans quelques maisons du Temple, c'est possible, nous le croyons, mais nous ne croyons pas que toutes en fussent infestées et il nous semble que la maison de Moisy ne les connut pas. Son précepteur est de ceux qui crurent à l'honnêteté du Temple et voulurent le défendre, il n'avoue qu'après avoir souffert la torture et encore il n'avoue que des paroles impies ou obscènes, il n'avoue pas d'actes. Mais comment même croire à ces paroles, car Jean de Cormeilles nous a cité parmi ceux qui assistaient à sa réception, Ponsard de Gisi ; or Ponsard de Gisi fut un des plus héroïques à protester contre les accusations de Philippe-le-Bel, il souffrit d'horribles supplices, il fut le premier des Templiers à se présenter courageusement pour la défense de l'Ordre le 27 novembre 1309 et comment ne pas le croire, lui, qui préféra mourir sur le bûcher que de confesser les infamies qu'il n'avait pas commises.

Jean de Cormeilles n'eut pas jusqu'au bout cette admirable fermeté ; il fut de ceux qui cédèrent devant l'horreur du bûcher au concile de Sens et pourtant, dans cette dernière enquête, sa conscience se révolte quand on lui demande de confesser de nouveau son infamie et celle de l'Ordre qu'il avait voulu défendre. Le premier jour il ne peut s'y résigner, il veut protester, mais il se rappelle les tortures souffertes, il voit le bûcher prêt à s'allumer, il s'arrête. Le second jour son courage était brisé, il avoua et nous ignorerons toujours quels moyens de prières, pour parler comme le procès-verbal, quels moyens d'avis, de crainte, d'amour, de haine et d'avantage temporel obtenu ou à obtenir, le décidèrent à parler, nous les ignorerons, mais nous pourrions peut-être les supçonner parmi les plus tristes et les plus honteux pour la mémoire de Philippe-le-Bel et des juges et geôliers qu'il employa.

Nous avons dit ne savoir ce que devint Jean de Cormeilles, précepteur de Moisy ; nous ignorons aussi ce qu'il advint de Milon de Saint-Fiacre. Tout ce que nous savons, c'est qu'il assistait à la réunion du préau de l'Archevêché, le 28 mars 1310, et que le 9 février 1311 Jean de Cormeilles dit de lui dans sa déposition qu'il ne sait s'il est mort ou vivant. Pour d'autres Templiers cités dans cette notice, nous savons qu'ils étaient déjà morts en 1311, tels que Remi de Plassy et Albert de Reyans le chapelain de Moisy. Quant à Ponsard de Gisi, qui défendait l'Ordre en 1310, il est qualifié défunt en février 1311 et c'est assez pour dire qu'il fut des 54 courageux défenseurs de l'Ordre que l'archevêque de Sens avait fait brûler. Nous savons, en effet, positivement, les noms de huit de ces 54 malheureux et dans les interrogatoires cette qualification de défunts est la seule qu'on emploie en parlant d'eux.

La fin de l'Ordre était proche. Le 5 juin 1311 les commissaires pontificaux ayant terminé leur enquête à Paris, après 18 mois de travail, envoyèrent au pape l'expédition de cette procédure.

1312 Le 16 octobre s'ouvre le Concile de Vienne qui devait juger les Templiers, mais par une bulle du 22 mars 1312, pendant le concile, et sans qu'il prononce, car on savait qu'il inclinait pour les accusés, le pape supprime l'Ordre du Temple, « il déclare que les confessions obtenues rendent l'Ordre grandement suspect, que de plus les rumeurs pleines d'infamie, les soupçons véhéments, l'accusation portée à grande clameur par les prélats, ducs, comtes, barons et communautés du royaume de France ont causé un scandale qui ne pourrait s'étouffer tant que l'Ordre subsisterait. . . . il croit donc devoir supprimer l'Ordre, non par sentence définitive, les enquêtes

et procès susdits ne suffisant pas pour qu'il le puisse faire selon le droit, mais par voie de provision et autorité apostolique. »

Le 2 mai 1312 le pape attribua les biens du Temple aux Hospitaliers. Philippe-le-Bel n'obtint donc pas tout ce qu'il aurait voulu, il avait gardé pourtant le trésor et les biens meubles du Temple et tous ses revenus pendant la durée du séquestre, il continua même à les percevoir pendant la fin de son règne. Ce ne fut qu'en 1325, sous Charles IV, que les dernières difficultés au sujet de ces biens furent réglées entre la royauté et les Hospitaliers, et naturellement la royauté se fit donner le plus qu'elle pût.

Le cardinal d'Albano, deux autres cardinaux, l'archevêque de Sens 1314 et quelques prélats condamnèrent à la prison perpétuelle le grand-maitre Jacques de Molai, le visiteur de France Hugues de Peraudo et les commandeurs d'Aquitaine et de Normandie, mais le grand-maitre et le commandeur de Normandie ayant rétracté leurs aveux furent remis au prévôt de Paris qui les fit brûler par ordre du roi, le 11 mars 1314. On sait avec quel courage ils moururent.

Le pape Clément V eut été porté à la douceur, mais créature de Philippe-le-Bel il sanctionna petit à petit ou laissa faire toutes les cruautés et toutes les iniquités qui furent commises en France et dont nous avons vu une petite partie. Dans les autres pays de l'Europe l'Ordre fut, il est vrai, supprimé, mais du moins ses membres furent traités avec ménagements.

Les Frères Hospitaliers, nommés aussi Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Chevaliers de Rhodes, Chevaliers de Malte, existaient depuis 1099. Leur ordre avait été fondé par Gérard Tom, de Martigues-en-Provence, pour secourir les pèlerins. En 1121 il devint un ordre militaire et s'illustra par ses luttes contre les Musulmans qu'il attaqua de Rhodes, puis de Malte, lorsqu'il eut perdu la première de ces îles. Les grands-maitres français Pierre d'Aubusson, Villiers de l'Île-Adam, La Valette, sont particulièrement célèbres.

Héritiers de Moisy, les Hospitaliers y joignirent le fief de Brumetz (canton de Neuilly-Saint-Front), situé sur la paroisse de ce nom, à une lieue de Moisy. « Il se composait d'une ferme et de 150 arpents de terre. La ferme se trouvait devant le cimetière du village, le long du chemin de Gandelu. Ce domaine, où le commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse, s'était formé à l'aide de plusieurs acquisitions faites par les Hospitaliers dans le cours du xiv<sup>e</sup> siècle, des religieux du prieuré de la Sainte-Trinité, résidants à Cerfroid,

dépendance de Brumetz. Ce prieuré avait reçu la plus grande partie de ses biens et revenus de Gauthier de Châtillon, comte de Portien et connétable de France. Ce seigneur leur avait donné, en 1310, des terres dans sa seigneurie de Brumetz et des droits d'usage dans les bois de Cerfroid, Gandelu et Passy. Il avait en outre amorti tout ce que le prieuré possédait dans la châtellenie de Gandelu, à la charge de faire dire pour lui deux messes du Saint-Esprit chaque année, aussi longtemps qu'il vivrait, et après sa mort, deux messes *de Requiem*. Le revenu de Brumetz monta en 1757 à 1,000 livres et en 1783 à 1,700 livres. » (Mannier).

1357 En 1357, les Hospitaliers réunirent à Moisy la commanderie de La Sablonnière avec les membres qui en dépendaient, Nanteuil-les-Meaux et Villers-le-Vaast.

1398 En 1398 la commanderie de Moisy fut supprimée et réunie à celle du Temple à Paris.

1476 « En 1476 les Hospitaliers achetèrent d'Etienne et Adam de Vaux, écuyers, le fief de Rocquemont, situé à Moisy, et se composant d'une maison avec des terres près de la rivière de Clignon. Ce fief fut réuni au *xvi*<sup>e</sup> siècle au domaine de Moisy. Il comptait alors 150 arpents de terre arable, 40 arpents de prés et un bois de 115 arpents, nommé le Bois de l'Hôpital. »

1530 « La commanderie possédait encore un grand marais, compris entre Moisy, Fulaines, la rivière d'Ourcq et les bois de Tresmes. Un long procès eut lieu en 1530 entre le commandeur et les habitants de Moisy et de La Chaussée, au sujet d'un droit de pâturage dans ce marais que ceux-ci réclamaient, et que le commandeur finit par leur accorder, à la condition qu'ils s'opposeraient avec lui à ce que ceux de Mareuil-la-Ferté usassent du même droit, s'ils en soulevaient la prétention. — A Bourneville, à une lieue de Moisy, il y avait une grange dimeresse qui servait à renfermer le produit des dimes dudit Bourneville (Oise) et de Vaux-Parfond (Oise), lesquelles appartenaient à la commanderie. »

« Le revenu de la maison de Moisy et de ses dépendances était à la fin du *xviii*<sup>e</sup> siècle de 2,000 livres environ. »

« Moisy possédait au *xvi*<sup>e</sup> siècle, pour la résidence du commandeur, un superbe château. C'était une véritable forteresse avec fossés et pont-levis. Au milieu de la cour d'honneur on voyait une petite église qui fut dédiée d'abord à saint Christophe et ensuite à saint Jean-Baptiste. Près du château était la ferme, et un peu plus loin un moulin banal sur la rivière de Clignon. Cette rivière appartenait à la commanderie, depuis le pont Poulin jusqu'à la rivière d'Ourcq. »

« Le commandeur était seigneur de Moisy, grand décimateur et collateur de la cure de Montigny-l'Allier, dont il avait le patronage. La haute, moyenne et basse justice lui appartenait, tant à Moisy que dans deux localités voisines, La Chaussée et Froide-Fontaine. Il percevait plusieurs rentes en grains sur la dime de Lizy, sur le moulin de Congy et sur le fief de Rouillon, au terroir de Mareuil-la-Ferté. » (Mannier).

En 1633 la commanderie de Moisy fut rétablie avec Moisy, Brumetz, La Sablonnière, Villers-le-Vaast et divers autres membres qui ne font pas partie de notre arrondissement et que nous avons nommés en tête de ces notes.

« Le revenu de la commanderie de Moisy en 1388, alors qu'elle ne comptait qu'un seul membre, le domaine de Brumetz, n'était que de 90 livres. La commanderie, rétablie en 1633, avait alors un revenu de 600 livres. En 1734 ce revenu montait à 10,335 livres; en 1757 à 14,000 livres; en 1783 à 17,279 livres; en 1787 à 31,000 livres. » (Mannier).

#### NOMS DES COMMANDEURS DE MOISY

##### *Sous les Templiers.*

1184. Pierre, frère du Temple, précepteur de Moisy.  
1304. Jean de Sermay, précepteur de Moisy,  
Après 1304 jusqu'à la chute de l'Ordre, Jean de Cormeilles, précepteur de Moisy.

##### *Sous les Hospitaliers.*

1357. Jean de Betancourt.  
1370. Nicole Dandelo.  
1375. Girard Du Puis.  
1388. Regnaut de Giresme, chevalier, grand prieur de France, qui réunit quelques années après la commanderie de Moisy à celle du Temple à Paris.

##### *Depuis 1633.*

1633. Le chevalier Jacques de Souvré, ambassadeur de l'Ordre près de la cour de France.  
1663. Le chev. de Berrieux.  
1676. Le chev. Charles d'Esbly.

1681. Le chev. Eustache d'Avernes, procureur général du commun trésor de l'Ordre au Grand Prieuré de France.
1694. Le chev. Alexandre-César Do.
1708. Le chev. Robert Lefebvre de Caumartin.
1711. Le chev. François Dauvet des Maretz.
1718. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes, bailli, grand'croix, ambassadeur de l'Ordre près de la cour de France.
1731. Le chev. Philippe-Alexandre de Conflans, bailli, grand'croix, brigadier des armées du roi.
1747. Le chev. Adrien de la Viéville de Vignacourt d'Orville.
1760. Le chev. Antoine-Denis d'Alsace d'Henin-Lietard, comte de Henin, bailli, grand'croix.
1783. Le chev. Charles-François-Ferdinand-Antoine Florent de Prudhomme d'Hailly de Nieuport.

#### LA SABLONNIÈRE

canton de Charly, commune de Montreuil-aux-Lions.

« Les Templiers commencèrent par posséder à La Sablonnière un bois nommé le bois des Sablonnières (Nemus de Sabloneriis) avec la guerie que Marguerite, comtesse de Bourgogne, leur donna, par ses lettres de l'année 1199, pour en disposer comme bon leur semblerait. » L'ayant défriché en grande partie, les hommes de la comtesse de Dhuisy (de Disiaco), village voisin, leur intentèrent un procès pour des droits d'usage. Le pape Innocent, choisi pour arbitre, délégua les prieurs de Saint-Marcel et de Saint-Victor à Paris, mais en 1201 les hommes de Dhuisy se désistèrent, s'en remettant à la décision des Templiers, qui leur accorderaient ce qu'ils voudraient.

Le procès des Templiers nous apprend les noms de quelques-uns des membres de l'Ordre qui furent reçus ou assistèrent à des réceptions dans cette maison.

Guidon de l'Oratoire (Guido de Oratorio) est qualifié dans son interrogatoire du 27 octobre 1307 de frère de l'Ordre, servant et précepteur de la maison de La Sablonnière ; il est alors âgé d'environ 70 ans. Il avait été reçu à Moisy par frère Pierre Normand (Petrus Normanno, magister de Alneio), chevalier, dans l'année du dernier concile de Lyon, dit-il, c'est-à-dire, à ce qu'il nous semble, en 1297. Parmi les assistants, il ne se rappelle qu'un seul nom, celui d'Albert Grognay, chevalier. Il avoue qu'il a craché trois fois sur la croix.

En 1302 il assistait à Moisy à la réception de Milon de Saint-Fiacre et en 1304, à La Sablonnière même, à celle d'Adam (Adamus

de Pontivo natus), que recevait Jean de Sernay ; Jean de Cormeilles assistait à cette réception. En 1305 il était encore présent quand Hugues de Pérando reçut à La Sablonnière Montanetus de Pruvino. Parmi les assistants étaient encore Jean de Cormeilles et Raoul de Gisi.

Adam et Guidon de l'Oratoire étaient déjà morts tous deux en 1311, sans que nous connaissions la date exacte de leur décès. Quant à Montanetus de Pruvino il avait quitté l'Ordre avant que l'Ordre fût arrêté.

En 1297, d'après un renseignement donné par Raynouard (p. 293), un nommé Etienne de Troyes avait été reçu à la Sablonnière par Hugues de Peraudo. Interrogé en 1308, il déclara qu'à sa réception il avait vu une tête avec une barbe à poils noirs et blancs et qu'on lui enjoignit de l'adorer. Les assistants l'adoraient et lui rendaient hommage avec grand respect disant : « Allons, adorons-le et rendons lui hommage, c'est lui qui nous a créés et qui nous perdra. » Nous n'avons rien trouvé sur cet Etienne de Troyes dans les textes publiés par Michelet.

Nous avons vu que les Hospitaliers devenus possesseurs de la maison de La Sablonnière, la réunirent à la commanderie de Moisy en 1337. Située dans un vaste enclos, sur le chemin conduisant à Gandelu, elle continua à porter le titre de commanderie. Détruite pendant les guerres du xv<sup>e</sup> siècle, elle fut rebâtie en 1462. En 1633 il n'en restait plus aucun bâtiment. « D'après le procès-verbal dressé cette année là, pour constater l'état de cet ancien domaine, on voit que le commandeur avait la haute, moyenne et basse justice à La Sablonnière dont le territoire contenait 360 arpents de terre et 45 maisons qui devaient chacune 3 deniers de cens par an, avec un chapon et un pichet d'avoine. Le domaine de la seigneurie s'étendait au-delà du territoire et comprenait 550 arpents de terre en labour et bois, au lieu dit Terroir de l'Hôpital, 200 arpents de friche au lieu dit La Hérupe et 170 arpents à La Fontaine-Meuillère. Le revenu de La Sablonnière, avec la dime du lieu était en 1633 de 700 livres et en 1783 de 3,000. » (Mannier).

La maison de Nanteuil-les-Meaux (Seine-et-Marne), domus Templi de Montholio, dépendait de la maison de La Sablonnière, mais elle passa en 1398 dans la commanderie de Choisy (Seine-et-Marne).

#### VILLERS-LE-VAAST

commune de Marigny-en-Orxois, canton de Château-Thierry.

Cette maison, à une demi lieue de Gandelu, avec 200 arpents de bois sur la Héruppe, était une dépendance de La Sablonnière; elle avait été achetée en 1209 des religieux de la Charité-sur-Loire. Un acte de 1364 montre que les terres de Villers-le-Vaast, membre de la baillie de La Sablonnière, étaient restées incultes à cause des guerres qui désolaient le pays; ses religieux étaient incapables de payer une redevance de 8 muids de blé et d'avoine. En 1547, la maison de Villers n'existait plus, les terres et les bois avec quelques cens et revenus seigneuriaux étaient loués cent livres tournois.

#### VIFFORT

canton de Condé.

Cette commanderie de Templiers comprenait deux membres : la seigneurie d'Essises et une maison à Château-Thierry.

On ignore la date de sa fondation. Une sentence arbitrale de 1229 mit un terme aux conflits et aux nombreux démêlés des Templiers de Viffort avec les seigneurs de Montmirail, « il fut alors reconnu que la haute, moyenne et basse justice de Viffort et de ses dépendances appartenait à Jean, seigneur de Montmirail, et que les Templiers n'auraient le droit qu'une fois par an de tenir les plaids dans leur maison, en ne pouvant se servir d'autres sergents que de ceux du seigneur de Montmirail. »

En novembre 1237 le même seigneur de Montmirail donne « à la maison du Temple de Viffort (domuis Templi de Viffoz) cent sols de rente à prendre le jour de Saint-Martin d'hiver, chaque année, sur le péage et tonlieu de Montmirail (de Montismirelli). »

Dans le procès des Templiers nous trouvons que le 21 novembre 1307, frère Etienne de la Romagne (de Romania), du diocèse de Reims, ayant environ 50 ans, porte-clefs de la maison de Prunay, dit par serment qu'il y a environ 19 ans il fut reçu à Viffort, près Château-Thierry, par défunt frère Nicolas de Saint-Allan, alors précepteur de la maison de Soissons, par mandat de frère Arnould de Wisemale, en présence de frère Jean de Crotay, précepteur de Paci, frère Gerard Agricola et frère Thierry d'Albigny (Tierricus d'Albignico), précepteur de Viffort. Il a oublié les noms des autres assistants. Il avoue sur sa réception les mêmes fautes qu'on fait avouer à tous les Templiers.

Les Hospitaliers possesseurs de la Commanderie de Viffort la réunirent à la Commanderie de La Ferté-Gaucher à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

« La maison du Temple de Viffort et sa chapelle dédiée à saint Georges se voyaient au xvi<sup>e</sup> siècle sur la gauche de la route de Château-Thierry à Montmirail, dans l'angle formé par la rencontre du chemin de Viffort à Chamblon, avec celui conduisant à la Malmaison. » Elles n'existaient plus au xvii<sup>e</sup> siècle. Les terres qui en dépendaient, contenant 80 arpents, étaient affermées avec quelques autres revenus en 1757, 85 livres et 1,000 livres en 1783.

#### ESSISES

canton de Charly.

Des lettres d'Haynard, évêque de Soissons, de novembre 1211, nous apprennent qu'une noble dame Mesinde, veuve de Gillon de Châlons, fait abandon aux Templiers de toute sa terre d'Essises (*terram suam de Essistes*), tant en domaine qu'en droits de justice et de seigneurie.

On ignore l'importance de cette terre et ce qu'elle devint sous les Hospitaliers, il n'en est plus parlé à partir du xiv<sup>e</sup> siècle.

#### CHATEAU-THIERRY

« Les Templiers possédaient au xiii<sup>e</sup> siècle une maison avec quelques prairies à Château-Thierry. Ils avaient acheté les prairies, d'une contenance de huit arpents, d'un seigneur du nom de Guillaume de Bergie, et la tradition s'en était faite par Jacques, évêque de Soissons, en vertu de ses lettres du mois de novembre 1227. Quant à la maison située près du pont de la Marne, ils en étaient en possession auparavant, car Eudes de la Roche, commandeur des maisons du Temple en France, l'accordait à bail en 1225, moyennant une redevance annuelle de 31 sols, 7 deniers, monnaie de Provins. »

« C'est de la même maison qu'il est question dans un acte d'arrentement du 5 février 1486, fait au profit de Pierre Mangin, « d'une mazure et place où il y avait eu deux corps d'hôtel et maisons, assises à Château-Thierry, près de la porte du pont de Marne ; le tout nommé d'ancienneté l'*Hotel de la Syrene*, tenant d'un côté et devers la porte de Marne, à l'allée commune de la forteresse de la ville, et pardevant sur la Grande-Rue, pour en jouir par ledit Mangin et ses héritiers, moyennant 50 sols tournois de rente par an, et

à la charge de 5 sols tournois de cens aussi par an, envers le commandeur de La Ferté, et en outre à la charge de faire bâtir sur ladite mazure et place une maison sur rue en dedens deux ans. »

« Il ne paraît pas que cette maison ait été construite, et si elle l'a été, elle n'existait plus au siècle dernier, où il ne restait à la commanderie sur Château-Thierry que les prairies dont nous avons parlé et quelques terres arables affermées en 1757, 145 livres. » (Mannier).

#### ARTONGES

canton de Condé.

Jean de Montmirail, que nous avons vu en conflit avec les Templiers de Viffort, l'avait été également avec les Templiers de La Ferté-Gaucher ; il citait, parmi leurs torts, des acquisitions de terres faites irrégulièrement d'hommes d'Artonges (de Heriteongiaco). Un arbitrage régla ce différend en 1217.

#### MONTBAZIN

canton de Condé, commune de Courboin.

Les Templiers avaient acheté en 1209 les terres que les religieux de la Charité-sur-Loire (ordre de Cluni) possédaient à Montbazin (Montem Boisin). On ne sait rien de plus sur cette propriété.

#### GOUSSANCOURT

canton de Fère-en-Tardenois.

« Lambert de Neuville, Gruyer du Vidame de Châlons, envoya, en décembre 1338, un mandement au sergent de la gruerie, pour maintenir les religieux de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, qui avaient remplacé les Templiers dans la maison de Passy, pour les maintenir, disons-nous, dans le droit de faire paître leurs bestiaux dans les bois de Goussancourt, dans ceux de Maignières (bois de Munière près Goussancourt) et en d'autres lieux. »

« Les Hospitaliers obtinrent encore, en avril 1341, du vidame de Châlons, seigneur de Bazoche, confirmation pour eux du droit accordé par son prédécesseur aux Templiers, de prendre chaque jour une charrue de bois dans le bois de Coulonges-en-Tardenois, de quelque essence que fussent ces bois, à l'exception toutefois du pommier, du poirier et du mélèze. » Mannier.

LA FERTÉ-MILON

M<sup>r</sup> Mannier pense qu'il n'y eut pas d'établissement du Temple à La Ferté-Milon, nonobstant ce que dit Muldrac dans son histoire du Duché de Valois.

**Principaux ouvrages consultés.**

MANNIER. — *Ordre de Malte. Les Commanderies du Grand-Prieuré de France.* — Nous avons mis entre guillemets les passages copiés textuellement dans cet ouvrage.

*Le texte du procès des Templiers* publié par MICHELET.

RAYNOUARD. — *Le Procès des Templiers.*

LOISELEUR. — *La Doctrine secrète des Templiers.*

---

Nous n'avons pas jugé utile de renvoyer aux pages des volumes de M. Mannier et du texte du procès des Templiers, les tables alphabétiques qui se trouvent à la fin de ces ouvrages permettant de s'y reporter facilement.

J. M.

---

---

# NOTE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE  
DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ DE CHATEAU-THIERRY.

Par M. le D<sup>r</sup> A. CORLIEU.

—  
Séance du 4 février 1879.

## LE CHIRURGIEN R. MONTMIGNON.

Etablis par Jean de Dieu, à Grenade (Espagne), en 1540, les Frères de la Charité étaient soumis aux vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance auxquels se joignait celui de soigner les pauvres malades.

Cet Ordre prospéra et des bulles de Pie V, en 1571, — de Sixte V, en 1586, — de Clément VIII, en 1596, confirmèrent son organisation. D'Espagne, les Frères se répandirent en Italie et ils arrivèrent en France en 1601, appelés par Marie de Médicis. Elle avait amené avec elle le frère Jean Bonelli avec quelques autres et leur donna, dans le faubourg Saint-Germain, à Paris, une maison pour y établir un hôpital. Telle est l'origine de l'hôpital de la Charité, à Paris.

Au mois de mars 1602, Henri IV, par lettres-patentes, leur permit de faire construire des hôpitaux dans toutes les villes et localités de son royaume où ils seraient appelés.

En 1617, Louis XIII confirma ces lettres-patentes. Ces religieux avaient à Paris un vicaire général qui avait droit de visiter tous les hôpitaux du royaume appartenant à la confrérie et qui étaient alors au nombre de vingt-quatre. Cette constitution fut approuvée la même année par le pape Paul V.

Leur habillement consistait en une robe de drap brun avec capuce rond, et une tunique ou robe serrée d'une ceinture de cuir noir, à laquelle pendait un scapulaire. Ils portaient une chemise en serge. Leur blason était « *d'azur à une grenade d'or, surmontée d'une croix de même, l'écu timbré d'une couronne.* »

Le 20 avril 1654, la duchesse de Bouillon eut l'intention de confier

à ces religieux les malades de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, et le 30 avril de la même année, trois religieux de cet Ordre vinrent prendre possession de l'hôpital. Nous ne reviendrons pas sur les discussions et procès qui eurent lieu à ce sujet jusqu'en 1670<sup>1</sup>. Ces religieux furent installés dans quelques cabanes, sur l'emplacement desquelles s'élève l'hospice actuel de la Charité. Ils eurent d'abord cinq lits ; deux autres en 1707 ; deux autres en 1722.

Un arrêt du Parlement de 1721, confirma l'autorisation à ces religieux de faire de la chirurgie à Paris et dans quelques hôpitaux de province. Leur prospérité augmenta à Château-Thierry et nous trouvons, au mois de janvier 1760, une affaire assez singulière entre eux et le lieutenant du premier chirurgien du Roi, affaire qui se termina à leur avantage. Elle est consignée dans un procès-verbal dressé à Château-Thierry, à l'occasion des négligences et impérities de ce dernier :

« Aujourd'hui mercredi, deuxième du mois de janvier, mil sept cent soixante, est comparu par devant le notaire royal, à Château-Thierry soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, Pierre Boulet, maçon, demeurant audit Château-Thierry, paroisse Saint-Crépin, lequel nous a dit et déclaré que le 26 novembre dernier, il seroit tombé du haut d'une échelle en bas, en travaillant chez le sieur Hatrel, huissier, demeurant audit Château-Thierry ; qu'après sa chute, se sentant une grande douleur au bras gauche et le croyant cassé, il se seroit retiré chez lui ; que le lendemain 27 dudit mois de novembre il auroit fait avertir le sieur Rufin Montmignon, lieutenant du premier chirurgien du Roi, pour qu'il eut à le venir visiter, ce que ledit sieur Montmignon auroit fait, et après avoir vu, examiné et visité attentivement le bras dudit Boulet, il lui auroit dit qu'il n'avoit rien de cassé ni de démis, qu'il suffisoit qu'il se fit saigner et frotter son bras avec de l'eau-de-vie, ce que ledit Boulet auroit effectivement fait depuis ledit jour 27 novembre jusqu'au 7 de décembre sans soulagement, ce qui l'auroit déterminé à aller prendre un lit ledit jour 7 décembre à l'hôpital des religieux de la Charité de ladite ville, où étant, ledit sieur Montmignon l'y voyant le lendemain lui auroit demandé pourquoi il venoit occuper un lit dans ledit hôpital, que n'ayant point de mal il n'y avoit que la paresse qui le tenoit, ce que ledit sieur Montmignon auroit pareillement dit aux religieux, infirmier et chirurgien. Huit ou dix jours après l'arrivée dudit

1. Poquet, *Histoire de Château-Thierry*, t. II, p. 64.

malade à l'hôpital, ledit religieux-chirurgien aurait représenté audit sieur Montmignon que ledit Boulet se plaignoit toujours fortement de son bras, qu'il eût à l'examiner et voir s'il y avait quelque chose à lui faire ; ledit sieur Montmignon, sans égard pour sa représentation, auroit répondu qu'il l'avait vu et examiné chez lui, qu'il n'y avoit rien autre chose à faire au bras dudit malade que de le froter avec de l'eau-de-vie, ce qu'il pouvoit faire lui-même, si on vouloit ui en donner, ce qui a été exécuté jusqu'au 27 décembre sans succès. Les douleurs du malade augmentant toujours de plus en plus, et ledit religieux las d'entendre plaindre ledit malade, a pris sur lui d'examiner son bras et l'a trouvé luxé au point que l'humérus s'est trouvé hors de sa cavité glénoïde. Le 28 dudit mois ledit malade ayant prié avec instance ledit sieur Montmignon de le visiter et d'apporter quelque soulagement à ses vives douleurs, ledit Montmignon lui a toujours répondu sur le même ton, qu'il n'avoit rien, ce qui a déterminé ledit malade à sortir de l'hôpital pour avoir recours aux sieurs Gaillard et Germond, chirurgiens de ladite ville de Château-Thierry, qui après avoir examiné le bras dudit malade, ont reconnu comme ledit religieux-chirurgien que l'humérus étoit hors de la cavité glénoïde, ce qui a engagé lesdits deux chirurgiens, accompagnés des nommés Herrin, domestique de M. Huet, Gallot, cordonnier, Fourdrin, fondeur, et Nicolas Le Tellier, tisserand, tous demeurant audit Château-Thierry, à tenter la réduction dudit humérus, ce qu'ils n'ont pu faire, attendu le long espace de temps d'un mois et plus qu'il y avoit eu de sa chute à l'opération, où ledit Montmignon n'a pas jugé à propos de se trouver pour raisons à lui connues et dont on se doute bien, quoiqu'il en ait été averti par ses deux confrères qui ont cru lui devoir cette politesse en sa qualité de lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi. Le lendemain de la tentative faite pour ladite réduction, ledit malade est revenu à l'hôpital dire auxdits religieux que puisqu'il ne pouvoit trouver aucun chirurgien de Château-Thierry qui pût lui remettre l'épaule, il s'en allait à Beauvarden trouver le nommé Lebocq, maréchal rebouteux (*sic*), pour se la faire remettre, ce que ledit maréchal a exécuté et dont il est revenu le 31 dudit mois de décembre, l'épaule bien remise, redemander le lit qu'il occupoit dans ledit hôpital avant l'opération.

« FAIT et passé le présent acte, en la salle des malades dudit hôpital de Château-Thierry, lesdits jour, an et heure susdits, en présence des sieurs Nicolas Chevalier, marchand tonnelier, et Pierre Royer, charron, tous deux demeurant au faubourg de la Barre-lès-Château-Thierry, témoins à ce requis et appelés, qui ont avec ledit

BOULET, comparant, *signé*, et encore lesdits GALLOT, HERRIN, FOURDRIN et LE TELLIER, aussi à ce présents, *signé avec* POTEL, notaire, soussigné.

« *Contrôlé ledit jour et an ; signé : PARIGAULT* <sup>1</sup>. »

Si j'ai longuement raconté cette pénible histoire, ce n'est pas pour céder au facile plaisir de dénigrer un confrère, mort depuis longtemps. Mais de ce récit il y a plusieurs enseignements à tirer, tout en laissant de côté la personnalité de Montmignon.

Nous y voyons d'abord la latitude qu'avaient les malades de prendre un lit à la Charité aussi bien qu'à l'Hôtel-Dieu.

La qualification de lieutenant du premier chirurgien du Roi exige une courte explication.

De temps immémorial, la chirurgie en France était placée sous la juridiction du premier barbier du Roi. Le 6 août 1668, Félix, premier chirurgien de Louis XIV, traita avec Jean de Réty, sieur de Villeneuve, titulaire de la charge de premier barbier du Roi. Félix put ainsi réunir à la charge de premier chirurgien tous les droits et privilèges du premier barbier.

C'était au moins plus digne de la profession chirurgicale. A partir de cette époque, le premier chirurgien du Roi fut déclaré *chef et garde des chartes et privilèges de la chirurgie et barberie du royaume* <sup>2</sup>.

Le premier chirurgien du Roi veillait à l'observation des statuts et règlement de la corporation ; mais comme sa vigilance, quelle qu'elle fût, ne pouvait s'étendre sur toute la France, il y avait dans les principales villes du royaume un chirurgien chargé de le représenter et portant le titre de lieutenant du premier chirurgien du Roi. C'était le *primus inter pares*.

Rufin Montmignon était en possession de ce titre à Château-Thierry ; c'est lui qui avait la police de la corporation et c'est précisément ce qui rend sa faute plus grave.

1. Bibliothèque Nationale, T. XVIII, 184.

2. Corlieu, *l'Ancienne Faculté de Médecine de Paris*, 1877, p. 178.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CONCERNANT

L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY.

Par M. J. MACIET.

—  
Séance du 4 mars 1879.  
—

La Société Historique et Archéologique de Château-Thierry sait, pour les études qui intéressent notre département, quelle est l'utilité des deux volumes qu'a publiés M. Périn sous le titre de *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne*; mais quel qu'ait été le zèle de M. Périn, il n'a pu tout connaître, et de plus, comme son livre date de 12 années, des publications récentes ne peuvent y figurer. Il serait donc utile qu'à mesure que leurs recherches ou le hasard de leurs lectures apportent aux membres de notre société quelque renseignement manuscrit ou imprimé sur notre arrondissement, des notes insérées dans nos annales nous en donnassent l'indication; je souhaiterais que ces notes comprissent même les passages les plus courts qui, au moment où on les lit, ne semblent pas avoir grande importance. Les quelques lignes, en effet, que nous pouvons parcourir d'un œil distrait et qui ne servent en rien nos recherches personnelles, éclaireront peut-être celles d'un confrère et le mettront sur la piste des renseignements dont il a besoin pour le sujet qu'il étudie particulièrement. Ainsi se formerait peu à peu, par le travail de tous, une bibliographie aussi complète que possible de notre arrondissement; bibliographie dont les éléments épars ne seraient pas trop difficiles à retrouver dans les volumes de nos annales et qui, peut-être même un jour, pourrait être publiée isolément.

Les notes que je réunis aujourd'hui mettent en pratique l'idée que je viens d'exprimer; elles n'ont d'autre lien en leur diversité que de toucher d'une façon plus ou moins directe à l'histoire de notre arrondissement à propos de livres, d'auteurs et possesseurs de livres. J'ai cru juste, en effet, de faire une place à ces derniers; les biblio-

philes ne doivent-ils pas être en honneur dans une ville comme la nôtre qui a maintenant trois bibliothèques, celle de la ville, celle de la société populaire et enfin celle de notre société ; toutes les trois, il est vrai, réunies sous le même toit.

## ANTOINE,

BATARD DE BOURGOGNE.

L'ordre des dates me fait commencer par un bibliophile de famille illustre, Antoine, bâtard de Bourgogne, qui fut seigneur de Château-Thierry.

La maison de Bourgogne se distingua par son goût somptueux et artistique, et les épaves de son luxe que nous ont laissées les injures des siècles et des révolutions, font aujourd'hui la gloire des collections et des monuments qui les conservent.

La bibliothèque que créèrent Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire fut admirable et, quoiqu'une notable partie de leurs manuscrits ait été dispersée dans les grandes bibliothèques de l'Europe, un grand nombre est aujourd'hui conservé en Belgique dans ce qu'on appelle la Bibliothèque de Bourgogne.

Antoine était fils de Philippe-le-Bon et de Jeannette de Presles, que le duc mariait en 1432 à son huissier d'armes Hennequin de Fretin. Comme tous les siens, il eut le goût des beaux livres, et la bibliothèque nationale possède un précieux débris de sa collection dans le manuscrit français 17267. C'est la *Chronique des Rois de France*, par Guillaume de Nangis, in-folio sur vélin du xv<sup>e</sup> siècle, avec une miniature, des arabesques et de grandes lettres ornées.

L'origine de ce manuscrit est indiquée au premier folio par un écusson semblable à celui de Philippe-le-Bon, brisé d'un bâton de gueules et au dernier par la devise : *Nul ne s'y frote*. Ob. de Bourgogne, surmontée d'un nœud et des lettres N. I. E.

Au verso du premier folio est une grande miniature qui tient la moitié supérieure de la page.

Un seigneur assis à gauche, sous un dais, reçoit un livre des mains d'un ecclésiastique vêtu de noir, agenouillé devant lui. Le seigneur porte une couronne de duc et est vêtu d'un ample manteau rouge garni d'hermine. Derrière lui se tient un jeune homme portant un sceptre ou une masse ; dans le fond trois personnages conversent ; ce sont : l'un, un seigneur, le second un ecclésiastique, et le troisième

probablement aussi un ecclésiastique. Au-dessous de cette scène, à gauche, la première lettre, qui est un P majuscule, se relie à l'encadrement général de la page et encadre elle-même les armes.

Evidemment le livre offert est celui-là même qu'orne la miniature et dont nous nous occupons ; il est probable et presque certain que le Prince représenté est Antoine de Bourgogne. Nous aurions donc ici son portrait, mais le dessin de l'artiste n'est pas tellement caractérisé et personnel que nous puissions l'affirmer ; il serait fort possible qu'il n'ait pas eu son modèle sous les yeux et ne nous ait donné qu'une figure de fantaisie. Cette tête, d'ailleurs, ne paraît pas ressembler au portrait possédé par M. de la Béraudière et dont nous avons la photographie ; il est vrai qu'il faut se souvenir qu'on a contesté que ce portrait représentât le Bâtard de Bourgogne. Dans tous les cas, cette miniature est intéressante, nous donnant le portrait probable du Grand-Bâtard, seigneur de Château-Thierry, et pour le moins le costume de son temps et ses armes.

C'est la seule miniature de ce volume. Les lettres majuscules peintes et dorées sont d'un goût charmant, l'écriture est fort belle.

Il avait fait partie des bibliothèques Séguier et Coislin et fut légué en 1732 par Henri de Cambont, duc de Coislin, pair de France, évêque de Metz, à la bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et c'est de là qu'à la Révolution il entra à la Bibliothèque Nationale.

Dans la bibliothèque d'Antoine ont figuré encore : le *Boccace de l'Arsenal, à Paris* (Hennin. Monuments VI, 130), le *Froissart de Breslau*, l'*Apocalypse de Dresde* (Hennin). Monuments VI, 130), le *Quinte-Curce de Copenhague* (Abrahams. Description des manuscrits français. Copenhague, p. 65), un livre d'*Heures* acquis par M. Didot et deux volumes de la *Collection de Lord Ashburnham*, le *Miroir Historial de France* (n° 3 du fonds Barrois), et un *Monstrelet* (n° 151 de l'Appendice).

Dans le *Froissart de Breslau* et dans quelques autres manuscrits, les mots (*Nul ne s'y frote*) accompagnent une sorte de machine infernale dont le département des Estampes possède un bon dessin dans le *Recueil de Gaignières* ; M. de Laborde l'a gravé en 1845 à la fin de sa première lettre sur l'organisation des bibliothèques de Paris.

Le livre d'Heures de M. Didot a été exposé au Trocadéro en 1878 ; c'était un petit volume du xv<sup>e</sup> siècle avec miniatures attribuées à l'École de Bourgogne.

Enfin, tout dernièrement ont été vendus à Paris, le 18 mars, plusieurs manuscrits ayant appartenu à la famille de La Rochefoucauld, parmi lesquels s'en trouvait un, assez grand, qui a été fait pour le Bâtard de Bourgogne. Nous en empruntons la description au catalogue :

« Le livre intitulé : *De bonnes mœurs* (par Jacques le Grant). *Des Ditz moraux des Philosophes.* »

« Superbe manuscrit français de l'école de Bourgogne du xv<sup>e</sup> siècle, sur vélin, écrit sur deux colonnes. Il est composé de 182 feuillets (les 72, 73 et 91 manquent). La première partie est ornée de quatre grandes miniatures d'une grande beauté, avec encadrements variés, dans lesquels on remarque les armoiries d'Antoine, bastard de Bourgogne, frère de Charles-le-Téméraire, mort en 1504, et la devise : *Nul ne s'y frote*. La seconde partie est ornée de 21 petites miniatures très fines, de 21 bordures à sujets variés. Ce manuscrit renferme plus de 2,000 lettres majuscules en or, dont le brillant et le relief sont très remarquables. »

« Sur le premier feuillet se trouve la signature de La Rochefoucauld et en tête on lit ces mots : « Ce livre appartient à moy, Charles, syre de Croy, 4<sup>e</sup> duc d'Arsesol lequel jay leu entièrement à Mons durant le mois de febvrier 1598 et, depuis, ce libvre a esté encore leu et releu visisté et revisité entièrement. . . Le 14 de Febvrier 1607. »

« A la fin du volume se trouvent la devise et la signature autographes du Bâtard de Bourgogne. »

La préface du catalogue dit qu'on ne connaît actuellement que 10 manuscrits lui ayant appartenu, parmi lesquels 2 à la Bibliothèque Nationale ; mais M. Léopold Delisle n'en indique qu'un seul possédé par cet établissement.

Notons, pour finir, que les volumes connus pour avoir appartenu au Bâtard de Bourgogne montrent la variété de ses goûts. L'histoire, la religion, la littérature proprement dite, figurent dans les manuscrits qui nous restent de lui et ils témoignent en outre, par leurs superbes miniatures, de sa passion pour les arts.

OUVRAGE CONSULTÉ.

Léopold Delisle. — *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 71.

---

## ABBAYE D'ESSOMES.

A la Bibliothèque Nationale, le *Manuscrit Latin* n° 15,161 a appartenu à l'Abbaye d'Essômes. On lit à la dernière page la mention :

« Iste liber est de Essomis. »

C'est un manuscrit du xiv<sup>e</sup> siècle intitulé :

« Liber magistri Ademaris, Senonensis arch., vocatus Speculum Sacerdotum. »

---

## ABBAYE DE VAL-SECRET.

A la Bibliothèque Nationale, trois manuscrits latins viennent de l'Abbaye de Val-Secret. Ils en étaient sortis il y a déjà longtemps, car ils ont fait partie de l'admirable collection de manuscrits formée par Colbert au xvii<sup>e</sup> siècle et achetée pour la bibliothèque du Roi au xviii<sup>e</sup> siècle.

N<sup>o</sup> 1,731. Manuscrit du xiv<sup>e</sup> siècle. Diverses œuvres de saint Ambroise.

N<sup>o</sup> 1,848. Manuscrit du xiii<sup>e</sup> siècle. Œuvres de saint Jérôme, de saint Augustin, d'Hugon de saint Victor, etc., etc.

N<sup>o</sup> 3,799. Manuscrit du xiii<sup>e</sup> siècle. Diverses œuvres de saint Augustin, sous 58 numéros.

---

## CLAUDE WITART.

Monsieur de Vertus publia en 1866, dans nos Annales, une Notice sur Claude Witart ou Vitart à laquelle nous n'avons rien de très notable à ajouter ; mais ayant entre les mains la traduction d'Arrien, qu'on lui doit, nous en donnerons le titre complet :

« Les faits et cōquestes d'Alexandre le Grand, Roy des Macédo-niens, descripts en Grec en huict livres, par Arrian de Nicomédie sur-nommé le nouveau Xénophon. »

« Traduits nouvellement de Grec en François par Cl. Witart, Escuyer, Seigneur de Rosoy Gasteblé et de Beralles : Cōseiller du Roy et de Monseigneur au Siège Présidial de Chasteauthierry. »

« A Paris. De l'imprimerie Federic Morel. Imprimeur ordinaire du Roy. 1581. Avec privilège dudict Seigneur. »

C'est un volume in-8<sup>o</sup> très bien imprimé ; l'encadrement du titre, les en-tête et les culs de lampe, les lettres majuscules sont formés ou ornés d'arabesques du goût le plus charmant et empreints de cette élégance qui caractérise l'art français du xvi<sup>e</sup> siècle.

La dédicace à Antoine de Silly nous donne quelques-uns des titres de ce seigneur et nous renseigne sur le début de la faveur de notre auteur.

« A hault et puissant Seigneur Messire Anthoine de Silly Sr de Rochepot, Damoiseau de Commercy, Souverain d'Euville, Baron de

Montmirail et Trosnay, Soldron, etc., Chevalier, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, Chambellan ordinaire, Conseiller d'estat et affaires de Monseigneur frère unique du Roy, etc. »

« Monseigneur, je porteroiy à bon droict le nom, la tache et le blasme d'ingrat, si je n'avoy continuellement en mémoire et devant les yeux, l'honneur, les faveurs et l'amitié que j'ay receu en la maison (vray séjour des vertus, des graces et des muses) de feu Monseigneur le Comte de Rochefort votre oncle. Entre lesquelles faveurs, je ne répute petite celle dont il m'honora lors que ayant faict les foy et hommaige que je lui devoiy, estant faict premièrement son vassal parmi tant de seigneurs et gentilshommes, quelque temps avant sa mort, en son, maintenant vostre, chasteau de Montmirail, il vous semondit et pria de continuer envers moy la bonne volonté qu'il me portait. . . »

Puis Claude Witart bombarde M. de Silly d'éloges sur « ses perfections et vertus, » il lui rappelle « les affaires et commissions haultes, importantes et honorables qui lui sont survenues, » il le loue « d'adoucir l'horreur et calmer les tempestes de Mars et de Belone par la lecture des livres, recourant comme en un lieu de repos, au sacré giron des muses, à l'imitation d'Achille, Alexandre le Grand, Jule César et autres. . . »

Tout ce beau langage est mêlé de protestations de dévouement et daté de *Chasteauthierry* ce mois de juillet 1581.

---

## JACQUES MENDEL.

Monsieur Corlieu, en 1872 et 1877, nous a parlé avec compétence du médecin Jacques Mendel ; ce que nous ajouterons n'a trait qu'à ses livres et à ses relations littéraires.

Louis Jacob, son contemporain, écrit en 1655 dans son *Traité des plus belles bibliothèques* (p. 534) : « M. Jacques Mendel, docteur en médecine en la Faculté de Paris, homme de grande probité et de doctrine, comme il est très curieux en bons livres, en ayant au nombre de quatre à cinq mille volumes bien conditionnés et bien reliés dont plusieurs viennent des bibliothèques de M. Jean Passerat et de M. Jean Grangier, autrefois professeur du Roy en éloquence latine à Paris. »

Dans le *Mémoire historique* de la Bibliothèque du Roi imprimé en 1739 (p. 33), on nous dit que Jacques Mentel « était un des plus accrédités médecins de l'escole de Paris ; il avait rassemblé une bibliothèque nombreuse et choisie, non-seulement de livres de sa profession, mais encore de théologie, de jurisprudence, de philosophie, d'histoire et de belles lettres, parmi lesquels il y en avait plusieurs que Nandé, bibliothécaire du cardinal Mazarin, avait légués à Mentel son ami. Cette bibliothèque, dont nous avons encore le catalogue, fut achetée tout entière pour le Roy. »

Cette acquisition, dans ce passage comme dans l'ouvrage de M. Léopold Delisle, est placée après la mort de Mentel en 1670 ; sa bibliothèque fut payée 25,000 francs et elle était superbe pour l'époque. Elle serait encore fort belle aujourd'hui pour un simple particulier, car elle contenait à peu près 10,000 volumes et environ 136 manuscrits, savoir : 6 grecs, 121 latins et 9 français. M. Corlieu, qui sait tant de choses, connaît les titres de 18 de ces manuscrits traitant de la Médecine.

La Bibliothèque de Leyde en possède un qui vient de notre compatriote ; c'est un *Properce* du xiv<sup>e</sup> siècle, sur la dernière page duquel on lit « Ex bibliothecà, m. s. Jacobi Mentellii nobilis Galli. »

Tout ceci nous montre que Jacques Mentel, noble gaulois, n'était pas seulement un docte médecin de son temps mais encore un véritable érudit, et comme la médecine du xvii<sup>e</sup> siècle est justement décriée, tandis que les belles lettres sont encore cultivées, il recueillera aujourd'hui parmi nous plus de réputation pour ses livres et ses manuscrits que pour ses ordonnances.

La Bibliothèque Nationale a conservé, sous le n<sup>o</sup> 9370 du fonds latin, le catalogue des livres imprimés de Jacques Mentel, avec le titre de « Catalogus librorum Bibliothecæ Mentelianæ per alphabet ordinem digestus. »

Ce catalogue est écrit de la main même de Jacques Mentel ; nous ajouterons qu'il est mal écrit et qu'il est en latin. Dans les dernières pages, soigneux de sa gloire, il a dressé la liste des « hommes érudits et illustres qui célébrèrent le nom de Jacques Mentel dans leurs œuvres, » et cette liste nous fait évidemment entrer dans le cercle de ses amis, de ses relations savantes, de ceux qui venaient consulter soit sa science, soit ses livres ; c'est un docte entourage pour notre compatriote et il y a quelque intérêt à vous en redire les noms, ils sont des plus honorables. Ce sont :

Charles-Annibal Fabrot, 1580-1659. Célèbre jurisconsulte érudit que Mentel aida dans ses travaux d'érudition et de linguistique.

Pierre Gassendi, 1592-1655. Philosophe et savant.

Samuel Sorbière, 1615-1670. Médecin mêlé au monde savant de son temps.

François Duchesne, 1616-1693. Historiographe de France.

Roland Desmarets, 1594-1653. Erudit.

Pierre Guillebaud ou Pierre de Saint-Romuald, 1585-1667. Historien.

Ménage, 1613-1692. Erudit lettré et homme d'esprit.

Denis Salvaing de Boissieu. Conseiller d'Etat et savant.

Adrien de Valois, 1607-1692. Historien.

Ant. Menjot, 1615-1696. Médecin et savant.

Marc de Vulson. Fin du xvi<sup>e</sup> siècle (1653). Le créateur de la Science du blason.

Mezerai, 1610-1683. Historien célèbre.

A la première page du manuscrit, une note nous apprend que c'est le 23 août 1654 que Jacques Mentel avait choisi les quelques livres que lui avait légués Naudé, 1600-1653, médecin érudit et bibliographe célèbre.

Le catalogue même de la bibliothèque, tous ces doctes auteurs et les éloges qu'ils décernent à Mentel témoignent de sa science dans les lettres anciennes, et si vous voulez en voir facilement un bien précieux témoignage, vous le trouverez à la Bibliothèque Nationale exposé publiquement sous le n<sup>o</sup> 131, parmi les manuscrits les plus rares ; c'est le n<sup>o</sup> 7972 du fonds latin, il lui a appartenu ; ce sont les *Œuvres d'Horace* avec gloses, et c'est un manuscrit du ix<sup>e</sup> ou du x<sup>e</sup> siècle.

Nous ne sommes donc que juste en rendant grâce à Jacques Mentel pour tous les beaux et bons livres qu'il a recueillis, conservés et qui sont venus accroître notre patrimoine à tous, en enrichissant la bibliothèque du Roi, dès ce temps ouverte aux savants et aujourd'hui à tous sous le nom de Bibliothèque Nationale.

#### OUVRAGES CONSULTÉS.

Léopold Delisle. — *Le Cabinet des Manuscrits*. T. 1. p. 286.

L. Jacob. — *Traité des plus belles bibliothèques*, 1655. p. 534.

*Mémoire Historique sur la Bibliothèque du Roy*, 1739 (c'est la préface du catalogue), p. 33.

---

## INSTRUCTION

POUR LES VENTES DES BOIS DU ROI PAR FEU M. DE FROIDOUR

Avec des notes tirées des meilleurs auteurs sur la Matière des Eaux et Forêts et des ordonnances de 1669, 1670 et 1671.

Par M. Berrier, Avocat au Parlement. ancien Conseiller du Roi, Maître particulier des Eaux et Forêts des Bailliages de Meaux, Crécy et Château-Thierry.

Paris, 1759.

Tel est le titre d'un ouvrage gr. in-8° qui ne nous donne rien touchant notre pays que le nom d'un fonctionnaire.

---

### CHARLES LABITTE,

Né à Château-Thierry le 2 décembre 1816. — Mort de la poitrine à Paris le 19 septembre 1845.

Son père remplissait, à Château-Thierry, les fonctions de procureur du Roi. Peu après la naissance de son fils, il quitta notre ville pour aller remplir les mêmes fonctions à Abbeville, où il se fixa définitivement en qualité de juge.

Charles Labitte entra dans l'enseignement et fut successivement professeur d'histoire aux lycées Charlemagne et Henri IV ; il occupa la chaire de littérature étrangère à la Faculté de Rennes, et enfin fut choisi en 1842 par M. Tissot, pour le suppléer au Collège de France dans la chaire de littérature.

On lui doit :

*Essai sur l'affranchissement communal dans le Comté de Ponthieu*, en collaboration avec M. Louandre, 1836.

*De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, 1841.

Une édition de la *Satyre Ménippée* avec des notes.

Un grand nombre d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de Paris*. Les plus importants ont été recueillis sous le titre d'*Etudes Littéraires*, 1846.

---

### LOUIS MIEROSLAWSKI,

GÉNÉRAL ET PUBLICISTE POLONAIS.

Né en France, à Nemours, en 1814, d'une mère française. Tout jeune il prit part à l'insurrection de Pologne de 1830-31. Réfugié

en France, il fut interné à Château-Thierry, où il fut professeur d'histoire au collège pendant quelques années. Il alla ensuite se fixer à Versailles. Il écrivit en français des romans, des nouvelles, et une histoire de la Révolution de Pologne. En novembre 1844 il devint membre de la Société démocratique polonaise, et fut désigné en 1846 pour être un des chefs d'une nouvelle insurrection de Pologne. Arrêté en Prusse, il fut condamné à mort ; mais la révolution du 19 mars 1848 à Berlin le délivra. Il combattit successivement dans le Grand-Duché de Posen en 1848, puis en 1849 pour les révolutions de Naples et du Grand-Duché de Bade. Vaincu dans toutes ces luttes par des forces considérables, il vint se fixer à Paris et y est mort en 1878.

---

## ARMORIAL DE PICARDIE.

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS. — PREMIÈRE PARTIE.

Publié par M. Borel d'Hauterive. Paris 1878. gr. in-8°. Au bureau de l'*Annuaire de la Noblesse* et chez Dentu et Dumoulin.

Nous apprenons, entre autres renseignements, dans la préface de ce livre, que par un édit du 4 nov. 1696 Louis XIV fit dresser l'armorial général de France ; cet armorial comprend non-seulement les nobles mais encore les bourgeois et les marchands dont il donne les titres et qualités en même temps que les blasons. Comme le produit de l'enregistrement de ces blasons avait été affermé, les adjudicataires non-seulement enregistrèrent soigneusement les armoiries existantes, mais encore en imposèrent à d'humbles personnages et à d'humbles corporations.

L'armorial est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale et la partie que M. Borel d'Hauterive vient de faire imprimer intéresse particulièrement notre pays ; elle nous donne, entre 1696 et 1700 les noms et armes des fonctionnaires, les armes d'une foule de familles : les Pinterel, Grimberg, Le Givre, La Fontaine, Marie Héricart, De Sapincourt, Vitart, De la Haye, Gallien, Jeannart, De Vertus et bien d'autres.

Nous y trouvons les noms de curés de villages, les armes des villes, des abbayes, des corporations, boulangers, charpentiers, etc., les armes du corps de la maréchaussée et des officiers du bailliage, etc. ; tout cela non-seulement dans notre ville, mais encore à Fère, à Neuilly-Saint-Front, à La Ferté-Milon.

Ce court aperçu montre que cette publication doit nécessairement prendre place dans la bibliothèque de notre Société et qu'elle est indispensable pour se débrouiller au milieu des noms et des familles de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

L'auteur nous prévient que le texte qu'il a reproduit est très fautif et qu'il n'a pu tout corriger ; il y aurait donc, pour ceux de nos collègues versés dans la connaissance des familles de notre pays une révision intéressante à faire et qui se placerait utilement dans nos Annales. Il y aurait aussi pour ceux de nos collègues rompus à la science du blason et habiles à manier le pinceau, un curieux tableau à peindre des armoiries des corporations de Château-Thierry. et s'ils avaient beaucoup de zèle, des familles principales soit de notre ville, soit même de l'arrondissement.

---

### SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

Un des bons littérateurs de ce temps, M. Saint-René Taillandier, qui était professeur à la Sorbonne et écrivait souvent dans la *Revue des Deux-Mondes*, vient de mourir le 22 Février 1879. Il était né en 1817, et de 1829 à 1834 environ il venait chaque année passer quelques semaines de vacances à Château-Thierry, chez M. Salentin. Il avait conservé un charmant souvenir de notre pays et il avait trouvé une occasion de le dire bien haut dans la jolie préface du *Delafontaine* publié par Jouaust en 1873. (2 vol. in-8° avec 12 dessins de peintres).

Ainsi M. Saint-René Taillandier nous appartient un peu par ses années de jeunesse, par son admiration pour Delafontaine et par sa tendresse pour notre pays ; nous lui devons un souvenir, et en exprimant le regret de sa mort prématurée, je ne crois pouvoir mieux faire que de vous rappeler les quelques pages qu'il a consacrées à notre ville :

« Oh ! Ne croyez pas qu'il (Delafontaine) ait toujours perdu son temps à Château-Thierry. Je la connais, cette ville aimable, si joliment assise aux bords de la Marne, au milieu de la plus riante campagne ; il y a là des grâces secrètes pour qui sait les comprendre et ce n'est pas impunément que La Fontaine y est né..... »

« Entre les impressions de la jeunesse et les conceptions de la maturité, il y a des liens insaisissables. C'est ici qu'il a vu le chêne orgueilleux et l'humble roseau, c'est ici qu'il a vu le pigeonnier d'où est parti l'imprudent chercheur d'aventures. Oh ! les jolies maisonnettes rustiques à demi cachées derrière les arbres ! Les riants villages épars dans la vallée ou sur les pentes des collines : Saint-Martin, Essômes, Etampes, Les Chesneaux ! C'est sur ces chemins, à travers les prés, qu'il a rencontré une jeune fille allant vendre son lait à la ville. La ville, n'en doutez pas, c'est Château-Thierry. Qu'elle était preste et vive et court vêtue, la paysanne de Saint-Martin ! Vingt ans plus tard, quand le poète voudra représenter à sa manière l'histoire de Pichrocole ou de Pyrrhus, il retrouvera au fond de sa mémoire la laitière ainsi troussée et il gravera en traits ineffaçables la figure de Perrette. Voilà comment la nature la plus douce, le paysage le plus charmant, tous ces villages, toutes ces métairies, tout ce petit monde de la ferme, poules, pigeons, brebis, sans oublier les taureaux et les génisses, ont laissé dans ses yeux une multitude d'images. Il avait reçu ces impressions le plus naïvement du monde, elles prirent une voix et chantèrent sitôt que son génie s'éveilla. »

« Ceux qui connaissent la ville et les environs de Château-Thierry acceptent aisément ces conjectures. Autrefois on traversait ce pays en diligence pour aller à Nancy, à Strasbourg ; on le traverse aujourd'hui en chemin de fer. A le voir de cette façon, vous n'en aurez pas la moindre idée. Dût-on même y passer quelques jours, on ne se douterait pas de tout ce qu'il renferme. Suivez le cours de la Marne ou dirigez-vous vers les collines prochaines, entrez dans ces bois où courent des ruisseaux si limpides, allez jusqu'aux endroits d'où jaillissent les sources faisant bouillonner le sable fin, revenez par les champs, par les prairies, le long des grands peupliers de Chierry à Etampes, de Nesles à Nogentel, des Chesneaux à Verdilly, vous serez étonné de la variété des tableaux et vous subirez délicieusement l'action de ce je ne sais quoi qui s'appelle la grâce. Au temps de mon enfance, j'y ai passé plusieurs semaines de suite pendant bien des années ; le souvenir m'en est toujours présent. Ce ne sont pas de hautes montagnes, ce ne sont pas non plus les lignes monotones de la plaine. La vallée de la Marne, qui s'élargit pour montrer ses richesses, est pourtant assez circonscrite par les mouvements de terrain, assez entourée de collines et de plateaux escarpés pour offrir un spectacle dont l'élégance n'exclut pas la grandeur. »

Puis M. Saint-René Taillandier relève des vers de Brizeux où ce poète Breton médit de notre pays.

La Fontaine avait dit :

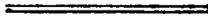
C'était à la campagne  
Près d'un certain canton de la Basse Bretagne  
Appelé Quimper-Corentin.  
On sait assez que le destin  
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage.  
Dieu nous préserve du voyage !

Brizeux déchire cette page et s'écrie :

Il sied vraiment de se moquer d'autrui  
Au malheureux né dans Château-Thierry.

Que tout s'arrange, La Fontaine a surtout médité des chemins de Quimper ; mais nous qui savons que Quimper est un pays délicieux, il faut bien nous accorder qu'on n'est pas malheureux pour être né dans Château-Thierry.

Nous pensons tous comme M. Saint-René Taillandier, mais il est des éloges de notre pays que nous n'oserions faire, de crainte d'être accusé de partialité et de vanité ; nos détracteurs, s'il en est, pourront-ils protester contre les passages que nous venons de lire, alors qu'ils viennent d'un écrivain étranger à notre ville et qui a marqué sa place dans la littérature de notre temps par de charmants et solides écrits ?



# LOUIS, DUC D'ORLÉANS,

SEIGNEUR DE CHÂTEAU-THIERRY ET DE NOGENT-L'ARTAUD

(1400-1407).

Par M. le Docteur A. CORLIEU.

—  
Séance du 6 mai 1879.

Louis de France, Duc d'Orléans, est né à Paris, à l'Hôtel Saint-Paul, le samedi 13 mars 1371. Il était le deuxième des neuf enfants de Charles V, dit le Sage, et de Jeanne de Bourbon. Il n'avait que onze ans lorsqu'il assista le 27 novembre 1382 à la bataille de Rosebecque gagnée sur les Flamands. D'abord comte de Beaumont-sur-Oise, comte de Valois, il fut créé en 1392, à l'âge de vingt-deux ans, duc d'Orléans. C'est sous ce titre qu'il est connu dans l'histoire. Il avait épousé à Melun, au mois de septembre 1389, Valentine de Milan, fille de Jean Galéas Visconti, duc de Milan, et d'Isabelle de France.

C'est au mois de mai 1400 que le roi Charles VI donna à son frère Louis d'Orléans la ville de Château-Thierry, pour la tenir en pairie, ainsi que l'indique la charte suivante :

CHARLES, etc.

Savoir faisons à tous présens et avenir que, comme nous eussions ordonné et accordé de donner, céder et transporter le premier jour de l'an prochainement venant, à nostre tres chier et tres amé Frère le Duc d'Orléans les villes, chastel et chastellenie de Chasteau Thierry avecques toutes les appartenances et appendances ; Nous, considérant l'affinité et prochaineté que nous avons de lignage à nostre dit Frère, les grans, notables, loyaulx et profitables services qu'il nous a faits au temps passé en plusieurs et maintes manières, fait de jour en jour, et espérons qu'il nous fera ou temps avenir, et pour plusieurs grandes et justes causes et considérations que nous ont meu et meuvent, à icelluy de nostre dit Frère dès maintenant, comme pour lors, avons donné, cédé et transporté, et par la teneur de ces présentes, donnons, cédon et transportons de nostre certaine science, grace especiale, pleine puissance

et autorité royale, lesdis ville, chastel et chastellenie de Chasteau Thierry, ensemble les appartenances et appendances quelxconques, tout en la forme et manière que nous les tenons de présent : sauf et réservé à nous la foy et hommaige, le ressort, la souveraineté et les droits royaux, les terres des Eglises cathédraux de fondacion royale, et d'autres privilegiees qui ne peuvent estre séparées de la Couronne de France, s'aucune en y a, lequel hommaige il nous a fait et l'avons receu : et que Nostre dit Frère les tiengne en Pairie et en telles semblables noblesces et prérogatives comme il tient des autres terres qu'il a eues de Nous a cause de son Appanage, pour en joir, user, posséder et exploiter par luy et ses hoirs masles descendans de son corps en loyal mariage, ou si sa ligne directe des hoirs maales descendans de lui, fausist, que les dits ville, chastel et chastellenie, appartenances et appendances quelxconques, retournassent à nous ou à nos successeurs et à la Couronne de France ; et avec ce, avons voulu et accordé pour l'amour et faveur de Nostre dit Frère, que des maintenant il puist avoir pour luy, pour nostre tres chiere et tres amie suer sa femme et ses enfans, l'habitation desdis chastel et chastellenie et en prendre les prouffits et revenus d'iceulx chastel et chastellenie, appartenances et appendances quelxconques, par sa main et y commettre gens et officiers à son plaisir jusques audit terme du premier jour de l'an <sup>1</sup> et dudit terme en avant, il puisse joir et user desdits ville, chastel et chastellenie et des revenus, appartenances et appendances quelxconques selon nostre présent don et octroy, comme de leur propre héritage. Si donnons en mandement à nos amis et feaulx Gens de nos comptes et tresoriers à Paris, qui à présent sont et qui pour les temps à venir seront, et a tous autres à qui il appartiendra que de noz present grace, don et transport facent Nostredit Frère, et sesdis hoirs descendans de son corps en loyal mariage, comme dit est, joir et user paisiblement, perpetuellement et a toujours, desdis ville, chastel et chastellenie, appartenances et appendances quelxconques, lui baillent et délivrent des maintenant la saisine et possession, ou facent bailler et délivrer, ou à ses gens pour luy, pour en joir doresnavant selon nostre présent don et octroy, nonobstant quelxconques Ordonnances faictes ou à faire de non aliéner aultre chose de nostre domaine, autres Ordonnances, Mandemens ou Deffences au contraire. Et que ce soit ferme chose et

1. L'année commençait à cette époque à Pâques ; ce n'est que sous Charles IX, en 1564, qu'elle commença le 1<sup>er</sup> janvier.

establi a tousjours. Nous avons faict mettre nostre scel à ces presentes : sauf en aultres choses nostre droit et l'aultruy en toutes.

Donné à Paris, ou mois de may l'an de grace Mil CCCC et le XX<sup>o</sup> de nostre reigne. Ainsi signé :

Par le Roy, en son Conseil, Mess. les Ducs de Berry, de Bourgoingne, et du Bourbonnois, Vous et plusieurs aultres, presens. Derian<sup>1</sup>. »

Nous ne rappellerons pas les luttes du duc d'Orléans avec son oncle, le duc de Bourgogne surnommé Philippe-le-Hardi, relativement à l'administration des affaires pendant la maladie du roi Charles VI, ni son cartel envoyé de Coucy le 7 août 1402 au roi d'Angleterre Henri V, qu'il traitait d'usurpateur de la couronne : nous ne le suivrons pas dans sa guerre contre les Anglais en Guyenne où il prit Blaye, ni au siège de Boury où il échoua. Revenu à Paris, il vit se renouveler les haines qu'il croyait assoupies.

Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, était mort (1404) et avait eu pour successeur son fils Jean-sans-Peur.

Le mercredi 23 novembre 1407, Louis d'Orléans se rendait auprès de la reine, sa belle-sœur, accouchée le 10 novembre d'un enfant nommé Philippe qui mourut le même jour. La reine n'avait pas encore quitté le lit, et l'hôtel St-Paul qu'elle habitait était dans le voisinage de la porte Barbette. « Ce jour au soir environ huict heures, Messire Louis, fils du roi Charles VI et frère du roi Charles regnant de present, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois, de Beaumont, de Soissons, d'Angoulesme, de Dreux, de Porcien, de Perigord, de Luxembourg, de Vertus, sire de Coucy, de Montargis, de Chasteauthierry, d'Eprenay, de Sézanne en Champagne et de plusieurs autres terres, marié à Madame Valentine, fille de feu Messire Galiache (Galéas) duc de Milan, dont avoit trois fils et une fille, en revenant de l'hostel de la Reyne qui est prez de la porte Barbette vers l'église des Blancs Manteaux, accompagné moult petitement selon son estat, c'est assavoir de trois hommes à cheval et deux à pied, à une ou deux torches devant, devant l'hostel du mareschal de Rieux, en son aage de trente six ans ou environ, fust par huict ou dix hommes armez, qui estoient mussez en une maison appelée l'*Imagne Nostre Dame*, estant devant l'hostel dudict mares-

1. Trésor de Chartes, Reg. 355. p. 99. — Ordonnances des Rois de France, T. VIII, p. 383.

chal et où lesdicts huict hommes avoient conversé, repostement par huict ou quinze jours, tué et meurtry et luy fendirent la teste de jusarmes puis qu'il fust abattu de son cheval et luy firent espandre la cervelle de la teste sur le pavement et luy couperent tous jusques une main, et avec luy tuerent un sien vallet, qui se mettoit sur luy pour le deffendre, et si navrèrent un qui tenoit la torche, le Roy estant en son hostel de Saint Pol, Monseigneur de Guienne, Dauphin de Vienne, et aîné fils du Roy au Louvre, de l'age d'environ unze ans, les Ducs de Berry et de Bourbon ses oncles et les Roy de Sicile et Duc de Bourgogne et Comte de Nevers, et les Comtes d'Alençon et de Clermont, et Messire Charles de Leuret connestable de France, ses cousins-germains et messire Pierre de Navarre, comte de Mortain, aussy son cousin germain et plusieurs aultres seigneurs tant de sang royal que aultre, estans à Paris, admiral de France, que maître des arbalestriers, et les seigneurs et ministres de Justice, tant du Parlement que du Chastelet, estans à Paris. Et luy qui si grand seigneur estoit et si puissant et qui naturellement, ou cas qu'il eust fallu gouverner en ce royaume, appartenoit le Gouvernement, en si petit moment a finé ses jours moult horriblement et honteusement. Et qui ce a fait, *sciatur autem postea* <sup>1</sup>. »

On le sut en effet et c'est le Duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, son cousin germain, qui fit commettre cet assassinat. Lui-même du reste mourra de la même façon en 1419 au pont de Montereau.

Louis Duc d'Orléans laissait trois fils et une fille. Ses fils étaient :

1° Charles d'Orléans, né à Paris le 26 mai 1391, qui fut le père de Louis XII ; 2° Comte de Vertus, né en 1396, qui mourut célibataire en 1420 et eut un fils naturel connu sous le nom de Philippe-de-Valois, bâtard de Vertus ; 3° Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, qui fut le père de François I<sup>er</sup>.

Louis duc d'Orléans fut inhumé dans la chapelle du couvent des Célestins de Paris. Quatre ans avant sa mort, à la suite d'une vision, il avait fait son testament (19 octobre 1403) qui est en entier dans l'ouvrage de Beurrier <sup>2</sup> et ne contient pas moins de quarante-quatre pages. Dans le testament, il dit (p. 330) qu'il veut et ordonne que Philippe son second fils ait, outre le comté de Vertus qui venait de

1. Félibien et Lobineau, *Histoire de Paris*, T. IV, p. 549. — *Chronique de Monstrelet*, liv. 1, ch. 36. — Mémoire circonstancié de l'assassinat, par Bonami, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, T. XXI, p. 515.

2. Beurrier. — *Histoire du monastère et couvent des Pères Célestins de Paris*, Paris, 1634, in-4°.

sa femme, le comté de Porcien, les châteaux et chatellenie de Château-Thierry et de Gandelu, la vidamie de Châlons, le château et la chastellenie de Fère, etc., etc.

Rappelons que dans la même église des Célestins de Paris fut inhumé le cœur de François duc d'Alençon, qui fut seigneur de Château-Thierry, où il mourut le 10 juin 1484.

A la mort de Louis duc d'Orléans, et malgré la donation de Charles VI en 1400, en vertu de laquelle la chatellenie de Château-Thierry devait, à la mort du duc d'Orléans passer à ses héritiers mâles ; malgré son testament du 19 octobre 1403, le Roi reprit la terre et chatellenie de Château-Thierry. La faiblesse d'esprit du Roi, la crainte qu'inspirait Jean-sans-Peur, le promoteur de l'assassinat, le commencement de la guerre civile n'ont pas peu contribué à la reprise de la chatellenie par la Couronne. Cependant nous retrouvons deux des enfants du duc d'Orléans dans notre histoire locale.

Louis d'Orléans avait la seigneurie de Nogent-l'Artaud qu'il avait acquise de Charles III roi de Navarre en 1405. A sa mort, elle passa à sa veuve Valentine de Milan qui mourut peu de temps après, la laissant à leur fils aîné Charles d'Orléans. Mais fait prisonnier à Azincourt en 1415 et emmené en Angleterre jusqu'en 1440, il resta étranger à nos pays qui étaient tombés au pouvoir des Anglais. Racheté en 1440 par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, après la réconciliation des deux partis réunis contre l'ennemi commun, Charles d'Orléans revint en France, s'occupant plus de poésie que d'administration. En 1451, sa sœur Marguerite d'Orléans, qui était comtesse d'Etampes et de Vertus eut la seigneurie de Nogent-l'Artaud, ainsi que nous le verrons plus tard dans l'histoire de cette localité.

Les armes de Louis de France duc d'Orléans étaient : *De France, au lambel de trois pendans d'argent, à un croissant de même sous le second pendant pour brisure.*

---

# LE MÉDECIN CLAUDE GALIEN

ET

## LES EAUX MINÉRALES DE CHÂTEAU-THIERRY.

Par M. le Docteur A. CORLIEU.

—

Séance du 3 juin 1879.

—

Un nom manquait à notre galerie des médecins du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est celui de Claude Galien, auteur de *La Découverte des Eaux minérales de Chasteauthierry, et de leurs propriétés*.

Il ne figure en aucun endroit dans les Registres de la Faculté de Médecine de Paris, et ce n'est pas dans cette ville qu'il prit le grade de docteur. Reims possédait une Faculté de Médecine qui était assez renommée : c'est là, sans doute, qu'il fit ses études médicales, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

Nous le trouvons, en 1630, établi à Château-Thierry depuis quelque temps déjà, car c'est à cette date qu'il fit paraître son livre sur les Eaux de Château-Thierry.

C'est un ouvrage petit in-8<sup>o</sup>, de 56 pages, ne portant aucune indication d'imprimeur, et vendu à Paris, chez Cardin Besongne, au Palais, en la Grand'Salle ; Claude Galien fait suivre son nom des lettres D. M. (Docteur Médecin), sans indiquer la Faculté où il a été gradué.

Le livre est dédié au comte de Saint-Paul<sup>1</sup>, Duc et Pair de France, Gouverneur général du Roy en ses villes et provinces de Tours et Touraine, Duc de Château-Thierry, etc.

L'ouvrage de Claude Galien est divisé en sept chapitres. Après une Epître dédicatoire et une sorte de Préface écrite dans le style ampoulé de l'époque, il entre immédiatement en matière.

1. François d'Orléans, Comte de Saint-Pol ou Saint-Paul, fut Duc de Château-Thierry de 1616 jusqu'à sa mort en 1631. A cette époque, Louis XIII reprit le Duché et vint résider à Château-Thierry avec le Cardinal de Richelieu qui avait un château à Condé-en-Brie.

Nous aurons pour Claude Galien les égards que l'on doit à un ancien, et nous lui laisserons la parole pour nous dire *En quels lieux sont les sources des Eaux minérales de Chateau-Thierry* :

« Tout ce qui se voit sur le théâtre du monde est si fort sujet à la révolution, que de chercher de la constance que dans la vicissitude il est grandement difficile, aussi voyons-nous que ces miraculeuses merveilles, ou ces merveilleux miracles, à qui l'Antiquité avoit donné la naissance pour éterniser le souvenir de leurs auteurs sont maintenant dans l'abîme du néant. Tout s'enfuit avec le fil de nos jours, et rien ne fait tant de résistance à la sourde lime de ce père des siècles que ce qui fait à tout propos : C'est comme je croy ce seul motif qui a donné l'envie à tant de doctes plumes de s'embarquer pour perpétuer leur nom en la recherche de ce fuyard et labile élément, où la nature dans son muet langage s'est montrée féconde et plaisante en sa variété, faisant paroître ces caux, chaudes, froides, tièdes, et les revestant d'un nombre sans nombre de qualitez tantost nuisibles, tantost innocentes, tantost admirables et tantost très souveraines pour adoucir les maux qui nous vont homicidant... »

Après cette entrée solennelle en matière, Claude Galien arrive à la description sommaire de Château-Thierry. Il faut encore lui laisser la parole, car il nous fait une charmante peinture de notre petite ville en 1630 :

« Sur le bord de ce poissonneux fleuve de Marne qu'on peut nommer une des mamelles de cette ville, l'abrégé des merveilles du monde, s'eslèvent plusieurs montaignes embellies de toutes les graces dont la nature puisse enrichir un terroir, tant pour l'abondance des fruits, délicatesse des vins que pour la fertilité du solage : Ce fut sur le haut d'une de ses collines que jadis Thierry fit édifier un magnifique chateau (orné d'œchitraves, plinthes, balustres, astrogales, metopes, rondeaux, et autres accompagnemens) qui n'auroit plus maintenant que les marques déplorables de ces ruines sans la libéralité de nostre Prince qui luy redonnent l'estre, le fait mettre au nombre des plus accomplis bastimens de ce siècle. Dans la mesme pente de ce tertre paroît une petite ville assés populeuse, où Belonne, Themis, Astrée et les Charittes (les Grâces) président avec beaucoup de majesté ! Ces (ses) édifices sont beaux et bien eslevez, son assiete agréable, et sa veüe très-plaisante : ces (ses) habitants sont curieux en leurs habits, courtois en paroles, polis en leur entretien, complaisans en leur humeur, gentils en leur conversation, et civilisez dans

leurs actions. C'est dans le milieu de ce beau séjour, et dans le pied de ce mont où ce (se) font veoir les sources de nos fontaines minérales, tellement riches en leurs émanations, qu'on est contraint durant les rigueurs des glaces de donner passage par des conduits souterrains à la grace des gazouillis de ces ruisseaux argentins, qui rendroient les rues par où ils coulent tout à fait incommodes sans cet artifice. »

On excusera cette citation peut être un peu longue ; mais comment retrancher quelque chose à ce tableau de notre cité au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle ? Galien aimait son Château-Thierry où il rencontrait les Déesses de la Guerre, de la Justice et les Grâces : il aimait ses concitoyens, gens polis et courtois. Il nous les ferait aimer avec lui, si nous ne les aimions déjà.

Une question fort curieuse serait de savoir l'origine des eaux minérales de Château-Thierry, et il semblerait qu'aujourd'hui la source fût beaucoup moins abondante qu'autrefois. Galien n'en savait pas plus que nous sur l'origine et l'usage de ces eaux. Il dit que de temps immémorial nos ancêtres avaient eu la connaissance de ces eaux et que l'usage leur en avait été familier : « Nous voyons, dit-il, à sept ou huit pas de leur source une cave fort bien voûtée (où paroissent des reliques de l'antiquité, que le temps qui mine toutes choses n'a sceu encor mener dans la démolition) où il y a tousjours un pied d'eau pour le moins et nage ordinairement sur sa superficie comme une toile d'araignée fort espoisse, et dans le fond une bouë rougeâtre et orangée. Nous avons donc seulement commencé depuis environ trois ans à nous en servir, poussez par les persuasions de plusieurs qui en avoient goûté, mais surtout par le Divin Génie d'une vertueuse Dame. . . . »

Galien raconte que cette dame, retenue à Château-Thierry où elle était de passage, par une maladie de quelques semaines, remarqua la teinte rougeâtre des pavés sur lesquels coulait l'eau de la source. Elle lui fit observer que l'eau des sources de Château-Thierry avait beaucoup d'analogie avec les eaux de Pougues. Ce fut pour Galien une précieuse indication et il prescrivit avec succès ces eaux à quelques malades. Sur ces entrefaites, Brayer<sup>1</sup>, docteur-régent et professeur à la Faculté de Médecine de Paris, était venu à Château-Thierry, son pays natal, pour quelques affaires. Galien lui fit goûter ces eaux et Brayer en approuva fortement l'usage. L'année suivante,

1. Voir ma notice sur BRAYER, dans *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1876, p. 47.

un médecin qui revenait de Forges constata une certaine analogie entre les sources des deux localités.

Nous ne suivrons pas Galien dans son chapitre ayant pour titre : *Des minéraux qui donnent la faculté à nos eaux*. C'est un long chapitre de treize pages où l'on est à l'enfance de la chimie. Le chapitre sur *La qualité des minéraux qui se mélangent dans nos eaux* n'a pas plus d'intérêt pour nous et il mérite les mêmes reproches. Galien ne pouvait savoir en chimie que ce qu'on savait en son temps. Mais les trois autres chapitres sont plus intéressants. L'auteur y traite des maladies que les eaux de Château-Thierry guérissent.

Galien cite surtout la gravelle, la dyspepsie, les pâles couleurs, les troubles digestifs, les tumeurs ou obstructions du foie, les coliques néphrétiques, et il cite quelques personnages éminents : le Dr Le Mercier<sup>1</sup>, de Paris, des Pères Minimes, M. de Givry, etc., etc., qui ont bu les eaux avec succès.

Enfin, dans son dernier chapitre, Claude Galien indique le régime que doivent suivre ceux qui boivent les eaux minérales de Château-Thierry : « Quiconque, dit-il, voudra recevoir du soulagement dans la possession des mignardes caresses de nos nayades, en se désaltérant de leurs froides liqueurs, doit noyer dans les ondes obscures du fleuve Lethé toutes les passions de l'esprit, le chagrin, la cholere, la mélancholie, le traquas des affaires sérieuses. . . . » Il prescrivait de boire ces eaux le matin, une heure ou deux après le lever du soleil, de se promener ensuite après leur ingestion ; de faire usage d'aliments de facile digestion, de préférer le rôti au bouilli ; il recommandait le vin blanc, clairret, comme préférable au rouge ; il conseillait de dîner à trois ou à quatre heures, de souper peu, et après une quinzaine de jours, de prendre une purgation légère.

Dans la notice biographique que j'ai consacrée à Pierre Le Givre<sup>2</sup>, qui a écrit un livre historique sur les Eaux minérales (*Le Secret des Eaux minérales acides*), et qui traite des eaux de Château-Thierry, je me suis étendu sur la composition de ces eaux d'après les analyses récentes faites à l'Académie de Médecine, et je me suis demandé et me demande encore quelle peut être la cause de l'abandon de ces sources minérales qui ont eu jadis quelque réputation.

J'ai dit au commencement de cette notice que Claude Galien avait

1. Voir Biographie de LE MERCIER, dans *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1873, p. 200.

2. *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1872, p. 76.

probablement reçu le bonnet de Docteur à Reims, bien que son nom ne figure pas sur les registres de cette Faculté.

L'ancien Directeur de l'Ecole secondaire de Médecine de Reims, M. le Dr Maldan a bien voulu faire quelques recherches dans les archives de l'Ecole relativement à notre compatriote et n'a rien trouvé. Est-ce un oubli du doyen de cette époque ? Je n'oserais le dire. Mais si l'auteur de la *Decouverte des eaux minerales de Chateauthierry* n'a pas son dossier à l'ancienne Faculté de Reims, on y trouve plusieurs Galien, ses enfants, petits-enfants ou neveux, aux dates suivantes :

*Claude GALIEN*, de Château-Thierry, a soutenu le 17 décembre 1688, une thèse latine sur ce sujet : *An lac immediatè à Chylo?* et le lendemain une autre thèse : *An comitalibus vita cælebs?*

*Augustin GALIEN* a soutenu le 2 septembre 1690 une thèse latine : *An medico conducant, præ cæteris, chymicorum elementa?* Le lendemain, une autre thèse : *An passioni hystericæ castoreum?*

*Jacques GALIEN* a soutenu les 12 et 13 décembre 1692, les deux argumentations suivantes : *An dentur qualitates occultæ? — Utrum principium morbi a die decubitûs?*

Un autre *Augustin GALIEN* avait commencé ses études médicales à Paris, en 1718 et 1719, ainsi qu'il résulte de ses cahiers conservés par notre collègue, M. O. Pille, de Chézy-l'Abbaye. Il vint l'année suivante à Reims, et il soutint les 13 et 14 mars 1720, ses argumentations pour le doctorat : *An Chylosis tritûs vel fermentationis opus? — An in pari venæsectionis et purgationis indicatione, venæ sectio præferenda?*

Ce dernier exerça longtemps la Médecine à Château-Thierry, avec beaucoup de désintéressement, paraît-il, car on l'avait surnommé le Médecin des pauvres.

En 1699, nous trouvons encore à Château-Thierry trois Galien, qui occupaient des fonctions judiciaires et administratives ; ce sont :

*Augustin GALIEN*, conseiller du Roi, rapporteur et vérificateur des défauts au bailliage et siège présidial. Son blason était : *De gueule à un chevron d'argent, surmonté d'une étoile d'or, et accompagné en chef de deux fers de pique d'or et en pointe d'un cornet d'argent lié d'or.*

*Jacques GALIEN*, conseiller du Roi et son Procureur au Grenier à Sel. Il portait les mêmes armes que le précédent.

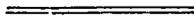
*Augustin GALIEN*, Receveur des Consignations. Son blason était : *D'azur à un chevron d'or, surmonté d'un cor de chasse de même et*

*accompagné au chef de deux fers de pique d'argent et en pointe d'une étoile d'or.*

Le Médecin, Claude Galien, auteur de *La Découverte des Eaux minérales de Chasteauhierry* était lié d'amitié avec Jean DeLa Fontaine. Il cultivait aussi la poésie et non sans succès, paraît-il, si l'on en croit le fabuliste lui-même à qui il avait communiqué ses vers et qui les lui renvoya enveloppés d'une armoire d'enterrement, et avec une épître en *ure*, commençant ainsi :

J'ai lu tes vers, dont je n'eus cure  
Dès que j'en vis la couverture ;  
C'était un drap de sépulture  
Qui me sembloit de triste augure.  
. . . . .  
Mais quand j'en eus fait la lecture,  
Il me fut forcé d'en conclure  
Que cette plaisante écriture  
Fait rire les gens sans mesure.  
. . . . .

Les vers de Galien n'ont jamais été imprimés : peut-être sont-ils conservés dans les papiers de la famille qui ne dédaignait pas la culture des lettres, puisque nous trouvons en 1737 une dame Galien, auteur de l'*Apologie des Dames*.



# VOYAGE A CHÂTEAU-THIERRY.

Communication d'un Manuscrit de Monsieur le Président de S.... (1769).

Par M. BAREEY.

Séance du 3 juin 1879.

Messieurs,

Plusieurs d'entre vous n'ont sans doute pas oublié qu'à la suite d'une réunion à la Sorbonne, il y a déjà quelques années, les délégués des sociétés de Château-Thierry et de Seine-et-Marne eurent le plaisir de se rencontrer dans un dîner au Palais-Royal. Là, les membres des deux sociétés, après avoir passé une charmante soirée dans laquelle il fut question de Rémard, de Legivre et d'autres célébrités de Château-Thierry, promirent de se retrouver et de renouveler des rapports d'intimité si bien commencés ; il n'en fut riemalheureusement, les nécessités journalières de la vie font évanouir, hélas, bien des projets de cette nature, mais toutefois le souvenir en reste et la poste, à défaut de communication plus personnelle, nous envoie la preuve de ces amitiés ébauchées et qui ne persistent qu'en espérances.

C'est ainsi que M. Th. Lhuillier, de Melun, m'envoyait, il y a quelques jours, un autographe de Rémard et quelques pièces sur la Brie et Château-Thierry. Parmi ces pièces, se trouve un manuscrit intitulé : « *Voyage à Château-Thierry*, par M. le président de S.... « Se vend chez bon amy, à l'enseigne du Souvenir. 1769. »

Cette indication du libraire « bon amy » prouve que cette fantaisie n'a jamais été imprimée et qu'elle n'a pu être composée que comme une aimable plaisanterie, destinée à égayer des amis intimes.

Elle est précédée d'un quatrain dédicatoire du président anonyme à son amoureuse qui confirme cette supposition et paraît avoir été inspirée par un petit livre aujourd'hui devenu rare, qui eut au milieu et jusque sur la fin du siècle dernier, une certaine célébrité ; cet ouvrage est intitulé : *Voyage de Paris à Saint-Cloud par terre et par mer*. dont la première édition, car il en eut plusieurs, parut en 1748 ;

il est dû à la plume de Louis-Balthazar Néel, de Rouen, mort en 1754, et dans un style de celui qu'on appelle Joco-Seria, se moque des bourgeois parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont l'ignorance en fait de voyages pouvait en quelque sorte se justifier par la difficulté des communications.

L'itinéraire dont je vous ai entretenu à l'une de nos précédentes réunions nous en offre la preuve, et le voyage à Château-Thierry du président de S... en est une excellente confirmation ; depuis tout est bien changé et nos chemins de fer ont fait de tous les Parisiens des touristes auxquels les plaisanteries de Balthazar Néel et de M. de S... ne sauraient s'appliquer.

Quoi qu'il en soit, le titre seul dépeint l'esprit dans lequel a été écrit le voyage de Château-Thierry. Le voici : Voyage à Château-Thierry : Ouvrage curieux et instructif pour les voyageurs qui voudraient parcourir cette partie du monde, avec des remarques sur les productions de la nature dans ces contrées éloignées, les animaux, végétaux, mœurs et usages des habitants, etc.

Né avec une passion extraordinaire pour les voyages et inspiré de l'amour des découvertes, l'auteur, après avoir mis ordre aux affaires de sa présidence et pris toutes les dispositions les plus méticuleuses pour un si long voyage, part le 12 juillet 1769 en compagnie de sa femme, sa fille, sa belle-sœur et son frère, dans une berline attelée de six chevaux : au nombre des précautions minutieuses qu'il a prises, nous ne pouvons résister à citer quatre bottes fortes qu'il place sur l'impériale en guise de canons de campagne pour intimider les barbares habitants des contrées qu'il va parcourir.

Il traverse la capitale et sort par la porte St-Denis, non sans verser quelques larmes de regret en se séparant de sa chère patrie et en songeant à l'espace immense qui va bientôt l'en séparer ; après avoir traversé des pays chargés de la plus flatteuse récolte, il arrive en un lieu nommé Bondy dont il nous donne une étymologie qui prouve qu'il ne faisait partie d'aucune société archéologique. Cependant, il s'arme de résolution, rassure ses compagnons, remonte leur courage et grâce aux quatre bottes braquées sur l'impériale traverse sans le moindre incident la ténébreuse forêt de Bondy, repaire d'assassins, dont le nom seul suffirait à effrayer les plus déterminés.

En continuant sa route, il trouve moyen de découvrir que Ville-Paris tire son nom d'un ancien temple d'Isis qui y était consacré et dans lequel les voyageurs qui avaient échappé aux dangers de la forêt de Bondy suspendaient des milliers d'ex-voto, et arrive à

Meaux à midi trois quarts et six minutes. Après des constatations aussi exactes, qui pourra douter de la véracité de notre voyageur ?

Dans cette ville, en apercevant plus de 60 soldats, il remarque avec plaisir le soin avec lequel le gouvernement fait garder les frontières et tout en doutant qu'on pût trouver des poules à Meaux et par conséquent des œufs frais il en part à 3 heures et 4 minutes et arrive à la Ferté à 7 heures du soir.

Il y trouve que les ânes ont la queue plus courte et les oreilles plus longues qu'à Paris, fait atteler six chevaux à sa berline, passe à Nanteuil, à Chezy, reprend six autres chevaux et aperçoit enfin les premières maisons de Château-Thierry à dix heures onze minutes et trois quarts du soir.

Le voyage est un peu moins long que celui que l'on faisait alors par le coche, mais notre voyageur avait pris la poste et grâce à la pépense avait pu faire le parcours avec plus de rapidité.

Le séjour qu'il a fait dans cette ville l'ayant mis à portée de satisfaire l'empressement des lecteurs sur tout ce qui est particulier à cette partie du monde, il entre dans le détail de tous les faits qu'il a observés journellement.

Naturellement il commence par la description de la ville, située sur le penchant d'une colline dont le château occupe le milieu et au bas de laquelle coule une rivière nommée la Marne. Il trouve que les maisons en général y sont peu commodes, ce qui n'a pas changé, et que le luxe n'a pas pénétré dans ces climats. Peu de glaces, dit-il, et petites, point de marbres ni de dorures, quelques verdure et beaucoup de bergeries en parlant des tapisseries aujourd'hui toutes disparues, des chaises antiques à dossier très-élevé. Voilà ce qu'il remarque dans l'ameublement.

Il passe ensuite à la description des mœurs et usages des habitans qui ne se réunissent guère que dans des assemblées qu'ils tiennent sur les cinq heures du soir pour satisfaire leur goût pour la galette composée d'une pâte massive et mi-cuite que l'on arrose de vin ou de bière.

Ces repas délicats, coupés par quelques monosyllabes de gens qui étouffent, finissent par quelques plats de fruits portant un nom entendu des seuls habitans. On les appelle des *Quidechi*, mot aussi gothique qu'irrévérencieux, dont il se refuse à donner l'étymologie, malgré son goût pour ce genre de travail.

Le jeu de whist a pénétré dans ces contrées lointaines et, l'une des gentillesse locales en y jouant, consiste de la part de celui qui donne de demander en quoi est l'atout, gentillesse dont le but a échappé à M. le président.

Un autre raffinement consiste lors des mariages, dont sans cela la validité pourrait être contestée, à répondre à la question du prêtre : oui Monsieur et de tout mon cœur; usage qui paraît à l'auteur d'autant plus inconséquent qu'il expose davantage au reproche de parjurer les deux époux.

On y appelle les vieilles filles « mon poulet, » et ce que les dames aiment le mieux après la galette, est d'aller pendant l'été respirer le soir un air frais hors la ville, pour se faire voir aux carrosses de Metz et de Strasbourg. Dans la promenade, sur des bancs de pierre raboteux, environnés de chardons très-piquants et gardés par ce qu'il nomme honnêtement une multitude de Suisses, désagréments qui ne font aucun effet sur les habitants.

Les productions naturelles, les fruits et les végétaux sont, à Château-Thierry, assez semblables à ceux des pays civilisés, si ce n'est que les artichauts y ont plus de barbe à cause de l'eau de la Marne dont on les arrose, inconvénient qui se produit jusque sur les personnes du sexe qui ont l'imprudence de préférer l'eau de cette rivière à celle de la fontaine qui coule sur la place.

Parmi les animaux qui sont, en ce pays, assez semblables à ceux de France, il signale une espèce qui ressemble beaucoup à ces grands singes appelés orangs-outang ou Pongos et qui se nomment des *Elus*; ils marchent pesamment sur leurs pattes de derrière et paraissent toujours prêts à suivre leur nature et à se laisser retomber sur celles de devant. Le caractère d'imitation qui leur est propre leur fait soutenir cette marche fatigante pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'arrivés au bout de la promenade vers le pont, ils aillent gravement se reposer sur leurs fesses. Ils paraissent fort avides de galette dans les quidechis où ils sont admis quelquefois, non par invitation, mais attirés par le fumet de cette pâte pour laquelle ils ont l'odorat le plus fin et le goût le plus vorace.

D'ailleurs à leur instinct près, à leur extérieur lourd et gauche, leur conformité avec l'homme est frappante. Ils s'habillent en noir et portent de grandes perruques qui ne laissent apercevoir que de petits yeux et un museau noir et sale.

Ce qui précède peut donner le goût du genre de l'écrit du président de S... qui annonce une suite à ses observations si le lecteur a goûté la première partie de son voyage.

Je doute qu'on lui en ait fait la demande. Toutes les plaisanteries de ce voyage anonyme ne sont pas d'une délicatesse assez raffinée pour nous faire regretter la suite qu'il annonce.

Combien est plus gai, plus spirituel, plus humoristique, ce voyage de Paris à St-Cloud ! Cependant j'ai pensé qu'il pouvait être curieux de vous parler de celui-ci en raison de sa couleur locale et surtout en raison de la différence qu'un siècle est venu apporter dans nos mœurs provinciales.

---

NOTE  
SUR UN RELIQUAIRE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE  
APPARTENANT A L'ÉGLISE DE PAVANT

Par M. Amédée VARIN.

—  
Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1879.  
—

L'église de Pavant, canton de Charly, arrondissement de Château-Thierry, possède un reliquaire du xv<sup>e</sup> siècle dont la bonne conservation et l'ancienneté méritent une description : Il consiste en une sorte de petite boîte ovale en cuivre doré surmontée d'une statuette en ivoire de la Vierge d'un travail élégant et soigné.

Cette statuette qui en est la pièce importante au point de vue de l'art est d'un seul morceau d'un bel ivoire un peu jauni par le temps, elle a 19 centimètres de hauteur et avec le reliquaire qui lui sert de socle mesure en tout 23 centimètres. Le caractère général de la sculpture est d'un bon effet et, quoique datant des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, il conserve encore la tradition des artistes des xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles.

La Vierge couronnée, vêtue d'une longue robe qui descend jusqu'aux pieds, hanchée sur la jambe droite, porte du même côté un enfant Jésus sur le bras ; de la main gauche elle tient une colombe qui semble voltiger vers l'enfant qui paraît vouloir la saisir. Celui-ci a les cheveux coupés ras à la mode du temps et est vêtu d'une longue robe qui laisse le pied droit découvert. Quant au vêtement de la Vierge, il s'explique parfaitement ; le manteau qui couvre la robe est posé sur les épaules, fait le tour du corps jusqu'aux pieds par devant et un peu moins bas par derrière. Les plis du dos sont parfaitement disposés et d'un goût très sévère.

La coiffure se compose d'un voile à deux pointes retombant vers le milieu du dos et lui serrant la tête, il est surmonté d'une couronne bien posée formée d'un cercle à quatre fleurons.

La main droite de l'enfant Jésus est malheureusement cassée et a

disparu ; sans cette perte de peu d'importance, il est vrai, ce charmant ivoire nous serait parvenu complet.

Les deux têtes sont inférieures comme sculpture aux draperies ; comme on dit dans les ateliers, elles sont un peu en bois et taillées trop en image, elles manquent de souplesse dans le modelé, ce n'est pas assez de la chair.

Primitivement, cet ivoire était peint. On voit encore en divers endroits les traces de la peinture dont il était couvert. Ainsi le manteau était bordé d'une bande à petits ornements dorés, il en était de même pour la tunique de l'enfant Jésus autour du cou. Les figures et les mains étaient également colorées en couleur de chair et sur le socle le terrain était vert pour représenter un gazon, peut-être la robe et le manteau étaient restés en blanc pour faire valoir la beauté de l'ivoire.

Quant au reliquaire proprement dit, c'est-à-dire à la petite boîte ovale en cuivre doré où sont déposées les reliques, ses dimensions portent en hauteur 4 centimètres, et en surface 8 centimètres et demi sur la plus grande largeur et six sur la plus petite. Il est bordé en haut et à sa base de petites moulures, celle du bas porte en outre un rang de petites perles ciselées.

Sur la face d'un des grands côtés se trouve un oculus ovale bordé d'une petite moulure également agrémentée de perles ciselées. L'oculus est fermé par une plaque de verre derrière laquelle a été appliqué, de manière à ménager la vue à l'intérieur, un papier verdâtre sur lequel est écrit, en beaux caractères manuscrits du xv<sup>e</sup> siècle, la légende suivante sur cinq lignes : *De Saint Nicaise, Martyr. De Saint Léger. De Sainte Lucie. De la pierre ou la pater nos (tre) fut faite.* Autour et à l'extérieur de la boîte est gravée sur deux lignes en lettres saillantes du xv<sup>e</sup> siècle sur fond guilloché, en petits traits au burin, cette inscription : *O : Mater : Dei : Memento. Mei.*

En appliquant l'œil à l'ouverture de la boîte, on distingue parfaitement un morceau d'étoffe de soie rouge brochée d'or entourant les reliques placées à l'intérieur. Ces reliques, ainsi que l'auteur de ces notes s'en est assuré, existent encore dans le reliquaire qu'il vient de décrire ; l'Evêché de Soissons ou tout autre dépositaire en conserve-t-il le titre ou l'*authentique*, c'est ce qu'il ignore.

Saint Nicaise, saint Léger et sainte Lucie sont connus et leurs vies se trouvent dans les hagiographes ; mais qu'était cette pierre ou *la pater noster fut faite* ? L'auteur suppose que ce ne peut être qu'un fragment de la pierre sur laquelle Jésus s'assit lorsqu'il fit au peuple le sermon sur la montagne, sermon dans lequel, selon saint Mat-

thieu, chap. V, se trouve l'admirable prière « *Notre père qui êtes aux cieux.* »

Maintenant que quatre cents ans sont passés sans que ce reliquaire précieux, qui sans aucun doute a éprouvé bien des vicissitudes ait disparu de l'église de Pavant, espérons qu'il restera dans les mains de la fabrique et qu'il n'ira pas, comme tant d'objets appartenant aux églises, tomber dans les mains d'un marchand de curiosités qui ne manquerait pas de le faire passer dans quelque musée étranger, dans quelque collection particulière, où il serait comme perdu pour l'art français.

---

# L'ÉGLISE DE BRÉCY.

Par M. BARBEY.

Séance du 5 août 1879.

L'église de Brécy, canton de Fère-en-Tardenois (Aisne), n'était originellement qu'une chapelle dont la nef fut construite au XI<sup>e</sup> siècle ; un clocher fut ensuite élevé au commencement du XIII<sup>e</sup>, une chapelle au XIV<sup>e</sup>, et c'est ainsi que la construction primitive devint une église à peu près complète. Un Saint-Michel, grossièrement sculpté à la voûte du chœur, indique que, dès son origine, l'église fut dédiée à ce saint Archange. L'absence de toute espèce d'armoiries dans les autres voûtes prouve que les habitants ont seuls élevé leur église et qu'ils ne la doivent pas à la munificence de quelque puissant seigneur du lieu.

C'est en ces termes que M. A. de Vertus décrit l'église de Brécy dans son *Histoire de Coincy et ses environs*. Sans entrer dans des détails que ne comporte pas un monument qui n'offre absolument rien de remarquable, nous permettrons de compléter en quelques lignes cette trop simple description.

L'église est composée d'une nef romane plafonnée en plâtre avec porte et fenêtre à plein cintre sur le pignon de l'est. Cette nef est éclairée par trois étroites fenêtres romanes au nord et trois autres semblables au midi, ces dernières maintenant aveuglées par le toit d'un bas côté en appentis sans style ajouté ou plutôt reconstruit vers le XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle et séparé de la nef par trois arcades à ogive reposant sur de lourds piliers carrés.

Le chœur qui fait suite à la nef est formé par une seule travée dont la voûte repose sur quatre fortes colonnes dont les chapiteaux très simples accusent le XII<sup>e</sup> siècle et qui soutiennent le clocher.

Le sanctuaire à fond carré et voûté en berceau, nouvellement restauré, est éclairé par une large fenêtre ogivale encadrant un vitrail moderne représentant un Saint-Michel, patron de l'église.

Au-dessus du bas côté du midi, transept voûté éclairé par une fenêtre en ogive : on y voit les débris d'une ancienne pierre tombale illisible qui cependant semble recouvrir les restes d'un curé.

L'église ne contient aucun objet d'art.

La seule inscription qui mérite d'être conservée est celle d'une pierre moderne en marbre de 1<sup>m</sup>,30 sur 0<sup>m</sup>,80 placée dans le chœur. Elle est ainsi conçue :

FAMILLE DE CONFLANS

DE BRÉCY.

—  
EUSTACHE I, CAPITAINE  
DES GARDES DU CORPS DU ROI CHARLES IX,  
INHUMÉ LE 31 AOUT 1574.

—  
EUSTACHE II, AMBASSADEUR DE FLANDRE  
GOUVERNEUR DE ST-QUENTIN,  
INHUMÉ LE 25 JUIIN 1628.

—  
HENRI, GOUVERNEUR DE ST-QUENTIN,  
INHUMÉ LE 28 AOUT 1637.

—  
HENRI, FILS DU PRÉCÉDENT,  
INHUMÉ LE 2 MARS 1639.

—  
FRANÇOIS, FRÈRE DU PRÉCÉDENT,  
INHUMÉ LE 12 FÉVRIER 1677.

—  
MICHEL, COUSIN DES PRÉCÉDENTS,  
PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE  
DU RÉGENT, INHUMÉ LE 5 AVRIL 1717.

—  
*Requiescant in pace.*

—  
A LA MÉMOIRE DE SES ANCÊTRES  
PAR M. LE DUC DE COIGNY,  
ANCIEN PAIR DE FRANCE.  
1864.

Enfin un clocher à bâtière du XIII<sup>e</sup> siècle, composé d'une tour carrée avec fenêtre géminée sur chaque face, règne sur le chœur ; ce clocher, assez élégant, est bien certainement la partie la plus intéressante de l'église ; il demande quelques réparations qui, nous l'espérons, seront bientôt entreprises.

---

# L'ABBAYE DE CHEZY.

Par le D<sup>r</sup> A. CORLIEU.

Séance du 7 octobre 1879.

Il existe à la Bibliothèque Nationale quelques manuscrits importants relatifs à l'abbaye de Chézy. Les plus précieux se trouvent dans le recueil ayant pour titre : *Monasticum Benedictum*, fonds latin, n° 12,664, f° 139 et suiv.

Un des moines de l'abbaye, Jean Gérard, avait songé à en écrire l'histoire en 1673 et ce sont ses notes qui nous sont conservées. Un autre moine a laissé également quelques pages sur l'abbaye ; ces pages ne sont qu'un court résumé du manuscrit précédent, mais elles contiennent de précieuses indications relativement aux bénéfices de l'abbaye. Joignons à ces deux manuscrits quelques lettres, et nous aurons à peu près tout le contenu du *Monasticum Benedictum* relatif à Chézy.

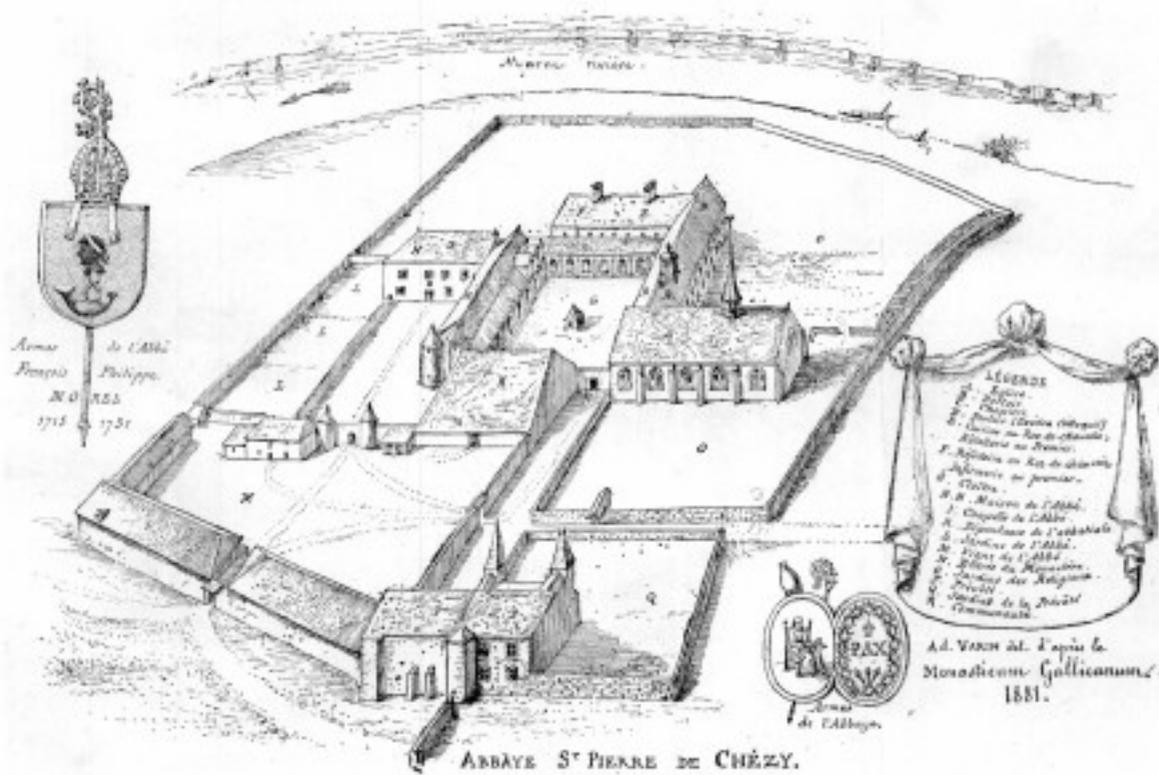
Ces notes, antérieures à la publication de la *Gallia Christiana*, ont dû servir à la rédaction de la partie de cet ouvrage qui concerne l'abbaye de Chézy et qui s'étend jusqu'à l'année 1731.

Il existe encore à la Bibliothèque Nationale, dans ce même département des manuscrits, le cartulaire de Dom Muley. Ce bénédictin avait réuni toutes les chartes relatives à l'abbaye. Il déplore la perte d'un certain nombre et le mauvais état de celles qui restaient. On trouve une copie de presque toutes ces chartes faite par Dom Grenier, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, chargé par son abbaye de rassembler et transcrire les chartes des monastères de la Picardie, de la Champagne, de la Brie, du Soissonnais, etc., etc.

Ce manuscrit forme un volume in-folio, désigné sous l'indication suivante : *Dom Grenier, Picardie*, t. xxii.

Pour compléter l'inventaire des documents sur l'abbaye de Chézy, il faut encore citer la collection des Chartes et Diplômes, fonds Moreau.

Voici le résumé de quelques-unes de ces chartes :



Armes de l'Abbé  
 François Philippe  
 NO 1755  
 1715 1751

- LEGENDE
1. Eglise
  2. Clocher
  3. Portail (Galerie intérieure)
  4. Logis ou lieu de l'abbé
  5. Habitation des Religieuses
  6. Habitation des Religieuses
  7. Habitation des Religieuses
  8. Clocher
  9. B. Maison de l'Abbé
  10. Chapelle de l'Abbé
  11. Bibliothèque de l'abbaye
  12. Maison de l'Abbé
  13. Maison de l'Abbé
  14. Maison de l'Abbé
  15. Maison de l'Abbé
  16. Maison de l'Abbé
  17. Maison de l'Abbé
  18. Maison de l'Abbé
  19. Maison de l'Abbé
  20. Maison de l'Abbé



Ad. VANDER AEL. Sculpit. et  
 Monasticum Gallicanum.  
 1831.

ABBAYE ST PIERRE DE CHEZY.

1° — 1063. Charte de Hugues, évêque de Troyes, par laquelle il approuve la donation de la cure de Charleville<sup>1</sup> avec les dîmes et dépendances, faite par le comte Thibaut et Odon, son neveu, à l'abbaye St-Pierre de Chézy. (Vol. 28, f° 18).

2° — 1122. Charte de Lysiard, évêque de Soissons, touchant la donation de la cure de St-Martin de Chézy à l'abbaye de St-Pierre de Chézy. (Vol. 50, f° 242).

3° — 1128. Charte de Haton, évêque de Troyes, par laquelle il donne la cure de Saron<sup>2</sup> et la moitié des revenus de ladite cure à l'abbaye de St-Pierre de Chézy. (Vol. 53, f° 109).

4° — 1134. Charte de Thibaut IV, comte de Blois, par laquelle il approuve toutes les aumônes et les acquisitions faites du temps de Simon, abbé de St-Pierre de Chézy, en faveur de son abbaye. (Vol. 56, f° 130).

5° — 1146. Accord entre Simon, abbé de St-Pierre de Chézy et Gilbert de Bellot et Odon de Leschelle, touchant la terre de Leschelle. (Vol. 62, f° 133).

6° — 1155, 27 novembre. Charte de Henri, comte de Troyes, par laquelle il reconnaît avoir reçu de l'église de St-Pierre de Chézy tout ce qu'elle possédait à Mézy et tous les serfs qu'elle avait depuis Dormans jusqu'à Damery, à l'exception d'une certaine fille d'Arnoul de Reully. Tous ces biens furent donnés par le comte à Gervais de Châtillon et à ses héritiers à perpétuité. En compensation, le comte donna à l'abbaye de Chézy les moulins d'Azy avec l'usage des bois nécessaires aux réparations de ces moulins, dix sous de cens et cinq deniers à Azy ; et Gervais de Chatillon donna cinquante livres de deniers pour obtenir le consentement des religieux. (Vol. 67, f° 177).

7° — 1176. Charte de Matthieu, évêque de Troyes, par laquelle il accorde et confirme à l'abbaye St-Pierre de Chézy la dime de tout le territoire de Charleville, à condition que ladite abbaye ajoutera quatre setiers de blé aux 32 que le curé de Charleville reçoit pour sa portion. (Vol. 80, f° 161).

8° — 1183-1184. Charte de l'archevêque de Sens, par laquelle le patronage de la cure de Saron est reconnu appartenir à l'abbaye St-Pierre de Chézy. (Vol. 87, f° 86).

9° — 1190 (?). Donation faite en aumône à l'abbaye St-Pierre de Chézy par Yves dit le Gros et Eramburgue sa femme, pour le repos

1. Village du canton de Montmirail (Marne).

2. Village sur l'Aube, canton d'Anglure (Marne).

de leurs âmes, d'une partie de la grosse dime de Pavant, de la moitié de la dime de la même dime et d'un hôte nommé Roger avec sa terre et la justice à Aulnois. (Vol. 93, f° 121).

10° — 1194. Accord entre l'abbé de Chézy et l'abbé de N.-D. de Vertus sur les dimes des noales sur le territoire entre Le Gault et Charleville. (Vol. 96, f° 41).

11° — 1195. Charte de Nivelon, évêque de Soissons, qui contient la donation faite par Artaud de Nogent de tout ce qu'il possédait à Chézy, aux religieux de l'abbaye St-Pierre de Chézy.

C'est dans cette charte qu'on trouve la donation du moulin d'Arrouart<sup>1</sup> (Haroart) faite par Artaud pour être inhumé dans l'abbaye de Chézy. (Vol. 96, f° 171).

12° — 1199. Charte de Garnier, évêque de Troyes, par laquelle il reconnaît que les cures de Saron et de Charleville sont à la nomination de l'abbaye de St-Pierre de Chézy. (Vol. 100, f° 108).

13° — 1201. Charte de Nivelon, évêque de Soissons, par laquelle il reconnaît que la chapelle nouvellement fondée par Odon Chanel dans l'église de St-Crépin de Château-Thierry est à la collation de l'abbé de St-Pierre de Chézy. (Vol. 103, f° 42).

14° — 1243 Avril. Charte de Matthieu, seigneur de Montmirail et d'Oisy, qui contient la vente que font à l'abbaye St-Pierre de Chézy, Jean, clerc, et Alard, chevalier de Chézy, fils de Raoul dit le Wandre, chevalier, de tout ce qu'ils possédaient à Chézy. (Vol. 161, f° 21).

15° — 1246 avril. Lettres de l'abbé et du couvent de Chézy, par lesquelles ils cèdent et transportent à Thibaut, roi de Navarre, leur bois de Barbillon, en récompense de quinze livres de rentes que ledit roi Thibaut leur quitte. (Vol. 166, f° 1).

15 *bis*. — 1247 juillet. Lettres de supplication du couvent de Chézy au roi de Navarre, pour lui demander la permission d'élire leur abbé. (Arch. nat., J. 198. Champagne VI, n° 80).

15 *ter*. — 1248, 30 avril. — Lettres de l'abbé de Chézy, juge désigné par le pape pour prononcer l'excommunication contre deux clercs mariés qui, cités devant Thibaut, comte de Champagne, n'avaient pas comparu. (Arch. nat., J. 205, Champagne XIII, n° 22).

15 *quater*. — 1249. Charte d'Innocent IV, établissant les possessions de l'abbaye de Chézy. (Cette charte sera publiée).

16° — 1259 Juin. Charte de Thibaut, roi de Navarre, par laquelle il met les religieux de St-Pierre de Chézy en paisible possession de

1. Arrouard, commune de Chézy, est un hameau. Il n'existe plus de moulin.

tout ce qu'ils avaient acquis de Jean Le Wandre et d'Alard, son frère, tant à Chézy, qu'à La Chapelle, Azy et Nogentel. (Vol. 181, f° 234).

17° — 1259-1260. Charte de Thibaut, roi de Navarre, par laquelle il amortit huit setiers de blé qui avaient été donnés aux religieux de Chézy par Odon, dit Oisons, chevalier de Chierry, sur le moulin de Choisselle, près Château-Thierry. (Vol. 182, f° 150).

18° — 1269 Mars. Charte de Thibaut, roi de Navarre, par laquelle il amortit tous les biens que les religieux de Chézy avaient acquis en Champagne. (Vol. 194, f° 117).

19° — 1310 Mars. Charte de Louis (X, le Hutin), fils aîné du roi de France Philippe IV, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et Brie, par laquelle il permet aux religieux de Chézy de se mettre en possession des cens et revenus qui ont autrefois appartenu à Habram, jusqu'à la concurrence de trente-cinq sous tournois, pourvu que lesdits religieux lui cèdent sur leurs cens et revenus qu'ils avaient à Château-Thierry le double de ce qu'il leur accorde à Chézy, ce qui fut exécuté par l'échange fait avec le même prince, daté du mois de mars 1312. (Vol. 220, f° 87).

20° — 1312 Janvier. Arrêt du conseil du même prince qui déclare que les religieux de Chézy sont en droit et en saisine de prendre tous les ans huit setiers de blé sur son moulin de Château-Thierry, appelé le moulin Adam. (Vol. 220, f° 237).

21° — 1312 Mars. Echange entre Louis, fils aîné du roi de France, et les religieux de St-Pierre de Chézy..... (Vol. 220, f° 248).

22° — 1337, 23 octobre. Charte de Jeanne d'Evreux par laquelle elle donne aux religieux de Chézy les biens qu'elle possédait à Blesme, Chierry. (Vol. 228, f° 215).

Ces deux chartes ont été publiées dans nos Annales, 1874, p. 60.

Après cette introduction, laissons la parole à Dom Jean Gérard, dont nous respecterons le style et l'orthographe :

« L'abbaye de St-Pierre de Chézy, située dans le diocèse de Soissons, sur la rivière de Marne, à une lieue et demie de Chastcau-Thierry, estoit autrefois dans le bourg de Chézy l'abbaye, auquel à l'exemple de plusieurs autres de nos abbayes elle a donné le nom de Chézy, *ex casa* ou *Cathedrà Sancti Petri*, ayant pour cachet et pour ses armes un saint Pierre revestu de ses habits pontificaux assis dans sa chaire.

« La tradition nous apprend qu'elle a été fondée par l'empereur Charlemagne, du moins nous trouvons des certificats de plusieurs commissaires députés par nos rois de France pour la recherche des francs fiefs et nouveaux acquets dans le bailliage de Vitry et paroisse de Chaûry, qui nous assurent qu'ils ont vu deux lettres d'amortissement des biens de l'abbaye de Chézy, l'une de Thibaut, comte de Champagne et l'autre de Charles le Grand.

« Je veux croire qu'ils ne se sont pas trompez et qu'ils ont asseurement vu une lettre de Charlemagne touchant l'amortissement du revenu de nostre abbaye, mais que ils (se) seroient trompé attribuant à Charlemagne ce qui peut estre appartenoit à un autre roy de France de même nom. La lettre de Charles-le-Chauve son petit-fils qui se garde encore dans nostre abbaye dattée de l'Indiction trois et de la quinzieme année de son regne, qui revient à l'an 855, par laquelle il distrait une partie du revenu de l'abbaye pour l'entretien des clercs qui s'en estoient emparé dès ce temps là, nous enlève tout le doute que nous pouvions avoir de son antiquité et nous donne assez à connoître que sa fondation ne peut estre pas moins ancienne que le regne de Charlemagne puisquelle estoit desja dès le temps de Charles le Chauve, son petit fils. »

Voici la teneur de cette charte :

« In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis Carolus, gratia Dei, Rex.

« Si utilitatibus et necessitatibus servorum Dei sagaciter provideamus, regiæ celsitudinis opera frequentamus, ac per hoc æternam beatitudinem facilius nos adepturos omnino confidimus. Itaque notum sit omnibus Sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus et nostris præsentibus atque futuris quia complacuit præcellentiæ nostræ deputare quasdam res ex abbatiâ Cellæ Casiasi quæ vocatur Brogillo in honore Sancti Petri apostolorum principis fundatæ, usibus ac stipendiis perpetuo habendas clericorum inibi Deo servientium, hoc est in Blaiodro, mansum dominicatum cum terris et pratis ac vineis ad se pertinentibus, et cum aliis mansis eidem appendentibus sedecim, ex quibus unum est in Penvenno et in Casiaco mansa septem ac medium cum peditura vineæ, quæ sunt simul mansa viginti quatuor et medium ; et præterea hospitia tria ; unde etiam altitudinis nostræ præceptum hoc fieri Jussimus per quod easdem res cum earum integritate, sicut supra signatum est, usibus ac stipendiis clericorum in jamdicto loco Dei famulantium sine aliqua subtractione aut ejusdem loci rectorum minoratione perpetuo sub integritate habendas consti-

tuimus atque firmamus ; videlicet ut quicquid ex inde juste ac rationabiliter fieri potest utilitatibus ac necessitatibus sæpe dictorum supræfati monasterii clericorum per omnia tempora proficiat in augmentum et animæ nostræ prosit in adjutorium. Nec aliquod ab eis proinde a propriis abbatibus requiratur aut exigatur servitium. Ut autem hæc sublimitatis nostræ confirmatio meliorem semper in Dei nomine obtineat vigorem, de annulo nostro subter eam jussimus sigillari.

« CÉneas notarius ad vicem Ludovici recognovit. Datum VII Idus Augusti, Indictione 3, in anno decimo quinto regni Caroli gloriosissimi Regis. Actum in villa Bonogili. In Dei nomine feliciter. Amen. »

« Quoy que cette charte ne spécifie pas clairement qu'elle soit de Charles-le-Chauve, elle a toutefois tant de rapport en son commencement et à sa fin à celle qu'il a donnée pour la confirmation de l'abbaye de Vezelay rapportée dans Guibert page 657, qu'il est facile de reconnoître que celui qui a fait l'une a fait l'autre, outre que l'année quinziesme de Charles le Chauve qui commence avec l'Indiction 3, que le chancelier Llodovicus et le secrétaire Oeneas, qui fut depuis évêque de Paris et enfin le défaut de l'année de N. S. qui manque en cette pièce, sont des circonstances infaillibles qu'elle est de Charles le Chauve et non d'un autre roy de mesme nom.

« Remarquez 1<sup>o</sup> que quoyque dans cette charte nostre abbaye soit qualifiée tantot de nom d'abbayé tantot de monastere et tantot de Celle, qu'elle ne donne pas toutefois la qualité d'abbé au supérieur mais seulement de Recteur et qu'il ne fait aucune mention ny de moyne ny de freres ny de religieux, mais seulement de clercs demeurant dans l'abbaye, dans le monastere, dans la Celle de St-Pierre, ce qui me fait dire que du temps de Charles-le-Chauve il y avait des clercs dans notre abbaye aussy bien que dans plusieurs autres de France et non des moynes.

« Remarquez 2<sup>o</sup> que quoyque en ce temps là le mot d'abbaye ne se donnoit proprement qu'aux abbayes secularisees ou qui avoient esté fondees pour des prestres seculiers qui vivoient en comun et le mot de monastere indifferemment tant aux uns qu'aux autres et enfin le mot de clercs qu'aux prestres seculiers, toutefois ces deux mots d'abbaye et de monastère estant jointcs avec celui de Celle qui ne s'attribuoit qu'aux lieux destinés pour des personnes religieuses retirees me font dire que nostre abbaye a esté fondée pour des religieux et non pour de simples clercs quoyqu'ils s'en soient emparés

peu après, du temps de Charles-le-Chauve pour la subsistance desquels il retranche une partie du revenu.

« La qualité de fondation royale n'est pas moins assurée que son antiquité comme nous le pouvons reconnoître par lettres de Charles cinq de 1377, de Charles VI de 1380, de Louis unze de 1463, de Henri 4 de 1602, de Louys 13 des années 1616, 1617, 1622, 1627, 1629, 1631 et autres qui la qualifient tous de fondation royale. Tout ce qui nous pourroit donner quelque subject de doute de cette qualité est que nostre ancien martyrologe, le 27 juillet, met le decez d'un abbé nommé Simon qu'il qualifie fondateur en ces termes : *6 kal. Augusti depositio domni Simonis Abbatis illius loci fundatoris*. Et ce martyrologe qui n'a esté escript qu'environ l'an 1380 et pourtant fort éloigné de la fondation est du mesme sentiment de plusieurs qui n'ayant pas feuilleté nos chartes attribuent la fondation de nostre abbaye à l'abbé Simon qui vivait du temps de St-Bernard et qui mourut environ l'an 1163. Il n'est pas véritable puisque nous avons veu dans la charte de Charles-le-Chauve que nostre abbaye étoit fondée plus de deux cens ans devant St-Bernard et que comme nous verrons dans le catalogue des abbés de Chézy il y avoit des abbés plus de cent ans devant ledit Simon, il y a pourtant bien de l'apparence que celui qui est qualifié de fondateur dans le martyrologe est le mesme que celui qui vivoit du temps de Saint-Bernard puisqu'il ne marque le decez d'aucun autre abbé de ce nom que celui-cy, si ce n'est que l'on peut dire qu'il n'a pas mis le decez de l'abbé Simon qui vivoit du temps de St-Bernard, à cause qu'après la mort de St-Bernard il quitta l'abbaye de Chézy pour se mettre à Clairveaux. On pourroit en descouvrir la vérité par le martyrologe de Cisteaux qui marquera infailliblement le decez de ce Simon qu'ils tiennent pour saint, car s'il se marque le 27 juillet ce sera le mesme que le nostre et l'on verra que la qualité de fondateur luy aura esté mal attribuée par nostre martyrologe.

« Nous ne sçavons pas non plus assurement en quelle année ny en quelle occasion nostre abbaye a changé de lieu et pourquoy les religieux ont définitivement abandonné le monastère qui estoit dans le bourg pour venir demeurer à un quart de lieue du bourg dans une petite dépendance dédiée à la Magdelaine où dès l'an 1181 comme il est spécifié dans une bulle d'Alexandre 3, il y avoit déjà des officines avec une église et qui servoit (comme il est croyable) de retraite aux religieux qui se voyant proche de la mort désiroient s'y disposer plus à loisir et avec moins d'empeschement selon l'ancienne et louable coustume de nostre saint Ordre et à l'exemple de nostre Bienheu-

reux Père Saint Benoist de St-Maur comme il est marqué dans leurs vies.

« *Description* <sup>1</sup>. — Ils ne pouvaient pas choisir dans le voisinage un lieu plus solitaire quoyque tres agreable ny plus propre pour passer le reste de leur vie dans une continuelle union avec Dieu sans en estre divertis que celuy cy, car quoyque il soit presque environné de montagnes chargées de vignobles fort à l'escart et comme au beau milieu d'un amphitheatre, il est toutefois sur le penchant d'une petite colline qui luy fournit une veüe suffisamment éloignée du costé du septentrion sur les villages d'Azy et Bonœil au bord de la riviere de Marne qui, passant fort proche et à un jet de pierres des murailles du jardin élevé de plusieurs terrasses (?) donne matière à ses habitants par la fluidité de ses eaux de faire une serieuse reflexion sur la brieveté de cette vie passagère et la vanité de toutes les choses, et de ny estre pas plus attaché qu'aux eaues de ce flouve qui ne font que passer, cependant que les oyseaux des deux petits bois dont l'un n'est qu'à deux jets de pierre esloigné de l'enclos du costé d'Orient et l'autre d'un demi quart de lieue vers le Midy, les invitent à tout heure par leurs chants innocens à celebrer les louanges de leur Createur et de n'aspirer qu'aux joyes des bienheureux dans le Ciel.

« C'est en ce lieu agreable où nos religieux en quittant le bourg de Chezy se sont retirés, mais nous ne sçavons pas en quel temps ny pourquoy. Tout ce que nous en pouvons dire est que le bourg de Chézy estant sur un grand chemin esloigné des villes et partant plus exposé aux courses des ennemis et au pillage des gens de guerres a esté souvent ruyné et l'abbaye réduite dans une pauvreté extrême comme nous le pouvons remarquer dans le peu de chartes qui nous restent apres tant de siecles.

« La premiere memoire que nous trouvons des miseres quelle a souffert depuis sa fondation est l'épitaphe de l'abbé Robert qui mourut l'an 1243 dans lequel il est spécifié que ce bon abbé s'acquitta de plusieurs debtes dont elle estait chargée et qu'il fit rebastir l'Eglise avec les lieux reguliers.

« La 2<sup>e</sup> est que le pape Innocent IV, l'an 1249 expédia sept ou huit bulles en faveur de nostre abbaye pour lesquelles il accordoit aux religieux de posseder tous les benefices qui en despendoient et deffense à tout autre de la troubler dans ce droit pour soulager par ce moyen les pauvres.

1. Pour la vue de l'Abbaye, voir *Monasticum Gallicanum*, fonds latin, 11820.

« 3<sup>o</sup> L'an 1356, Jean, archevesque de Reims, estant venu faire sa visite comme il dit dans un acte qui se garde encore dans ce monastere interdit l'abbé Philippe pour avoir trouvé l'abbaye dans une telle detresse tant au temporel qu'au spirituel que la pluspart du revenu estoit ou engagé ou aliéné depuis longtems et que ce qui restoit n'estoit pas capable ny suffisant pour payer les debtes et pour entretenir la communauté.

« 4<sup>o</sup> L'an 1364, l'abbé Jean de Lintelle<sup>1</sup> s'excusa de payer la taxe imposée sur nostre abbaye par la cour de Rome, à cause de sa pauvreté, ce que fit aussi l'abbé Pierre en années 1392 et suivantes.

« 5<sup>o</sup> L'an 1414, Nicolas, evesque de Soissons estant venu faire sa visite dans nostre abbaye à l'instance de l'abbé Henry de Beaulieu la trouva dans une bien plus grande misere que l'archevesque de Reims sus-nommé, car outre les debtes et alterations precedentes il dit que a cause des guerres et la sterilité l'abbaye estoit presque tout de ruyne et que les religieux avoient abandonné l'abbaye et contraints d'aller mendier et chercher de quoy payer les dismes accordées au Roy sans que le revenu de plusieurs années fut capable de les desgager et leur fournir de quoy vivre.

*« Ita ut nonnulli abbates pro nimia inopia, ornamenta ecclesiæ, indumenta, calices, thuribula, libros, jocalia et campanas vendere, dicto que monasterio cedere sint coacti. . . . Monasterium, proh dolor! in tantam penuriam et impotentiam redactum est, quod religiosi ipsius dictum monasterium absque habitatore reliquerunt et in opprobrium religionis turpiter evagari ac mendicare vilissime compellerentur, cum solutionem decimæ nuper domino nostro regi concessæ exsolvere cogerentur.*

« Ce fut à la mesme année 1414 que la forteresse ou chasteau de Chezy fut bruslé par les Anglois au raport d'une production que j'ay faite dans laquelle le procureur de la maison s'excusa de produire les tiltres qui luy estoient necessaires pour justifier son droict, disant qu'ayant esté mis dans un chasteau comme dans un lieu d'assurance ils avoient esté bruslés avec le chasteau, remarquez qu'il ne fait aucune mention du monastere, ny d'Eglise, ny de lieu regulier.

« Enfin l'an 1459, l'abbé Nicolas Richard ayant fait faire une descente à nostre abbaye pour y reconnoistre les ruynes, les commissaires assurent que l'Eglise et tous les Edifices estoient en ruyne et en tres grand danger de tomber, qu'une grande partie des cens

1. Lintelles, nom d'un village à environ huit kilomètres à l'Est de Sézanne.

estoit diminuée a cause des guerres et divisions, que les terres estoient réduites en bois et bocages sans aucun revenu, que les autres terres estoient descheües et diminuées, les granges destruites, le clocher de l'Eglise en danger de tomber et que le peu de revenu qui restoit avoit esté plusieurs fois saisi pour quelque somme d'argent que l'abbaye devoit au Roy à cause de garde de ladite abbaye et que pour la pauvreté des religieux ils avoient esté dans l'impuissance de la payer.

« Par le narré des miseres de nostre abbaye nous pouvons remarquer qu'elle a esté plus de deux cens ans dans un estat digne de compassion sans que aucun abbé y ait peu remedier depuis l'abbé Robert qui fit rebastir les edifices et paya les debtes, mais n'ayant pas le pouvoir de la garantir à l'advenir de la mortalité ny des injures des guerres et des divisions non plus que de la sterilité et de l'oppression des méchans, comme disent nos tiltres, sa misere s'augmenta tousjours de plus en plus et ses bastimens que l'abbé Robert avoit fait restablir retomberent dans une telle décadence que l'abbé Antoine de Langeac quoyque commandataire fut contraint d'y résider et remit l'abbaye dans un tres bon estat comme il est porté par son épitaphe que nous tenons dans le catalogue des abbés <sup>1</sup>.

« Nous avons bien veu les ruynes et la decadence de nostre abbaye, nous avons veu que les religieux estoient tombés dans une telle misere que les abbés avoient esté contraints de quitter leur abbaye avec leurs religieux pour aller chercher de quoy subsister, mais nous n'avons pas encore peu descouvrir en quelle année ils s'estoient retirés dans la Magdelaine où est à present l'abbaye.

« Pour moy je ne puis croire que ce changement se soit fait du temps de l'abbé Antoine de Langeac <sup>1</sup> parce que dans la relation de l'incendie du chasteau de Chezy arrivée l'an 1414 du temps des Anglois, il ne fait aucune mention du monastere du bourg, mais seulement du chasteau et de la forteresse qui n'est autre que les ruynes de l'Eglise ancienne qui subsistoit encore avec les chapelles qui sont au-dessous et s'appellent jusques a present le chasteau de Chezy, ce qui me fait voir que dès ce temps là il n'y avoit desja plus de religieux dans cette ancienne abbaye, ny pas mesme une simple chapelle puisqu'il n'en fait aucune mention.

1. Hic requiescit Antonius Langhiacus  
Hujus quondam cœnobii abbas commendatarius  
Ac sedis apostolicæ protonotarius,  
Qui hujusce monasterii ruinas cum eo quem cernis nitore commutavit.  
Obiit anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LVIII, VII Id. Jul.

« 2° Parce que dans une déclaration des biens et du revenu de l'abbaye donnez aux desputez des francs fiefs environ l'an mil cinq cens quinze du temps dudit Antoine de Langeac, après avoir déclaré l'enclos de l'abbaye comme elle est à présent avec ses bastimens il adjoute ce chasteau avec une basse cour, un pressoir et un jardin sans faire mention qu'il y restât ny chapelle ny aucune marque de lieux reguliers, ce qui montre que dès longtemps auparavant les religieux l'avoient abandonné pour se retirer dans la Magdelaine.

« 3° J'ay vu une charte ancienne quoy que sans datte, mais qui paroisst avoir esté faite vers l'an 1300 dans laquelle un certain Thomas de Cuiry se qualifie prieur du prieuré de St-Pierre du Bourg, *prior prioratus sancti Petri in burgo*. Il semble par ces termes donner à connoistre que de son temps l'ancienne abbaye estoit reduite en prieuré et partant que les religieux s'estoient desjà retirez dans la Magdelaine où est à present l'abbaye.

« Après toutes ces raisons, puisque nous ne voyons pas qu'il se soit fait aucune reparation entre l'abbé Robert et l'abbé Antoine, au contraire que tout ce que l'abbé Robert avoit peu establir s'est dissipé et ruiné jusqu'au temps d'Antoine, ma pensée est que le changement s'est fait au plus tard du temps de l'abbé Robert qui se trouve y avoir esté enterré et la tombe duquel se voit au marche-pied d'une chapelle de la nef où je l'ay fait transporter de celle où elle estoit auparavant et sur laquelle est escrit le suivant épitaphe :

H. E. Trecn̄. Monas. p̄or et Pruviniensis  
Abbas Robertus p̄c̄s per multa rept̄.  
Hæc loca d..... et debita multa fugavit  
Debita dejecit, œdes claustrumque refecit  
..... Fato natus humili de gente creatus  
Candor in hoc multus animi nllq. tumultus  
Anno Dni m. ccxl. tertio.

« Je croy qu'il faut lire les deux premiers vers comme s'ensuit :

Hic est Trecensis monachus, prior et Pruviniensis  
Abbas Robertus prudens per multa repertus.

« Ce qui me fait dire qu'il estoit premierement religieux et profes d'un monastere de Troyes, puis prieur de Provins et enfin abbé de Chezy, et que quand il dit *œdes claustrumque refecit*, qu'il veut donner à entendre qu'ayant transporté le reste des materiaux de l'ancienne abbaye à la Magdelaine où il y avoit desja des officines dès l'an 1380, comme dit le pape Alexandre 3 dans la bulle et des

lieux réguliers suffisamment pour ceux qui s'y retiroient en recollection, il les agrandit, et rendit capables de loger toute la communauté qui estoit dans l'ancienne abbaye, luy estant plus facile à cause de leur pauvreté d'augmenter les lieux réguliers de la Magdelaine et s'y établir que de restablir la grande Eglise et les grands edifices qui estoient dans le bourg, d'où vient que les cloistres, le chapitre et l'ancien refectoire sont d'une si grande estendue et peu convenable au petit nombre qu'il y a dans cette nouvelle abbaye depuis plus de deux cens ans et que nous voyons que la charpente des dortoirs n'est composée que de vieux matériaux qui paroissent avoir autrefois servi à quelque grand bastiment.

« Depuis les réparations faites par Antoine de Langeac, l'abbaye s'est tousjours maintenue doucement mais toutefois pauvrement. Les abbés commendataires recevant tout le revenu donnoient une portion fort modique aux religieux de laquelle ils estoient contraints de se contenter.

« Enfin l'an 1662 l'onzième d'avril François Nesmond, evesque de Bayeux estant abbé par l'avis de Monseigneur le president de Nesmond, son père, prit occasion de la mort de Dom René Adieu-donné Langevin, prevost de nostre abbaye, pour y établir la Reforme de la Congrégation de St-Maur; pour cet effet il leur donna d'abord l'office et le logis du prevost où lesdits religieux de St-Maur sont demeurés avec beaucoup d'incommodités jusques à l'an 1666 auquel temps messieurs les anciens religieux qui s'estoient tousjours opposés à l'introduction de la Reforme. . . . quitterent les lieux réguliers avec la direction du chœur et acceptèrent le Concordat fait entre Monseigneur l'abbé et les religieux de St-Maur lequel fut homologué au Parlement par les soins de Monseigneur l'abbé et Monseigneur le président et mis en exécution par Monseigneur Rousselet, lieutenant général et président à Chaûry, accompagné de Monseigneur Allain, advocat du Roy audit présidial. »

#### CATALOGUE DES ABBÉS DE SAINT-PIERRE DE CHEZY.

1. SIMON, l'ancien martyrologe met son décez le 27 juillet et le qualifie fondateur.
2. JEAN I. Le martyrologe met son décez le. . . . 16 febvrier.
3. AYBERT. . . . . 26 mars.
4. GILO . . . . . 20 juin.
5. RAOUL vivoit en 1063 ; donation de Charleville 4 juin.

6. PIERRET vivoit en 1108, 1110, 1122..... 16 juin.
7. SIMON II vivoit du temps de saint Bernard es années 1123-1156. C'est en sa faveur que saint Bernard escrivit l'epistre 263 [dans laquelle il l'appelle *virreligiosus. amicus noster*]. De son temps Grégoire 9 expédia une bulle touchant les novalles. Le pape Adrian 4 confirma tout le revenu de nostre abbaye l'an 1155, la prieuré de Nostre-Dame des Champs aux fauxbourgs de Metz fut fondée par un nommé Albert, maistre d'hostel de l'evesque de Metz et dépendant de nostre abbaye l'an 1155. Enfin après la mort de saint Bernard il se retira à Clairvaux ou ayant vescu sept ans il mourut vers l'an 1163 en reputation de saintete comme dit le livre intitulé *Exord. Cist. L. 3. C. 27. « Denique post transitum [vitæ] (S<sup>i</sup> Bernardi) cum jam desiderii sui stimulos nullo reprimente tolerare nequiret, dimisso regimine (Casiacensis abbatia) Claram v<sup>o</sup>llam se contulit ubi etiam magno Dei dono magnaue miraculo ..... supervivens mirabile prorsus in tali etate ac infirmitate fervoris ac devotionis exemplum nobis omnibus reliquit.*
8. HELIE vivoit en 1163, 1167, 1171, mourut... 6 juin.
9. EBOLE l'an 1176. L'evesque de Troyes Matthieu lui escrivoit. .... en ces termes, *Ebolo venerando quem speciali dilectione tam pro litteratura quam pro Religione amplectimur.* L'an 1181 le pape Alexandre confirma à nostre Ebole tout le revenu de l'abbaye. De son temps, la prieuré de St-Valentin de Ruffac<sup>1</sup> en l'Allemagne en l'evesché de Basle fut fondée par Henry, evesque de Strasbourg l'an 1183. Il est presentement entre les mains des PP. Jésuites. Le martyrologe met son decez le.....[1190]
10. GEOFFROY (1193), 1195, 1199..... 21 janvier.  
16 aoust.
11. NICOLAS I. 1205..... 10 mars.
12. ODO I. 1214, (1217)..... 12 novembre.
13. RENAUD. 1222, (1227)..... 3 juin.
14. ROBERT I. fit plusieurs acquisitions, paya les debtes de son abbaye et la réédifia comme nous

1. Ruffoc, en Suisse.

avons dit cy devant. Il se qualifie diacre. (Robertus diaconus dictus abbas). Il vivoit en 1231 et mourut en 1243.....	4 décembre.
15. DROGO. 1244, (1246).....	1 <sup>er</sup> juillet.
16. ROBERT II.....	3 avril.
17. GAULTHER. 1270.....[1288]	30 octobre.
18. THIBAULT. Il a vescu avec tant de regularité que ses successeurs en prenant possession de l'abbaye juroient de garder le même regime que l'abbé Jean et l'abbé Thibault avoient tenu.....	14 janvier.
19. ROBERT III.....[1329]	9 novembre.
20. JEAN.....	25 juillet.
21. ODO.....	9 mars.
22. GAUCHER.....	23 mars.
23. ROBERT IV. 1308, 1323, 1329.....	15 febvrier.
24. GUILLAUME I de Nourenoult. 1347 (1349)...	26 janvier.
25. GUILLAUME II.	
26. PHILIPPE. 1356. L'archevesque de Reims le suspendit de son office pour avoir trouvé l'abbaye dans une entière désolation.....	.....
27. JEAN DE LINTELLES. 1358, 1392.....	23 décembre.
28. PIERRE DE MEUDON. 1392, 1398, 1403.....	.....
29. HENRY DE BEAULIEU. 1409, 1427. Il estoit conseiller de la reyne Jeanne de Navarre.....	10 febvrier.
30. THIBAULT II.....	22 avril.
31. NICOLAS II Lentier. 1436, 1444.....	13 febvrier.
32. NICOLAS III Granoti. 1447, 1454.....	2 aoust.
33. JEAN III mourut le 30 décembre.	
34. MICHEL mourut le 10 janvier.	
35. NICOLAS RICHARD. 1459, 1463.....	27 mars.
36. MAUR DU MAS. 1469, 1476, 1478.....	13 mars.
37. LOUIS DE L'ESPINASSE, 1 <sup>er</sup> commendataire, 1481, mourut en 1501.....	2 novembre.
38. JEAN V DE LANGHEAC. 1501, mourut en 1503.	8 mars.
39. ANTOINE DE LANGHEAC. Commence 1503, mourut en 1519. Répare l'abbaye.....	9 juillet.
40. GABRIEL DE LANGHEAC. 1519. Premièrement religieux de Cluny et grand vicaire. Mourut en 1528.....	21 octobre.
41. FRANÇOIS DE LANGHEAC. 1528. Mourut en 1562. Il estoit auparavant religieux de St-Antoine de Vienne.....	14 janvier.

42. NICOLAS V DU MONT. Commence 1564. Mourut en 1570.

43. NICOLAS VI DE NEUFVILLE. 1582. Résigna en 1612.

44. GUILLAUME FOUQUET. 1612, 1615. Evesque d'Angers.

45. CHARLES DE BALZAC. Evesque de Noyon, 1621<sup>1</sup>.

46. LOUIS DE BASSOMPIERRE. Evesque de Saintes, 1648.

47. FRANÇOIS II DE NESMOND met la Réforme de la congrégation de St-Maur dans son abbaye l'an 1662<sup>2</sup>. »

---

48. HENRI DE NESMOND prit possession de l'abbaye au mois de mai 1682 ; il fut évêque de Montauban, puis archevêque d'Albi. Il est mort le 27 mai 1727 ; mais il avait aussi résigné son abbaye.

49. FABIO BRULART DE SILLERY, fut abbé de Chézy et évêque de Soissons. Il est mort le 19 novembre 1714.

50. FRANÇOIS PHILIPPE MOREL fut pourvu de cette abbaye de 1715 à 1731.

51. JEAN OMER JOLY DE FLEURY, né en janvier 1700, fils d'un lieutenant général des eaux et forêts, fut nommé chanoine de l'église de Paris en 1724, abbé de Chézy le 9 mai 1731 et d'Aumale la même année. Il est mort le 26 novembre 1755.

52. NICOLAS BONAVENTURE THIERRY, de 1755 à 1783.

53. ANTOINE DE MALVIN DE MONTAZET, né le 17 août 1713, près d'Agen, fut abbé de Chézy en 1783, devint archevêque de Lyon, et mourut à Paris le 2 mai 1788.

54. GUILLOT DE MONDÉSIR fut le dernier abbé de Chézy.

1. Je ne suis pas assuré du rang des abbés qui n'ont point l'année de leur gouvernement marquée après les noms.

2. François de Nesmond avait été nommé abbé de Chézy le 14 août 1647 ; il résigna son abbaye en 1682 en faveur de son cousin. — Ici s'arrête le manuscrit.

CATALOGUE DES BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE DE CHÉZY.

*Prieurez.*

1. St-Pierre au bourg de Chézy, à présent ruiné et le nouveau réuni à l'abbaye.
2. Notre-Dame des Champs, aux fauxbourgs de Metz.
3. St-Valentin de Ruffac, au diocèse de Basle, occupé par les PP. Jésuites. 6 à 7,000 liv. de revenu.
4. Nostre-Dame de Verdelot, au diocèse de Soissons. 2,000 liv. de revenu.
5. Notre-Dame de Montvinot au même diocèse. 200 liv. de revenu.
6. St André de Saron, au diocèse de Troyes.
7. Ste-Marguerite d'Alberstatt (Halberstadt), en Allemagne.
8. N.-Dame de Valcomte (?)

*Les Cures.*

La cure de Chézy vaut environ.....	550 liv.
La principale cure de Château-Thierry, nommé St-Crépin, vaut.....	1.800
La cure de Pavant.....	800
La cure de Verdelot.....	900
La cure de Villeneuve.....	550
La cure de Vieux-Maison.....	600
La cure de L'Espine-aux-Bois.....	»
La cure de Rosoy.....	800
La cure d'Essisses.....	600
La cure La Chapelle.....	550
La cure d'Azy avec son secours (succursale) de Bonneil.....	700
La cure de Montfaucon.....	540
La cure de Saron au diocèse de Troyes.	
La cure de Charleville au même diocèse.	

*Les Chapelles.*

- St-Georges de Replonges.
- La Ste-Trinité de Chamambourg.

N.-Dame de Villeneuve.  
La Chapelle des Vierges.  
Les deux Magdelaines de Château-Thierry.  
St-Antoine.  
St-Denis.  
St-Pierre le Vieux sur la Marne.

**NOMBRE ET EMPLOY DES SUPÉRIEURS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR QUI ONT GOUVERNÉ LE MONASTÈRE DE CHÉZY DEPUIS L'INTRODUCTION DE LA RÉFORME EN 1662.**

« Le premier prieur de la Réforme nommé par le très R. P. supérieur général de la congrégation de St-Maur a été le R. P. François de Monclart, lequel a beaucoup souffert d'incommodités à établir la Réforme, tant par la résistance des anciens religieux que par le peu de charité qu'il a rencontré dans les agents du receveur de Monsieur l'abbé.

« Il a déjà eu sept ou huit successeurs qui se sont efforcés de leur mieux à réparer les lieux réguliers et surtout l'église qu'ils ont ornée de quatre autels tout neûs, élevés aux dépens de la communauté. Ils l'ont fait réparer tout à neû, boiser le presbytère et la sacristie, eslargir le chœur qu'ils ont auparavant purgé des meubles qui le déparoiert. Ils ont acheté des ornemens neûs de toutes couleurs ; de plus ils ont fait relever quelques gros murs du dortoir, au-dessus desquels ils ont placé une horloge avec ses timbres qui sonnent agréablement pour la commodité des gens et laboureurs qui viennent travailler proche ledit monastère.

**OFFICES CLAUSTRaux**

« Il y a eu longtemps plusieurs offices claustraux dans l'abbaye de Chézy, comme la celererie, pitancerie, l'infirmerie, prevosté et trésorerie, mais à présent il n'y a plus que ces deux derniers, sçavoir :

La Prevosté, valant environ .....	1.200 liv.
La Trésorerie, valant environ .....	150

---

« L'établissement de la Réforme de St-Maur ne se fit pas sans difficultés, ainsi que nous venons de le dire ; nous trouvons dans une

note manuscrite d'un autre moine, quelques renseignements assez curieux que nous transcrivons.

« L'an 1661, François de Nesmond, évesque de Bayeux et abbé commendataire de ladite abbaye, prit occasion de la mort de Dom René Adieudonné Langevin, prevost de la mesme abbaye de l'unir à la congrégation de l'abbaye de St-Maur pour y restablir l'observance regulière en donnant la prevosté aux Pères de ladite congrégation, lesquels l'ayant accepté en prirent possession par Dom Eustache Gaufrin et ensuite nommèrent à l'audience annuelle qui se tint à St-Denis en France, Dom François Monclart pour estre le premier supérieur des religieux de la congrégation de St-Maur dans ladite abbaye.

Mais parce que les religieux anciens ne voulurent traiter avec les Pères de la congrégation de St-Maur, ny leur céder les lieux reguliers qu'ils occupoient à moins qu'on ne leur donnast cinq cens livres ou du moins 450 livres de pension, ce qui estoit excessif eu esgard au petit revenu du monastère, on se contenta de passer concordat avec monsieur l'abbé et de le faire homologuer au Parlement qui commit M. Rousselet, lieutenant général de Chasteau-Thierry, pour le faire exécuter et mettre les Pères de St-Maur en possession de trois places monachales<sup>1</sup> qui estoient vacantes, or monsieur le lieutenant général s'estant transporté à l'abbaye, accompagné de monsieur Allain, advocat du Roy et de Morgnival, procureur, pour exécuter sa commission, comme ledit advocat faisoit lecture du Concordat une seconde fois devant les anciens religieux assemblez dans l'église, monsieur Payen, l'un des anciens et procureur de la communauté, se jeta sur sa personne, luy osta avec violence le Concordat et s'enfuit hors de l'église, ce qui n'empescha pas que M. le lieutenant général n'accomplit sa commission, après avoir verbalisé sur l'attentat dudit Payen, lequel fut désavoué par tous ses confrères, néanmoins parce que ledit Payen..... trois ou quatre jours après cet accident, rendit le Concordat au R. P. prieur et luy fist des excuses, les choses ne passèrent pas outre.

« Après la prinse de possession, trois ou quatre mois se passèrent assez doucement avec les anciens qui avoient la direction de l'église et du chœur, mais un pourparler d'accommodement, vers la feste de Noël, rompit la bonne intelligence qui estoit entre eux et nous, ensuite de quoy ils s'estudièrent à nous faire de la peine en tout et

1. Il y avait dix places de moines à l'abbaye. Au moment de la Révolution, il n'y avait plus que cinq religieux.

partout et en vinrent jusqu'à ce point que le Père prieur s'estant mis en devoir de prescher le jour de St-Pierre, patron de l'abbaye, ils le firent descendre de la chaire au grand scandale du peuple, prétendants que non-seulement il devoit demander permission ce qu'il avait fait, mais aussy prendre l'heure qu'ils luy avaient malicieusement indiquée après midy, pour n'avoir point d'auditeurs.

« Or cette action fut trouvée si mauvaise par M. de Bayeux et Monsieur le président, son frère, qu'il nous ordonna d'en faire informer à quoy nous n'avions pensé, et sur les informations qui leur furent envoyées contre messieurs Payen et Cherot les auteurs du scandale ils obtinrent un second arrest pour nous mettre en possession des lieux reguliers et nous donner la direction de l'esglise. Néanmoins il ne fust pas exécuté parce que toutes les difficultés et procédures furent assoupies par un accommodement à condition que Monsieur Solain (?) et Vatin (?) auroient 450 livres à payer à Cherot, 400 livres (à l'effet ?) de s'establiir où ils voudroient et frère Pierre Morteau recevroit sa pension à l'ordinaire du receveur de l'abbaye.

« Nous nous sommes establis dans les lieux reguliers la veille de St-Pierre 1666, quatre ans après la prinse de possession pendant lequel temps nous avons fait nostre demeure au logis de la prevesté. »

On trouve dans la même collection une lettre du R. P. François Monclart, datée de Chézy 6 août 1663 fixant à 8 ou 9,000 livres le revenu de l'abbaye de Chézy<sup>1</sup>.

#### L'ÉGLISE DU COUVENT.

Le *Monasticum Gallicanum*<sup>2</sup> nous fournit une vue complète de l'abbaye St-Pierre de Chézy, qui était entourée de murs. L'église était située à peu près au milieu du couvent ; le sanctuaire faisait face à l'Orient. Elle était couverte en tuiles et le chœur était surmonté d'un clocher en flèche. Dans une notice sur Chézy publiée en 1844, M. l'abbé Poquet en a transcrit la description d'après un inventaire déposé jadis au greffe du bailliage de Château-Thierry.

D'après cet inventaire, cette église « est seulement composée d'un chœur et d'une nef enfermée de deux laresses ouvertes de cinq croisées à meneaux à tiers-points et roses garnies de vitraux. Du

1. Au moment de la Révolution les revenus de l'abbaye s'élevaient à 16,697 livres. (Melleville).

2. Bibl. nationale, D. des manuscrits, Fonds latin, n° 11,820.

collatéral nord on communique au dortoir. Elle porte neuf travées, dont quatre et demie pour le chœur ; elle est voûtée en bardeau à la capucine, pavée en carreaux de terre cuite, couverte en charpente et tuiles.

« Le sanctuaire est décoré d'un autel auquel on monte par un marchepied de trois marches en pierres dures, d'un tabernacle en bois doré avec un rétable d'architecture corinthienne, enrichi de six colonnes, entablement, acrotère attique et figure d'ornement, de sculptures ; le tout en plâtre avec table au milieu.

« Le chœur est garni de stalles à droite et à gauche et séparé de la nef par un cancel de maçonnerie en plâtre avec architecture aussi de l'ordre corinthien, enrichi de huit colonnes, entablement, attique, sculptures formant deux rétables d'autels des deux chapelles à droite et à gauche de l'entrée du chœur.

« Le collatéral est percé de cinq croisées en fer avec vitraux en fer, partie voûtée en bardeau et partie en plancher à solives, décoré dans le fond d'un rétable de plâtre de l'ordre corinthien, enrichi de quatre colonnes, entablement, attique ionique avec niche à la dévotion de la Sainte Vierge. . . . »

Dans l'église du couvent ont été enterrés quelques abbés et religieux :

Dans le chœur, devant le candélabre, avait été inhumé Antoine de Langheac dans une tombe portant cette épitaphe : *Requiescit hic Anthonius Langhiacus, hujus quondam cænobii abbas commendatarius ac sedis apostolicæ Protonotarius, qui hujusce monasterii ruinas cum eo quem cernis nitore commutavit. Obiit anno Dmni millesimo quingentesimo decimo nono. Septimo Idus Julii. Requiescat in pace.*

Devant le grand autel était enterré Gabriel de Langheac, son successeur. Il avait pour épitaphe : *Hic jacet Gabriel Langhiacus, hujus olim monasterii abbas, ordinis sancti Benedicti monachus, juris canonici laurea insignitus et vicarius generalis abbatix cluniacensis, qui non minus eruditione, morumque probitate quam genere clarus, magnum sibi desiderium relinquens, obiit XII kal. nov. anno Dmni MCXXVIII. Cui monumentum hoc Franciscus Langhiacus, ipsius et frater et successor posuit. Tu quisquis es, illius animæ bene precator.*

Benoit Nicolas Tarrastre, prêtre, décédé le 5 janvier 1653, a été inhumé dans l'embrasure de la fenêtre du chapitre, du côté gauche.

Charles Thiboust, 2<sup>e</sup> prieur, décédé le 10 février 1667, a été inhumé devant le Jubé.

François Lermulier (?), 8<sup>e</sup> prieur, décédé le 2 septembre 1683, a été inhumé devant le jubé, du côté de l'épître.

Norbert Mercier, religieux, décédé le 2 juin 1685, a été inhumé dans la chapelle de la Vierge.

Nous n'avons trouvé aucune mention du décès des moines dans les registres de l'état civil de Chézy. L'abbaye devait avoir son obituaire particulier. Nous avons puisé les indications qui précèdent dans une lettre d'un religieux de Chézy, contenue dans le *Monasticum Benedictinum*.

Le costume des religieux de Chézy consistait en une robe d'étoffe grossière et de couleur noire attachée aux reins avec une ceinture ; par dessus, pour aller au chœur ou par la ville, ils portaient un scapulaire avec capuchon pour couvrir leur tête rasée.

Les Bénédictins avaient préparé l'histoire de ce couvent, et on trouve dans le *Monasticum Benedictinum*, la lettre d'un religieux qui fait connaître au supérieur de l'Ordre les reliques que possédait le couvent. C'étaient un morceau de la vraie Croix, des ossements de sainte Ursule et des onze mille Vierges, une dent de saint Pierre, une dent de sainte Pétronille, un bras de saint Clair, archevêque, des reliques de sainte Cordule, du sang de saint Laurent, diacre et martyr, des reliques de sainte Mathilde, de sainte Reine, de sainte Agathe, des ossements des 90 martyrs, bourgeois de Reims, compagnons de St-Maur, etc., etc.

A la Révolution, les moines ont été dispersés, le couvent a été vendu et démoli ; et aujourd'hui sur ses ruines s'élève une élégante habitation moderne occupée par M. Oscar Pille, notre collègue, maire de Chézy-l'Abbaye.

#### ARMORIAL DES ABBÉS DE CHÉZY.

Nous avons reconstitué l'Armorial des abbés de Chézy depuis Jean de Langheac, en 1501. Cet armorial servira comme point de repère pour les découvertes qui pourraient être faites à Chézy ou dans les environs.

L'abbaye de St-Pierre de Chézy portait : *d'Azur à un St-Pierre d'or, assis dans une chaise de même, vêtu pontificalement, et les bras étendus, comme pour donner sa bénédiction*. Depuis la Réforme introduite par De Nesmond, ces armes ont été acostées de celles de la congrégation des Bénédictins de St-Maur : *d'argent, à la couronne d'épines, avec le mot PAX au centre et trois clous en pointe*.

DE LANGHEAC. 1501-1562. D'or à trois palles vairées d'argent et d'azur.

DU MONT. 1564-1570. Armes inconnues.

DE NEUFVILLE (Nicolas), neveu de Villeroy : D'azur au chevron d'or, accompagné de trois croisettes ancrées de même et sousbrisé d'une barre brochante sur le tout, pour marquer qu'il n'était pas légitime.

Guillaume FOUQUET DE LA VARENNE : De gueule à un levrier passant d'argent au collier d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

Charles DE BALZAC : D'azur à trois sautoirs d'argent, au chef d'argent chargé de trois sautoirs d'azur, écartelé de gueule à trois fermeaux d'or.

On trouve la variante suivante pour les émaux : Aux 1 et 4 d'azur à trois sautoirs d'argent posées 2 et 1 ; au chef d'or chargé de trois sautoirs d'azur ; aux 2 et 3, de gueule à trois fermeaux d'or, posées 2 et 1, et sur le tout, d'argent à la givre d'azur à lissant de gueule.

Louis DE BASSOMPIERRE : D'argent à trois chevrons de gueule.

DE NESMOND : D'or à trois cornets de sable, liés de gueule.

BRULART DE SILLERY : De gueule à une bande d'or, chargée d'une trainée ondoyante de sable, accompagnée de 5 barils de même.

MOREL : D'or à une tête de Maure de sable bandée d'argent et un cor de chasse aussi de sable, enguiché de gueule et suspendu au col de la tête.

JOLY DE FLEURY : Aux 1 et 4 d'azur aux lis naturel d'argent, au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable ; aux 2 et 3 d'azur, au léopard d'or, armé de gueule.

THIERRY : Inconnues.

MALVIN DE MONTAZET : Aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'or posées 2 et 1, qui est *De Malvin* ; aux 2 et 3, de gueule à deux balances d'or, posées l'une au-dessus de l'autre, qui est *De Montpezat*.

GUILLOT DE MONTDESIR : Inconnues.

M. Pille possède la stalle de chœur de l'abbé François Philippe Morel (1715-1731). Elle est en chêne sculpté et, sur le dossier, sont les armes de l'abbé, surmontées de la crosse abbatiale et de la mitre.

M. Pille a trouvé dans les fouilles un jeton d'argent aux armes de l'abbé De Nesmond.



# LE CHRIST EMAILÉ DE MONTLEVON.

Notice par M. Jules MACIET.

Séance du 4 novembre 1879.

Notre collègue, M. Amédée Varin, ayant bien voulu me communiquer le dessin qu'il a fait du Christ émaillé, découvert dans l'église de Montlevon, près de Condé-en-Brie, par les membres de la Société qui prirent part à l'excursion archéologique dirigée de ce côté, le 14 août 1879, j'ai pu comparer cet intéressant monument de l'art chrétien avec les pièces analogues conservées dans les musées de Paris. M. Amédée Varin a joint, d'ailleurs, à son propre dessin, une gravure de son frère Adolphe, qui m'a permis de retrouver dans les Annales archéologiques l'article que cette gravure accompagnait. C'est d'après un dessin de M. Darcel que M. Adolphe Varin a gravé ce Christ en croix qui est conservé à Rome, au musée chrétien du Vatican. M. Grimouard de Saint-Laurent l'a fait reproduire pour paraître avec ses articles sur l'Iconographie de la Croix et du Crucifix. (Annales archéologiques, tome XXVI, page 357). Il l'attribue à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Avant le XIII<sup>e</sup> siècle, on n'attachait pas au crucifix l'idée dominante de représenter les scènes navrantes et les tortures de la Passion. Aussi le Christ était-il représenté sur la croix avec une robe royale ou un vêtement sacerdotal et avec une tiare ou une couronne. Anciennement, la couronne était suspendue au-dessus de la tête et l'usage de la faire reposer directement dessus ne devint commun qu'au XII<sup>e</sup> siècle. Cette couronne affecte diverses formes, mais c'est toujours une couronne royale, il n'est pas probable qu'avant le XIII<sup>e</sup> siècle on ait mis une couronne d'épines immédiatement sur la tête du Christ, et encore à cette époque on n'en trouve que de très-rare exemples. L'usage de représenter le Christ nu, seulement avec un linge autour des reins, devint au contraire très-fréquent au XIII<sup>e</sup> siècle. Le Christ de Montlevon n'a plus de couronne. Faite d'une pièce séparée, elle a disparu, mais il n'y a aucun

doute sur ce qu'elle était. Elle devait être ornée de fleurons et très-analogue à celle gravée par M. Adolphe Varin. C'est en effet la forme que j'ai rencontrée chez les divers Christ du même temps que j'ai vus.

Le Louvre n'en possède pas ; il montre un assez grand nombre d'émaux de Limoges de la même époque et du même travail que le nôtre, mais pas un seul Christ en croix. Ces émaux, comme celui de Montlevon, sont de la classe des émaux, dits émaux champlevés, en raison de la nature de leur travail. L'ouvrier enlevait avec l'outil des rainures à la surface du cuivre, de façon à former son dessin, et ces rainures étaient ensuite remplies par des émaux colorés. Les centres principaux de fabrication de ces sortes d'ouvrages, furent les bords du Rhin et surtout Limoges. Le Christ de Montlevon sort de ce dernier lieu de fabrication qui fut très-productif et dont, encore aujourd'hui, les œuvres, bien que recherchées par les collectionneurs, ne sont pas très-rares à trouver.

Le musée de Cluny, comme le Louvre, en possède un assez grand nombre et il nous présente plusieurs Christ plus ou moins semblables au nôtre, ce qui nous permet de le dater assez sûrement et de nous rendre compte de l'ensemble décoratif dont il a fait partie avant d'être isolé tel qu'il nous est parvenu.

Le numéro 965 est ainsi décrit : « Le Christ en croix, figure en cuivre doré et incrusté d'émaux. Travail de Limoges, XIII<sup>e</sup> siècle. Le Christ a la tête ceinte d'une couronne. Il est vêtu d'une longue robe en émaux de couleurs variées. » Ce petit Christ est comme le nôtre, isolé, il a été détaché de l'objet religieux sur lequel il était appliqué. Comme le nôtre, il a la robe royale et de plus il a conservé sa couronne, il est tout à fait du même style et du même temps, le type de la figure est assez analogue, nous ne trouvons que peu de différences dans le vêtement et de plus nous voyons qu'il a la tête inclinée à droite, tandis que le nôtre la porte inclinée à gauche.

Le numéro 966 est encore un Christ en croix de même époque et de même style, figure en cuivre repoussé et doré sur fond incrusté d'émail. (Limoges, XIII<sup>e</sup> siècle). Le Christ est nu avec un linge autour des reins, mais il porte la couronne royale.

Ces deux Christ ont évidemment fait partie de monuments plus considérables, nous ne connaissons pas, en effet, de Christ émaillés de cette époque, pareils par leur disposition à ceux que l'usage a fait adopter depuis et que nous voyons si répandus aujourd'hui, en cuivre ou en ivoire ou simplement en plâtre, étendus sur une petite croix en bois et faits soit pour être isolément suspendus au mur, soit pour se tenir debout sur une base.

Les crucifix anciens émaillés que l'on rencontre au musée de Cluny, ou tels qu'il m'est arrivé d'en voir dernièrement chez des marchands de curiosités, portent encore les trous qui indiquent qu'ils étaient fixés sur des plaques qui ont disparu, et justement le musée de Cluny nous montre, sous les numéros 942 et 943, deux plaques complètes qui nous font comprendre de quel ensemble le Christ de Montlevon a dû faire partie, et c'est pour cette raison que je reproduis la description du catalogue :

Numéro 942. Plaque d'autel en émail incrusté, à figures en relief. Travail de Limoges, XIII<sup>e</sup> siècle. Elle « représente le Christ en croix entre Marie et saint Jean. Ces deux figures sont debout sous les bras de la croix. Le Christ a la tête ceinte de la couronne. Il est nu jusqu'à la ceinture. Au-dessus est incrustée, en émail, la main renversée, symbole du Père Eternel. Les bras de la croix sont surmontés de deux anges ailés, en relief plat, avec les têtes en saillie, les fonds sont en cuivre doré, repoussé et décoré de cabochons en pierreries. Les figures sont en relief et incrustées d'émaux. »

Numéro 943. Couverture d'évangélaire. Deux plaques en émail incrusté de Limoges, à figures en relief, XIII<sup>e</sup> siècle. Une de ces deux plaques est tout à fait dans la donnée de la précédente pour les figures représentées et pour le système de décoration. Il est donc inutile d'en répéter la description.

Ainsi pour nous résumer, il ressort de ces comparaisons que le Christ de Montlevon est un émail champlé du XIII<sup>e</sup> siècle, fabriqué à Limoges, que sa couronne disparue était une couronne royale et qu'il n'était pas isolé, comme nous le voyons aujourd'hui, mais qu'il a dû décorer un objet religieux où d'autres figures l'accompagnaient, soit un reliquaire, une plaque d'autel ou une couverture d'évangélaire.

---



CHRIST de L' EGLISE de MONTLEVON  
Canton de Condé - en brie (Aisne)

*1000. 40*

*Ant. Bouché, 1790-1800*

*1000. 40*

# NOTICE SUR DAMPMARD

Par M. DOUCHY, instituteur à Brumetz, associé libre.

Séance du 2 décembre 1879.

*Topographie.* — Dampmard, Domnus Medardus, est un petit village du canton de Neuilly-Saint-Front. Il est situé sur un plateau faiblement déprimé par le rû d'Halland, entre les vallées de l'Ourcq et du Clignon, à 6 kilomètres de Neuilly, 20 kilomètres de Château-Thierry, et 80 kilomètres de Laon.

*Orthographe.* — Les registres ou actes divers portent tantôt Dompmart, Dommart, Domart, Damart, Dammard et Dampmard. Le même acte, en 1685, contient Damart et Dampmard, ce qui prouve qu'on a été longtemps à se fixer sur la manière de l'écrire. Si l'on accepte le Domnus Medardus des étymologistes, on ne voit pas bien ce que peut faire un P au milieu du mot. Toutefois, les registres civils portent Dampmard en 1581 ; deux inscriptions de l'église, l'une de 1691, consacrent cette orthographe qui, du reste, est employée 3 fois sur 4 dans les archives ; les habitants et la municipalité l'ont adoptée. J'en conclus à regret que malgré l'étymologie et les cartes, malgré l'annuaire et la sous-préfecture, quoique le P alourdisse le mot et en détruisse l'harmonie, on doit écrire Dampmard.

*Origine.* — Bien qu'on ne puisse, historiquement parlant, préciser l'époque de la fondation de ce village, il est permis de supposer qu'il est plus ancien que ne l'indique son nom Domnus Medardus, d'où par abréviation Dom Mard, et par consonnance Dammard. Son origine ne peut être attribuée qu'à la riche fécondité de ses terres et la manière dont il est construit vient à l'appui de cette thèse. Le noyau se compose en effet de 5 fermes qui, dès les temps anciens, se reliaient par un pavé. Les maisons se sont édifiées autour de ces fermes en se profilant en rues. Comme de tout temps on a dû choisir de préférence les terres fertiles pour y fonder des établissements

agricoles, il s'ensuit que plus la terre est féconde, plus les établissements doivent être anciens. Il est donc probable qu'après la béatification de Saint-Médard, mort en 546, le village a changé de nom en prenant ce saint pour patron. D'ailleurs, pareil changement s'est vu et se voit encore pour certaines rues de nos cités et pour quelques-unes de nos villes.

*Administration et Statistique.* — En 1760, ce village se nommait sur certains papiers Dampmard-en-Orxois. Il faisait partie du Duché de Valois, généralité et évêché de Soissons, bailliage et siège présidial de Château-Thierry, élection et direction de Crépy, grenier à sel et subdélégation de La Ferté-Milon, archidiaconé de Tardenois, collateur l'évêque, décimateurs : les dames du Charme, celles de Collinances et le curé par tiers, collecteur le seigneur du lieu ; la terre était une baronnie.

Dampmard n'a jamais eu une grande importance. En 1583, il y a eu 10 baptêmes et 12 en 1600. En 1760, il y avait 80 feux et 200 communicants. En 1800, on y comptait 344 habitants et au dernier recensement 261 seulement.

La superficie du terroir est de 804 hectares.

Il y a 4 dépendances dont deux hameaux : Montémafroy, dont le nom indique la position, qui a une grande ferme ; Montmarlot, dont l'établissement paraît avoir eu pour cause l'exploitation des bois environnants, et enfin deux moulins, Rouzy et Tailleped.

Il y a eu un moulin à vent, ainsi que l'attestent un lieudit et les débris que la charrue met parfois à découvert.

Le rû d'Halland, qui sépare le terroir de Dampmard de celui de Chézy-en-Orxois, fournit des écrevisses qui deviennent aussi rares qu'elles ont été renommées. Nos pères ont entendu crier à Paris : « Ecrevisses d'Halland. »

*Seigneurs*<sup>1</sup>. — Les habitants de Dampmard ont été affranchis en 1246 par Jean de Dreux, comte de Braine, leur seigneur, suzerain, lequel leur accorda la charte de Saint-Quentin, telle que l'avait juré Bernard de Saint-Valéry.

On rattachait autrefois à Dampmard les fiefs du bois de Mosloy et de l'évêché qui étaient possédés, en 1694, par René de Grèle, écuyer. La grange du tief existe encore aujourd'hui ; les habitants l'appellent par corruption la grange du sief.

1. Tous les renseignements concernant les seigneurs m'ont été fournis par mon excellent confrère, M. Caillet, instituteur à Dampmard.

On a les noms de quelques-uns des principaux seigneurs :

- 1227. — Guillaume de Dompmart.
- 1240. — Guy de Dompmart, chevalier ; femme Marthe.
- 1246. — Oudart, écuyer de Dompmart, leur fils.
- 1284. — Thibaut de Passy, seigneur dudit, 3<sup>e</sup> fils de Pierre IV, seigneur de Passy.
- 129. — Thibaut de Passy, sans enfants.

Vers 1400. — Jean de Craon, seigneur de Dompmart, vidame de Laon, époux de Marguerite de Châtillon <sup>1</sup>.

1499. — Jean de Villers-Hélon, seigneur de Dompmart, vicomte de Soissons ; femme Marguerite de Soissons.

15 . — Robert de Lenoncourt, comte de Vignory ; femme Josseline de Pisseleux. Leur fille Guillemette porte cette terre à Louis de Fleurigny et Catherine, fille cadette de ce dernier, la donne en 1564 à Charles de Ligny, seigneur de Plessier-Huleux.

1660. — N. de Goulay, vicomte de Dampmart.

1664. — Messire Louis Faure, Conseiller du Roi, seigneur et baron de Dampmart ; femme Marie Desseing, enterrée dans l'église (Voir église.)

1685. — Jean Faure, seigneur et baron de Dampmart. (Il signe de Faure sur les registres.)

17 . — Une demoiselle Jeanne Faure a laissé sa terre à M. de Vassan, qui était propriétaire au moment de l'émigration. M. de Vassan légua son domaine à M. de Walcourt qui le transmit par testament, en 1835, à son cousin Charles de Graimberg de Heidelberg. Les héritiers de ce dernier vendirent la propriété à M. Potel qui était leur fermier.

*Antiquités.* — La grande ferme qui servait autrefois de château ne possède aucune antiquité remarquable. Deux grandes tours rondes en maçonnerie (la plus grande a été démolie dernièrement) n'ont jamais offert aucune curiosité à l'archéologue. Les fouilles n'ont mis à jour ni monnaies, ni médailles, ni armes, ni ustensiles, sauf deux

<sup>1</sup>. Ce seigneur serait-il parent de Craon, l'assassin du connétable de Clisson ? Il en était du moins le contemporain.

haches en pierre et une en métal poli qui sont en la possession de M. Potel.

Un étang poissonneux clot le jardin du côté du sud. Si l'on parcourt le parc, dit Clos de tilleuls, qui est aussi bien, sinon mieux tenu que du temps de saint Louis, on peut admirer deux châtaigniers qui méritent une description.

A 1 mètre 20 de hauteur l'un a 5<sup>m</sup>.25 de circonférence et l'autre 4<sup>m</sup> 72. Je sais par la tradition qu'ils avaient déjà atteint cette grosseur il y a 150 ans. Ces arbres sont tellement *bourrés d'ans* qu'ils sont creux ; la moitié du tronc est veuve de son écorce ; les principales branches ont été rompues par la neige, brisées par les vents ou par la chute de voisins plus caducs qu'eux-mêmes ; le tronc est couvert de verrues, de rugosités qui abritent les insectes ; les tronçons de branches qui restent sont perforés de cavités, de galeries où nichent les oiseaux.

*Origine de la petite propriété.* — La plupart des maisons appartenaient aux seigneurs. Peu à peu, ils les donnèrent à bail perpétuel pour favoriser l'exploitation de leurs terres en fixant les familles dans le village. Celle de mes pères a été acquise de cette manière avec un quartier de jardin et clos, plus trois quartiers de terre et vigne moyennant « une rente et surcens annuel de 22 livres tournois sans espérance de rachapt. » Ainsi de beaucoup d'autres. Les seigneurs vendirent également de petites pièces de terre détachées. J'ai en main un contrat de 1723 par lequel le seigneur vend 1/2 arpent de vigne pour 35 sols de rente. Pendant la Révolution et l'Empire, ces rentes cessèrent d'être payées ; en 1822, l'huissier fit son office ; les possesseurs résistèrent d'abord, mais ils finirent par consentir un titre nouvel et par payer les arrérages à partir du jour où les émigrés rentrèrent dans leurs droits, avec diminution, toutefois, d'un cinquième, conformément à la loi du 12 juin 1791.

Les habitants profitèrent aussi de la déclaration du roi du 2 octobre 1766, pour s'approprier les terres en friches en les défonçant. La petite propriété est restée à peu près ce qu'elle était alors. Elle ne s'est guère augmentée que des 17 arpents des biens de l'église.

*Droits seigneuriaux.* — En 1788, la dime était de 7 gerbes pour cent ; le 1/3 appartenait au curé ; le reste était affermé.

La totalité des dimes était indivise, sauf pour quelques petites parties de noales<sup>1</sup>.

1. Pour la plupart de ces terrains les 15 années d'exemption d'impôts, dimes etc., ne devaient pas encore être écoulées.

Il n'y avait point de champart. La corvée s'acquittait en argent. Le souvenir du servage était perdu.

Les seigneurs avaient droit de cens et de surcens, mais la plupart du temps ce droit se confondait avec la rente représentant le paiement des immeubles et dans tous les cas il était peu élevé ; en effet, je remarque sur un contrat que j'ai en main que, sur une maison et un clos vendus 250<sup>l</sup> et 24<sup>l</sup> d'épingles, plus une rente foncière non rachetable de 15<sup>l</sup> 15 sols et 10 sols de rente obitoire, maison assez importante comme on voit, on ne payait que 10 sols 3 deniers de cens à la seigneurie de « Damard, » et 3 livres de surcens non rachetable.

Ils avaient aussi le privilège de mettre l'acquéreur en possession et pouvaient, par conséquent, s'opposer à la vente. Je trouve la preuve que les seigneurs étaient très coulants sur ce privilège, dans ce fait que je n'ai rencontré la mention de cette formalité que sur un contrat, d'où je conclus que le vendeur s'en exemptait souvent sans que l'acquéreur s'en inquiétât autrement. Cependant, j'ai entendu mes aïeux traiter ce droit d'inique et de vexatoire.

J'ai découvert dans les comptes de l'église que, en 1769, sur une location de 60 pichets, il en avait été donné 6 à M<sup>l</sup>o Faure pour droits seigneuriaux. Si cette dime s'étendait aux revenus autres que ceux de main-morte, les propriétaires pouvaient la considérer comme exorbitante ; toutefois, les habitants de Dampmard n'en étaient pas autrement incommodés, puisqu'ils n'étaient que peu ou point propriétaires.

*Révolution française.* — M. de Vassan, le seigneur d'alors, n'usait que modérément de ses droits seigneuriaux. Il a même été regretté à cause de ses aumônes, de ses bienfaits et des divertissements qu'il procurait aux paysans ; aussi l'on va voir que si la Révolution fut accueillie à Dampmard, elle n'y fut pas déshonorée ; c'est ce que je vais chercher à établir en parcourant le livre de la municipalité de l'époque.

Mars 1789. — Les habitants se sont assemblés afin de nommer deux délégués pour aller porter à une réunion qui a dû se tenir à Château-Thierry le 10 mars 1789, sous la présidence du lieutenant-général, leurs doléances, leur avis sur la manière dont devront se tenir les états généraux, etc. Voici les principaux points que les délégués ont été chargés de soutenir : Respecter le pouvoir absolu du roi ; aviser aux moyens de combler le déficit ; consentir au paiement de la contribution, mais demander que les ordres privilégiés la

paient également ; maintenir les titres, honneurs et dignités du clergé et de la noblesse ; établir un cadastre sur un plan à peu près semblable à celui qui a été adopté ; supprimer les droits des jaugeurs, courtiers et des inspecteurs de boucherie qui font vendre le vin et la viande trop cher . . . Demander la remise de la moitié de la somme payée pour la corvée afin que ces fonds soient employés pour occuper les ouvriers nécessaires sur les chemins ; faire porter la plus forte partie de cette dépense sur les deux ordres qui parcourent les chemins *en pompeux et nombreux équipages* . . . etc . . .

Le procès-verbal ajoute : « Les députés devront se montrer dociles en toutes choses et porter dans les assemblées cet esprit de paix et d'harmonie si désirable pour réformer les abus et établir un ordre fixe et durable. » Ces recommandations sont si sages qu'on pourrait les supposer inspirées par Necker.

« Septembre 1792, » l'an 4<sup>e</sup> de la liberté et la 1<sup>re</sup> de l'égalité. Tous les habitants jurent d'être fidèles à la Nation, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité, et de mourir en les défendant. M. Moiron, ancien curé de Saint-Gengoulph retiré à Dampmard et M. Drémont, curé de Dampmard, prêtent également ce serment l'un le 21, l'autre le 23 septembre.

11 Août 1793. — Fête civique parfaitement décrite par Louis Gobo. Je relève seulement les principaux traits : Réunion de toute la population au pied de l'arbre de la liberté ; procession se rendant à l'église, municipalité en tête, portant un recueil des droits de l'homme et les titres du seigneur, M. de Vassan ; jeunes filles vêtues de blanc et ornées de fleurs. *Messe*. Autel de la Patrie orné d'un bonnet rouge et de banderoles tricolores ; dépôts des droits de l'homme, lecture précédée d'une harangue du maire ; *incinération des livres terniers* et des titres nobiliaires ; engagement de défendre la liberté jusqu'à la mort, de vouer à l'exécration les tyrans et ceux qui veulent forger des fers au peuple ; serment de se lever en masse pour exterminer les satellites des puissances coalisées. Chant de la Marseillaise par deux jeunes filles et du refrain par toute l'assistance. Allégresse générale.

Pour les habitants de Dampmard, la haine n'était qu'un mot, car ils cachèrent leur seigneur pour le sauver de la guillotine.

19 ventose an II. — Election d'un « *instituteur*. » (Marie-Joseph Chénier avait fait adopter ce mot nouveau dans la séance de la Convention du 12 décembre 1792.) Louis Gobo, ancien maître d'école depuis plus de 40 ans, es élu à l'unanimité. Le procès-verbal fait un grand éloge de ses services.

1793-1794. — Le registre contient de nombreuses réquisitions de blé, avoine, chevaux, charrettes, cochons, etc. qui, toutes, ont été fournies sans opposition et sans retard <sup>1</sup>.

*Registres de l'état-civil.* — Ces registres remontent à 1581 pour les baptêmes ; ils sont postérieurs de quelques années pour les mariages et les décès.

On n'y trouve guère mention des seigneurs, sauf pour M. Faure et les derniers. Néanmoins je lis en 1582 : Parrain maistre Jehan de la Motte, la marraine damoiselle Anthoinette du Prionay, épouse de Noble hôte Flobert du Tiolay.

Contrairement à l'ordonnance royale de Villers-Cotterets, le curé Bourgeois rédige ses actes en latin en 1623 ; il se met au français un peu plus tard.

En 1654, un baron de Dampmard, conseiller du Roy en son parlement (je n'ai pu lire le nom et il manque à ma nomenclature), a été parrain d'un enfant de 7 ans, Charles, fils du haut Dizilmoy. La petite noblesse ayant beaucoup donné dans le protestantisme, ce baptême opéré si tardivement me fait présumer qu'il s'agit d'un protestant. J'ai, du reste, de bonnes raisons pour croire qu'il y avait des calvinistes à Dampmard. En effet, j'ai remarqué à la fin de 1685 et commencement de 1686, 4 actes dans lesquels une dizaine de personnes, dont une famille Petit-Jean, déclarent croire ce que l'église croit, rejeter ce qu'elle rejette ; s'engagent à vivre et mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine. Ces déclarations coïncidant précisément avec la révocation de l'édit de Nantes, ne peuvent être que des rétractations de protestants. Elles sont faites devant le Curé, en présence du seigneur Faure (il signe de Faure), et de quelques témoins notables <sup>2</sup>.

Les familles existant encore aujourd'hui qui, d'après les registres, remontent le plus loin dans la commune, sont : les Dugué, 1652 ; les Lhermitte, même date ; les Féragus, 1665 ; les Boucault, 1668 ; les Douchy, 1682 ; encore je ne puis affirmer que ces dates soient les premières, car mon examen a été très sommaire. Il y a ceci de particulier que, dans quelques-unes de ces familles, le même prénom se transmet sans lacune à tous les aînés. Ainsi le prénom de Nicolas est porté par les Dugué dès 1652 ; les Douchy s'appellent Médard vers 1700, et les Lhermitte, cela va de soi, adoptent Pierre. Actuel-

1. Voir pour le reste à l'article Eglise, page 120.

2. Voir Protestants, page 124.

lement encore deux Dugué, père et fils, s'appellent Nicolas ; le prénom de François s'est perpétué dans la branche cadette ; trois Douchy conservent le prénom de leurs ancêtres ; le dernier des Lhermitte qui vient de mourir n'était connu que sous le nom de Pierre. Il y a là une preuve certaine, qu'à Dampard, on ne rougit pas du nom de ses pères ; c'est ce que Lamartine appelle la noblesse du plébéen. Ces noms qui se perpétuent dans un pays, traversant les siècles, estimés de tous les environs, inconnus dans tous les tribunaux, ne sont-ils pas en effet un titre à la considération publique ? Cet attachement au lieu de naissance ne peut-il pas être considéré comme le corollaire de la rectitude de la conduite, de la pureté des mœurs, d'une grande honnêteté dans les relations ? Toute famille qui s'écarte de la voie de l'honneur succombe sous le dédain et se trouve fatalement obligée, tôt ou tard, de chercher asile ailleurs.

*Eglise.* — L'église n'était tout d'abord, à ce que l'on croit, qu'une chapelle dépendant du château. Elle a été agrandie ensuite, ainsi que le prouvent sa position et la différence d'architecture de ses parties diverses.

Elle est située au centre du village, dans la cour même du château qu'elle sépare de l'ancien presbytère. Elle se trouvait donc bien à sa place entre le bréviaire et l'épée, entre le ministre de Dieu et le chevalier chrétien.

Cet édifice se compose d'une seule allée avec une chapelle de la Vierge au droit du chœur, au nord ; c'est donc une croix à laquelle il manque un bras. Cette chapelle, d'un gothique peu élégant, paraît être la construction primitive. Les seigneurs y étaient inhumés ; les pierres tombales, dont les inscriptions étaient devenues illisibles par suite de l'humidité et de la mousse, en ont été enlevées dernièrement pour cause de restauration du dallage par M. le curé actuel qui a constaté la présence de plusieurs squelettes. Le sanctuaire et le chœur appartiennent à une architecture hybride gothique-romane ; les uns parlent du XII<sup>e</sup>, les autres du XIII<sup>e</sup> siècle. Les nervures de la voûte sont massives et irrégulières ; le côté sud est déprimé d'une manière disgracieuse, un ébranlement n'aurait pu produire un tel effet sans amener un effondrement complet. Les chapiteaux sont ornés de simples feuilles d'acanthes sans relief ; il y en a cependant un qui est fouillé à jour, il a pour motif une figure grimaçante environnée de baguettes ; peut-être a-t-il été édifié plus tard pour en remplacer un autre, la couleur différente de la pierre tendrait à le faire supposer. La voûte de la nef ne date que de 1631-32 ; c'est un

plein cintre reposant sur un simple entablement en maçonnerie. Le portique est du pur roman ; c'est la partie la plus intéressante. Les croisées sont des pleins-cintres sans moulures ni ornements ; les vitraux sont beaux, mais de date récente.

Le clocher a été reconstruit en 1826-27.

Dans l'intérieur deux statues en bois, l'une de saint Médard, l'autre de saint Sébastien ne sont pas sans mérite, abstraction faite du feuillage de l'arbre où est attaché le patron des chevaliers.

On a donné à l'autel de la Sainte Vierge un baldaquin taillé dans le bois dont les tentures sont tellement bien imitées qu'on a vu de braves femmes s'extasier devant « l'épaisseur de l'étoffe du bon vieux temps. »

Cette église est admirablement entretenue.

Deux pyramides avec plaques de marbre ont été érigées de chaque côté du chœur. Sur l'une d'elles il est écrit :

#### DOM

« Icy repose le corps de Dame, Madame Marie Desseing, Veuve de Messire Louis Favre, conseiller du Roy en la grande chambre de son Conseil et Parlement de Paris, Seigneur et baron de *Dampmard* de Pizieux Brumiers Monthovry et autres lieux, laquelle est décédée le 17 aoust 1691, âgée de 70 ans, après avoir fondé en cette esglise un chapelain pour y célébrer tous les ans 365 messes à perpétuité, auquel elle laisse la maison appelée Bovcavt avec les iardins qui en dépendent et 200 livres de rente. De plus a donné à ladite esglise une croix et quatre pots à fleurs d'argent, une vierge de vermeil doré, 150<sup>l</sup> qu'elle a mis entre les mains du Sr Cvré dudit Dampmard et plusieurs autres charitez tant aux pauvres qu'à la paroisse.

« Priez Dieu pour le repos de son âme.

« Messire Jean-Favre son fils aîné, Conseiller au Parlement de Paris, seigneur et baron dudit Dampmard, Clamart et autres lieux qui a fait dresser cette pyramide s'est chargé de ladite rente et a choisy ce mesme lieu pour sa sépulture.

« Tu cherche, ami lecteur, celle dont Salomon nous marque les vertus, lis tu verras son nom. »

Le chapelain institué par cette libéralité a eu la cure de Saint-Quentin.

On lit sur la plaque identique de droite :

« Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la  
« parole de Dieu. »

Messires :

Gaspard Dumont, curé en.....	1495
Pierre Prévost.....	1529
Louis Deverjolet.....	1540
Toussaint Annelin.....	1542
Jean Regnault.....	1552
Jean Gaucher.....	1581
Guillaume Morin.....	1621
Antoine Bourgeois.....	1623
Antoine Bourgeois (neveu du précédent.)	1666
Jacques de Saint Jude.....	1698
Joseph Lions.....	1740
Jean Drémont.....	1760

« A érigé ce monument en 1784, sous l'épiscopat de Monseigneur  
de Bourdeilles. »

J'ai relevé sur le registre de la commune dont j'ai déjà parlé les faits qui suivent concernant l'église pendant la Révolution.

Le 13 septembre 1791, M. Drémont, curé, est nommé président du bureau de l'élection municipale par 25 voix sur 35 votants. Le clerc-laïc, M. Gobo, est nommé secrétaire.

La même chose se renouvelle le 28 octobre 1792.

Lorsqu'on fait déposer les armes à la mairie, le curé obtient la permission de conserver un fusil pour sa défense.

1792. On enlève à l'église les objets précieux qui ne sont pas indispensables au culte : une vierge en vermeil, un crucifix et un bassin avec burettes en argent ; le tout pesant 6 mars, 9 onces, 2 gros.

« 28 du premier mois de l'an II. » Deux commissaires de La Ferté-sur-Ourcq font descendre et briser 2 cloches sur trois. On leur remet les morceaux du poids de 2,530 livres de bronze et 195 livres de fer. Aucun habitant n'a signé le procès-verbal.

1793. Le maire, le citoyen Boulva, dépose à la mairie les objets du culte : argent, 7 mars 2 onces ; cuivre, 131 livres ; plomb, 10 livres.

Le 11 floréal an III, l'église est fermée par Walle, commissaire envoyé par le district d'Egalité-sur-Marne (Château-Thierry).

M. Drémont, curé, se retire à La Ferté-sur-Ourcq. Le presbytère est adjugé pour 96<sup>l</sup> à Nicolas Poinçon.

Le 17 messidor an III, M. Drémont déclare vouloir reprendre ses fonctions de Ministre du culte catholique, apostolique et romain et se soumettre aux lois de la République. Peu de temps après, ses infirmités augmentent, il se retire à Neuilly-Saint-Front où il meurt.

*Biens.* — La fabrique possédait 10 arpents de terre que lui avait légués le curé Bourgeois, plus 7 arpents 16 perches provenant des héritiers d'un autre curé, M. de Saint Jude. Une clause de ce testament assurait un revenu annuel de 8<sup>l</sup> au maître d'école, à la condition qu'il instruirait deux enfants pauvres désignés par le curé. La fabrique possédait encore de nombreuses rentes pouvant s'élever ensemble à 350<sup>l</sup> à charge de « messes à notes » ou autres services religieux.

*Cloche.* — La 3<sup>e</sup> cloche, la plus grosse, avait été laissée au clocher lorsque de nouveaux commissaires d'Egalité sont venus la faire jeter par la fenêtre. On raconte qu'au moment où ils s'apprétaient à la faire briser, une dizaine de femmes conduites par la mère Gabé sont arrivées avec des fourches et ont signifié aux commissaires de s'éloigner, ce qu'ils firent sans imiter la femme de Loth. Suivant une autre version émanant d'un homme sérieux, elle aurait été sauvée une seconde fois par mon aïeul qui, chargé de la conduire, l'aurait versée à 3 ou 400 mètres du village où elle serait restée en attendant de meilleurs jours. Ce fait ne m'ayant été rapporté ni par mon père ni par mon grand-père, je le mentionne sans l'affirmer.

Cette cloche est un monument pour la commune ; c'est le plus beau timbre des environs, et si l'on établit une proportion avec les deux autres, on arrive à un poids qui ne peut être moindre de 1,000 kil., rien que pour le bronze. M. Dugué, ancien instituteur de Dampard, homme aussi intelligent que prudent dans ses appréciations, croit que les trois cloches avaient été fondues dans la commune, ce qui n'a rien de surprenant vu la difficulté des transports à cause du mauvais état des chemins d'alors. Il a trouvé dans un clos à lui maintenant, au château autrefois, près de l'église, des restes de fourneaux, de conduits et, preuve plus probante, des scories de fonte de bronze.

Cette dernière cloche date de 1583. Plusieurs noms et dignités y figurent sans qu'il soit dit à quel titre. On lit sur la dernière ligne : « Charité suis nommé. » L'écriture est de la belle gothique.

La commune de Saint-Gengoulph avait caché sa cloche à Damp-

mard, ainsi que le constate une décharge signée au registre. On ne dit pas qu'elle ait été recommandée à la mère Gabé.

*Légende.* — Le patron, saint Médard, était tellement vénéré que les registres de baptêmes fourmillent d'enfants qui portent ce nom. Il n'y a donc rien d'étonnant à la légende qui nous a été transmise par la tradition. C'était en . . . . . (les légendes n'ont ordinairement pas de dates), une épidémie terrible, quelque chose comme la Peste noire, décimait la population de Chézy. Les habitants de Dampmard en étant exemptés, en attribuèrent le mérite à leur saint Patron. Les gens de Chézy en étant également convaincus finirent, à force d'instances, par obtenir qu'on leur prêterait le bâton de saint Médard. Une procession, composée de tous les hommes valides vint le chercher; tout alla bien tant qu'on fut sur le terroir de Dampmard, mais au moment de passer le rû d'Halland, le bâton devint si lourd qu'il fût impossible d'aller plus loin. Saint Médard fut réintégré dans son sanctuaire et Dieu, touché de la foi des gens de Chézy, fit cesser le fléau.

*Protestants.* — J'ai donné, par les registres de l'église, deux preuves convaincantes de l'existence de familles protestantes à Dampmard. J'en ai eu une troisième. Mon aïeul, qui est mort chez mon père, en 1858, à 94 ans, m'a dit, lorsque j'étais tout petit, qu'il y avait sur un gros pavé, à un endroit qu'il m'a indiqué, une croix qu'on appelait Croix des Huguenots. Il ajoutait qu'avant la Révolution les jeunes époux, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, allaient baiser cette croix en disant : « adieu bon temps. » 15 ans environ plus tard, le terrain fut fouillé pour construire un chemin et j'étais là lorsque le pavé fut retrouvé à l'endroit même qui m'avait été désigné. Cette croix avait-elle été placée en cet endroit pour rappeler un massacre de protestants ou pour servir de rendez-vous pour les prières ? les deux suppositions sont admissibles. L'emplacement aurait été trop mal choisi pour une réunion si l'on n'avait eu un motif déterminant et d'un autre côté il est à présumer que les catholiques n'ont fait que continuer la tradition du passé en y venant faire une pieuse station, un solennel adieu à leur vie de jeunes gens.

*Sorcières.* — Comme tant d'autres, les habitants de Dampmard ont eu leurs sorcières ; je ne sais pas même si le dernier est mort. Dans tous les cas il s'est brûlé les ailes au feu de l'instruction et il ne tardera pas à s'y consumer entièrement.

Il y en avait un dont les exploits étaient colportés et crus par une

foule de gens qui me les ont répétés, dans ma jeunesse, comme dignes de foi. Un jour les commis voulurent lui faire un procès parce qu'il vendait du vin en fraude. Il les invita à vérifier ses tonneaux : ils n'y trouvèrent que du son et lorsqu'ils se mirent à rédiger leur rapport, l'encrier était rempli de ces petites bêtes immondes... que je m'abstiens de désigner plus clairement. Une autre fois un jeune garçon faisant l'esprit fort, nommé Colbin, que j'ai connu, portait la soupe étant monté sur un âne. Il passa près du père Berger sans se « défubler » (le mot est du crû). Aussitôt son roussin prit le mors aux dents, le « potage » fut culbuté, la soupe renversée et le pauvre garçon tout marri alla faire ses excuses au sorcier. Je passe sous silence les nombreux sorts qu'il a jetés dans la commune tout en confessant que j'ai ouvert de grandes oreilles à ces récits.

Un autre, le père Militaire, dont les anciens se souviennent parfaitement, avait le pouvoir d'envoyer à ses ennemis des loups dont les yeux ressemblaient à deux chandelles. J'en ai eu la chair de poule.

J'ai dit que le sorcier ne s'était brûlé que les ailes ; je n'ai pas avancé là une chose fausse, car il est retombé à Dampmard sous la forme d'une dormeuse (sommambule dirait trop). Il y a environ vingt-cinq ans, une jeune fille de ce pays qui dormait, de son naturel, presque autant qu'une statue de l'indolence, prétendit, malgré son esprit obtus, lire dans l'avenir. Elle s'installa à Mosloy où elle commença par frapper un grand coup. Je ne sais pas, mais j'affirme que l'idée ne vient pas d'elle. Elle indiqua un endroit à La Ferté Milon où l'on devait découvrir un saint Vaast et un ours en or, un vrai trésor en un mot. On fit des fouilles importantes qui n'eurent pas d'autre résultat, bien entendu, que de lui amener une nombreuse clientèle. La foule est si grande de ceux qui souffrent, redoutent ou espèrent ! La petite maison de la sibylle regorgea bientôt de mères, de sœurs ; de parentes ou autres qui venaient s'informer du numéro que prendraient leurs conscrits ou demander des remèdes pour leurs malades, des rêves d'or pour tous. Cependant comme les gros sous et les pièces blanches (de toutes petites) pleuvaient dans l'escarcelle du médium, il arriva qu'un beau jour le Procureur eut la fantaisie d'aller faire tirer son horoscope. Il fut si content de son voyage qu'il emmena la devineresse et la logea, aux frais de l'État, dans un bâtiment que je vois sur ma gauche en montant la route de Chesneaux. Elle n'y resta pas longtemps et pourtant sa lucidité s'y était évaporée comme un atôme d'éther.

*Caractère des habitants.* — J'ai fait voir jusqu'à quel point les habitants tenaient au sol natal, comment leur prénom devenait en quelque sorte patronymique. J'ajouterai que la profession paternelle s'est transmise également à travers plusieurs siècles. De plus l'attachement de la population à tous ceux qui l'instruisent ou la dirigent est aussi constant que le reste. Plusieurs prêtres y ont prêché l'évangile pendant plus de quarante ans. Antoine Bourgeois y est resté quarante trois ans et il fut remplacé par son neveu, Antoine Bourgeois comme lui, qui a complété les trois quarts du siècle. M. Gobo y a été instituteur pendant quarante trois ans. Il a été remplacé par un *batteur en grange* qui a un état de services presque aussi long. M. Dugué, un enfant du pays, lui a succédé n'étant encore qu'adolescent et il s'y est fait estimer jusqu'à ce que son grand mérite ait percé toute l'épaisseur de sa modestie. Ni le curé, ni l'instituteur ne changent à moins qu'il ne leur soit donné de l'avancement. M. Léger, le curé actuel, y deviendra *centenaire s'il le peut*. L'instituteur, M. Caillet, y attendra *deux retraites s'il le veut*. Les mots dénonciation et pétition sont rayés du vocabulaire des habitants de Dampmard.

M. Potel a été maire pendant près de 40 ans, du 26 pluviose an 13 jusqu'à 1844. Il n'a échangé son écharpe que contre un linceul. Il est vrai qu'il était intelligent et capable, désintéressé dans son administration, sévère dans ses reproches, prudent et modéré dans ses poursuites, équitable pour tous, mais cela ne suffit pas toujours pour conserver la confiance publique.

Nous concluons de tous ces faits, de toutes ces remarques, que la population s'est toujours montrée constante dans ses principes, soumise à l'autorité, reconnaissante envers ses bienfaiteurs, respectueuse et digne dans toutes les circonstances. Ces qualités peuvent effacer bien des taches.

---

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE  
DE  
L'ABBAYE SAINT-PIERRE DE CHÉZY

---

Séance du 2 décembre 1879.

---

Charte de Thibaut, comte palatin de Champagne et de Brie, par laquelle il amortit tous les biens que les religieux de Chézy avaient acquis en Champagne. Cette charte en contient une autre de son prédécesseur (1259) qui remet aussi aux religieux de Chézy tout ce qu'ils avaient acheté à Chézy, à La Chapelle, à Azy, à Nogentel, moyennant l'abandon que lui font les religieux de ce qu'ils avaient à Plaieurre et en la Chastellerie et l'engagement de lui payer chaque année onze livres de Provins.

Nouz Thiébaux, par la grace de Dieu, rois de Navarre, de Champagne et de Brie, cuens palazins, faisons sçavoir à touz ceuz qui ces presentes lettres verront et orront, que nous por Dieu et por pure aumone et por l'ame de nous et por l'ame de nostre chier pere et de nos autres amis avons loé, quité amorti a touzjors et confirmé à l'abbé et au couvent de l'Eglise Saint Pere de Chezi toutes les choses que il ont aqestees desouz nous en Champaigne au tens de nous et de nos encesseurs, soit por achait ou por eschange ou por raison d'aumosne qui lor ait esté faicte ; et lor avons otroie que il ces choses desorenavant aient et tiegnent pormenablement en main morte paisiblement et seurement, mais que nous retenons à nous en toutes ces choses la garde et la signorie, et aprez nous retenons par devers nous toutes les choses que nostres chiers peres en la vie retint de la devant dite église de Chezi por une composition qui fu faite entre li et l'abbé et le couvent devant dix, dont la forme est en tele manière : Nous Thiebautz, par la grace de Dieu, rois de Navarre, de Champaigne et de Brie, cuens palazins, faisons savoir à tous ceus qui ces lettres verront que comme l'église de Chezi eust aqesté à Jehan Le Wandre et à Monsignor Alart son frère leur terre quil avoient à Chezi et a la Chapele, cest a savoir, homes, fames, prez, terrages, cens autres coustumes, et tout quant quil avoient en quelcunque

maniere que ce fust a Chezi et a la Chapele et deus pieces de vigne a Azi et le cens et le terrage quil avoient a Nojantel, et ou finage et en la parroche de Nojantel, et sis deniers de cens quil avoient seur la maison Jacom le Jugleor de Chastiau-Thierri, et quanque messires Jehan de Maconnaunoi avoit à Chezi et ou Val d'Essiices, fust en homes, en fames, en ceus, en terrages, en autres coustumes, en quelcunque maniere que il eust vieux a Chezi et ou Val d'Essiices et ou finage de ces deus viles et le pressour et le cens qui fu Monsignor Guillaume de Chezi, et le cortil qui fu damoisele Marguerite qui est devant le Moustier de Chezi ; lesquieuz choses mavoient de nostre fié, et lesquieuz choses nostres chiers sires et peres avoit faites saisir, et desquieuz choses il avoit rendu la moitié a la devant dite Eglise de Chezi. Nous volons, otroions et quitons à la devant dite Eglise toutes ces devant dites choses à tenir parmenablement a touzjors, et li abbez et li convents de ladite Eglise de Chezi por ceste quitance que nous lor faisons de ces choses devant dites nous otroient et quites a tenir parmenablement a nous et a nos oirs por dis livres de terre tout quanquil ont à Plaieurre et en la Chastelerie, et nous doivent a touzjors parmenablement chascun an rendre onse livres de bons provenoisians au paiement de la foire Saint-Ayoul de Provins, por les lettres de l'abbé et dou convent devant diz. Et por ce que ces choses soient tenues fermes et estables, nous avons ces presentes lettres seellees de nostre seel. Ce fu fait por nous a Chastiau-thierri por la main frere Pierre de Rancevaux nostre amé, vi-chancelier et aumosnier, en l'an de grace mil et deus cens et cinquante neuf, au mois de juing. En sorque tout por ce que li abbes et li convents devant diz de la devant dite Eglise Saint Pere de Chezi tiegnent paisiblement a touzjors parmenablement toutes les choses que ils ont aqestees en nos fiez, en nos arriers fiez, en nos censives, en nos alvez, en nostre joustice, si con il est ci devant dit et devisé, et que toutes ces choses soient tenues fermes et estables a touzjors, nous avons ces presentes lettres seelees de nostre seel. Ce fu fait por nous a Avenay, por la main frere Jehan de la Trineté, en l'an de l'incarnation nostre signor Jesu Crist mil et deus cens et soisente neuf, le diemanche devant miquaresme, ou mois de mars<sup>1</sup>.

1. Bibliothèque nationale. Dom Grenier, n° 22. Manuscrits.

---

# TABLE DES MATIERES

Année 1879.

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Composition du bureau .....	I
Membres honoraires .....	I
Membres titulaires .....	II
Membres correspondants .....	III
Associés libres .....	V
Sociétés correspondantes .....	VI

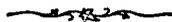
## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 7 janvier 1879 .....	1
Séance du 4 février 1879 .....	2
Séance du 4 mars 1879 .....	5
Séance du 1 <sup>er</sup> avril 1879 .....	6
Séance du 6 mai 1879 .....	12
Séance du 3 juin 1879 .....	13
Séance du 1 <sup>er</sup> juillet 1879 .....	15
Séance du 5 août 1879 .....	18
Séance du 2 septembre 1879 .....	21
Séance du 7 octobre 1879 .....	23
Séance du 4 novembre 1879 .....	25
Séance du 2 décembre 1879 .....	27

## TRAVAUX ET RAPPORTS.

Les Templiers et les Hospitaliers dans l'arrondissement de Château-Thierry, par M. Jules MACIET .....	31
Note pour servir à l'histoire de l'Hospice de la charité de Château-Thierry, par M. le Dr A. CORLIEU .....	50
Notes bibliographiques concernant l'arrondissement de Château-Thierry, par M. J. MACIET .....	45

Louis, duc d'Orléans, seigneur de Château-Thierry et de Nogent-l'Artaud (1400-1407), par M. le Dr A. CORLIEU.....	67
Le médecin Claude Galien et les Eaux minérales de Château-Thierry, par M. le Dr A. CORLIEU .....	72
Voyage à Château-Thierry. Communication d'un manuscrit de Monsieur le Président de S... (1769). Par M. BARBEY.....	78
Note sur un Reliquaire du xv <sup>e</sup> siècle appartenant à l'église de Pavant, par M. Amédée VARIN .....	83
L'église de Brécy, par M. BARBEY .....	86
L'abbaye de Chézy, par M. le Dr A. CORLIEU .....	88
Le Christ émaillé de Montlevon. Notice par M. Jules MACIET.....	110
Notice sur Dampmard, par M. DOUCHY, instituteur à Brumetz, associé libre .....	113
Contribution à l'histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy.....	127



# PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNEE 1880.



## Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1880.

---

SÉANCE DU 6 JANVIER 1880.

---

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Rollet, Bigault d'Arscot, Epron, Lecesne, Bobeuf et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Maugey, membre correspondant, ancien principal du collège de Château-Thierry, nommé principal au collège de Poligny (Jura) donne sa démission qui est acceptée.

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

- 1° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XV ;
- 2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n° 3 de 1879 ;
- 3° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1878 ; 2° et 3° livraisons du tome IV ;
- 4° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, tome IV, première partie ;
- 5° *Bulletin de la même Société*, 2° trimestre, 1879.

M. Rollet trésorier soumet ses comptes de l'exercice 1879 et le projet de budget pour 1880. La Société, après avoir approuvé ces comptes, vote des remerciements à M. Rollet.

M. Bobeuf, sous-préfet, est élu membre correspondant et M. Pihan, associé-libre.

Le bureau propose M. Maurice Moulin, successeur de M. Lecesne, et M. Pierret, Alfred, rédacteur de *l'Echo de l'Aisne*, comme correspondants.

La séance est levée à 4 heures.

---

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Sont présents: MM. Barbey, Mayeux, Rollet, Harant, Darié, Bigault d'Arscot, Auguste Moreau, Bosquillon et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Hachette, retenu à Paris par une indisposition, présente ses excuses. — M. Pihan remercie de sa nomination comme associé-libre et adresse quelques ouvrages dont suit la nomenclature. — Remerciements. — Circulaire ministérielle fixant au 31 mars l'ouverture des conférences des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de janvier :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, 2 cahiers, novembre et décembre 1879 ;
- 2<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 7<sup>e</sup> série, tome I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> livraison ;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2<sup>e</sup> série, tome VI ;
- 4<sup>o</sup> *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1879 ;
- 5<sup>o</sup> *Notices sur les caractères phéniciens*, par M. Ph. Berger, (offert par M. Pihan) ;
- 6<sup>o</sup> *Le département de l'Aisne*, par M. Malte-Brun, nouvelle édition (id.) ;
- 7<sup>o</sup> *Choix de Fables et historiettes traduites de l'Arabe*, par M. Pihan père (id.) ;
- 8<sup>o</sup> *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'Arabe, du Persan et du Turc*, par M. Pihan père (id.) ;
- 9<sup>o</sup> *Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux*, par M. Pihan père (id.) ;
- 10<sup>o</sup> *Anthropologie de la France*, par le docteur Lagneau (offert par l'auteur).

M. Mayeux fait don pour la bibliothèque des numéros du *Journal de Paris* de 1787 qui ont fait l'objet d'un rapport de sa part inséré dans les *Annales* de 1872.

A la suite des élections, le bureau pour l'année 1880 est composé comme suit:

MM. Hachette, président ; Barbey, vice-président ; Moulin, secrétaire ; Carez, vice-secrétaire ; Rollet, trésorier ; Bigault d'Arscot, bibliothécaire ; Mayeux, conservateur des médailles et objets d'art.

MM. Lecesne, ancien imprimeur ; Maurice Moulin, imprimeur-directeur de *l'Echo de l'Aisne* ; Alfred Pierret, rédacteur de ce journal, sont nommés membres correspondants. Avis leur en sera donné par le Secrétaire.

L'Assemblée désigne ensuite comme délégués pour la représenter aux séances de la Sorbonne : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Harant, Maciet et Bigault d'Arscot, membres titulaires.

La séance est levée à 4 heures.

---

SÉANCE DU 2 MARS 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Rollet, Epron, Bigault d'Arscot, Amédée Varin, Maurice Moulin, Pierret, Bobeuf et Moulin, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Hachette que retient à Paris une indisposition ne peut, à son grand regret, assister à la séance. — MM. Maurice Moulin et Pierret remercient la Société de leur élection comme membres correspondants.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de février :

1° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, du 25 mars au 5 août 1879 ;

2° *Comité archéologique de Senlis*, tome IV, 1878 ;

3° *Recueil et Notices des Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, XIX<sup>e</sup> volume, 1878 ;

4° *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, etc. d'Agen*, tome VI, 2<sup>e</sup> série ;

5° *Etat religieux ancien et moderne du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Ledouble (acquisition).

M. Mayeux présente à la Société quelques pièces anciennes, entr'autres un jeton Louis XV portant une devise latine et un autre à la date de 1616. Ces pièces ont été gracieusement offertes par M. Blary, bibliothécaire de la ville. A ce sujet, M. Barbey rappelle que ces jetons qu'on trouve encore en si grand nombre, servaient, au moyen d'un procédé aussi simple qu'ingénieux, à établir les comptes et à faire des opérations de calcul même assez compliquées. Cet usage s'est conservé assez longtemps, témoin la scène dans laquelle Argan, le malade imaginaire de Molière, règle avec des jetons le compte de son apothicaire. Ces jetons ont remplacé les petits cailloux (calculi) dont on se servait dans l'antiquité, d'où notre mot français, calculer qui a survécu à l'emploi des jetons.

M. Barbey donne ensuite lecture de différentes notes sur les Fouilles du collège. Ce travail est renvoyé à la Commission des annales.

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

SÉANCE DU 6 AVRIL 1880.

PRÉSIDENCE DE M. MAYEUX.

Membres présents: MM. Mayeux, Rollet, Amédée Varin, de Tillancourt, Darié, Romagny, Epron, Bigault d'Arscot, Berthelé et Moulin, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Maciet ne pouvant assister à la réunion, demande la remise au mois prochain de son compte-rendu des séances de la Sorbonne (section des Beaux-Arts). — M. Barbey, vice-président, annonce qu'il vient d'être proclamé officier d'académie, à la séance générale de la Sorbonne présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique; il reporte sur la Société tout entière le mérite de la distinction dont il vient d'être l'objet. L'Assemblée, regrettant l'absence de notre collègue, accueille par des félicitations unanimes cette communication.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de mars :

- 1° *Romania*, janvier 1880;
- 2° *Congrès archéologique de France*, 45<sup>e</sup> session, tenue au Mans et à Laval en 1878;
- 3° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts, etc. de la Loire*, 1879;
- 4° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XVII avec atlas;
- 5° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts, etc. de l'Ardèche*, 1879;
- 6° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 112<sup>e</sup> livraison;
- 7° *Bulletin de la Société archéologique et historique de Langres*, un fascicule, fin du tome I<sup>er</sup>.

De temps immémorial, dit le docteur Corlieu, le commerce des grains à Charly était assez important; le blé se vendait au pichet ou minot (26 litres, 20 centilitres) et pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le prix a varié de 1 l. 16 sous (1744) à 9 l. 15 sous (1789). Cette année, 1789, a été la plus mauvaise, la récolte ayant

manqué en 1788. Le prix moyen du blé étant actuellement de 30 fr. l'hectolitre, il en résulte que le minot serait payé 7 fr. 86. Sous le rapport démographique, il serait curieux de comparer le chiffre des naissances et des décès avec celui du prix du blé. Notre honorable correspondant nous promet cette intéressante communication pour une de nos prochaines séances. Le travail dont il vient d'être donné lecture est renvoyé à la Commission des annales.

M. Mayeux rend compte, en ces termes, des séances de la Sorbonne auxquelles il a assisté :

« Rappeler les conseils des membres du comité dans leur allocation aux Délégués des Sociétés, signaler les quelques mémoires qui lui ont paru surtout dignes d'intérêt au point de vue général ou bien se rattachant particulièrement à notre région, voilà à quoi se réduit le compte-rendu de notre collègue.

« C'est d'abord le discours de M. *Leopold Delisle*, président de la section d'*Histoire et de Philologie*.

« Le Comité réclame le concours des Sociétés de province pour la recherche des anciens noms de lieu, l'étude des différents patois et celle des institutions diverses en vigueur sous l'ancien régime.

« Il signale les progrès qu'on a faits dans la paléographie depuis 40 ans, grâce à la photographie et surtout à l'héliographie ; les *fac-simile* exécutés à grands frais, malgré la fidélité de l'image, ne rendaient toujours que ce que le dessinateur ou le graveur avait vu ou cru voir ; par le nouveau procédé, la reproduction représente ce qui existe dans l'original, dessin ou manuscrit, de sorte qu'il est toujours facile de contrôler, de corriger un sens erroné, une interprétation fautive.

« L'héliographie peut enrichir nos bibliothèques, et nous donner, par exemple, la *Chanson de Rolland* qui nous manque et nous rendre le plus ancien des registres de Philippe-Auguste, lequel sorti de notre trésor des Chartres, on ne sait comment, est passé à la bibliothèque du Vatican.

« Les lectures à la section d'histoire au nombre de 22, débutent par celle de M. *Cahen*, d'Alger, sur *l'émancipation des Juifs devant la Société royale de Metz en 1787*. Deux personnages célèbres figurent dans cet intéressant travail : l'abbé Grégoire, futur évêque de Blois et Rœderer, syndic de la commune de Paris.

« Vient ensuite le mémoire de M. *l'abbé Galabert* : *Les prêtres séculiers dans les campagnes au moyen-âge*. Le petit nombre des paroisses à desservir, n'étant pas en rapport avec le grand nombre

des ecclésiastiques disponibles, ceux-ci restaient dans leur village natal, au sein de leur famille, dans l'attente d'un emploi de procureur, de recteur ou de régent des écoles. Les prêtres d'alors étaient autorisés à recevoir les testaments des moribonds. L'auteur en recherchant les moyens d'existence de ces prêtres séculiers, apprécie les honoraires qu'ils pouvaient recevoir pour leur intervention dans les actes testamentaires. Il remarque que du xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup>, les fondations affectées aux honoraires des prêtres sont de plus en plus rares.

« Les sujets relatifs au clergé, à l'instruction et aux écoles, sont à l'ordre du jour. Après *M. Maggiolo, de Nancy*, qui lit son travail sur le plan et la méthode du *Pouillé scolaire du diocèse de Toul* dont il a entrepris la publication, vient M. Creutzer, qui parle de *l'influence des intendants de Lorraine et de leur action sur l'instruction publique*; puis M. Taphanel, de Versailles, qui nous entretient de *l'origine des écoles militaires*. *M. Damien, de Clermont-Ferrand*, signale et apprécie le *traité du choix et de la méthode des études de Claude Fleury*; on trouve là des projets de réforme dont plusieurs sont encore agités de nos jours :

« Claude Fleury ne sépare pas le développement de l'âme de celui du corps et prescrit la gymnastique. Il esquisse les études qui conviennent aux femmes, regrettant qu'on les ait si longtemps négligées. En parlant des militaires, il ne saurait trop recommander la connaissance des langues vivantes, de la géographie et de l'histoire. Ne croirait-on pas à la lecture de ce mémoire intéressant, entendre le savant prieur d'Argenteuil, l'associé de Fénélon, à 200 ans près, formuler un programme d'études pour notre jeune génération ?

« Un mémoire de *M. Combes, de Bordeaux*, qu'on écoute toujours avec attention, *sur la République de Genève, dans ses rapports avec la monarchie française jusqu'à la Révolution*, cite le nom du lieutenant-général *Stoppa*, officier Suisse, *fort aimé à Versailles*, dit l'auteur, pour sa médiation fréquente dans les querelles genevoises et françaises. Ce personnage, M. Stoppa, vulgairement Stoupepe pourrait bien être, dit M. Mayeux, le même que celui qui figure parmi les bienfaiteurs de notre Hôtel-Dieu, dont le tombeau se voit dans la chapelle de l'établissement avec la belle grille surmontée de son blason; ce bijou merveilleux de l'art qui rappelle la grille du palais de Justice à Paris, est un monument durable de la libéralité de M. de Stoupepe.

« On sait que ce pieux bienfaiteur avait épousé une riche héritière de la maison de Gondi, qui possédait la seigneurie de Montmirail. »

N. B. — Il résulte des recherches faites par M. Mayeux :

1° Que le nom de *Stoppa*, figure d'abord dans *l'Etat de France* 1655, comme celui d'un capitaine d'une compagnie Suisse (canton de Bâle).

2° Le même nom se retrouve deux fois dans *l'état de 1722*, l'un comme celui d'un capitaine Suisse, l'autre celui d'un enseigne (compagnie des Grisons).

« Nul doute que *l'officier Suisse, fort aimé à Versailles*, ne soit l'un des capitaines, le premier cité dans *l'Etat de France*, parvenu ensuite au grade de lieutenant-général. La faveur du grand roi aidant à son mérite <sup>1</sup>.

« A la suite des lectures faites, d'abord par M. de Montégut, *sur les Etats du Périgord*; puis par M. Baudel, *sur les Etats provinciaux du Quercy*; et celle de M. Dupuy, *sur le régime parlementaire en Bretagne*, M. Georges Picot, membre de l'Institut, félicite ces trois derniers auteurs de leurs recherches sur les anciennes assemblées nationales, et fait mention du *Journal de Masselin, sur les Etats de 1484 et les Etats de la Ligue en 1593*. Après les documents sur les premiers Etats Généraux, sous Philippe-Auguste, qui sont sous presse, viendra *le recueil* des Etats Généraux de 1560 dont la plupart des pièces sont réunies par M. Picot lui-même. Il fait un appel à ceux qui ont rencontré des cahiers de baillages ou des documents inédits sur nos anciennes assemblées; leurs communications seront accueillies avec reconnaissance.

« Quelques mots sur le mémoire de M. Belton, de la Société des sciences et arts de Blois, *sur la communauté des apothicaires-épiciers de la ville de Blois* :

« Il fallait, pour être *en métier-juré*, quatre années d'apprentissage, faire un chef-d'œuvre et prêter le serment solennel « *de faire et composer toutes poudres de bonnes et saines espèces, toutes confitures de tel sucre dessous comme dessus et généralement de bien et loyalement faire tous les ouvrages du dict état et métier, sans y employer ou mettre aucunes fournitures non pertinentes.* »

« Un procès intenté par la corporation, en 1661, contre les religieuses de l'Hôtel-Dieu, accusées de vendre et débiter des médicaments, *dura 27 ans.*

« Avant de quitter la section d'histoire, on doit citer d'abord M. Fierville du Havre, qui apporte sur *Philippe de Commynes et la*

1. Voir M. l'abbé Poquet, *histoire de Château-Thierry*, t. II, p. 142.

*baronnie d'Argentan*, des documents inédits fort intéressants, puis M. de Dion, de la Société de Rambouillet, pour son mémoire sur *le prieuré de Saint-Laurent-de-Montfort* et M. de Monchy de Compiègne, pour la *chapelle d'argent* du chanoine Jean Charmolue léguée par testament à son neveu, enfin, M. de Lauweryns, sur *la réception à seigneurie ou le serment de prince, des comtes de Flandres et d'Artois à Saint-Omer, de 1127 à 1677*.

« A l'Archéologie, vient le mémoire de M. Camille de la Croix, sur *l'hypogée martyrion de Poitiers*, dont la découverte remonte seulement à 1879. L'auteur signale une des inscriptions, qui porterait à 72 martyrs le nombre des chrétiens immolés alors à Poitiers au milieu du III<sup>e</sup> siècle; selon l'auteur, la construction du martyrion aurait eu lieu un siècle plus tard, c'est-à-dire au IV<sup>e</sup>. M. Quicherat l'assigne au VI<sup>e</sup> siècle, la considérant comme trop barbare pour être rapportée au IV<sup>e</sup>.

« On peut citer, pour mémoire, le travail de M. Braquehaye de Bordeaux, sur *le château, la chapelle funéraire et le mausolée des ducs d'Épernon à Cadaillac*, et celui de M. Rapin de Brives : *Notice sur quelques objets d'émaillerie limousine*. (Colombes eucharistiques, Tabernacle, Pyxide, Custode, Ciboire). La colombe de Lanquenne tournait toujours.

« La communication de M. Morel sur *les sépultures gauloises de Courtisols (Marne) et la découverte d'un torque avec figure humaine*, nous rapproche de notre région. L'auteur qui a décrit les diverses fosses du cimetière et comparé le mobilier funéraire de chacune avec celui des autres cimetières, espère que l'on arrivera par le seul examen des torques, à déterminer à quelles tribus gauloises se rapporteraient les différents squelettes découverts.

« M. Edouard Fourdrignier, sur l'invitation du Ministre de l'Instruction publique présent à la séance, entretient l'Assemblée d'une récente découverte, faite à *Suippes (Marne)*, de deux nouveaux spécimens de casque gaulois à forme conique.

« M. Alexandre Bertrand ajoute des détails intéressants aux explications verbales de l'inventeur; en voici le résumé succinct :

« Parmi les nombreuses sépultures de la Champagne, on vient d'explorer cinq nouvelles tombes à char avec les débris en fer, cercles de roues, esses, mors de chevaux, etc. On trouva de grands vases de 50 à 60 centimètres de hauteur, couverts de nombreux dessins rehaussés de peintures. L'une de ces tombes contenait les restes d'un casque en cuir dont on a pu conserver quelques fragments métallifiés, il s'y trouvait 26 boutons en bronze, un autre vaste

bouton formait la sommité du casque. (Voir à l'*Officiel* la description).

« L'inventeur exhibe un autre casque, provenant d'autres sépultures. Cette coiffure est aussi ornée de 26 cocardes ayant une grande analogie avec le précédent. Les dessins sur de grandes planches représentent l'un, le casque de Berru et les autres ceux de la Gorge-Meillet, de Cuperly et de Thuizy.

« Ce compte-rendu sommaire, quoique déjà bien long, ne doit pas se clore, sans rappeler le discours si intéressant de M. Quicherat avant de lever la dernière séance de l'Archéologie.

« Après l'éloge mérité donné à M. Frédéric Moreau, dont les heureuses découvertes ont permis d'affirmer avec M. Millescamp que l'usage des armes et des ustensiles en silex, s'était prolongé jusqu'à l'époque franque; après les félicitations adressées à M. Morel pour son torque gaulois à tête humaine, le savant directeur de l'Ecole des Chartes, donne son opinion sur les casques trouvés en Champagne, dont la forme rappelle celle des casques assyriens.

« A l'occasion du mausolée du duc d'Epéron, monument qu'il trouve bien moderne, le savant professeur déplore l'abandon dans lequel on laisse ce *pauvre moyen-âge* et surtout son architecture; il donne entr'autres conseils, celui de se défier de la tendance des archéologues, à faire remonter trop haut les monuments anciens et d'étudier de près les vieilles églises, surtout celles des villages où se trouvent tant d'exemples divers d'architecture.

« Les révolutions successives de l'art en France du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, offrent bien des éléments d'étude; un travail sérieux sur cette matière « *ferait honneur à notre pays, autant qu'à celui qui l'entreprendrait.* »

« Une omission a été faite à la section d'histoire réparons-là; avant de déterminer le compte-rendu. M. Boislisle recommande de faire des recherches dans les archives de province sur les généralités et les mémoires des intendants, en se reportant aux huit questions ministérielles de 1876, et de publier les documents inédits sans attendre la publication officielle, ou bien d'en donner avis au comité.

« Notons les conseils de M. Longnon pour l'étude des noms de lieux et ceux de M. Meyer sur les patois.

« C'est grand dommage dit M. Mayeux en finissant, que notre Société ne soit pas représentée par un plus grand nombre de délégués à ce Congrès des Sociétés savantes. Il y a tant à apprendre! on y puise avec le goût de l'étude et des recherches, les connaissances qui

nous manquent pour procéder avec fruit ; les conseils des maîtres, l'exemple des auteurs dont les mémoires méritent les éloges, tout cela vous encourage, vous stimule au travail ; en un mot, le délégué, ami de la science, vit plus en quelques jours passés à Paris, dans ce sanctuaire de la Sorbonne, que durant toute une année au fond de sa province ».

M. Varin (Amédée) donne lecture de ses notes sur plusieurs armes anciennes et objets en bronze trouvés à Montclair, commune de Crouttes (Aisne). Afin d'exposer plus nettement le mode de projection de ces armes (matars), il a joint à ce travail des *dessins* qu'il fait passer sous les yeux de l'assemblée et dont les plus intéressants seront annexés à cet article qui est renvoyé à la Commission des Annales.

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

SEANCE DU 5 MAI 1880.

—  
PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Bigault d'Arscot, Darié, Amédée Varin, Périn, Pierret et Maurice Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Moulin, secrétaire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Devaulx adresse une note fort intéressante sur des clefs anciennes, dont il a déjà adressé les dessins à la Société à la séance de juillet 1879. — Dépôt aux archives.

M. Usson, ancien archiprêtre à Ch. Th., membre honoraire de la Société fait don du Dictionnaire historique de Moréri, 10 volumes in-folio. — Remerciements.

M. Corlieu envoie à la Société un travail sur l'emplacement des mares qui se trouvaient sur le Champ-de-Mars de Château-Thierry et terrains adjacents après le déplacement de l'ancien lit de la Marne; cette notice est renvoyée à la Commission des Annales.

M. Amédée Varin ajoute quelques observations à celles qu'il avait présentées à la dernière séance sur les objets en bronze trouvés à Crouttes; il promet de compléter prochainement cette intéressante communication.

La Société appelée à se prononcer sur le choix d'une excursion archéologique décide qu'elle se rendra le plus tôt possible à Brény afin de visiter d'abord la nouvelle nécropole découverte par M. F. Moreau, ensuite Oulchy, et Armentières.

Sur la proposition de M. le Président, la Société accepte l'échange de ses publications avec celles de la Société libre de l'Eure.

La notice de M. Bouchez sur Celles-lès-Condé, sera déposée aux Archives.

La séance est levée à 4 heures.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Bobeuf, Périn, Mayeux, Harant, Bigault d'Arscot, Rollet, Amédée Varin, Couture et Moulin secrétaire.

*Correspondance.* — M. Hachette s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus depuis le mois d'Avril :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, janvier, février et avril 1880;
- 2<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 2 livraisons;
- 3<sup>o</sup> *Société archéologique du Midi. — Bulletin et Mémoires*, 2 fascicules;
- 4<sup>o</sup> *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, tome IV;
- 5<sup>o</sup> *Société d'histoire, d'archéologie, etc. de Beaune*, 1878-1879;
- 6<sup>o</sup> *Société Eduenne*, tome VIII, 1879;
- 7<sup>o</sup> *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, tome IX;
- 8<sup>o</sup> *Société d'archéologie Lorraine*, complément de l'année 1875; années 1878 et 1879, tables, 4 volumes;
- 9<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome XXIII;
- 10<sup>o</sup> *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n<sup>os</sup> 101 et 102;
- 11<sup>o</sup> *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 8 fascicules, 1878 et 1879;
- 12<sup>o</sup> *Société de statistique de Marseille*, tome XXXIX;
- 13<sup>o</sup> *Société des Antiquaires de la Morinie*, 113<sup>e</sup> livraison;
- 14<sup>o</sup> *Société des Antiquaires de Picardie*, complément de 1879;
- 15<sup>o</sup> *Société historique et archéologique de Langres*, n<sup>o</sup> 9;
- 16<sup>o</sup> *Considérations médicales sur la mort de François I<sup>er</sup>*, par le docteur Corlieu (don de l'auteur);
- 17<sup>o</sup> *Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne*, par M. G. Millescamps;
- 18<sup>o</sup> *Jean de Menug et sa maison à Paris*, par M. J. Quicherat.

Il est donné lecture du rapport de M. Maciet sur la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne. Notre collègue expose, avec

une compétence à laquelle chacun rend justice, son sentiment sur les œuvres d'art qu'il a examinées et un projet pour l'extension du Musée de notre ville et pour la création de l'enseignement du dessin. Il rappelle les noms des artistes : MM. Varin, Pille, Lhermitte, Bligny, qui, par leurs travaux, honorent notre arrondissement et dont la plupart font partie de notre Société. Ce travail est renvoyé à la Commission des Annales.

M. Barbey soumet à la Société de la part de M. Fleury, architecte, 5 petits échantillons qui peut-être auront à ses yeux une certaine valeur; ils auront au moins celle de l'authenticité car il les a recueillis lui-même sur place :

1° Un échantillon de pierre, silico-quartzeuse sans doute, provenant d'une carrière située au pied du Puy-de-Dôme.

2° Un fragment de scorie lavique qui a dû être exposé, à une époque postérieure à sa fusion, à l'action du feu d'une éruption plus récente.

3° Un fragment de la même lave roulé par les pluies.

4° Un cube de remplissage arraché aux ruines du Temple de Mercure au sommet du Dôme.

5° Un fragment de mortier recueilli au même Temple.

L'Assemblée par acclamation nomme membre honoraire M. Fleury, Edouard, le savant auteur des *Antiquités et Monuments de l'Aisne* et de nombreux ouvrages sur le département.

Les démissions de M. Rey, membre titulaire, et de M. F. Moreau, fils, membre correspondant, sont acceptées.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

SÉANCE DU 6 JUILLET 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Amédée Varin, Bigault d'Arscot, Rollet, Darier, Epron, Josse et Pierret.

M. Moulin, secrétaire, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Mayeux donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté.

Madame veuve Tannier, propriétaire aux Chemeaux, fait don à la Société des objets suivants :

1° Un oursin fossile de la craie de Meudon ; 2° une lampe romaine ; 3° une statuette d'Osiris en terre ; 4° une tabatière en corne de forme ovale sur le couvercle de laquelle est sculpté en petit relief le buste d'un personnage coiffé de longs cheveux revêtu d'une cuirasse portant la royale et la moustache retroussée qui, selon la donataire, serait le portrait de Georges I<sup>er</sup> roi d'Angleterre ; 5° une monnaie gallo-grecque, petit bronze ; 6° deux monnaies romaines en argent ; 7° huit romaines en bronze ; 8° onze jetons en cuivre ; 9° une pièce de 50 centimes en argent, datée de 1833, à l'effigie de Henri V, roi de France ; 10° vingt-cinq pièces de monnaie en argent et en cuivre de diverses époques ; un ancien poids d'apothicaire en cuivre. — Remerciements.

M. Barbey, donne lecture d'un rapport qu'il a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique. — Renvoi à la Commission des Annales.

Le procès-verbal des fouilles faites à Brény, le 15 juin, rédigé par M. Barbey, est ainsi conçu :

« Mardi dernier 15 courant, la Société archéologique de Château-Thierry, représentée par douze de ses membres au nombre desquels figuraient M. le Sous-Préfet de l'arrondissement et M. le Maire de notre ville, se rendait à Brény, où l'attendait M. Frédéric Moreau, pour visiter les fouilles que fait exécuter l'infatigable chercheur de Caranda, de Sablonnière et d'Arcy Sainte-Restitue sur

l'emplacement d'un ancien cimetière remontant principalement aux époques franque et mérovingienne.

« M. Moreau avait fait à la Société la galanterie de faire disposer quatre tranchées de telle sorte qu'il n'y eût plus à donner, sur les sépultures reconnues, que le dernier coup de raclette pour découvrir ce qu'elles pouvaient renfermer.

« Neuf sépultures ont été explorées, deux étaient contenues dans des cercueils de pierre, les autres avaient été faites sur le sol même à une profondeur d'un mètre quinze centimètres et deux mètres ; il en a été extrait sous les yeux des visiteurs plusieurs poteries en terre noire, une épingle et une boucle en bronze et quelques objets en fer ainsi que plusieurs grattoirs et couteaux en silex.

« Toutes les tombes ne contiennent pas d'objets à recueillir ; on remarque en effet que plusieurs d'entre elles et notamment celles en pierre ont été violées, néanmoins les fouilles de M. Moreau sont pratiquées avec un soin et une intelligence si remarquables par les auxiliaires qu'il a su former qu'aucun objet mobilier ne leur échappe ; on s'en convaincra facilement en apprenant que du 15 avril au 15 juin il n'a pas été recueilli à Brény moins de 444 objets tant en fer, qu'en bronze, céramique et verrerie, sans compter environ 300 silex ouvrés.

« Parmi tous ces précieux restes d'un temps déjà si éloigné de nous et dont les assistants ont pu contempler de beaux échantillons, nous citerons notamment : une épée, quatre ambons de boucliers, garnis de leurs manipules, des haches, des francisques, un siège pliant en fer le seul qui à notre connaissance ait encore été découvert, neuf colliers de perles de pâtes colorées, des bracelets, deux vases en bronze, deux seaux en bois et fer et un grand nombre de vases tant en terre qu'en verre.

« Quatre monnaies de Zénon, Tetricus, Julia Maesa et d'Anastase font remonter à l'époque gallo-romaine beaucoup de ces sépultures ; mais quelques-unes sont certainement plus anciennes et doivent précéder l'époque de la conquête par les Romains.

« Depuis 1873, M. Moreau a fouillé 11,000 sépultures dont 3,000 à Caranda et le reste à Fère, Arcy et Breny ; M. Frédéric Moreau a fait à lui seul plus de découvertes en ce genre qu'ensemble tous les chercheurs qui l'ont précédé ; aussi le nom de M. Moreau est désormais acquis à la science et comptera dans l'avenir parmi ceux qui ont apporté le plus de lumières à l'archéologie. »

La Société par l'organe de son vice-président a vivement remercié M. Moreau de son excellent accueil et du plaisir qu'il avait procuré; elle ne s'est séparé de lui qu'après de cordiales démonstrations et en emportant l'espérance que quelques-uns des objets de la nombreuse collection de M. Moreau pourraient peut-être prochainement figurer dans les vitrines de son Musée, tel est du moins le désir qu'a exprimé la Société et que nous serions heureux de voir réaliser.

La Société archéologique avait dans la matinée visité Oulchy-le-Château, elle a terminé son excursion en donnant un coup d'œil à l'intéressante église de Breny.

Le compte-rendu de M. Pihan sur les travaux que renferme le 19<sup>e</sup> volume de la Société de Constantine sera déposé aux Archives. Des remerciements seront adressés à M. Pihan et à la Société de Constantine.

L'Assemblée consultée donne son assentiment à la liste, préparée par M. Hachette, des ouvrages qui vont être demandés au ministère pour la bibliothèque de la Société. On fait observer que, malheureusement, la ville possède peu d'ouvrages de fonds bons à consulter; un des membres présents se propose d'insister auprès de la Commission de la bibliothèque pour obtenir qu'il soit fait un choix plus sérieux de livres propres à être mis entre les mains des personnes studieuses.

M. Combier, membre de l'Académie des Lettres de la Province, à Lyon est nommé membre correspondant. Avis lui en sera transmis par le secrétaire.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

SÉANCE DU 3 AOÛT 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Bigault d'Arscot, Rollet, Demoney, Maciet fils, Romagny, Périn, Pierret, Berchelet et Moulin, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Moulin, secrétaire, s'excuse de ne pouvoir assister au commencement de la séance ; M. Maciet veut bien se charger de prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal. — M. Corlieu, en adressant la notice imprimée sur Jacques Meutel qu'il vient de faire paraître, annonce pour la réunion de septembre la lecture de la période de l'histoire de Nogent-l'Artaud comprise entre 1789 et 1800. — M. Drouin de Lhuys donne sa démission de membre titulaire. Il est élu par acclamation membre honoraire.

Liste des ouvrages reçus depuis le mois de juin :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, 2 cahiers, mai et juin 1880 ;
- 2<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> livraison du tome II ;
- 3<sup>o</sup> *Romania*, n<sup>o</sup> 34, avril 1880 ;
- 4<sup>o</sup> *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome XII, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraison ;
- 5<sup>o</sup> *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, tome III ;
- 6<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, 4<sup>e</sup> série, tome II ;
- 7<sup>o</sup> *Société archéologique de Soissons*, 2<sup>e</sup> série, tome IX ;
- 8<sup>o</sup> *Société archéologique de Bordeaux*, tome VI, 1<sup>er</sup> fascicule ;
- 9<sup>o</sup> *Mémoires de l'académie de Nîmes*, 7<sup>e</sup> série, tome I<sup>er</sup> ;
- 10<sup>o</sup> *Société archéologique du Limousin*, 2 fascicules du tome XXVII ;
- 11<sup>o</sup> *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3<sup>e</sup> série, tome VI ;
- 12<sup>o</sup> *Bulletin de la même Société*, 1880, n<sup>o</sup> 1 ;
- 13<sup>o</sup> *Société académique de Maine-et-Loire*, tome XXXV<sup>r</sup>, sciences ;
- 14<sup>o</sup> *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 33<sup>e</sup> volume ;

- 15° *Société scientifique et littéraire d'Apt*, 2° série, tome III;
- 16° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 114° livraison;
- 17° *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 103;
- 18° *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 24° volume;
- 19° *Assises régionales de Perpignan*;
- 20° *Jacques Mentel*, par le docteur Corlieu (don de l'auteur);
- 21° *L'exploration*, *Journal des sciences géographiques*, n° 176;
- 22° *Revue d'Alsace*, n° de juin 1880;
- 23° *Mittheilungen der geographischen Gesellschaft in Wien*, 1879.

M. Mayeux commence la lecture d'un travail sur Oulchy et son château; il présente à la Société le calque d'un plan cadastral de cette localité en 1811. Sur divers points de ce travail et notamment sur les origines et la topographie d'Oulchy s'engagent des discussions auxquelles prennent part MM. Barbey et Hachette. Cette première partie est surtout une description des lieux tels que nous les voyons aujourd'hui. En abordant la deuxième partie, c'est-à-dire l'histoire d'Oulchy, M. Mayeux rend hommage aux consciencieuses recherches de son compatriote notre collègue, M. l'abbé Pécheur, recherches qui vont servir de cadre à son étude; il a reçu également de M. Jeannesson, greffier de la justice de paix d'Oulchy des documents intéressants et une liste des lieux dits. La lecture de cette liste amène une discussion sur les étymologies probables de ces noms. La Société que cette lecture a vivement intéressée espère entendre dans une prochaine séance la fin de cette étude.

M. Barbey donne quelques détails sur les églises d'Oulchy, de Grisolles, La Croix et Rocourt; ces trois dernières sont peu intéressantes, peu riches en monuments artistiques, mais curieuses à étudier au point de vue de leur origine et de leurs substructions; il promet de coordonner les notes qu'il a recueillies et de présenter la description complète de ces églises dont bien des parties, selon lui, sont antérieures au x° siècle.

M. Berthelé, au nom de M. Paul Guérin des archives nationales, communique divers documents intéressant notre histoire locale:

Lettres de privilèges — remise de redevances — donné à Courtray, mai 1301. Archives Nationales. J. J. 38 fol. 43, v° 45, (3 pages).

Restitution aux habitants de Château-Thierry de nommer un maître ou proviseur à la léproserie de ladite ville, février 1327. Archives Nationales, J. J., 64 fol., 221 verso.

Château-Thierry. — Fondation d'une chapelle dans le cimetière de

Sainte-Marie-Madeleine, novembre 1307. Archives Nationales. JJ. 44 fol. 15 v<sup>o</sup>.

Château-Thierry. — Don de prés situés dans la chastellenie de Château-Thierry fait à Guillaume de Noe, chevalier, mai 1329. Archives Nationales. JJ. 67 fol. 15 v<sup>o</sup>.

Château-Thierry. — Dominus rex concessit Benedicto de Moreto, exhibitione presentium, officium concergie seu custodie domorum de Castro Theodorue et jardinatorum dicti loci cum pertinenciis suis tenendum, et exercendum prout concergie alii alios tenuerunt quamdue placuerit dicto Regi. Datum Parisiis 11<sup>o</sup> die martis, anno 1318. (1319 n. s.). Archives Nationales. JJ. 58 fol. 22.

Permission aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, d'affermir une vigne qu'elles possédaient à Courlaon-sur-Yonne, septembre 1330. Archives Nationales, JJ. 66 fol. 343.

Religieuses de la Barre. — Assignation de 3 muids de froment de rente annuelle qu'elles avaient coutume de percevoir sur les moulins de Saint-Loup de Nodo pour l'avenir, sur les moulins de Château-Thierry, octobre 1326. Archives Nationales, JJ. 64 fol. 137 v<sup>o</sup>.

Château-Thierry et Coincy. — Confirmation d'absolution d'un assassinat, janvier 1328 n. s. Archives Nationales, JJ. 64 fol. 426 v<sup>o</sup>.

Abbaye d'Essômes. — Lettres d'amortissement, août 1320. Archives Nationales, JJ. 59 fol. 274 v<sup>o</sup>.

Permission aux religieuses de la Barre d'acquérir et posséder une rente de 2 muids 1/2 d'avoine, octobre 1325. Archives Nationales, JJ. 62 fol. 238 v<sup>o</sup>.

Quelle est la véritable orthographe du nom de notre immortel fabuliste ? si l'on s'en rapporte à quelques signatures de son père et de lui, il faudrait l'écrire, comme le réclame M. Hachette « Delafontaine » en un mot, sans aucune séparation ; si l'on veut prendre Boileau pour guide on écrira « Lafontaine » en supprimant le de et c'est ainsi qu'on l'imprime à peu près partout. Personne aujourd'hui ne songe à lui attribuer le particule nobiliaire qui a tenté un instant le bonhomme. Quoiqu'il en soit, cette discussion intéressante sera reprise ultérieurement : *subjudice lis est*.

Le bureau de la Société présente comme membres correspondants : M. Jeannesson dont il a été question plus haut, ainsi que M. Emile Morlot, licencié en droit, 88, boulevard Saint-Marcel à Paris. L'élection, conformément au règlement aura lieu à la prochaine séance.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Mayeux, Rollet, Bigault d'Arscot, Pille, abbé Blanchard, docteur Corlieu, Maurice Moulin, Fitreman, Berthelé et Moulin, secrétaire.

MM. Garnier, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie ; Lhomme licencié-ès-lettres, professeur au collège de Vitry et Morlot, licencié en droit, sont invités par M. le Président à assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts, annonce qu'il a recommandé à M. le Ministre la demande de livres faite par M. le Président pour la bibliothèque de la Société. — M. le Préfet de l'Aisne donne avis que le Conseil général, dans sa dernière session, a voté une allocation de 100 fr. en faveur de la Société pour l'année 1881.

En adressant ses remerciements à M. le Préfet pour les transmettre au Conseil général, M. Hachette a réclamé le mandat de l'année 1880, au nom de M. Rollet, trésorier ; une subvention de 100 fr. ayant été votée lors de la discussion du budget en 1879. — M. Barbey, forcé de s'absenter, présente ses excuses. — M. Touzard, principal du collège de Château-Thierry, sollicite son admission comme membre correspondant.

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, un cahier, juillet 1880 ;
- 2<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, tome II, 3<sup>e</sup> livraison ;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 3 volumes, années 1878 et 1879 ;
- 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, tome XVI ;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de l'académie Delphinale*, tome XV, 1879 ;

- 6° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 16 ;  
7° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 107° livraison ;  
8° *Le Château de Saint-Gobain*, par M. Amédée Piette ;  
9° *Déclaration de la Guerre de 30 ans*, par le même ;  
10° *Supplément de l'album de Caranda* (fouilles d'Arcy, de Trugny) don de M. Frédéric Moreau père.

M. Corlieu a captivé l'attention de l'Assemblée par sa lecture : *Nogent pendant la Révolution*. Il rappelle l'élection et la réunion des représentants du district de Château-Thierry dans l'église des Cordeliers ; l'élection d'une nouvelle municipalité à Nogent ; celle du curé assermenté Lestaudin qui, peu après, fut investi par Carnot de la fonction de commissaire des salpêtres à Egalité-sur-Marne, (nom donné à notre ville) au moment où son prédécesseur Garnin de Jarcy qui avait refusé le serment était condamné à la déportation, la plantation de l'arbre de la Liberté, la fête de l'Être suprême. Ce qui mérite le plus d'être relevé à l'honneur des habitants de Nogent, c'est leur reconnaissance à l'égard de leur seigneur et bienfaiteur Huchet de Labedogère qui fut arrêté en 1793 et incarcéré à Château-Thierry ; une supplique pour demander sa mise en liberté fut signée par tous les habitants ; la réaction thermidorienne qui suivit la mort de Robespierre lui ouvrit les portes de la prison ; son retour dans le pays fut l'objet d'une véritable fête. — Renvoi à la Commission des Annales.

A l'aide de deux pièces du 14<sup>e</sup> siècle qu'il a copiées lui-même dans les registres 44 et 47 du trésor des Chartes, M. Berthelé établit 1° la date de fondation d'une chapelle fondée dans le cimetière de la Madeleine par Philippe-le-Bel, pour le repos de l'âme de la reine Jeanne, sa femme et le mode de nomination du chapelain ; 2° l'agrandissement du cimetière Saint-Martin, agrandissement rendu nécessaire par la mortalité de 1348 (peste noire). Renvoi à la Commission des Annales.

Le bureau propose M. Touzard, ancien principal du collège de Château-Thierry, en qualité de membre correspondant. MM. Morlot et Jeannesson sont nommés membres correspondants ; avis leur en sera donné par le secrétaire.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1880.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Mayeux, Bigault d'Arscot, Darié, Couture, Carez, Corlieu, Prat, Berthelet et Moulin, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. le Ministre de l'instruction publique donne avis qu'il met à la disposition de la Société, pour sa bibliothèque particulière, une collection de volumes que M. le Président se charge de réclamer au ministère. — M. Rollet s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Ouvrages reçus depuis le mois de septembre :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, cahier de mars 1880 (numéro qui manquait) ;
- 2<sup>o</sup> *Journal des Sociétés savantes*, cahier d'août 1880 ;
- 3<sup>o</sup> *Société archéologique de la Charente*, années 1878-1879 ;
- 4<sup>o</sup> *Revue d'Alsace*, tome IX ;
- 5<sup>o</sup> *De l'acclimatement des Européens en Algérie*, par le docteur Bonnafout (don du docteur Corlieu).

Le passage du dernier chapitre de l'histoire de Nogent l'Artaud (par MM. Corlieu et Légouillette) avait suscité, à propos de l'évaluation des biens du clergé, une discussion intéressante à laquelle avaient pris part notamment MM. Pille, Fitreman et Corlieu ; celui-ci à l'appui de son assertion donne lecture de la note suivante :

« Les biens du clergé mis à la disposition de la nation le 2 novembre 1789 étaient évalués à deux milliards. On devait d'abord n'en vendre que pour 400 millions et, pour en faciliter la cession, on créait pour 400 millions de billets payables au porteur ou assignats, au denier 20 ; c'est-à-dire qui devaient rapporter 5 0/0 d'intérêt. La première émission eut lieu le 1<sup>er</sup> avril 1790.

« L'émission de ces assignats alla en augmentant par suite de la rareté du numéraire. Le 24 octobre 1792, il y en avait pour [deux milliards 400 millions ; jusqu'au 26 janvier 1793, il y en avait pour plus de 3 milliards et le nombre augmenta encore.

« A la fin de 1792, ils perdirent de leur valeur, environ 30 0/10 ; par suite d'une nouvelle vente de biens dits nationaux, ils remon-  
tèrent et, à la fin de 1793, ils étaient au pair, c'est-à-dire que le  
louis d'or valait 24 livres en papier.

« La dépréciation commença dès les premiers jours de 1794 et  
cette dépréciation suivit une marche progressive effrayante :

Ainsi en août 1795, un louis d'or valait	1,020	livres en papier.
En septembre	—	1,200 —
Le 23 octobre	—	1,690 —
Le 26 octobre	—	2,069 —
Le 28 octobre	—	2,750 —
Le 30 octobre	—	3,650 —
En décembre	—	5,100 —
En janvier 1796	—	5,400 —
En février	—	8,600 —

Ils furent annulés le 21 mai 1797.

« Si, avec ces données, nous nous reportons aux prix de la  
vente des biens du couvent de Nogent, nous voyons que, du 6  
mars 1791 au 6 septembre 1792, ces biens n'avaient subi aucune  
dépréciation ».

M. Adolphe Varin fait don à la Société, pour le musée lapidaire,  
de deux chapiteaux provenant de l'église de l'abbaye de Val-Secret  
et qu'il estime être du xi<sup>e</sup> ou du xii<sup>e</sup> siècle. Cette assertion est  
d'autant plus probable que ce fut en 1087 que Hilgot, évêque de  
Soissons, autorisa l'établissement d'une chapelle précédemment  
ruinée et en 1140 que le siège de la communauté des religieux de  
Prémontré fut transféré de Château-Thierry à Val-Secret, Godefroy  
(natione Teutonicus) étant abbé. Le comte Thibaut avait imposé  
comme condition que l'église du château relèverait de Val-Secret  
et serait desservie par les religieux du couvent. Notre collègue a  
ajouté à ce don celui d'un fragment de pierre tombale provenant du  
couvent de Nogent l'Artaud ; cette pierre rappelle le nom de Elisa-  
beth Charlet, 27<sup>e</sup> abbesse qui entra en charge en 1636

Dans son travail sur les matars (haches de bronze) M. Amédée  
Varin avait exposé très-ingénieusement le mode de projection de  
cette arme de guerre. M. Hachette soumet aujourd'hui à l'Assem-  
blée les gravures accompagnant l'histoire d'Augustin Thierry et  
qui établissent que, du temps des croisades, ce mode de projection  
était encore usité. A sa rentrée à l'école des Chartes, M. Berthelet

se charge de rechercher les renseignements qui peuvent élucider cette intéressante question.

Le La Fontaine édité en 1798 par Simien Despréaux renferme vingt fables nouvelles attribuées au fabuliste et qui avaient été remises à l'éditeur (assurait-il) par une petite-fille de l'auteur. M. Delteil fait bonne justice de cette prétention et sa note où la finesse s'allie à une discussion logique est renvoyée à la Commission des Annales.

La question de Brennacum et les découvertes de M. Frédéric Moreau, tel est le sujet de la thèse qu'expose M. Berthelet et dont voici le sommaire :

1° Fouilles de M. Moreau à Brény — intérêt tout particulier qu'elles présentent.

2° Etat actuel de la question de Brennacum.

3° L'opinion de M. Longnon plaçant Brennacum à Berny-Rivière n'est pas définitive ; il n'y a pas plus de motif, au point de vue philologique, de se prononcer en faveur de Berny-Rivière qu'en faveur de Brény.

4° L'archéologie et la topographie fournissent en faveur de Brény des arguments que l'on ne peut faire valoir en faveur de Berny-Rivière. Premier argument tiré de l'existence révélée par les fouilles de M. Moreau d'un centre de population considérable à Brény à l'époque mérovingienne.

5° Deuxième argument tiré de la situation topographique de Brény et de son voisinage d'Armentières.

6° Troisième argument tiré du caractère des antiques constructions mentionnées par M. de Vertus.

7° Quatrième argument tiré de la distance de Brény à Paris rapprochée d'un passage de Grégoire de Tours.

8° Conclusion : Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un jour la question de Brennacum fût définitivement tranchée en faveur de Brény.

9° La solution de cette question serait un nouveau titre de gloire à conquérir par M. F. Moreau.

L'Assemblée qui a écouté avec une vive attention la dissertation de M. Berthelet, en vote le renvoi à la Commission des Annales.

Il est ensuite procédé aux élections annoncées : M. Fitreman, déjà membre correspondant, est nommé titulaire et M. Touzard, correspondant ; avis leur en sera transmis par le secrétaire.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 1880 <sup>1</sup>.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Bigault d'Arscot, Harant, Fournier et Moulin, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Claye, membre correspondant, fait don à la Société, pour la bibliothèque, du vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine par Th. Lorin. Remerciements. — M. Fitreman remercie ses collègues qui l'ont élu membre titulaire.

« J'ai reçu avec plaisir, dit M. Fleury, l'annonce de la nouvelle que vous m'aviez donnée, il y a deux mois déjà de la nomination par votre Société de son très fidèle et peu actif lecteur au titre de membre honoraire que mes négatives communications ne méritaient guère. Je vous charge, à votre très prochaine réunion mensuelle, de présenter à vos collègues et amis mes plus chaleureux remerciements.

« Vous savez que le Conseil général, dans la session de fin avril dernier, a, sur la proposition de M. Henri Martin, voté une seconde subvention de 4,000 fr. en faveur de la dernière partie de mon livre. Je comptais le finir avec un 4<sup>e</sup> volume. L'ampleur du sujet, l'immensité des matériaux, la nécessité des illustrations et gravures déjà gravées au nombre de 240, la nécessité aussi d'en donner un plus grand nombre comme exemples démonstratifs, la volonté de prouver ma reconnaissance au corps qui a si bien compris ma pensée en s'y étant associé si généreusement, tout cela combiné enfin me détermine à pousser jusqu'à un 5<sup>e</sup> volume qui sera bien rempli, je vous l'assure. Annoncez donc ceci à vos collègues, et dans ces deux derniers volumes votre arrondissement sera représenté par de bien riches détails où vos croquis des Stalles d'Essomes et vos vitraux de la Renaissance tiendront une bonne place. »

M. Delteil, chargé par M. le Président d'acquérir, quand il en trouverait l'occasion, pour la bibliothèque de la Société, quelque ouvrage

1. La réunion qui devait avoir lieu le mardi 2 novembre, a été ajournée au 4 à cause de la Commémoration des morts.

relatif à La Fontaine, exprime l'impossibilité à peu près absolue de pouvoir déférer à ce vœu. M. Rollet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois d'octobre :

- 1<sup>o</sup> *Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine*, par Th. Lorin, édité par M. Claye (don de l'éditeur);
- 2<sup>o</sup> *Journal des Savants*, septembre 1880;
- 3<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, tome III, 1<sup>re</sup> série;
- 4<sup>o</sup> *Revue des Sociétés savantes*, liste des membres;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n<sup>o</sup> 2;
- 6<sup>o</sup> *Mémoires de la Société historique du Cher*, tome II, 2<sup>e</sup> livraison;
- 7<sup>o</sup> *Notice sur quelques objets antiques du musée de Mâcon*, par M. Lacroix (don de l'auteur);
- 8<sup>o</sup> *Inscriptions de la France du V<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par de Guilhaemy, 4 volumes in-4<sup>o</sup> (Envoi du ministère);
- 9<sup>o</sup> *Mémoires de Claude Hatton de 1553 à 1582*, par Félix Bourquelot, 2 volumes (id.);
- 10<sup>o</sup> *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés*, G. Rey, 1 volume (id.);
- 11<sup>o</sup> *Inventaire du mobilier de Charles V*, par Labarte (id.);
- 12<sup>o</sup> *Histoire de la guerre de Navarre de 1276 à 1277*, par Francisque Michel (id.);
- 13<sup>o</sup> *Procès-verbaux des séances au conseil du roi Charles VIII*, par Bernier, 1 volume (id.);
- 14<sup>o</sup> *Monographie de l'Église Notre-Dame-de-Noyon*, par Vitet, 1 volume (id.);
- 15<sup>o</sup> *Atlas in plano du précédent ouvrage* (id.).

M. Delteil répond aux critiques qui ont été faites sur son appréciation des vingt fables attribuées par Simien Despréaux à notre La Fontaine, cette note ainsi que les observations de M. Barbey sont insérées à la suite de la première communication de M. Delteil.

Sur l'invitation de M. Frédéric Moreau, MM. Rollet, Pilloy, Adolphe Varin et Berthelé, sont allés visiter de nouveau les fouilles de Brény. Le compte-rendu de notre collègue et le travail de M. Pilloy, après avoir été écoutés avec un vif intérêt, sont renvoyés à la Commission des Annales.

M. Barbey donne lecture de ses notes sur son excursion à Solutré et de sa visite au musée de Dijon où il voulait particulièrement étudier les œuvres du peintre Revel, notre compatriote.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

SÉANCE DU MARDI 7 DÉCEMBRE 1880.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Rollet, Bigault d'Arscot, Darié, Périn, Jules Masure et Moulin, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. Hachette, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — M. Touzard, nommé principal du collège de Rochefort, exprime le désir de rester correspondant. — M. le docteur Corlieu remercie la Société qui veut bien prendre sous ses auspices la publication de son histoire de Charly et recommander la souscription afin d'en permettre l'impression. — M. Amédée Varin écrit de Naples qu'il a comparé le dessin de l'Ane bachique dont M. Barbey a entretenu la Société en 1866, avec les similaires qu'il a trouvés au musée de Naples; il résulte pour lui de cet examen, que l'opinion de notre vice-président est la seule qui puisse être soutenue.

Liste des ouvrages reçus ou achetés pendant le mois :

- 1<sup>o</sup> *Journal des Savants*, octobre 1880 ;
- 2<sup>o</sup> *Romania*, n<sup>o</sup> 30, juillet 1880 ;
- 3<sup>o</sup> *Congrès archéologique de France*, XLVI<sup>e</sup> session, Vienne ;
- 4<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 36<sup>e</sup> volume ;
- 5<sup>o</sup> *Société des Antiquaires de la Morinie*, n<sup>o</sup> 115 ;
- 6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n<sup>o</sup> 3, 1880 ;
- 7<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n<sup>os</sup> 104 et 105 ;
- 8<sup>o</sup> *La maison du Temple à Soissons*, par M. Amédée Piette ;
- 9<sup>o</sup> *Histoire de Guespunsart* (Ardennes), par M. l'abbé Péchenard, vicaire-général de Reims, docteur ès-lettres (don de l'auteur) ;
- 10<sup>o</sup> *Glossaire de du Cange*, 7 volumes reliés ;
- 11<sup>o</sup> *Bouillet, Dictionnaire historique*.

Le Musée de notre ville doit à notre collègue, M. Jules Maciet, un portrait original de Lafontaine, auteur inconnu. Dans ces pérégrinations artistiques, M. Maciet a rencontré un autre portrait de

notre éminent fabuliste. En effet, au Musée de Genève, sous le n° 155, figure un portrait de Lafontaine, à peu près ignoré, dû au pinceau du peintre de Troy. La figure du poète est plus froide, vise moins à l'effet que celle du portrait de Rigaud, le plus répandu, le plus connu; l'âge est inférieur à celui du tableau que nous possédons aussi qu'à celui de Rigaud; Lafontaine paraît avoir 60 ans. M. Maciet a fait faire une photographie du portrait de Troy et annonce qu'il se fera un plaisir d'en remettre un exemplaire à chacun de ses collègues pour l'insérer avec sa note dans les Annales de 1880.

La Société remet également à la Commission des Annales une note de M. Maciet sur un autographe de Lafontaine vendu 150 fr. ces jours-ci à la vente Michelot. C'est un reçu daté de 1656 et donné comme maître des eaux et forêts du duché de Château-Thierry. Il est intéressant de noter que la signature est en trois mots *de La Fontaine*.

M. Rollet communique de la part de M. F. Moreau le dessin de deux vases en verre trouvés à Brény, le 21 octobre. Le premier est une urne, tout à fait intacte, d'une couleur bleuâtre, à six pans, trouvée dans une incinération; au milieu d'ossements brûlés qu'elle renfermait, se trouvait un moyen bronze de Domitien; hauteur totale 0,24<sup>c</sup>; largeur 0,18<sup>c</sup>.

Le deuxième, intact également, est une coupe en verre opale avec bordure d'ornements s'alternant, couleur bleue et marron; douze médaillons, alternativement bleus et marrons entourent cette coupe; six en haut, six en bas, hauteur 0,10<sup>c</sup>; largeur à l'orifice 0,12<sup>c</sup>. La Société manifeste sa satisfaction de voir que les recherches de notre honorable collègue continuent à répondre à ses soins si intelligents et si persévérants.

M. Rollet présente un fragment de vase en pierre par lui trouvé au bord du rû de Brasles, lieu dit le fond de Lourdon, au bas du Savart-Galant. Ce fragment de vase, vient corroborer l'opinion émise par notre vice-président M. Barbey, dans les Annales de 1867, relativement à l'existence d'une villa romaine aux environs de cet emplacement.

M. Moulin, secrétaire, rend compte sommairement des trois derniers numéros de la *Revue de Champagne et de Brie*; il signale particulièrement le travail de notre ancien collègue M. Jozon: la Topographie du département de la Marne; l'Etude savante de

M. Paulin Paris sur François I<sup>er</sup> ; l'Inventaire des monuments mégalithiques de la province, pour lequel notre arrondissement fournit un respectable contingent ; l'Etude de M. Brisson, aidé de M. Dey, sur les Lichens des environs de Château-Thierry ; l'Archéologie préhistorique de M. Joseph de Baye et deux notes de M. Adolphe Varin, l'une sur le sculpteur Chapu, l'autre sur un tombeau érigé à Rome, dans l'église Sainte-Marie-du-Peuple, pour Jean de Montmirail, évêque de Voison.

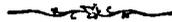
M. Mayeux recommande à la Société quelques-unes des mesures prises par la Société des antiquaires de Picardie, dont il analyse brièvement les travaux récents.

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

# TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1880





# FOUILLES DU COLLÈGE

DE CHÂTEAU-THIERRY.

Par M. BARREY.

Séance du 2 mars 1880.

## LES CORDELIERS ET LA PORTE BEAUVAIS.

Dans le courant de l'année 1877, des fouilles pratiquées dans la cour du collège de Château-Thierry, situé sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, mirent au jour des sépultures et divers objets en cuivre et en étain, ainsi que les substructions d'un mur assez épais que l'on soupçonna avoir appartenu aux anciennes fortifications de la ville. Cette découverte appela l'attention de notre Société, et je fus prié de vous faire un rapport sur ce qu'elle pouvait présenter d'intéressant.

Tous ces restes provenaient de l'ancien couvent des Cordeliers, situé à l'extrémité ouest de la rue, autrefois rue de Beauvais, puis des Cordeliers, du District et enfin de Jean de La Fontaine en l'honneur du poète, dont la maison natale se trouve précisément à côté. L'importance de ces débris est médiocre, mais ils nous amèneront par une déduction naturelle à vous parler d'une question topographique assez obscure à décider ; l'emplacement de la porte Beauvais dont il est souvent question dans notre histoire locale.

Tout d'abord, précisons l'emplacement qu'occupait le couvent des Cordeliers avant l'année 1803, époque à laquelle les bâtiments qui le composaient ont été transformés pour y établir l'école secondaire dont le gouvernement dotait l'arrondissement de Château-Thierry.

Antoine, fils naturel de Philippe-le-Bon et de Jeanne de Presle, dit le grand bâtard de Bourgogne, était seigneur de Château-Thierry qui lui avait été donné avec d'autres seigneuries, par le roi Louis XI. Voulant prouver son zèle pour la religion, il appela à Château-Thierry des prêtres de l'ordre de St-François, nommés Cordeliers de l'Obser-

vance ou Observantins, parce qu'ils faisaient profession d'observer plus strictement la règle de St-François que ceux appelés Couventuels et jouissaient encore d'une bonne réputation de zèle et de piété.

Il leur fit construire une église et un couvent au-dessous de son château, au bout de la rue de Beauvais, et obtint pour cette fondation des lettres-patentes du roi Charles VIII, datées à Tours du mois de septembre 1491 et enregistrées à la prévôté de Château-Thierry en 1492, par Michel Maulcroix alors prévôt.

Une bulle du Pape Innocent VIII, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1489, autorisa l'établissement, et l'église fut solennellement dédiée en 1496 par Jean Milet, évêque de Soissons<sup>1</sup>.

Cette église ou plutôt cette chapelle<sup>2</sup>, car elle n'avait pas une grande étendue, occupait le côté du midi vers la maison natale de La Fontaine à laquelle elle était attenante et dont elle n'était séparée que par une petite cour oblongue où se trouve aujourd'hui la gymnastique du collège. Cette situation se trouve parfaitement définie en un bail fait par M. de Grambert à M. Henriette, cité dans nos Annales, années 1870-71, page 57, et par les restes récemment reconnus par M. Morsaline, consistant en deux murailles d'une grande épaisseur, des corniches et ornements d'architecture, noyés dans les bâtiments qui viennent d'être démolis.

L'église était orientée de l'est à l'ouest suivant l'usage et paraissait porter les traces d'un incendie, probablement allumé pendant les guerres de la minorité de Louis XIV où Château-Thierry, pris par les pillards du duc de Lorraine, eut à subir toutes les rigueurs d'une ville prise d'assaut.

Le public qui désirait assister aux offices des religieux était admis dans l'église par une porte latérale donnant sur la petite cour du gymnase dont nous avons parlé; on y entrait de la rue par une porte en ogive qui existait encore il y a quelques années, et qui est figurée sur la lithographie de Deletain<sup>3</sup>, représentant la vue de la maison de La Fontaine.

A l'entrée, devant le portail, devait se trouver le cimetière des religieux. On y découvrit en effet une assez grande quantité d'osse-

1. Hist. de Château-Thierry, par l'abbé Hebert (mss.).

2. C'est ainsi que la désigne La Vallée. Récits d'un vieux chasseur.

3. M. Deletain a lithographié, de 1820 à 1830, plus de 50 vues de Château-Thierry et de ses environs. L'aspect d'un grand nombre des lieux qu'il a dessinés est déjà bien modifié, aussi ses lithographies offrent maintenant un certain intérêt.

ments humains et une vingtaine de petites dalles en pierre et en marbre, variant de 30 à 40 centimètres carrés, sur lesquelles se trouve inscrite l'épithaphe des défunts.

La plus ancienne est celle du frère Demarrest, mort en 1529, qui peut-être assista à la cérémonie de la consécration de l'église de son couvent ; elle est tracée en lettres gothiques dans un encadrement rectiligne sur une pierre tendre de 39 centimètres carrés et est ainsi conçue :

HIC MUN[ITU]S P[RECI]BUS  
GARDIANI VICA[RII]  
P[ROVINCI]ALIS PR[OCURATO]R FR[ATER] DIONI  
SIVS DEMARREST  
OBIIT 29 N. 1529.

Parmi les autres, nous reproduisons seulement celles qui sont les moins insignifiantes.

*Dalle de marbre brisée en deux, 38 large sur 27 de haut.*

Hic iacet  
V. P. F. Gabriel Ievfosse  
Sacerdos. et. predictôr  
Qui. officii. vicarii. Legris.  
Confescii. monialium ac  
Etiam guardiani binavice  
Laudabiliter functus est  
Obiit die 5 februarii 1661.

Hic iacet  
V. PE Alexander Maille  
Icdos Sacerdos. et. prædctor  
Qui. olim. magistri.  
Tavenum. vicarii. et  
Monalium. csessarii.  
Officiis. laudabiliter.  
Functus. est. obiit  
Die. 8. februarii. 1654.  
Requiescat. in. pace.

*Marbre noir. Dalle de 34 haut sur 37 large.*

*Plaque de marbre 35 larg. sur 27 haut.*

Hic jacet Vd. R.  
Matthæus de la  
Bauve, qui in hoc co  
Vetu, cuj est allumn.  
Et pluris in allis gar  
Dian fuit. et diffinitor  
Prœæ. obiit 25 Janu. 1681.

Et plus bas à la pointe :

Orate pro eo.

*Plaque de marbre de 35 larg. sur 35 haut.*

Hic jacet venerabilis  
Pater Leo Mabile  
Ter Guardianus bis sus  
Monialium confessor (sic)  
In hoc conventu iub  
Itatus vir aedification  
Is probae atove vere  
Pacifcus praedicator  
Veritatis obiit ano  
17.... mensis.....  
Die.

Au-dessus de ces tombes pratiquées à un mètre trente cinq centimètres de profondeur, se trouvait un dallage composé en carreaux de terre cuite.

A l'ouest, longeant le rempart de la ville dont il était séparé seulement par le chemin de ronde, se dressait le corps de logis principal renfermant les dortoirs, le réfectoire et les appartements du prieur, et vers le nord la cuisine et les communs annoncés par les substructions d'un ancien lavoir trouvé lors de l'établissement des fondations de la nouvelle aile ajoutée au collège.

Le cloître très-probablement était adossé au côté latéral de l'église et au mur de la rue.

Au milieu de ces bâtiments régnait une cour assez vaste et derrière les communs vers le nord, un jardin qui s'étendait jusqu'aux remparts de la ville.

Cette cour était fermée sur la rue par un mur assez épais dont nous avons trouvé les fondations à un mètre trente centimètres de

profondeur. Ce mur crénelé et défendu par des tours d'angle, suivait la ligne des fortifications intérieures sur le jardin jusqu'au corps de logis principal. Les fondations d'une de ces tours se sont retrouvées à l'extrémité de la clôture vers l'église.

Nulle trace de l'entrée du couvent ne s'est fait découvrir, mais elle devait exister dans le milieu du mur dont nous nous occupons et dans le style de la plupart des portes des monastères et des manoirs élevés dans le courant du xiv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, dès lors elle consistait en une porte charretière et une poterne à côté flanquées de deux tours ou plus simplement de deux contreforts extérieurs portant chacun une échanguette cylindrique ; un crénelage couronnait le tout ; les exemples de ces portes sont nombreux dans la contrée ; nous n'en citerons qu'un seul, la porte du petit manoir de Cuiry-Housse, canton de Braine, qui peut donner une idée de ce que pouvait être la porte des Cordeliers de Château-Thierry.

Joseph La Vallée qui, dans ses ouvrages, se plaît souvent à rappeler des faits relatifs à Château-Thierry qu'il a habité dans sa jeunesse, en racontant dans ses *Récits d'un vieux chasseur* un des épisodes les plus sanglants de la prise de la ville en 1544, s'exprime ainsi : « Chauvet, pour compenser par l'avantage de la position le nombre de ses adversaires, avait fini par se retrancher dans le couvent des Cordeliers. Les murailles de cet édifice étaient épaisses ; l'abord en était difficile. Les arquebusiers, placés à toutes les ouvertures, sur les toits, derrière les cheminées, frappaient d'une mort inévitable tous ceux que leurs regards pouvaient apercevoir. » Quoique auteur contemporain et un peu fantaisiste, La Vallée respecte toujours les traditions et ici, sa version confirme nos suppositions à l'égard du mur fortifié dont nous nous occupons.

La direction oblique de ce mur et les quelques mots qu'a laissés l'abbé Hébert sur la porte Beauvais sont, en les accordant, une révélation sur l'emplacement qu'occupait cette fortification, citons d'abord le manuscrit de l'abbé ; il est curieux au point de vue de certains détails topographiques.

« Cette rue (la rue J. de La Fontaine), dit-il, en 1804, est terminée par une place encore actuellement informe, mais qui vraisemblablement ne le sera plus longtemps. Elle a été diminuée depuis pour augmenter l'emplacement de l'école secondaire. D'un côté elle a la montagne du château qui ne présente pas un bel aspect et que les excavations qu'on y a faites pour extraire des pierres et du sable, rendent encore plus désagréable ; de l'autre côté est l'école secondaire établie au mois de septembre 1803 dans le couvent des Cordeliers qu'on a rajeuni et décoré pour cela.

On a détruit les bâtiments inutiles, le cloître et l'église qui faisaient suite aux maisons de la rue.

Le fond de la place ne présente qu'une large ouverture sur la campagne, occasionnée par la démolition qu'on fit, en 1798, d'une porte *murée* qu'on appelait la *porte de Beauvais*, de deux tours dont elle était flanquée et d'une grosse muraille qui fermait la ville de ce côté.

Le citoyen Levoirrier, commissaire du gouvernement près l'administration municipale d'alors, voulait rendre cette place intéressante et la faisait nommer *Place du Peuple*, mais maintenant en la faisant servir à l'embellissement de l'école secondaire, qui en formera le plus beau côté, on réussira plus sûrement à en faire un ornement pour la ville. »

Ainsi, l'on voit d'une part que la façade actuelle du collège sur la rue a été prise aux dépens de la place informe dont parle l'abbé Hébert, en rejetant dans la cour de l'établissement le mur de clôture du couvent et que d'autre part la porte de Beauvais occupait le fond de cette place, mais à quel endroit des murailles de la ville se trouvait cette porte ?

Le plan de Château-Thierry, déposé aux archives municipales, fait en 1769 uniquement dans un but fiscal et reproduit en réduction à titre de renseignement dans l'histoire de M. l'abbé Poquet, est tellement inexact, tant à l'échelle qu'à la forme, qu'il ne peut qu'égarer. Hébert, si exact et si précis en tout point, s'en plaint en plusieurs endroits de son manuscrit et notamment dans sa relation du siège de 1591. Ce plan du reste, en traçant par à peu près les tours et les murailles de la ville, n'indique pas même la place de la porte Beauvais qui n'y est nullement figurée.

Dans le plan réduit de M. Poquet, elle se trouve placée tout à côté de la tour du bastion nord du château ; mais outre que cette position sur le talus, en pente à cette hauteur, n'est pas possible, l'auteur paraît avoir pris pour cette porte une poterne qui se trouvait à cet endroit et qui servait aux communications du château avec la ville et avec le parc.

La porte de Beauvais, selon nous, se trouvait sur le prolongement de la rue actuelle presque en face l'allée du cimetière et dans la courtine qui, du château allait rejoindre la tour des Cordeliers, de manière à pouvoir être couverte à l'extérieur par le bastion du château, actuellement démantelé, qui se trouve au coin de l'allée du Cordier et dominée à l'intérieur par les ouvrages du château ainsi que par le mur crénelé du couvent.

Pour ceux qui ont étudié les fortifications du moyen-âge et se sont rendu compte des obstacles et des chicanes de toute nature que les stratégestes, avant l'invention de l'artillerie, amoncelaient sur tous les points de la défense, il sera facile de comprendre que la position de la porte de Beauvais ne pouvait être autre que celle que nous traçons, quand même la direction du chemin actuel ne l'indiquerait que d'une manière insuffisante.

Examinons, pour nous en convaincre, la construction et la position de la porte de la Barre, dite de St-Pierre, qui sert d'ouvrage avancé à la défense si bien entendue de l'entrée du château. Cette porte qui subsiste encore et qui est contemporaine de la porte Beauvais, nous montrera le système de défense adopté dans cette dernière.

La porte de la Barre est composée d'un chatelet carré, flanqué de deux tours, son ouverture au point le plus étroit est d'environ 3 mètres. Entre deux arcs en tiers-points coule une herse, défendue par des machicoulis percés dans l'intérieur de la chambre située au-dessus du passage et derrière laquelle roulait une porte à deux vantaux.

Dans cette chambre se trouvait le treuil de manœuvre de la herse dont on voit encore les rainures dans la muraille. Elle était ouverte sur l'intérieur de telle sorte que si l'assaillant parvenait à s'y loger, il lui était difficile de s'y maintenir, dominé par les défenseurs de la porte du château qui, à couvert, pouvaient lui décocher, à très-petite portée, une grêle de traits, flèches, viretons et carreaux.

Le mur crénelé qui formait la clôture des Cordeliers sur la rue, avait donc été construit en écharpe pour, concurremment avec les défenses avancées du château au bas des talus, défendre intérieurement la porte Beauvais que la description, quoique sommaire, de l'abbé Hébert, nous indique suffisamment avoir été pareille à la porte de la Barre.

Nous croyons en avoir assez dit pour justifier notre opinion sur la forme et la situation de cette partie importante, aujourd'hui détruite, des anciennes fortifications de Château-Thierry ainsi que sur le rôle du mur retrouvé dans le collège ; mur que, par cette raison, nous considérons comme la partie la plus attachante des fouilles de 1877.

A propos de la porte Beauvais, il resterait peut-être encore à parler de la partie de l'enceinte touchant aux Cordeliers, dans laquelle la brèche du siège de 1591 a été pratiquée, brèche qui entraîna la prise de la ville, mais nos Annales de 1875, page 176, comblent en partie cette lacune et nous renvoyons nos lecteurs à l'excellente étude de M. Guérin et à la pièce si importante qu'il nous a fait connaître pour la compléter.

Nous nous sommes déjà beaucoup écarté des fouilles du collège qui étaient le sujet que vous nous aviez imposé. Pour terminer, nous y rentrons en disant qu'au devant du collège, en exécutant les travaux de pavage sur la rue, les ouvriers ont déterré deux lampes, l'une à quatre et l'autre à six becs, deux chandeliers, un pilon, une agrafe de manteau, une cuiller longue, un porte-plat, un ornement de rampe d'escalier, le tout en cuivre, et deux plats en étain ; tous ces objets, d'un style qui accuse le xviii<sup>e</sup> siècle, ne présentent aucun intérêt ; ils paraissent avoir fait partie d'un dépôt de rebuts attendant le ferrailleur. Notre collègue, M. Adolphe Varin, leur a fait trop d'honneur en les dessinant, ses dessins toutefois nous resteront comme une preuve de son talent et de sa bonne volonté pour notre Société.

---

# LE PRIX DES GRAINS À CHARLY

DANS LA 2<sup>e</sup> MOITIÉ DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE (1740-1790).

Par M. le D<sup>r</sup> A. CORLIEU.

Séance du 6 avril 1880.

De temps immémorial il se faisait à Charly un commerce de grains assez important. Le marché avait lieu tous les jeudis sous la halle, qui a été démolie en 1841, et le blé y était apporté par tous les cultivateurs des environs. Le greffier du bailliage tenait un registre ou mercuriale sur lequel il inscrivait le prix du pichet de blé ou d'autres grains vendus tous les jours de marchés. Ce registre était coté et paraphé par le bailli de Charly. Le dernier greffier du bailliage de Charly a été Louis Boullenger.

Le blé se vendait au *pichet* ou *minot*. Le pichet mesure de Charly, pesait 48 livres 4 onces pour le blé de 1<sup>re</sup> qualité; il ne pesait que 48 livres pour le blé de 2<sup>e</sup> qualité. Le pichet ou minot, mesure de Meaux, pesait 50 livres 12 onces pour le blé de 1<sup>re</sup> qualité et 48 livres pour celui de 2<sup>e</sup>. Le pichet valait deux boisseaux, c'est-à-dire 26 litres 20 de notre mesure actuelle.

Pendant la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de 1740 à 1791, le beau blé s'est vendu au minimum 1 livre 13 sous le pichet (en 1744); c'est le plus bas prix auquel il ait jamais été coté. C'est en 1789 qu'il a atteint son prix le plus élevé, c'est-à-dire 9 livres 16 sous le pichet.

Ces cinquante années peuvent être divisées, quant à la récolte des grains, en bonnes, en moyennes et en mauvaises. Les bonnes années sont les suivantes :

1743, prix du pichet de blé de 1 <sup>re</sup> qualité, minimum	1 <sup>l</sup> 18 <sup>s</sup>
1744. ....	1 <sup>l</sup> 16 <sup>s</sup>
1756. ....	1 <sup>l</sup> 18 <sup>s</sup>
1742. ....	2 <sup>l</sup> 4

1750-1751.....	2 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>
1753.....	3 <sup>l</sup> 5 <sup>s</sup>
1754.....	2 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup>
1755.....	2 <sup>l</sup> 5 <sup>s</sup>
1760, 1761, 1762, 1763, 1766.....	2 <sup>l</sup> 8 <sup>s</sup> à 2 <sup>l</sup> 19 <sup>s</sup>

Les années médiocres sont celles dans lesquelles le pichet de beau blé s'est vendu 4 à 5 livres. Ce sont les suivantes :

1752.....	4 <sup>l</sup> 9 <sup>s</sup>
1767.....	4 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup> à 5 <sup>l</sup> 6 <sup>s</sup>
1769.....	4 <sup>l</sup> 15 <sup>s</sup>
1771, 1772, 1774, 1776.....	4 <sup>l</sup> 15 <sup>s</sup>

Nous compterons comme mauvaises années celles dans lesquelles le pichet s'est vendu au-dessus de 6 livres ; ce sont les suivantes :

1740, le pichet de beau blé s'est vendu	6 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>
1768.....	6 <sup>l</sup> 6 <sup>s</sup>
1770.....	6 <sup>l</sup> 2 <sup>s</sup>
1775.....	de 7 <sup>l</sup> 6 <sup>s</sup> à 5 <sup>l</sup> 4 <sup>s</sup>

L'année la plus mauvaise a été l'année 1789, la récolte de 1788 ayant manqué. Le pichet s'est élevé jusqu'au prix de 9 livres 15 sous au marché du 2 juillet, à 9 livres 16 sous le 23 juillet. J'ai raconté, dans mon Histoire de Charly (pages 97, 98) les difficultés qu'éprouva le seigneur de Charly, Henry de La Loge de St Brisson, pour faire approvisionner son marché. Voici le tableau sommaire du prix des grains vendus au marché de Charly pendant l'année 1789 :

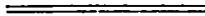
	Blé apporté sous la halle.	Prix du pichet.
23 avril	255 pichets	7 <sup>l</sup> 6 <sup>s</sup> à 7 <sup>l</sup> 17 <sup>s</sup>
30 avril	100	7 <sup>l</sup> à 7 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup>
7 mai	260	6 <sup>l</sup> 15 <sup>s</sup> à 7 <sup>l</sup> 11 <sup>s</sup>
14 mai	256	6 <sup>l</sup> à 7 <sup>l</sup>
20 mai	452	6 <sup>l</sup> 15 <sup>s</sup> à 7 <sup>l</sup> 14 <sup>s</sup>
28 mai	170	6 <sup>l</sup> 16 <sup>s</sup>
4 juin	115	7 <sup>l</sup> 4 <sup>s</sup> à 7 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup>
10 juin	195	6 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup> à 7 <sup>l</sup> 14 <sup>s</sup>
18 juin	115	7 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup> à 8 <sup>l</sup> 4 <sup>s</sup>
25 juin	200	8 <sup>l</sup> 2 <sup>s</sup> à 8 <sup>l</sup> 18 <sup>s</sup>
2 juillet	102	9 <sup>l</sup> à 9 <sup>l</sup> 15 <sup>s</sup>
9 juillet	203	9 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup>
13 juillet (lundi)	40	9 <sup>l</sup> 6 <sup>s</sup>

	Blé apporté sous la halle.	Prix du pichet.
16 juillet	140	8 <sup>l</sup> 48 <sup>s</sup> à 9 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>
23 juillet	117	9 <sup>l</sup> 8 <sup>s</sup> à 10 <sup>l</sup> 16 <sup>s</sup>
30 juillet	95 méteil	5 <sup>l</sup> à 6 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>
6 août	50 id.	4 <sup>l</sup>
13 août	96 id.	4 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup> à 5 <sup>l</sup>
20 août	71 id.	3 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup> à 5 <sup>l</sup>
10 septembre	71 id.	4 <sup>l</sup> 15 <sup>s</sup> à 5 <sup>l</sup> 5 <sup>s</sup>
24 septembre	143	4 <sup>l</sup> à 5 <sup>l</sup> 8 <sup>s</sup>
1 <sup>er</sup> octobre	130	4 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup> à 5 <sup>l</sup> 15 <sup>s</sup>

A partir de cette époque, le prix du blé fut celui des années moyennes et il varia de 5 livres 15 sous à 4 livres.

Sous le rapport démographique, il serait curieux de comparer le chiffre des naissances et des décès avec celui du blé, ce qui sera fait ultérieurement.

Aujourd'hui le prix des objets de consommation a doublé. En prenant le prix moyen du blé à 30 francs l'hectolitre, le pichet ou minot, qui représentait 26 litres 20 centilitres, serait payé 7 francs 86 c.



# NOTES

SUR

## PLUSIEURS ARMES ANCIENNES ET OBJETS EN BRONZE

DE L'ÉPOQUE GAULOISE

Trouvés dans le département de l'Aisne, sur le territoire de la commune de Crouttes, au lieu dit la plaine de Montclair ou Montelère, arrondissement de Château-Thierry.

Par M. Amédée VARIN.

---

Séance du 6 avril 1880.

---

La trouvaille ou découverte que j'ai faite à Crouttes a en plus de sa curiosité particulière une certaine importance pour notre département et surtout pour notre arrondissement de Château-Thierry, parce qu'au dire des savants qui s'occupent d'archéologie locale, il est très-rare de trouver des objets de bronze de l'époque gauloise dans nos contrées.

Je vais d'abord dire comment cette découverte a été faite :

Un jour un vigneron m'apporta dans sa casquette ces objets de bronze que je vous sou mets aujourd'hui, me disant que, comme il savait que je travaillais dans le cuivre, il m'apportait ces morceaux qui pourraient m'être utiles dans mon état de graveur.

Il les avait offerts au marchand de chiffons et de verres cassés qui vient faire sa tournée de temps en temps au village, mais il lui en avait donné si peu d'argent, pas même 20 sous, qu'il avait pensé à moi et me les apportait. Je fus un peu plus généreux que le marchand de chiffons et je lui offris de lui payer le double du poids de cuivre ; ce qui fut fait et conclu à condition qu'il me conduirait à l'endroit où il avait trouvé ces objets, car je ne pouvais savoir de lui s'il y avait, autour de cette trouvaille, des fragments de vases, de constructions, ou de tout autre objet qui pussent me donner quelque éclaircissement à ce sujet. — Je partis donc, le lendemain, avec

lui, au haut de la montagne, lieu dit plaine de Montclère, et je vis le trou qu'il avait fait la veille pour faire une plantation de vigne ; cette fosse avait environ de 60 à 70 centimètres de profondeur. Il n'avait ramassé que les gros objets : les haches, les pointes de lances, enfin ceux qu'il avait supposés avoir une valeur comme métal ; mais en cherchant et en fouillant moi-même avec attention je trouvai les menus objets qu'il avait négligés tels que les fragments de haches ou matars, d'anneaux, de bracelets, de faucilles, d'épingles, de boutons, etc., etc., mais sans trouver aucun vestige de poterie comme je l'avais supposé.

La terre glaiseuse était, en beaucoup d'endroits, verdâtre et empreinte d'oxidation de cuivre causée par la destruction d'une partie des petits objets qui avaient aussi disparu à force d'oxidation ; cette terre humide était mélangée de pierre et formait une espèce de macadam que l'on nomme caillasse dans le pays.

J'avais supposé, ce qui ne s'est pas réalisé, que je trouverais aux alentours des constructions ou des fragments de poterie parce que M. Bizeul de la Société académique de Nantes dit, dans son Mémoire sur de pareilles armes trouvées dans le département de la Loire-Inférieure, qu'elles étaient enfouies en terre dans des poteries et qu'il pensait par-là que les instruments tous brisés (comme ceux de Crouttes) selon l'usage du temps avaient été déposés là dans des vases, et en terre après une guerre et des arrangements ou trêves pour sceller, en quelque sorte, leurs serments de paix.

Mais n'ayant rien trouvé, ni poterie, ni autres objets que ceux de bronze après avoir fouillé à peu près à deux mètres tout autour, j'ai supposé que ce ne pouvait être qu'une cachette de fondeurs. D'autres indices dont je vais vous parler me font encore croire que je suis dans le vrai.

A propos des enfouissements des armes après cessation de guerre, voici ce que dit M. Bizeul dans son Mémoire sur les armes trouvées dans la Loire-Inférieure. A la première trouvaille M. Athénas, qui a le premier, en France, démontré, avec la richesse d'érudition et l'admirable rectitude de jugement qui le distinguaient que « cet  
« instrument de cuivre, sous forme d'un marteau taillant, est le  
« matar, arme particulière aux peuples de l'ancienne Gaule, et que  
« les dépôts, plus ou moins nombreux qu'on en a découverts, ont  
« pour motif la cessation de la guerre entre deux peuplades qui fai-  
« saient leurs traités de paix en enfouissant des armes dans le sein  
« de la terre, leur mère commune et l'une de leurs principales divi-  
« nités. On y avait trouvé les armes brisées en si petits morceaux

« qu'il ne pensait pas que ce fût l'effet du hasard et qu'on ne pouvait pas méconnaître l'intention qui a présidé à cette sorte de destruction d'instruments guerriers ; il paraît évident que cet enfouissement était un signe de paix jurée, et probablement une cérémonie religieuse dans laquelle les chefs des nations belligérantes déposaient et brisaient respectivement leurs armes. »

Ces fondeurs dont je vous parle plus haut étaient sans doute ces ouvriers ambulants parcourant la contrée de tribu en tribu ou plutôt de station en station comme nous voyons encore dans nos villages ces raccommodeurs de faïence, ces étameurs et chaudronniers, ces fondeurs de vieilles fourchettes et vieilles cuillères qui ramassent chez les habitants toute espèce d'objets détériorés ou démodés.

Des trouvailles semblables faites dans la Franche-Comté, le Jura, la Bretagne et qui sont au Musée Saint-Germain, ainsi que les morceaux de lingots, de saumons, jets ou culots de fonte de bronze que j'ai recueillis dans cette trouvaille de Crouttes me font tout-à-fait croire que c'était une cachette qu'un de ces industriels errants avait sans doute faite à un endroit remarqué par lui pour la retrouver ensuite, mais que les événements indépendants de sa volonté, la mort peut-être, a empêché de venir rechercher.

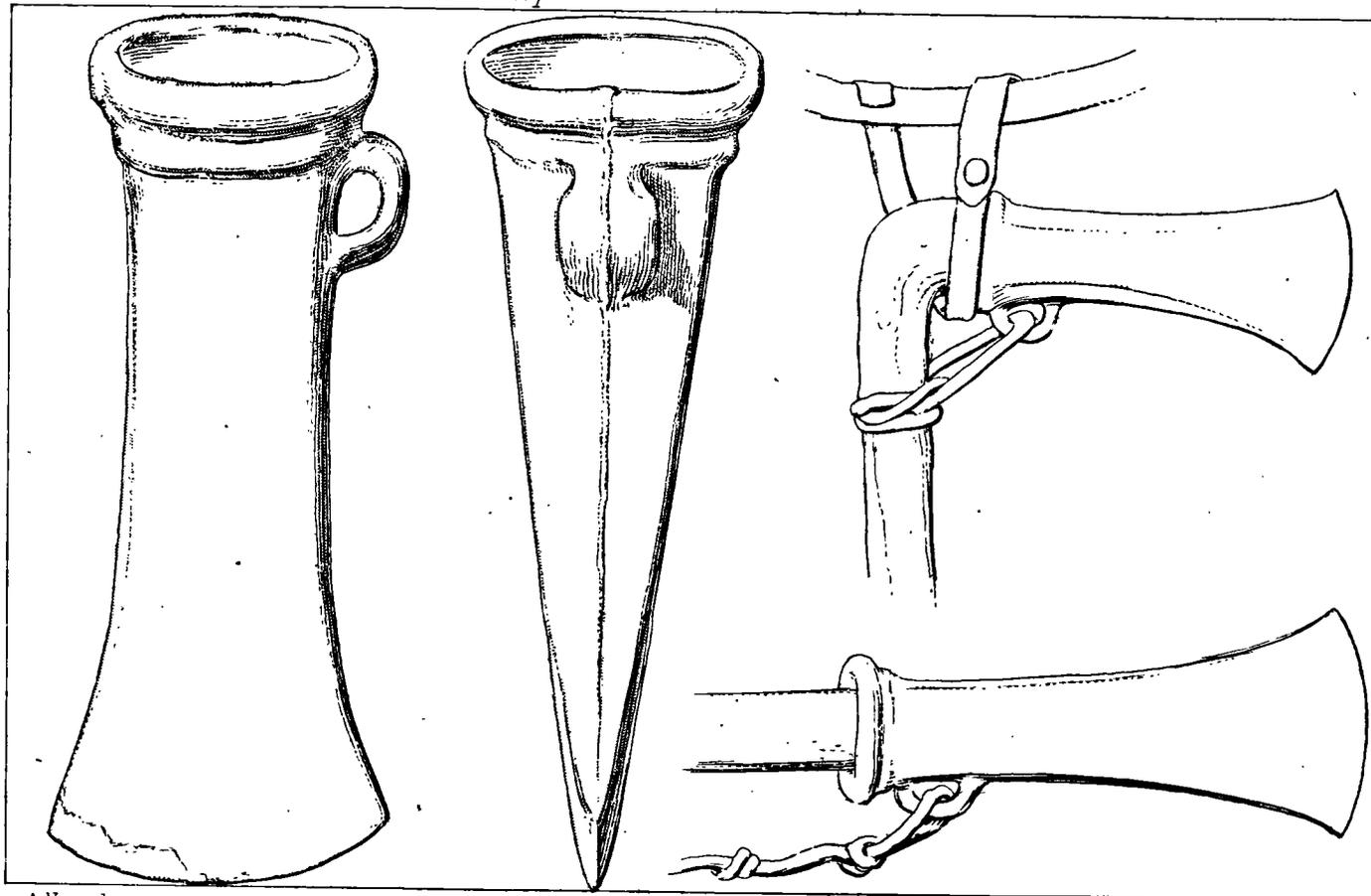
Ce n'était certainement pas un atelier de fondeur comme on en a retrouvé à Larnaud (Jura <sup>1</sup>) et en bien d'autres endroits, car il n'y avait ni outils, ni moules qui puissent servir à un atelier.

Maintenant en examinant de près ces *haches, matars, materis* ou *javelots* gaulois, on voit très-bien qu'ils étaient d'un métal fin, fondu ou coulé dans des moules en pierre ou en bronze ; on aperçoit la couture, la jonction du moule ou plutôt encore ce qu'on appelle la barbe du coulage. Au Musée Saint-Germain dans ces découvertes d'atelier, entre autres de celui de Larnaud (Jura) on voit des moules en parfait état et on en trouve plusieurs dessins dans des ouvrages d'érudits, tels que *les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, année 1827*, à l'article « moule des haches celtiques trouvées dans le Cotentin. »

A l'étude de ces moules, on s'explique parfaitement comment on opérât pour produire ces instruments, c'était à peu de chose près la même opération que celle qu'emploient nos étameurs de campagne pour fondre des cuillères de métal.

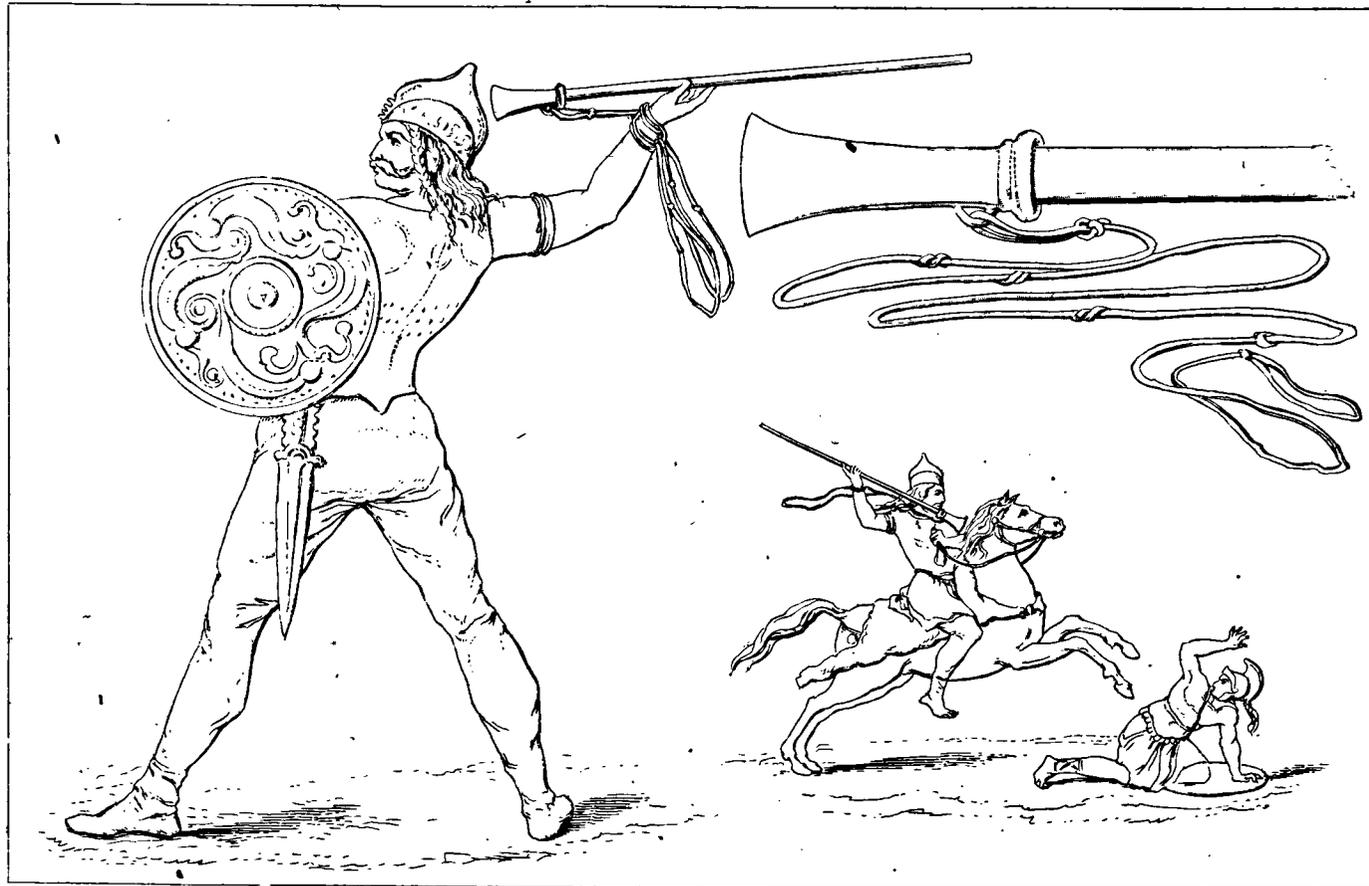
Aucun de ces objets, armes de guerre ou bijoux, n'est complète-

1. Voyez au Musée de Saint-Germain cette importante découverte dans la salle de l'époque anté-historique, habitation lacustre, (âge de bronze).



A Vann del et sc

Matars en bronze trouvés à Crouttes (Aisne)  
différentes manières d'emmancher ces armes



A. Varin del et sc

Manière de lancer le Matars au moyen d'une courroie qui servait  
à ramener l'arme dans les mains de celui qui l'avait envoyée.

ment entier, ils sont tous plus ou moins brisés, ce qui prouve encore selon moi qu'ils étaient destinés à la refonte.

Malgré le peu d'importance de certains fragments de ces objets on peut parfaitement restituer l'objet entier en comparant ces fragments avec les mêmes sujets qui se trouvent dans les Musées ou collections soit de Saint-Germain, de Cluny ou le Musée d'Artillerie, ainsi que dans les ouvrages traitant sur l'âge de bronze.

Ainsi vous verrez dans les dessins ou croquis accompagnant cette notice, ce petit morceau de bronze qui faisait partie d'une faucille et qu'il est facile de reconstituer, ces autres fragments de bracelet ciselé qui permettent parfaitement la reconstitution de l'objet en entier, ce morceau de manche de rasoir comme il en existe à Saint-Germain, des têtes d'épingles et autres menus objets de toilette, un manche d'un petit instrument qui a peut-être été un poignard ou un couteau comme on en a trouvé dans le lac de Biemme (Suisse). Je ferai remarquer que ce petit manche n'est pas un pas de vis comme on le suppose au premier abord. Quant aux pointes de lances ou hasta en forme de piques assez légères que l'on donnait aux soldats de premier rang (voyez Dict. de Rich. p. 313), on voit très-bien les trous où était la goupille pour les tenir à la hampe.

Maintenant, Messieurs, l'important selon moi, ce serait de prouver que ces instruments ne sont pas de simples hâches de guerre, emmanchées dans des manches en bois, coudé comme le disent plusieurs archéologues, mais bien des espèces de javelots, des traits que les guerriers lançaient à leurs ennemis et ces petites oreilles ou anneaux qui sont sur le côté sont faits pour passer une lanière ou longue courroie servant à ramener soi l'arme qui, sans cette précaution, aurait été perdue et en même temps une arme donnée à l'ennemi. Ils lançaient ce matars à la façon des javelots et le rattrapaient à la manière des habitants des Savanes quand ils vont à la chasse aux chevaux sauvages en se servant de lasso.

Et pour terminer je ferai comme M. Athénas que j'ai déjà cité plus haut, je rappellerai ici plusieurs passages des auteurs anciens relatifs aux armes de nos aïeux les Gaulois.

Je commencerai par indiquer le passage de César; qui, le premier, a nommé le matar.

Tite Live le suit immédiatement, il dit au livre 7, chapitre 24, de son histoire: *Et quod consul dum inter primores incartus agitatur, lævo humero matari prope trajecto cesserat parumper ex acie, etc.*

« Et parce que le consul, combattant témérairement aux premiers rangs, et ayant eu l'épaule gauche presque traversée par un

« matar, avait un instant abandonné le champ de bataille, etc.... »  
Ce consul était Popilius Lœnas, qui, dans cette affaire, l'an 405 de la fondation de Rome, mit en fuite les Gaulois et mérita l'honneur du triomphe.

Strabon nomme aussi le matar, dans son 4<sup>e</sup> livre. Il dit :  
και ρατιεις παλτονται. « Et la materis certain genre de trait ». Adrien Turnèbe, savant du xvi<sup>e</sup> siècle, commente ainsi ce passage, *adversariorum*, lib., IX, c. 7 : « *Materas autem subjiciebant, in Cæsare lego. Ita autem vocabatur jaculum linguâ gallorum, ut scribit Strabo και ρατιεις. Videri potest nomen gallicum quo sagittam hodiè capitatam appellamus matellatam per diminutionem, indè ortum esse.* » « Je lis dans César : Ils lançaient en-dessous des matars. C'était ainsi que se nommait le javelot, dans la langue des Gaulois, comme l'écrivit Strabon : Et la materis, certain genre de trait. C'est peut-être de là qu'est venu le nom français que nous donnons à la flèche à tête, appelée matellata par diminutif. »

Un passage de Sidoine-Apollinaire, livre 4, lettre 20, m'a paru se rapporter au matar gaulois, l'auteur décrit les armes des soldats du comte Sigismer, général des Goths. « *Lanceis uncatis securibusque missilibus dextræ refortæ, clypeis lævæ partem adumbrantibus.* » « Ils portent à la main droite des piques à crochet et des haches qu'on peut décrocher ; leur gauche est couverte d'un bouclier. » (Voyez mon dessin du gaulois lançant le matar).

Le commentaire de Savard, Paris, 1609, in-4<sup>o</sup>, ne dit rien sur les *secures missiles*, que je traduis par une périphrase, ne trouvant aucun mot, dans notre langue française qui rende le latin *missilis*. « Ces haches qu'on peut décocher comme une flèche, que sont-elles autre chose que le matar, espèce de hache qui porte une douille propre à recevoir une hampe, et qui, par là devient projectile ? »

Je crois, enfin, qu'on peut, avec quelque apparence de raison, reconnaître le matar dans le javelot que Virgile nomme *cateia*. Il dit au 7<sup>e</sup> livre de l'Eneïde, en faisant l'énumération des alliés qui composaient l'armée de Turnus :

Quique Rufras, Batulumque tenent, atque arva Celennæ,  
Et quos maliferæ despectant mœnia Abellæ,  
Teutonico ritu soliti torquere cateias.

(Virgile. En. LVII, vers 739).

« On y voyait aussi ceux qui habitent au pied des murailles d'Abella, célèbre par ses pommiers. Ils sont habitués à lancer le

« catéia à la manière des Teutons. » Isidore de Séville, *Drig.* lib. 18, c. 7 de hastis, explique ce qu'on entendait par *cateia* suivant Virgile, ou *caia* suivant Horace. Il dit : *Est enim genus gallici teli ex materia, quam maxime lenta, quæ jactu quidem non longe propter gravitatem evolat, sed quo pervenit, vi nimia perfringit. Quod si ab artifice mittatur recursium redit ad eum qui misit, hujus meminit Virgilius dicens.*

Teutonico more soliti torquere cateias.

« C'est une sorte de trait gaulois, d'un bois le plus pliant possible, qui, en raison de sa pesanteur ne peut-être lancé fort loin, mais qui brise avec une force extraordinaire ce qu'il atteint. S'il part d'une main exercée, ce trait revient à celui qui l'a lancé, c'est de lui qu'a parlé Virgile en disant : Accoutumés à lancer la catéia à la manière des Teutons. »

Cette citation me paraît s'appliquer parfaitement aux matars dont vous avez sous les yeux quelques exemplaires trouvés à Crouttes et qui emmanchés au bout d'une hampe longue et élastique, devaient, en effet, présenter un certain poids, et par ce poids lui-même, aquéraient une plus grande force de projection. On ne pouvait aussi les lancer qu'à une petite portée, et je ne serais pas éloigné de penser que l'auneau qu'on remarque dans tous les matars à douille intérieure ne servit qu'à attacher la courroie faisant revenir l'arme à la main de celui qui l'avait lancée : ce qui rendrait évidente l'identité du *matar* et de la *cateia*.

En effet, le matar ne pouvait guère s'enfoncer de manière à traverser la partie du corps qui recevait le coup ; nous avons vu plus haut ce que dit Tite-Live : « Le consul Popilius eut l'épaule gauche presque traversée par un matar. » *Lævo humero Matari propè trajecto*. Le coup était violent ; l'arme entamait et brisait, mais il est aisé de concevoir qu'au moyen d'une corde ou d'une courroie, celui qui avait lancé le matar pouvait l'arracher de la plaie, le ramener promptement à lui et le lancer de nouveau. De nouvelles observations viendront peut-être un jour appuyer cette opinion et nous convaincre que ces instruments n'étaient pas des haches, mais des espèces de *javelots* ou *traits* ; au besoin, on pouvait aussi les approprier à des haches en leur mettant un manche en bois recourbé, mais la ligature par le petit anneau n'en devait pas être très-solide.

---

# LES TROIS MARES DE LA LEVÉE

DE

## CHÂTEAU-THIERRY.

Par le Dr A. CORLIEU.

—

Séance du 5 mai 1880.

---

Avant 1766, la rivière de Marne baignait tout le côté sud de Château-Thierry, depuis le pont jusqu'à l'entrée occidentale de la ville. A cette époque, et de temps immémorial, la route d'Allemagne traversait la rue Basse de Château-Thierry, appelée aujourd'hui rue Saint-Martin.

C'est en 1766 que fut construite la Chaussée, qui est appelée actuellement la *Levée*, et qui coupa la rivière sur sa rive droite. Il resta ainsi un terrain qui fut occupé par des mares, au nombre de trois.

La première, en amont, était la plus petite. Elle était située à l'Est et voisine du pont. Elle avait été en partie comblée ; cependant elle contenait de la bourbe et de la vase provenant des égoûts d'une boucherie et d'une tannerie, situées dans le voisinage. Sa surface était couverte de conferves et de lentilles d'eau. Elle communiquait d'une part avec la rivière au moyen d'un aqueduc, d'autre part avec la seconde mare.

La seconde mare commençait à partir de la rue, appelée aujourd'hui *Rue Neuve*, à cause de son percement relativement récent, et occupait tout l'emplacement appelé *Champ de Mars*, depuis 1831. Elle était séparée de la première par une petite chaussée, vis-à-vis la *Rue Neuve*, et avait 117 mètres de long sur 43 de large d'un côté et 27 mètres de l'autre, — ce qui donne une largeur moyenne de 35 mètres. Il s'y jetait différents ruisseaux venant de la rue des Cordeliers (rue Jean de La Fontaine), de la Prison, de la Grande-Rue.

Cette mare n'avait de communication qu'avec la petite mare ci-dessus mentionnée. Sa profondeur était inégale ; elle variait de 2<sup>m</sup> 50 à 0<sup>m</sup> 75 et contenait au milieu jusqu'à 0<sup>m</sup> 80 de vase. Les bords étaient plantés d'arbres et remplis de plantes qui croissent près des eaux stagnantes. Le propriétaire de cette mare l'avait fait entourer d'une haie pour empêcher qu'on n'y jetât des immondices. Elle contenait beaucoup de grenouilles et un poisson abondant.

La troisième mare, qui était la plus considérable, était séparée de la seconde par la route dite de Soissons. Elle avait près de 200 mètres de long sur 58 mètres de large. On l'évaluait à cette époque à deux arpents et vingt-neuf perches. Des sources, des ruisseaux, qui descendent du coteau, des immondices de tanneries, de boucheries en constituaient la partie liquide ; on y jetait des débris de boucheries, les herbes inutiles des jardins, les immondices d'une partie de la ville. Elle communiquait avec la rivière à l'aide d'un petit aqueduc ou fossé.

Les immondices, les débris d'animaux morts, les herbes et feuilles en putréfaction donnaient lieu, dans les grandes chaleurs de l'été, à des exhalaisons infectes et malsaines, d'où des maladies fréquentes dans cette partie de la ville, des fièvres intermittentes, paludéennes, tierces, double-tierces, etc., rebelles au traitement, sujettes à des récidives fréquentes.

Depuis la formation de ces mares, le nombre des pauvres s'était accru à Château-Thierry ; les revenus destinés à les soulager étaient à peine suffisants. Au point de vue de la population, en comparant les quinze années antérieures à la formation de ces mares (1750 à 1765) avec les quinze années postérieures (1766 à 1781), on trouvait qu'il y avait eu dans la paroisse Saint-Crépin 177 morts de *plus* et 198 naissances de *moins* pendant cette seconde période de quinze ans<sup>1</sup>.

Au mois de septembre 1781, les bourgeois et habitants de la ville adressèrent leurs plaintes à leurs officiers municipaux. Le corps de ville s'assembla, un mémoire fut rédigé pour demander que les plaintes fussent portées au Roi lui-même ou à ses ministres. Le ministre transmit à la Société royale de Médecine les plaintes des habitants de Château-Thierry.

La Société chargea deux de ses membres, Jeanroi, docteur-régent de la Faculté de Médecine et l'abbé Tessier, de se rendre à Château-

1. C'est précisément tout le contraire de ce que dit M. l'abbé Poquet, dans son *Histoire de Château-Thierry*, t. II, p. 193, note.

Thierry. Le 17 août 1782, les deux membres délégués visitèrent la ville, examinèrent les mares, étudièrent la question et firent un rapport qui a été lu dans la séance tenue au Louvre par la Société royale de médecine, le 30 août 1782.

La conclusion fut la suivante :

« Parmi les moyens de remédier aux inconvénients des mares, il s'en présente deux : l'un, de leur procurer un écoulement perpétuel, de manière qu'il n'y séjourne aucune immondice et que toutes les eaux s'y rendent ; l'autre, de les combler entièrement. . . . Nous croyons que le comblement serait plus avantageux. . . . ; en même temps il serait nécessaire qu'on donnât de la pente aux ruisseaux qui sont près de l'Arquebuse et qu'on les dirigeât dans la Marne ; que la police ne laissât séjourner aucune ordure, et qu'on en disposât tellement les ruisseaux et les égouts, qu'ils pussent se rendre à couvert, les uns dans l'aqueduc qui est auprès du pont, et les autres dans celui qui est à l'ouest vis-à-vis d'un moulin. . . . <sup>1</sup> »

Malgré ce rapport, les mares ne furent pas comblées. En 1806, la question fut soumise au Conseil de la ville ; on vota un impôt ; on commença le comblement d'une mare, mais il fallut l'enthousiasme de la garde nationale de 1830 pour combler la mare du milieu et donner ainsi à la ville une place qui a pris le nom de Champ de Mars et sur laquelle s'élève le Palais-de-Justice.

1. Registres de la Société royale de Médecine.

---

**RAPPORT**  
SUR LA  
**RÉUNION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS**  
**A LA SORBONNE**  
EN AVRIL 1880.

Par M. J. MACIET, Membre titulaire.

---

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 1880.**

---

Les lectures faites cette année à la Sorbonne sur les sujets artistiques n'ont apporté aucun fait spécial se rattachant à l'histoire de notre contrée, mais elles nous ont montré ce qui se fait dans un grand nombre de départements pour la sauvegarde des objets d'art du passé, et pour la propagation de l'enseignement du dessin.

Notre Société ne poursuit pas spécialement un but artistique, mais il est impossible de s'intéresser aux vestiges du passé, aux monuments archéologiques, sans s'intéresser à leur forme et à leur beauté; il est d'autre part impossible d'être artiste sans admirer les belles œuvres anciennes, et sans devenir un peu archéologue; c'est ainsi que notre Société a groupé et réuni avec les amis de l'histoire et des antiquités, des artistes, peintres ou graveurs dont les œuvres figurent chaque année avec honneur au Salon de Paris. Nous avons donc, nous aussi, au sein même de notre Société notre section des Beaux-Arts et je ne sortirai pas du programme de nos travaux en vous indiquant les efforts qui se font dans toute la France pour répandre le goût des belles choses et pour enseigner à en produire de nouvelles. Ce sera pour notre Société un sujet d'émulation et aussi parfois l'occasion d'une légitime satisfaction en montrant que, dans la mesure de ses forces, elle a suivi le bon exemple si elle ne l'a pas donné.

Les lectures de la Sorbonne ont décrit des objets d'art précieux, noté l'avancement de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, renseigné sur la création des Musées provinciaux, discuté les attributions d'œuvres qui y sont conservées, reconstitué des biographies d'artistes anciens, raconté les efforts tentés pour faire connaître les œuvres d'art du passé au moyen des expositions rétrospectives et pour faire aimer celles du présent par des expositions modernes ; elles ont dit enfin ce qui se faisait pour créer des écoles de dessin et leur donner de bons modèles.

Les descriptions d'œuvres d'art sont nombreuses dans nos Annales. Médailles, croix et statues de nos églises, stalles de leur chœur, vitraux, tableaux, etc., ont été l'objet de monographies spéciales, ou ont été mentionnés et décrits dans le récit des excursions que les membres de notre Société entreprennent en commun. Nous préparons ainsi petit à petit les éléments d'un travail d'ensemble sur les objets d'art mobiliers contenus dans les monuments de notre arrondissement ; nous pourrions ainsi répondre à l'appel de l'administration des Beaux-Arts pour la grande publication qu'elle a entreprise, mais la besogne est longue et il est important que chacun de nous ne manque pas l'occasion, quand les circonstances le mènent dans une commune éloignée, d'aller voir ce que contient l'église pour nous le dire et pour que nos Annales en inscrivent la mention. A Château-Thierry même, on nous a fait espérer que l'Hôtel-Dieu réunirait ses richesses artistiques et archéologiques dans une salle où elles seraient aisément admirées. Il y aura là un inventaire curieux à établir avec les documents anciens sur l'origine de ces objets.

Notre Société a eu l'honneur de créer le Musée de Château-Thierry en réunissant les œuvres d'art qui y sont aujourd'hui contenues, et avant tout en prenant l'initiative de l'acquisition de la maison de notre Delafontaine qui les abrite. Ici encore elle a fait son devoir ; mais ne reste-t-il pas encore quelque chose à faire à ceux de ses membres qui font partie de la municipalité ? Ne pourraient-ils obtenir que la ville accordât une certaine somme chaque année pour faire de nouvelles acquisitions, ne fût-ce qu'une somme de trois cents francs, comme celle qui est accordée pour les achats de la Bibliothèque ? Quelque faible que soit cette somme, je vous garantis, par mon expérience, qu'elle peut parfois suffire à acquérir des œuvres ayant un intérêt très grand pour notre histoire locale, ou des pièces pouvant faire comprendre l'histoire de l'art et l'histoire proprement dite, l'histoire sans épithète, dans tous les temps. Une statuette égyptienne, un vase grec, une sculpture du Moyen-Âge, un

portrait de la Renaissance, une divinité Chinoise ou Indienne précisent singulièrement les enseignements du professeur d'histoire ou de géographie, et l'objet original avec sa vraie forme, sa couleur, le prestige de son ancienneté, frappe bien plus l'élève que les gravures des livres. Que de vocations peuvent s'éveiller ainsi ! Mariette, qui est aujourd'hui une des gloires de notre pays par ses grandes découvertes en Egypte n'a-t-il pas senti, comme lui-même l'a raconté, n'a-t-il pas senti sa vocation s'éveiller en voyant les quelques monuments Egyptiens que possède le Musée de Boulogne-sur-Mer, sa ville natale ? Une somme aussi faible que celle de 300 francs ne peut suffire à faire des acquisitions de chefs-d'œuvre, mais elle est suffisante pour acheter de temps en temps quelques petites œuvres vraies, quelques spécimens ; elle serait aussi suffisante, en montrant que la ville fait quelque chose pour son musée, pour stimuler le zèle des donateurs et la bonne volonté de l'administration des Beaux-Arts ; il n'y aurait aucun inconvénient, bien entendu, à ce qu'elle fût supérieure, nous ne nous en plaindrions pas, mais il faut peut-être nous faire modestes pour réussir.

Les lectures et les discours de la Sorbonne ont insisté sur la nécessité de bons catalogues pour les Musées. Ici nous sommes en faute, nous n'avons pas de catalogue, mais nous avons des excuses légitimes, nous ne possédons encore que trente tableaux. Faillait-il faire un catalogue qui, tout réuni, n'aurait compris environ que 150 numéros ? Nous avons préféré attendre plus de richesses, en suppléant au catalogue par des inscriptions placées sur chaque objet, et si quelques-unes manquent encore, c'est un oubli qu'il sera facile de réparer bientôt.

Les biographies d'artistes n'abonderont jamais dans nos Annales et ce n'est pas notre faute ; il est né autrefois peu d'artistes dans notre pays. M. Henriot nous a raconté la vie et les œuvres du sculpteur Gauthier qui a travaillé en ce siècle pour notre ville ; je me réserve toujours de vous entretenir du peintre du xvii<sup>e</sup> siècle Revel, qui est notre compatriote, mais comme M. de Chennevières a parlé de lui dans ses *Peintres Provinciaux*, il faut avoir à dire quelque chose de neuf sur son compte ; j'ajouterai en effet à sa biographie, mais j'attends, pour être tout à fait complet, qu'une publication en cours, la publication des procès-verbaux de l'Académie de peinture et sculpture soit plus avancée ; elle me donnera quelques renseignements ou au moins quelques dates.

Pour montrer que notre Société ne néglige pas ce genre de recherches, je saisis cette occasion de vous transcrire une note sur Jean-

Louis Boileau, artiste originaire de Fère-en-Tardenois. Je ne connais rien de plus sur lui. Était-il peintre, était-il architecte ? Je l'ignore et je vous transmets, sans pouvoir y ajouter de commentaire, le document tel que je l'ai trouvé dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*. (2<sup>e</sup> année. Octobre 1876. Page 32).

Dossiers des pensions payées par le Roi établis en 1780.— Archives Nationales 0,666 à 0,688.

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sainte-Marie, de Fère-en-Tardenois, du diocèse de Soissons :

« Le dix-huitième de juin mil sept cent quinze est né et le vingt-deux du même mois a été baptisé Jean-Louis, fils de maître Louis Boileau, conseiller du Roi au Présidial de Soissons, maire et subdélégué de Fère, et dame Magdeleine Degent, sa femme. Le parrain, maître Jean Guerin, Conseiller du Roi, commissaire de police et commissaire enquesteur et examinateur au Châtelet de Paris ; la marraine dame Geneviève De la Fillet, femme de maître Louis Boileau, conseiller procureur du Roy au grenier à sel de Fère, qui ont signé avec nous... Controllé le 20 janvier 1743. »

« Pension de 600 liv. à lui accordée, le 6 May 1763, à titre de retraite en qualité d'ancien dessinateur des Bâtiments du Roi. »

Je vous l'ai dit, les lectures de la Sorbonne nous ont parlé des expositions artistiques soit rétrospectives, soit modernes qu'a vues la Province. Certes, notre ville pourrait faire une intéressante exposition, nous connaissons chez les amateurs de notre pays, chez les membres de notre Société, de nombreuses et curieuses pièces et il n'est pas besoin de vous rappeler les noms des artistes de grand talent qui forment presque ce qu'on pourrait appeler avec quelque emphase l'Ecole de Château-Thierry : Henriot, Pille, Lhermitte, Bligny, les Varin, etc., sans compter ceux qui sont venus y chercher leurs inspirations comme Masure et Dardoize, sans compter ceux que vous connaissez bien, qui ne veulent pas se dire artistes, qui se disent seulement amateurs, et dont les œuvres sont fort intéressantes. Ils nous prêteraient tous leurs œuvres, nous n'en doutons pas ; nous aurions donc les éléments d'une exposition ancienne et moderne que plus d'une grande ville pourrait nous envier. Malheureusement notre ville est petite, une exposition entraîne des frais, elle nécessite un local. Le prix des entrées couvrirait-il les frais de vitrines, les frais d'installation, de garde, de transport ? Cette question financière est bien prosaïque au milieu de ces questions artistiques ; il est malheureusement impossible de n'en pas tenir compte.

Pourrait-on, à l'occasion d'une fête de Jean Delafontaine, organiser une exposition ? Quel local aurions-nous ? Nous donnerait-on l'Hôtel-de-Ville ? Serait-il assez grand ? La maison de Jean Delafontaine suffirait-elle ? Faudrait-il attendre les vacances pour obtenir le local du collège ? Je laisse au temps et à vos délibérations le soin de trancher toutes ces difficultés, avec la conscience que si nous ne pouvons dans ce cas arriver au résultat qu'ont obtenu beaucoup de villes de province, il n'y aura pas de reproche à adresser à notre bonne volonté, il faudra s'en prendre à la force des choses.

Dans les questions d'enseignement du dessin, ce sont nos collègues artistes qui sont compétents, et je me garderai bien de me substituer à eux. D'ailleurs, notre Société n'a peut-être pas à prendre à ce sujet une initiative qu'on ne lui demande pas et pour laquelle elle n'est pas constituée. Et pourtant lorsqu'une Société se consacre à faire connaître et à sauver de l'oubli les belles œuvres du passé, lorsqu'elle fonde un Musée, lorsqu'elle compte parmi ses membres des artistes distingués, peintres, graveurs, sculpteurs, cette Société devient forcément la réunion la plus apte à s'intéresser à l'enseignement du dessin, à en apprécier toute la valeur, à en répandre le goût. Le dessin est utile à tous, et il ne faut pas le considérer comme un simple amusement d'oisifs ; le dessin est plus que l'écriture le premier instrument de ceux qui travaillent ; tous les ouvriers en ont besoin, menuisiers, serruriers, cordonniers, tailleurs, etc., etc., le jardinier s'en sert pour arrondir un massif, le paysan pour tracer un sillon ou comprendre la forme de l'outil qu'il répare, toutes les femmes en ont besoin pour les ouvrages de couture, et que vous dirai-je des Archéologues ! Combien le dessin leur est indispensable, vous le savez tous, et nous, qui ne dessinons pas, combien nous regrettons de ne pas avoir appris à le faire jadis, quand nous voyons les croquis si remarquables que nous apportent souvent nos collègues plus habiles !

Les chambres ont considérablement accru depuis deux ans les fonds dont va pouvoir disposer l'administration des Beaux-Arts pour acheter des modèles, subventionner les écoles, envoyer des inspecteurs du dessin. L'urgence de ces mesures était démontrée par les progrès faits par les étrangers dans les industries d'art, elles vont très probablement être encore développées, et notre ville ne doit pas rester en arrière de ce mouvement. Peut-être notre Société pourrait-elle intervenir comme elle le fait pour l'enseignement de l'Histoire par des prix ou au moins par la distribution des gravures intéressantes qui auraient paru dans ses Annales ? Ce sont là des questions

à étudier, et dans lesquelles la voix de notre trésorier est prépondérante. Si notre Société n'intervient pas directement, elle se doit au moins à elle-même d'insister auprès de ceux de nos collègues qui font partie des Conseils municipaux ou qui sont membres de l'enseignement, elle doit insister pour qu'ils donnent à cette étude toute l'importance qu'elle mérite et aussi, car il faut toujours en revenir là, tous les subsides qui lui sont nécessaires.

Dans cet ordre d'idées l'initiative de notre Société a déjà été utile en créant un Musée ; j'insistais il y a quelques instants sur l'importance de cette fondation comme complément de l'enseignement historique et géographique, il est inutile d'insister sur son importance au point de vue de l'enseignement du dessin car, bien entendu, notre Musée devrait être par sa classification et le choix de ses acquisitions, l'auxiliaire du maître pour faire comprendre le beau dans toutes les formes qu'il a prises dans les diverses civilisations. Les moulages et les modèles graphiques en leur teinte grise ou blanche donnent des reproductions exactes des grands chefs-d'œuvre, et nous sommes heureux de les posséder ; mais des œuvres originales même de mince importance, comme les ressources d'une petite ville permettraient d'en acheter, donnent la couleur, donnent la vie, si on peut s'exprimer ainsi en parlant des vestiges morts des siècles passés. Elles permettent de mieux comprendre toute la beauté de ces chefs-d'œuvre que nous n'entrevoions qu'à travers de froides reproductions.

Après tout cet exposé où j'ai négligé de parti pris les questions de musique traitées à la salle Gerson, puisqu'elles ne sont pas de notre compétence, après tout cet exposé qui m'a amené à faire comme l'examen de conscience de ce que nous avons fait au point de vue artistique en le comparant à ce qui se fait à côté de nous, dans les autres villes de la Province, j'arrive à cette conclusion que notre Société a sérieusement agi dans la mesure de ses ressources, qu'elle a développé le goût et le respect des belles choses, que si elle n'a pu faire plus dans bien des cas, il ne faut s'en prendre qu'à ses conditions d'existence dans une ville de 6,000 âmes, j'ai constaté la bonne volonté de ses membres, mais j'ai constaté aussi que cette bonne volonté avait encore un large champ où s'employer. Nous pouvons conjecturer par ce qui a été fait que les ouvriers ne manqueront pas pour continuer et développer ce que vous avez commencé.

---

# NOTE SUR UN GAUFRIER

Par M. BARBEY.

—  
Séance du 6 juillet 1880.  
—

## RAPPORT AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen du Comité des travaux historiques, section d'archéologie, le moulage et la photographie des deux faces intérieures d'un gaufrier que je crois du xv<sup>e</sup> siècle : le moulage ayant été pris à l'intérieur et la photographie ayant été prise sur le moulage et non sur l'instrument, les images moulées et photographiées présentent le dessin exact de la gaufre telle qu'elle sortait du gaufrier après avoir été cuite.

Les palettes du gaufrier sont en fonte de fer retournée et les pinces en fer forgé, mais à ces dernières manquent l'anneau et le crochet qui, dans nos cuisines modernes, sert à les fermer quand la pâte liquide a été répandue dans les palettes en sorte qu'il faut, après cette opération, serrer les deux tiges de l'instrument avec les mains pendant la cuisson. Ces appendices existaient-ils ? Ont-ils été limés ? Je l'ignore, mais je joins à cette communication le dessin que j'ai fait de l'instrument dans son entier, pour donner une idée de l'état dans lequel il se trouve.

Dans l'état actuel, quoiqu'il soit bien usé sur les bords, on peut encore avec quelques précautions s'en servir utilement ; j'ai, dans cet antique ustensile, fait confectionner plusieurs douzaines de gaufres que j'ai offertes à mes collègues de la Société archéologique de Château-Thierry auxquels j'ai procuré le plaisir de goûter de la pâtisserie identique, au moins quant à la forme, à celle du xv<sup>e</sup> siècle.

J'hésitais à faire au Comité une communication que je considérais comme peu digne de l'occuper, mais j'y ai été engagé par une auto-

rité que vous ne récuseriez pas, celle de mon savant ami et condisciple, M. Quicherat.

En effet, ce gaufrier offre certaines particularités qui le rendent intéressant.

Sur une face, sont représentées les armes de Bourgogne, surmontées d'un objet que j'avais pris pour le bonnet ducal mais que M. Quicherat m'a dit être le fusil ou briquet dont le duc Philippe-le-Bon fit son emblème et que Charles-le-Téméraire conserva dans sa devise.

Sur l'autre face, sont les armes de France aux trois fleurs de lys deux et une.

Autour des deux écus règne une inscription que je n'ai pu déchiffrer : aux quatre coins de chaque face se trouve une fleur de lys qui, comme celles de l'écu, est très-nettement épanouie.

J'avais pensé tout d'abord que ces armes de France et de Bourgogne ainsi réunies, permettaient de supposer que l'ustensile avait été fabriqué en vue de glorifier une réunion de la Bourgogne à la France, mais s'agissait-il de la réunion de 1477 à la mort de Charles-le-Téméraire ou de celle de 1361 sous le roi Jean, à la suite du décès de Philippe de Rouvre ? L'observation de M. Quicherat, relative au fusil, ne me permettait pas d'adopter la réunion de 1361, puisque cet emblème n'a été adopté que par Philippe-le-Bon et conservé par Charles, ce serait donc après la mort de ce dernier qu'il faudrait fixer la fabrication du gaufrier.

L'association de ces deux écus indiquerait-elle une alliance de Bourgogne et de France ? Or Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire ont eu pour première femme, le premier, Michelle, une fille de Charles VI et le second, Catherine, une fille de Charles VII, de sorte que cet indice ne tire pas de l'embarras du choix.

D'un autre côté, l'épanouissement des fleurs de lys peut encore faire douter que le second écu porte les armes de France et alors à qui peuvent-elles appartenir ?

L'inscription, si toutefois elle n'est pas une grossière imitation de caractères gothiques sans valeur, pourrait éclaircir tous ces mystères, mais pas plus que moi aucun des patéographes auxquels elle a été soumise, n'a pu la déchiffrer. Est-elle écrite en Flamand, en Allemand, en Wallon ? A coup sûr, elle ne me paraît pas en Français ? Est-ce une devise de loyauté, une devise galante ou gastronomique, ou simplement le nom du fabricant ou l'adresse du pâtissier ? Je ne sais qu'en penser, mais un point sur lequel il est, je crois, facile de tomber d'accord, c'est que le style et la tournure du dessin accusent nettement le xv<sup>e</sup> siècle.

Ce gaufrier provient du château de Varennes, canton de Condé, près Château-Thierry, dans les greniers duquel il se trouvait mêlé à un lot de vieilles ferrailles qui ont été vendues à un brocanteur qui l'a mis dans une vente publique où j'en ai fait l'acquisition il y a déjà quelques années.

Depuis longtemps je l'aurais soumis au Comité si j'avais pu trouver une solution à toutes les questions que je viens de poser.

Toutefois, quoique cet objet soit de peu de valeur, comme je pense qu'en matière d'antiquité tout est bon à noter et que je n'ai pas remarqué de gaufrier au musée de Cluny, si le Comité pensait qu'il put figurer dans l'une des vastes cheminées de ce musée parmi les ustensiles de cuisine anciens dont elles sont accompagnées, je serais heureux de le lui offrir.

Veillez agréer, etc.

---

# OULCHY-LE-CHÂTEAU

Par M. MAYEUX.

Séance du 3 août 1880.

Revoir et visiter les lieux où s'écoula notre enfance est chose douce, c'est pourquoi je viens avec plaisir vous parler d'Oulchy et de son château.

Quoique Oulchy ne se trouve point dans notre arrondissement, son importance comme capitale de l'Orceois et sa situation entre les deux cantons de Fère et de Neuilly, c'est-à-dire entre le Tardenois et le Valois, peuvent bien nous permettre de le considérer comme nôtre.

En attendant que Oulchy trouve son historien, j'essaierai d'abord de vous intéresser en esquissant la description des ruines actuelles du château, en y restituant au moyen des souvenirs et de la tradition ce qui, depuis un siècle, a pu disparaître des restes de ce vieux manoir.

Nous n'avons aucun dessin qui nous donne une idée de l'aspect général du château. On conserve au presbytère un petit plan d'ensemble du bourg et du château, portant la date de 1812 ; mais ce n'est qu'un plan parterre avec simples lignes de contour, sans indication ni légende explicative ; nous le joignons à cette notice.

Il faudrait peut-être remonter aux temps préhistoriques pour trouver l'origine d'Oulchy. L'aspect du pays, sa configuration et les accidents du sol, laissent le champ libre à bien des suppositions. Il est présumable que les premiers habitants d'Oulchy, comme ceux des petits villages qui bordent la rivière d'Ourcq, tels que *Breny*, *Armentières*, *Nanteuil*, *les Crouttes-sous-Cugny*, etc., avant de se bâtir des maisons ont utilisé, pour en faire leurs demeures, ces grottes si nombreuses dans cette partie de l'Orceois, connues aujourd'hui sous le nom de *crouttes*, *creuttes*, *boves* ou *bovettes*.

Ces souterrains creusés sans peine dans le calcaire grossier ser-

vaient d'asile aux hommes et aux animaux domestiques à la fois. Quand la civilisation et les bienfaits de la paix permirent à l'homme de se bâtir une maison au soleil, en plein champ, ces grottes servirent à l'usage d'étables, de bergeries ou de celliers, comme on le voit encore de nos jours, d'où leurs noms de *boves* et *bovettes*, relativement modernes.

En effet, ces grottes, dont tant de savants se sont occupés, n'existent nulle part en aussi grand nombre et dans de plus grandes dimensions que dans le canton d'Oulchy et sur les rives de l'Ourcq ; elles pouvaient donc abriter de nombreuses familles Troglodytes ; d'accord en cela avec M. Watelet, de Soissons, qui prétend que les *boves du Beau-Moulin ont été habitées par des tribus Troglodytes*, et avec M. Fleury de Vorges qui, dans son *Etude sur les villages souterrains de l'Aisne*, dit : *Que l'on devrait compter parmi les noms à signification Troglodyte*, notamment *Oulches, Oulchy-le-Château, Oulchy-la-Ville et Cugny-les-Oulches*.

Mais il fallait trouver au centre de cette région un lieu de refuge facile à défendre, un point de ralliement pour ces populations éparées ? De là *Oulchy* et son *château*.

Les différents auteurs qui ont parlé d'Oulchy en disant : Capitale de l'Orceois, pays arrosé par la rivière d'Ourcq, semblent confondre dans une même étymologie *Oulchy* et *Ourcq*, comme si ces deux mots n'étaient pas distincts.

D'après M. l'abbé Pécheur, on trouve comme éléments du mot Oulchy : *Uchs*, qui signifie hauteur, et *el* eau, c'est-à-dire *lieu élevé au-dessus des eaux*, définition applicable à Oulchy.

Mais pourquoi ne pas s'arrêter à *Olca* ou *Occhia* en français *Oulches, Ouches*, vieux mots encore en usage en Bourgogne et dans le Nivernais, comme aussi en Normandie, lequel s'entend, d'après Ducange, *d'un lieu fertile, planté d'arbres, non cultivé, défendu par des haies, par des fossés ou des pentes abruptes*. N'est-ce pas là encore la définition qui convient à Oulchy-le-Château et à Oulchy-la-Ville, à Cugny-les-Oulches qui semblent émerger au-dessus des bas-fonds de la vallée ou des plaines cultivées qui les entourent, avec leurs vergers ou courtils, véritables oasis de verdure et d'ombrages.

L'emplacement du château ne se trouve point dans la vallée de l'Ourcq à proprement parler, mais dans un repli au confluent du rû venant du Grand-Rozoy et débouchant à Breny après avoir reçu les eaux des deux petits affluents, l'un de la Tournelle, à l'ouest, et l'autre du vallon venant d'Oulchy-la-Ville, nord-ouest à l'entrée du bourg.

La position du château d'Oulchy qui commandait la Grande-Chaussée romaine, allant de Soissons à Château-Thierry, lui donnait une certaine importance, nonobstant son peu d'étendue relative et ses modestes constructions, surtout si on le compare à ces grandes forteresses dont les ruines imposantes semblent pour longtemps encore, défier les injures du temps, comme Coucy, Fère et surtout notre vieux fort mérovingien de Château-Thierry.

La surface totale du château d'Oulchy ne dépasse pas deux hectares ou environ, en y comprenant les fossés ; sa forme est en partie elliptique, un peu arrondie à l'Est.

Le front de défense des fortifications, face au Sud, se composait d'une haute muraille bâtie à pic sur la roche et flanquée de tours se reliant entre elles à des distances inégales. Les tours qui apparaissent encore ont perdu leur parement en grès.

A l'angle Sud-Ouest et dominant tout l'ensemble de sa masse, s'élevait une haute tour carrée appelée le *Donjon* qui se voyait encore en 1812, époque où elle fut démolie, pour les matériaux être employés à la construction de plusieurs maisons du bourg.

Cette tour féodale d'où relevaient une foule de fiefs, étendait sa juridiction sur un grand nombre de vassaux du Valois, du Tardenois et du comté de Soissons jusqu'à Braine.

Comme preuve de la solidité de ces murailles, on cite ce fait : Il y a quelque soixante ans, un pan de mur long de quinze mètres sur deux mètres d'épaisseur glissant de la roche qui le supportait, descendit en un seul bloc d'une hauteur de cinq ou six mètres gardant à peu près sa position verticale sans qu'il s'en détachât une seule pierre. Un orme d'assez bonne grosseur, enraciné dans la muraille, se maintint encore debout durant de longues années, sans que le robuste végétal parut souffrir de sa nouvelle position.

Le côté de l'Est du château est celui où il reste moins de traces des anciennes fortifications ; plus de tours, que des ruines. De simples murs de clôture le séparent des fossés comblés en majeure partie.

Une remarque à faire. C'est qu'il existait de ce côté, à cinquante mètres des murailles et en contre-bas, un enclos de vignes, appelé : *Vigne de M. le Prieur*, situé à mi-côte avec exposition du Midi ; on y communiquait des jardins du château par un pont jeté par dessus les fossés. Des anciens d'Oulchy peuvent avoir vu ce passage ainsi que plusieurs fausses portes ou arcades, aujourd'hui disparues.

A part l'Eglise, qui date du XI<sup>e</sup> siècle et mérite un article spécial, il n'y a rien de bien remarquable dans les constructions que l'on

voit encore existantes sur la plate-forme du vieux château. Elles sont relativement modernes et datent du xvii<sup>e</sup> siècle ; depuis de longues années on donne à leur ensemble le nom de *Prieuré* ou *Prioré*.

C'est d'abord un vaste bâtiment, ayant sa façade à l'Ouest, perpendiculaire à l'Eglise qu'il joint avec deux perrons en pierre à deux révolutions, veufs de leurs rampes.

La monographie de l'Eglise d'Oulchy qui avait le titre de *Collégiale* est réservée à notre vice-président, M. Barbey, qui en a fait une étude spéciale ; il saura, à l'aide de son habile crayon et de sa plume si compétente en détails d'architecture, vous intéresser à ce monument qui vient d'être restauré en partie d'une façon intelligente, grâce à la générosité des habitants et au zèle de M. Quinquet de Monjour, maire d'Oulchy.

Le principal accès du château, pour ne pas dire l'unique, se trouvait au Nord, à la suite d'une avenue plantée d'ormes séculaires, s'embranchant sur la route de Soissons, et connue sous le nom d'*Allée de M. le Prieur*.

La porte du château avec pont-levis, autant qu'on peut en juger d'après la construction de l'arche actuelle qui sert de passage, était défendue par deux tours dont l'une, à gauche, avec meurtrière, bien conservée, sert de cachot au dépôt de sûreté du canton ; l'autre tour, côté Ouest, a disparue entièrement ainsi que l'ensemble des murs et des tours qui dominaient le bourg. Les matériaux ont servi à élever sur l'emplacement des ruines, des habitations avec jardins en terrasses, servant comme de contreforts à la masse restée debout. Il est probable que si des fouilles étaient pratiquées dans les flancs de ces ruines, face Ouest, on découvrirait l'entrée d'anciennes *creuttes* qui, sans doute, s'enfonçaient jusque sous le château, comme les vastes boves qui se voient encore en face dans la plupart des maisons et des fermes de la rue, où elles servaient de bergeries aux magnifiques troupeaux de M. Conseil-Lamy, dont le nom a figuré si souvent avec honneur dans les comices agricoles régionaux.

Sur la place du château, vaste terrasse de forme rectangulaire, ombragée à l'Ouest par une magnifique allée de tilleuls dont la plantation remonte à plus d'un siècle, se trouvait à gauche et, au milieu, la porte principale du Prieuré, donnant accès à la cour d'honneur ; elle était flanquée de deux immenses granges servant à recueillir les dimes du prieur<sup>1</sup>.

1. Ces granges ont été démolies il y a plus d'un demi-siècle, ainsi qu'un grand colombier féodal dominant la basse-cour, et la porte d'entrée a été déplacée pour l'agrandissement de la place publique, dite : *Sur le Château*.

Chacune des deux entrées du grand corps de logis de face, ornée d'un fronton, est surmontée d'un attique que soutiennent des colonnes doubles en pierre avec ornements sculptés, vignes et lierres enroulés autour. On remarque, à gauche, un soleil rayonnant au milieu du fronton, et à droite, de chaque côté des chapiteaux, les lettres D. A. Y. E. entrelacées.

Il est probable que ces lettres sont les initiales du nom du Prieur à l'époque de la restauration de cette façade. C'est ainsi qu'à la rampe en fer du grand escalier, à l'intérieur, on voit enlacées les lettres F. R. B.

Il y a lieu de supposer que cet escalier a été construit pendant que M. François-René Baudoin était prieur d'Oulchy. (Décédé le 3 avril 1785, à l'âge de 71 ans).

A cette façade principale et faisant retour, se rattache, à gauche, un bâtiment secondaire servant de communs.

La façade de ce grand bâtiment, du côté de l'Est, est dépourvue d'ornements ; un simple attique surmonte la porte du milieu qui communique à un vaste jardin dominant la campagne au Sud et à l'Est. Au Nord, deux terrasses en gradins donnent accès, à travers les ombrages d'un bosquet verdoyant, à une ruine massive formant le point culminant du château qui a conservé le nom de *Donjon*. Il ne reste plus de cette masse qu'un grand enfoncement cintré en forme de niche, mesurant trois mètres de haut, en pierres de taille et en bon état de conservation. Depuis l'installation d'un petit séminaire dans l'ancien prieuré, c'est-à-dire en 1818, une grande madone moderne, en plâtre, occupe la place laissée vide, depuis longtemps sans doute, au sommet de ces ruines. On se perd en conjectures sur la destination de cette espèce de belvédère. Il est vrai que de ce point dominant, l'observateur dont l'horizon s'étend depuis Fère, Saponay, Cramaille et le Grand-Rosoy jusqu'au Plessier, peut surveiller des deux côtés la grande route de Soissons ainsi que le chemin de Reims à Paris, lequel venant de Saponay passe à Oulchy-la-Ville. Ce chemin traversait perpendiculairement la grande route de Soissons.

Voici l'extrait d'une note de M. l'abbé Pécheur, Annales du diocèse de Soissons (t. I, p. 43), relative à ce dernier chemin et qui signale son ancienne importance :

« Le chemin qui porte, aux environs d'Oulchy, le nom de chemin de Reims, est généralement large, verdoyant, quelquefois pavé de larges grès. C'était, avant la Révolution, un *chemin militaire*. Il y passait autrefois un coche, faisant le service de Reims à Paris. Il a cessé d'être fréquenté. »

En avant de l'église, au Sud, se trouve le cimetière entièrement découvert qui laisse voir les belles lignes architecturales de l'église et de son clocher roman avec ses deux étages de fenêtres géminées d'un bel effet, surtout vu de la Grand-Maison, à la descente de l'ancienne route de Château-Thierry à Soissons.

Du côté Nord, se voient encore des fossés comblés en partie, qui séparaient le château du *faubourg Saint-Jacques* ; c'est le nom qu'on donne à un petit nombre de maisons qui se sont groupées autour d'une habitation principale digne d'être mentionnée. C'était la demeure de M. Petit.

On y arrivait par une belle allée d'arbres, une vaste cour en avant du corps de logis faisant face à l'entrée, a été transformée en cour de ferme avec des bâtiments d'exploitation, un grand enclos avec grille en fer à chaque entrée, tout cela dont on voyait encore les beaux restes il y a plus d'un demi-siècle, a disparu en partie, disloqué, démembré. La tradition rapporte que cette maison reçut les restes mortels de Marie de Médicis ramenés de Cologne en France (3 juillet 1642).

Ce quartier d'Oulchy avait jadis une chapelle dédiée à Saint-Jacques, d'où le nom donné au faubourg ; détruite depuis longtemps, elle a été remplacée par un calvaire, selon une prescription du Concile de Trente, imposant l'obligation de rappeler par une croix le souvenir des lieux consacrés au culte du Très-Haut.

Je m'arrête dans cette description sommaire des ruines d'Oulchy, faite un peu à la hâte. C'est la moitié de ma tâche. Il me reste à vous parler de son histoire. Aux notes précieuses que m'a déjà transmises M. Jeannesson, notre collègue, j'ajouterai les renseignements que me fourniront les histoires locales, notamment les Annales du diocèse de Soissons et l'Histoire du duché de Valois. J'espère, à l'aide de ces documents réunis, vous soumettre bientôt quelques pages de l'histoire d'Oulchy que je m'efforcerai de rendre intéressantes.

---

NOTE  
SUR DEUX PIÈCES DU TRÉSOR DES CHARTES  
CONCERNANT  
LES CIMETIÈRES DE CHÂTEAU-THIERRY  
AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Par M. BERTHÉLÉ.

---

**Séance du 7 septembre 1880.**

---

Je me propose de communiquer à la Société deux pièces du xiv<sup>e</sup> siècle, relatives au cimetière de la Madeleine et au cimetière de Saint-Martin à Château-Thierry.

Ces deux pièces sont inédites. Je les ai copiées aux Archives nationales, dans les Registres 44 et 77 du Trésor des Chartes.

J'en dois l'indication à M. Paul Guérin, ainsi que des neuf autres dont je vous ai communiqué l'analyse dans la dernière séance.

La première de ces pièces est du mois de novembre 1307. C'est une grande lettre patente, sans salut ni adresse, datée de l'an de l'incarnation et du mois, sans le quantième ni l'an du règne. Elle rentre dans la catégorie des actes employés par la Chancellerie royale, depuis Philippe-le-Bel jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, pour les décisions d'un effet permanent.

Elle nous fait connaître les deux faits suivants : 1<sup>o</sup> Philippe-le-Bel, avant le mois de novembre 1307, avait fondé à Château-Thierry, pour le repos de l'âme de sa femme Jeanne de Champagne, une chapelle dans le cimetière de la Madeleine, avec des revenus pour le chapelain qui la desservirait. — 2<sup>o</sup> La chapelle fondée, le roi de France et l'évêque de Soissons réclamèrent chacun de leur côté le droit de nommer le chapelain, le premier faisant valoir sa qualité de fondateur, le second revendiquant l'exercice des pouvoirs de l'ordinaire. Finalement un accord fut fait, par lequel on décida que les rois de France et les évêques de Soissons nommeraient alternativement à ce bénéfice. Le roi devait exercer ce droit le premier.

A quelle époque précise cette chapelle avait-elle été fondée ? La lettre patente de novembre 1307 ne le dit pas, mais il est facile de fixer cette date approximativement. Jeanne de Champagne et de Navarre, la fondatrice de l'Hôtel de Dieu de Château-Thierry, est morte le 4 avril 1305 (*nouveau style*). Cette fondation a donc eu lieu entre le mois d'avril 1305 et le mois de novembre 1307.

Le second fait que nous apprend ce document permet peut-être de resserrer les limites de cette date. C'est le roi de France qui doit nommer le premier un chapelain. « Nos eam primitus conferemus. » Il me semble que ce *primitus* indique que c'était la première fois que cette chapelle était pourvue d'un chapelain, ce qui d'ailleurs est rendu vraisemblable par le caractère du débat : c'est avant la nomination du premier chapelain que doit se discuter la propriété de ce droit.

Par conséquent, il n'est peut-être pas téméraire de penser que la fondation de cette chapelle avait précédé de peu le débat auquel la lettre patente de novembre 1307 met fin, et qu'elle remonte, en tenant compte du temps consacré à la construction, etc., au commencement de l'année 1307, ou au plus tôt à la fin de l'année 1306.

La deuxième pièce est du mois de mai 1349. Elle appartient donc au règne de Philippe de Valois. C'est une grande lettre patente de même nature que celle dont nous venons de parler.

Elle nous fait connaître qu'au commencement de l'année 1349 et peut-être dès la fin de 1348, la mortalité fut très grande, à Château-Thierry, dans la paroisse Saint-Martin. Le cimetière se trouva « si plein de corps nouvellement enterrés qu'il n'y avait plus de place où l'on put enterrer les corps de ceux qui mouraient chaque jour. » Dans ces circonstances, Jean-le-Picard, paroissien de Saint-Martin, donna une terre pour l'agrandissement du cimetière. La reine Jeanne, cousine du roi de France, qui tenait alors, à cause de douayre, la ville et châtellenie de Château-Thierry accorda l'amortissement, et quelque temps après le roi de France lui-même, Philippe de Valois, fit de même par la lettre qui nous occupe.

La première de ces deux lettres avait été donnée à Royal-Lieu près Compiègne, celle-ci est datée de Jouy-l'Abbaye.

Ce Jouy-l'Abbaye, qui manque dans le *Dictionnaire de Joanne* (2<sup>e</sup> édit. 1872. p. 1106), n'est pas le Jouy qui se trouve dans le canton de Wailly, département de l'Aisne. Ce doit être le Jouy près Chenoise, dans le canton et l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne). Il y a eu jadis à ce Jouy une abbaye de l'ordre de Cîteaux (Lamartinière, *Grand Dictionn. géog.* t. III. p. 516), dont une par-

tie des papiers se trouvent aujourd'hui aux Archives nationales, dans la section domaniale et parmi les copies faites après l'incendie de 1737, pour reconstituer les anciennes Archives de la Chambre des Comptes. On trouve anciennement le nom de Jouy-l'Abbaye appliqué à cette localité (Inventaire des Archives nationales, col. 326 et 550.)

---

### 1°. Lettres de Philippe-le-Bel.

JJ. 44. fol. 15 v°, n° XXVI.

Littere de Capellania fundata apud villam Castri-Theodorici in cimiterio beate Marie Magdalene primo, per Dominum Regem deinde per Episcopum suessionensem.

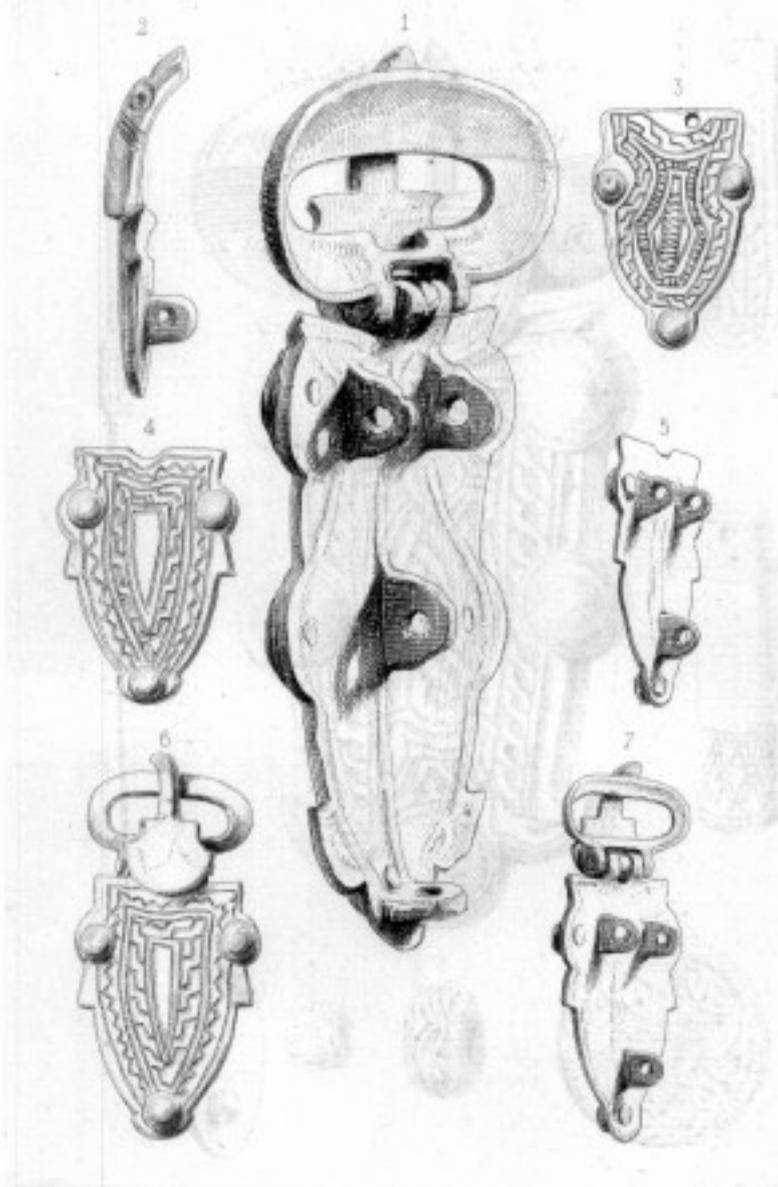
Philippus Dei gracia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod, cum nos ad divini cultus augmentum et ob predecessorum nostrorum et clare memorie Johanne quondam regine Francorum et consortis nostre karissime nostreque animarum remedium et salutem, in villa Castri Theodorici quamdam capellam ordinavimus construendam videlicet in cimiterio beate Marie Magdalene, et capellaniem ibidem in honore ejusdem beate Marie Magdalene fundavimus dotatam certis ad usum capellani qui eidem capellanie deserviet in futurum pro tempore redditibus, deputatis sub concessione quod capellanus ipsius capellanie qui pro tempore fuit redditus predictos imposterum habeat, teneat et possideat pacifice, quiete, absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi aut propter hoc nobis successoribus aut gentibus nostris prestandam financiam quamcumque, prout in aliis nostris litteris super hoc confectis plenius continetur; et super ipsius capellanie collatione inter nos ex una parte ac dilectum et fidelem nostrum Guidonem episcopum suessionensem ex altera, ortum fuisset debeat (*sic pour débatum*) cum uterque nostrum diceret collationem ipsam ad se pertinere debere. Tandem inter nos pro nobis, heredibus et successoribus nostris, ac dictum episcopum pro se et successoribus suis nomine ecclesie suessionensis extitit concordatum quod ad nos, heredes ac successores nostros, ac dictum episcopum et successores suos episcopos suessionenses pro tempore, capellanie supradicte collatio vicibus alternatis imperpetuum pertinebit. Nosque



20. Vases de terre et os.

PREMIERS OBJETS TROUVES DANS LA NECROPOLE DE BRENY  
FOUILLES PAR M. F. MOREAU pere

1 face d'agrafe de ceinturon 2 aiguillette de ceinturon  
3 sifflet en os 4 et 4<sup>bis</sup> broche en bronze 5 et 6 perles  
en pâte de verre 7 style en bronze



Ann. Varto del. et sc.

1 revers et emmanchement d'agraffe de ceinturon. 2 profil de l'arête  
de l'agraffe. 3 plaque d'agraffe. 4 5 plaques d'agraffe face et revers.  
6 et 7 petite agraffe face et revers.

eam primitus conferemus aut presentabimus ad eandem [fol. 16].  
Quod ut firmum et stabile perseveret presentibus litteris nostrum  
fecimus apponi sigillum.

Actum apud Regalem locum justa Compendium.  
Anno Domini m<sup>o</sup> ccc<sup>o</sup> septimo, mense novembri.

TRADUCTION.

Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France.

Savoir faisons à tous présents et à venir que :

Comme, pour l'accroissement du culte divin et pour le remède et  
salut des âmes de nos prédécesseurs, de notre tres-chère Jeanne, reine  
de France et notre épouse, d'illustre mémoire, et de nous, nous avons  
fait construire une chapelle à Château-Thierry, dans le cimetière de  
sainte Marie-Madeleine, et y avons établi en l'honneur de la devant  
dite sainte Marie-Madeleine une chapellenie dotée de certains reve-  
nus à l'usage du chapelain qui la déservira, revenus attribués au dit  
chapelain pour qu'il les tienne, les possède et en jouisse en paix et  
repos....

.....  
.. ainsi qu'il est plus pleinement contenu dans nos lettres faites à  
ce sujet, — et comme au sujet de la collation de ladite chapellenie,  
une contestation s'était élevée entre nous d'une part, et notre amé et  
féal Guy, évêque de Soissons, de l'autre, chacun disant que cette  
collation lui appartenait, un accord a été finalement fait entre nous,  
pour nous, nos hoirs et nos successeurs, et ledit évêque pour lui-même  
et ses successeurs, accord en vertu duquel la collation de la susdite  
chapellenie appartiendra alternativement à nous, nos hoirs et nos  
successeurs, et audit Evêque et ses successeurs les Evêques de Sois-  
sons ; à nous toutefois il est réservé de nommer la première fois.

Et pour que ce soit chose ferme et stable, nous avons fait apposer  
notre sceau aux présentes lettres.

Fait à Royal-lieu, près Compiègne.

L'an de Notre Seigneur 1307, au mois de novembre.

---

**2<sup>o</sup>. Lettres de Philippe de Valois.**

JJ. 77, fol. 250 v<sup>o</sup>, pièce n<sup>o</sup> III<sup>o</sup> XI.

Admortizatio cujusdam pecie terre pro augmentatione cimiterii  
sancti Martini de Castro Theodorici.

Philippe, etc. Savoir faisons à touz presens et à venir que comme pour l'accroissement du cimetièrre de l'Eglise parochial de Saint Martin de Chastel Thierry lequel cemitièrre pour la grant mortalité qui a esté et encor est en ladite paroche est si plein de corps enterrez nouvelement que il n'y a plus où l'on puisse les corps de ceuls qui meurent chascun jour enterrer, et pour ce Jehan le Picard parochain de ladite église ait donné et transporté.... nostre tres chière dame et cousine la Royne Jehanne qui tient à cause de douayre la ville et chastellenie de Chastel Thierry, en tant comme à elle appartient, a consenti et volu et icelle amortie à la supplique des parochains et marreliers de ladite église lesquels nous ont humblement supplié que nous qui sommes propriétaire, (fol. 251) vousissions ladite terre amortir pour l'accroissement dudit cimitièrre. Nous enclinanz a leur supplique avons octroié et par ces lettres de grace espécialement et de nostre auctorité et puissance roial octroions que ladite pièce de terre adjointte au dit cimitièrre pour la nécessité dessus dite, laquelle nous leur amortissons, soit et demeure perpetuellement amortie et adjointte au dit cimitièrre, tout aussi franche comme l'autre terre du cimitièrre ancien est et a esté jusques a ores, senz le que lez diz parochains et marreliers presens et avenir ou aucuns d'euls soient tenuz de la mettre hors de leurs mains ou en paier pour ce finance quelle que elle soit. Et pour ce que ce soit chose ferme et estable a touz jours, nous avons fait mettre a ces presente lettres le scel de nostre Chastellet de Paris en absence de nostre grant, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en tout.

Donne à Joy l'Abbaye l'an de grace mil CCC XLIX ou mois de may.

Par le Roy

B. DE MOLINS.

---

# LA QUESTION DE BRENNACUM

ET LES

DÉCOUVERTES DE M. FRÉDÉRIC MOREAU

Par M. Joseph BERTHÉLÉ.

—

Séance du 5 octobre 1880.

---

- I. Les fouilles de M. F. Moreau à Breny. Intérêt tout particulier qu'elles présentent.
- II. Etat actuel de la question de *Brennacum*.
- III. Que l'opinion de M. Longnon, plaçant *Brennacum* à Berny-Rivière, n'est pas définitive et qu'il n'y a pas plus de motif — au point de vue philologique — de se prononcer en faveur de Berny-Rivière qu'en faveur de Breny, près Oulchy.
- IV. Que l'archéologie et la topographie fournissent, en faveur de Breny, des arguments que l'on ne peut faire valoir en faveur de Berny-Rivière. Premier argument, tiré de l'existence (révélée par les fouilles de M. F. Moreau), d'un centre de population considérable en cet endroit à l'époque mérovingienne.
- V. Deuxième argument, tiré de la situation topographique de Breny et de son voisinage d'Armentières.
- VI. Troisième argument, tiré du caractère des antiques constructions souterraines mentionnées par M. A. de Vertus.
- VII. Quatrième argument, tiré de la distance de Breny à Paris, rapprochée d'un passage de Grégoire de Tours.
- VIII. Conclusion : Qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un jour la question de *Brennacum* fût définitivement tranchée en faveur de Breny.

## I

Depuis le 30 mars 1880, M. Frédéric Moreau père explore à Breny, sur la limite de l'arrondissement de Château-Thierry et de l'arrondissement de Soissons, une nouvelle nécropole qui lui a été indiquée

par MM. les frères Varin, les graveurs bienconnus, et qui en six ou sept mois a fourni 1650 tombes franques et gallo-romaines<sup>1</sup>.

Cette quantité considérable venant s'ajouter aux résultats des quatre autres cimetières antiques fouillés par M. F. Moreau depuis le 20 septembre 1873, donne un total de près de dix mille tombes explorées<sup>2</sup>.

Ce chiffre n'avait encore été atteint par aucun archéologue.

Vers la fin de l'année 1874 (quelques mois avant sa mort), le savant abbé Cochet disait à M. F. Moreau : « Vous avez, en moins de deux ans, rassemblé plus de matériaux que je n'ai pu en amasser pendant trente ans dans les départements qui passent pour les plus riches en vestiges historiques. » — Que dirait-il aujourd'hui, s'il lui était donné de voir les trésors archéologiques recueillis dans ces dix mille sépultures !

Un intérêt tout particulier s'attache aux fouilles de Breny.

Peut-être éclairciront-elles définitivement la question, si intéressante pour la géographie historique, de l'identification de *Brennacum*. Peut-être saura-t-on, grâce à elles, où était vraiment située cette fameuse villa des rois francs, mentionnée par Grégoire de Tours et par les autres chroniqueurs de l'époque mérovingienne et carolingienne.

## II

On a rejeté, et avec raison, l'opinion d'Augustin Thierry qui identifiait *Brennacum* avec *Braïne*.

Mais cette erreur renversée, où placer *Brennacum* ? La question était embarrassante, et elle a été résolue différemment.

Certains auteurs ne font pas de difficulté d'admettre — poussés par la ressemblance partielle des formes — que *Breny* est l'ancien *Brennacum*<sup>3</sup>. D'autres au contraire, le placent ailleurs. Parmi ces

1. Sépultures gallo-romaines, 150 ;  
Incinérations, 60 ;  
Sépultures franques et mérovingiennes, 1440.  
Les fouilles de Breny ont été interrompues pendant l'hiver.

2. Caranda a fourni 2,600 tombes ;  
La Sablonnière, 2, 400 ;  
Arcy Sainte-Bestive, 3,150 ;  
Trugny, 100.

3. Melleville, *Dict. du dép. de l'Aisne*, t. 1<sup>er</sup>, p. 155. — De Vertus, *Hist. de Coincy*, etc., pag. 385 à 391 et 420-421.

derniers, figure le savant parisien, le plus compétent en cette matière, M. Auguste Longnon, archiviste aux Archives nationales, maître de conférences de géographie historique à l'école pratique des Hautes études, et auteur de la *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle* qui a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions en 1878.

Nous laissons de côté les identifications insoutenables, par lesquelles Brennacum a été placé à *Bargny* ou à *Bréigny*.

Il faut reconnaître que l'opinion qui fait de *Breny* le Brennacum de Grégoire de Tours, apparaît comme contestable au premier abord. Elle est en opposition avec les règles de la philologie romane.

En effet, le suffixe latin *acum*, d'origine celtique, a donné en français, dans les pays du bassin de la Seine, la forme *ay*, — tandis que le suffixe latin *iacus*, *iacum*, de même origine, a donné la forme *y*<sup>1</sup>.

Or nous avons *Breny* et non *Brenay*<sup>2</sup>.

De même que *Brécy*<sup>3</sup> vient de *Breiciacus* ou *Breiciacum*<sup>4</sup>, de même *Breny* doit venir d'une forme *Breniacus* ou *Breniacum*, forme qui n'est citée ni par Melleville, ni par Matton, mais que l'abbé Pêcheur a donnée<sup>5</sup>, sans toutefois en indiquer ni la date, ni la provenance.

Il n'y aurait rien d'impossible à ce que la forme, universellement reçue, « *Brennacum* », fut une faute de scribe qui se serait perpétuée à travers les manuscrits. Il suffirait pour cela d'un jambage ajouté par inattention. Nous pourrions citer des exemples d'erreurs de ce genre qui se sont transmises sans difficulté et qui étaient bien plus éloignées de la forme véritable. Toutefois il n'est pas permis de rien avancer sur ce point avant d'avoir comparé et vérifié les différentes leçons des manuscrits.

Ce travail sur les manuscrits de Grégoire de Tours n'ayant pas encore été fait, admettons qu'il n'y a pas eu erreur de scribe. Dans ce cas, ce ne serait que par exception que « *Brennacum* » aurait pu donner « *Breny*. »

1. Jules Quicherat, *De la formation des noms de lieux* (Paris. Franck, 1867). pag. 37. — Auguste Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle* (Paris, Hachette, 1878) pag. 401.

2. Longuerue (1719), Lamartinière (1739) et M. Aug. Longnon (1878). ont en vain cherché un *Brenay* qui s'identifierait plausiblement avec *Brennacum*.

3. Village peu éloigné de *Breny*.

4. Melleville, *Dict. du dép. de l'Aisne*, t. 1<sup>er</sup>, p. 155.

5. *Bull. de la Soc. arch. de Soissons*, t. XIX. p. 141.

III

M. Longnon, qui ne semble pas avoir cru à l'erreur possible dont nous venons de parler, n'a pas trouvé d'autre moyen, pour arriver à identifier d'une façon vraisemblable *Brennacum* avec un nom de lieu moderne, que d'admettre l'exception.

Cette première difficulté levée, il s'est prononcé pour Berny Rivière, village de la vallée de l'Aisne, situé à 15 kilomètres ouest de Soissons<sup>1</sup>.

*Cette seconde partie de l'opinion de M. Longnon ne nous paraît pas définitive.*

La forme « *Breny* », en effet, est philologiquement identique à la forme « *Berny*. » Il n'y a entre elles que la différence, extérieure et insignifiante, produite par la transposition de l'R, fait très fréquent, surtout en Picardie.

De même que *Brecy*, *Breciacus*, s'est appelé *Bercy*, *Berciacus*<sup>2</sup>, — de même *Breny* a pu s'appeler, et s'est appelé en réalité (nous le savons par un texte de 1654) *Berny*<sup>3</sup>.

Les habitants de *Breny* et des environs disent encore aujourd'hui très souvent *Berny*.

*L'exception que M. Longnon invoque en faveur de Berny-Rivière, peut donc s'appliquer également à Breny exploré par M. F. Moreau.*

IV

Il s'agit maintenant de savoir pour laquelle de ces deux localités il convient de se prononcer.

La philologie nous a fourni tout ce qui lui était possible de nous fournir. C'est à l'archéologie et à la topographie que nous demanderons l'éclaircissement de cette question.

Que nous apprend sur ce point l'archéologie ? en d'autres termes, que nous apprennent les découvertes de M. Moreau ?

En laissant de côté leur utilité pour l'histoire de l'art, l'histoire de l'industrie, l'histoire du costume, l'histoire des mœurs, etc., — les fouilles de M. Moreau révèlent ce fait très important pour la

1. *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, pag. 401.

2. Melleville, loc. cit.

3. Matton, *Dict. topog. de l'Aisne*, p. 39.

géographie historique : qu'il a existé à Breny, à l'époque mérovingienne, un centre de population considérable.

L'existence de ce centre de population est, à défaut de preuve plus palpable, le premier motif qui nous amènerait à croire que Brennacum peut être identifié plus vraisemblablement avec Breny qu'avec Berny-Rivière.

Berny-Rivière ne fournit rien qui témoigne de son *importance* à l'époque mérovingienne. On y a trouvé quelques débris d'antiquités romaines<sup>1</sup>, mais rien n'y a été rencontré remontant à l'époque franque. — Tout le monde sait que grâce à M. Frédéric Moreau, il en est bien autrement de Breny.

## V

Le second motif qui nous porterait à voir Brennacum dans Breny, c'est la situation topographique de cette localité et son voisinage d'Armentières.

Armentières vient du latin *Armentaria*, *Armentariæ* et signifie : lieu où l'on fait paître des troupeaux. La situation d'Armentières, la disposition et la production des terrains qui l'avoisinent, notamment du côté de Breny, confirment cette étymologie.

Il y a là de véritables parcs naturels.

Comme dans un domaine rural (car la villa n'est pas autre chose à l'époque mérovingienne et carolingienne), il faut des pâturages ; comme aussi les villas royales devaient avoir une grande importance et par conséquent nourrir de nombreux troupeaux, — il nous semble que les pâturages d'Armentières convenaient parfaitement à la villa de Brennacum. On peut même dire qu'il eût été difficile, dans les pays environnant Soissons, de rencontrer une localité plus naturellement appropriée à la pâture, en même temps que située au milieu des terrains nécessaires à une vaste exploitation agricole.

Ces avantages sont assez considérables, à notre avis, pour avoir pu décider de grands propriétaires ruraux, comme étaient les chefs francs, à établir une métairie à peu de distance d'Armentières.

Situé non loin de Soissons, sur deux grandes voies de communication, à proximité d'excellents pâturages et d'immenses terrains labourables, à peu de distance de l'Ourcq, que les Francs paraissent avoir spécialement affectionné dans notre contrée, à portée d'une petite élévation naturelle qui leur offrait les conditions requises par

1. *Bull. de la Soc. arch. de Soissons.* t. XIX. p. 178.

leurs coutumes pour l'établissement d'un cimetière. — Breny se trouvait topographiquement dans toutes les conditions désirables pour l'établissement d'une population franque considérable et pour l'exploitation d'une métairie importante.

Il nous semble que ces deux motifs pourraient très légitimement faire pencher l'opinion en faveur de Breny.

## VI

La *possibilité* de l'existence d'une grande exploitation agricole à Breny se change en une *forte probabilité*, presque en une certitude quand on lit les lignes suivantes de l'*Histoire de Coigny, Fère, etc.*, de M. A. de Vertus.

« Breny paraît reposer sur l'emplacement d'antiques constructions « formant un trapèze dont le plus grand côté a 500 mètres et le plus « petit, vers la rivière, 400.

« Le bout nord se nomme le *Fort*. A l'opposé du *fort* on a trouvé « des caves, des cuisines et surtout des murs construits en chaux « et d'une extrême solidité ». »

M. A. de Vertus n'a pas tiré parti de ce fait qui me paraît cependant avoir une assez grande importance.

Deux murs de 400 ou 500 mètres de long chacun, supposent nécessairement un établissement considérable. Les caractères d'antiquité, d'extrême solidité, de construction en chaux, que M. de Vertus leur a reconnus, portent à croire que cet établissement remonte à une date assez lointaine, — mais qu'il serait téméraire de chercher à fixer sur les seules indications citées plus haut<sup>1</sup>.

Si M. F. Moreau voulait mettre à jour et proposer à l'étude des savants, ses amis, quelques parties de ces murs, il serait certainement possible d'en préciser l'époque. M. Jules Quicherat, l'éminent directeur de l'école des Chartes, qui a promis à M. F. Moreau de venir assister à ses fouilles de la nécropole de Breny, n'aurait pas besoin de longues observations pour reconnaître les caractères de ces constructions et leur assigner une date sur laquelle il n'y aurait fort probablement plus d'incertitude possible.

1. *Hist. de Coigny, Fère, Oulchy, etc.* (1864), pag. 385-386.

2. « L'église actuelle dit M. de Vertus, (p. 386), a été construite dans le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle *sur le fort*. » — A cette époque, le *fort* était donc déjà recouvert ? — Un peu plus loin, M. de Vertus parle d'un « reste d'une église plus ancienne » (de 1072 peut-être) qui forme l'abside de cette église du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette église plus ancienne était-elle donc aussi construite sur le fort ?

En attendant, — constatons l'antiquité de ces murs ; prenons acte de leurs dimensions dénotant un établissement considérable, lequel, vu sa date reculée, n'a pu être qu'agricole ; et remarquons qu'il n'existe rien de pareil à Berny-Rivière.

## VII

L'examen du seul texte historique qui puisse fournir quelques renseignements sur la position de Brennacum est favorable à Breny. M. A. de Vertus l'a déjà fait remarquer ; il s'en est servi pour battre en brèche l'opinion qui plaçait Brennacum à Braine, nous nous en servirons pour appuyer nos arguments contre Berny-Rivière.

Grégoire de Tours raconte qu'en 561, après la mort de Clotaire, Chilpéric s'empara des trésors que son père avait rassemblés à Brennacum, et qu'après avoir acheté par des présents les plus importants des chefs francs, il gagna Paris rapidement (*mox ingreditur*<sup>1</sup>) et s'en empara.

Le « *mox ingreditur* » du texte convient mieux à Breny qu'à Berny-Rivière. De ces deux localités, en effet, c'est Breny qui est situé à la plus courte distance du pays des *Parisii*. La voie de Reims à Paris y menait directement.

## VIII

Pour tous ces motifs, il nous paraît *raisonnable* que Breny soit l'ancien Brennacum de Grégoire de Tours ; nous ne croyons pas avoir le droit de l'affirmer positivement dès aujourd'hui, mais, les indications des textes historiques venant s'ajouter aux probabilités apportées par l'archéologie et la topographie, nous ne serions nullement étonné qu'un jour la question fût définitivement tranchée en faveur de Breny.

L'étude des murs antiques mentionnés par M. A. de Vertus ne peut apprendre que l'une des choses suivantes : ou bien qu'ils sont contemporains de l'époque féodale, ou bien qu'ils sont antérieurs à cette époque. Dans le premier cas, la question resterait telle qu'elle est posée aujourd'hui, c'est-à-dire avec toutes les probabilités en faveur de Breny. Dans le second cas, elle serait définitivement vidée, et il n'y aurait plus moyen de contester que Breny ne soit l'antique Brennacum.

1. *Hist. Frank.* IV. 22.

Nous ajouterons un mot pour rendre à M. F. Moreau et à M. de Vertus la part qui leur revient dans les arguments que nous venons de proposer.

L'idée primordiale des deux premiers est due à M. F. Moreau. En les formulant, nous n'avons fait qu'utiliser ce que nous avons appris le 9 septembre dernier, lors de notre première visite aux fouilles de Breny. D'une part, ces fouilles nous ont permis de constater l'existence de ce centre de population à l'époque mérovingienne ; de l'autre, M. Moreau nous a fait remarquer combien la disposition et la production des ravins situés entre Armentières et Breny justifient l'étymologie d'Armentières ; nous n'avons fait qu'appliquer ces deux idées à la question de Brennacum, après avoir examiné l'enseignement qui pouvait en ressortir, après avoir pesé l'induction que nous en pouvions tirer.

Nous avons fondé notre troisième argument sur une observation de M. de Vertus qui, jusque-là, n'avait pas été mise à profit. Quant au quatrième, l'idée en appartient également à l'historien de Coincy et de Fère ; nous avons tout simplement imité, dans notre thèse contre Berny-Rivière, un argument topographique qu'il avait fait valoir dans sa thèse contre Braine.

Il ne nous reste plus qu'à exprimer le vœu que M. F. Moreau fasse mettre au jour quelques parties des grands murs de la villa de Breny.

Personne ne peut mieux que lui procurer la solution de cette intéressante question sur laquelle ont discuté Longuerue, Lamartinière, Lebœuf, dom Grenier, Peigné-Delacourt, Stanislas Prioux et Auguste Longnon.



# LA FONTAINE ET SIMIEN DESPRÉAUX

Par M. Emile DELTEIL.

Séance du 8 octobre 1880.

## PREMIER ARTICLE.

En 1868, M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), a fait paraître chez Hachette un volume in-8° de 236 pages, intitulé : *Nouvelles œuvres inédites* de J. de La Fontaine, suivies de documents historiques contemporains.

En prenant connaissance de cet ouvrage, nous avons lu ce qui suit :

« Simien Despréaux avait publié, en 1798, une brochure de 51  
« pages intitulée : suite des *œuvres posthumes* de La Fontaine, pré-  
« cédées d'une préface historique concernant quelques anecdotes sur  
« la vie privée de ce poète célèbre et qui ne se trouvent point dans  
« le *Dictionnaire des hommes illustres* (Paris, l'Editeur, An VI,  
« in-8). Il fit plus, il adressa cette brochure en hommage à la Con-  
« vention. Mais la réaction fut prompte et terrible. Un littérateur  
« distingué, J.-B.-C. Grainville découvrit que la plupart des pièces  
« insérées dans cette suite des *œuvres posthumes* n'appartenait pas  
« à La Fontaine, et qu'on pouvait les restituer en partie à Fure-  
« tière, sous le nom duquel elles avaient été d'abord imprimées. Ce  
« fut dans la *Décade philosophique* (4<sup>e</sup> trimestre de l'An VI, page  
« 368), que le citoyen Grainville exécuta Simien Despréaux en le  
« traitant comme un faussaire de la plus vile espèce. Le *Magasin*  
« *encyclopédique* et tous les journaux littéraires de ce temps-là répé-  
« tèrent, avec une touchante unanimité, la vigoureuse sortie de  
« Grainville contre l'impertinente imposture de Simien Despréaux.  
« Celui-ci ne se défendit pas et resta muet sous la sentence de ses  
« juges.

« Le malheureux éditeur n'était pourtant pas si coupable, et nous serions presque tenté de le justifier, car s'il avait péché par ignorance, il avait péché de bonne foi. Une petite fille de La Fontaine lui avait communiqué vingt-et-une fables manuscrites et un conte, le *Florentin*, trouvés dans les papiers de La Fontaine et peut-être écrits de sa main.

« Nous avons donc, sans hésiter, fait quelques emprunts fort intéressants à la suite des *Œuvres posthumes* mises au jour par l'innocent Simien Despréaux, avec le concours d'une petite fille de La Fontaine. »

Sur la foi de M. Paul Lacroix, nous avons cru pendant longtemps à l'innocence de Simien Despréaux, aussi bien qu'aux manuscrits à lui communiqués par une petite-fille du grand fabuliste, lorsqu'en 1876, le jour commença à se faire pour nous sur cette publication qui avait agité les littérateurs et les critiques de l'An VI. Ni les uns ni les autres, comme on le verra plus tard, n'avaient dit le dernier mot au sujet de cette affaire.

Nous avons trouvé sur les quais un volume, petit in-12 de 408 pages, mais dont le titre avait disparu. Cependant, comme il s'agissait, même à première vue, d'une édition à nous inconnue des Fables de La Fontaine, nous n'hésitâmes pas un seul instant à l'acheter. Bien nous en prit; en effet, immédiatement après la *Vie d'Esopé*, suivie de la Table des Fables, nous apercevons une seconde table conçue de la manière suivante :

« Table des dernières fables attribuées à M. de La Fontaine qui en aurait peut-être désavoué quelques-unes, mais qu'on n'a pas cru devoir supprimer dans cette édition. »

« Des Rats et du Chat. — Le Cigne et les Canards. — Le Pécheur et le Poisson. — Les Favoris. — Les Rats. — Le Rossignol. — Ulysse et les Sirènes. — Du Léopard et du Renard. — Du Loup et du Mouton. — De l'Ane et de Jupiter. — Du Meunier et du Rat. — De plusieurs Chiens. — Du Sonneur et de l'Araignée. — De l'Ane et des Bœufs. — Du Peuple et du Brochet. — Du chasseur et du Cerf. — De l'Aigle et du Fauconnier. — Des Oiseaux et du Phénix. Du Chien et de son Maître. »

Or, toutes ces fables sont précisément les mêmes que celles qui ont été publiées par Simien Despréaux.

Ce premier point acquis, il restait à déterminer l'époque à laquelle notre édition remontait; était-elle antérieure ou postérieure à l'an VI ?

En examinant de près les caractères d'imprimerie et la nature du papier, il était permis de reconnaître que notre édition était anté-

rieure à 1798. Tel fut d'ailleurs l'avis des Conservateurs et des Bibliothécaires de la Bibliothèque Nationale qui, avec leur obligeance habituelle et devenue proverbiale, voulurent bien nous demander notre volume pour le confronter avec un exemplaire qui lui fût tout semblable. Après quinze jours de recherches restées vaines, on nous rendit notre ouvrage ; son pareil n'existait pas à la Bibliothèque Nationale.

Faute de date précise, nous ne pouvions encore qu'élever simplement des doutes sur l'innocence de Simien Despréaux et sur l'existence d'une petite fille de La Fontaine.

Enfin, comme il faut que tout se découvre tôt ou tard, aujourd'hui le doute va disparaître complètement, grâce à une nouvelle découverte que nous avons faite récemment sur les quais, où l'on trouve tout, quand on cherche bien.

Il s'agit d'un volume (Ex libris J. Héliodore Garcin de Tassy), dont nous donnons le titre ci-après :

« Fables choisies, mises en vers par M. de La Fontaine, avec la *Vie d'Esopé*, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. A Amsterdam. Aux dépens de la Compagnie. *M.DCC.LIX*.

*Ce volume, un petit in-12, compte 408 pages, comme celui que nous possédions déjà. La disposition des matières, des tables et du texte est absolument la même ; seuls, les caractères d'imprimerie diffèrent.*

Il est donc de toute évidence que Simien Despréaux a eu entre les mains notre édition, et que, 39 ans après son apparition, il s'est borné à recopier et à publier les *dernières fables attribuées à M. de La Fontaine*, espérant que personne, au sortir des crises de la Révolution, ne découvrirait la source à laquelle il avait puisé.

Ce qui prouve le bien fondé de notre dire, c'est que le texte donné par Simien Despréaux diffère si peu et en un si petit nombre d'endroits du texte de 1759, qu'il serait plus que puéril de signaler les variantes.

La question se trouve donc à cette heure définitivement tranchée : Simien Despréaux n'était pas un innocent, et l'existence d'une petite fille de La Fontaine n'était pas autre chose qu'une fable inventée pour les besoins d'une publication déjà parue, mais qu'il s'agissait de présenter comme faite pour la première fois. C'était un moyen de piquer la curiosité et de recruter des acheteurs ; spéculation d'éditeur, rien de plus.

---

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans sa préface dialoguée, Simien Despréaux, qui est lui-même l'un des deux interlocuteurs, s'exprime ainsi :

P.

« ..... Il (La Fontaine) aura confié cette collection à quelques amis, en leur recommandant de n'en disposer que longtemps après sa mort. Un heureux hasard l'aura fait tomber entre vos mains, et vous l'aurez enfin tirée de la poussière et de l'oubli. Ai-je deviné ? Répondez, je vous prie.

D. (DESPRÉAUX.)

« Je ne m'explique point positivement, parce que cela est inutile, et peut-être aussi parce que je veux dépister ceux qui sont trop curieux. »

Après cela, Simien Despréaux cite sur La Fontaine des anecdotes qui se trouvent dans tous les anas possibles. A ce sujet, il dit : « Une des petites filles de La Fontaine, qui est venue me trouver, m'a témoigné quelques alarmes sur la publicité que je donne à quelques anecdotes particulières sur la vie de son illustre aïeul. Elle craint que cela ne nuise à sa mémoire, et qu'à force de le présenter comme un homme distrait, on ne le fasse passer pour un imbécille. »

Les extraits qui précèdent suffisent et au-delà pour prouver que Simien Despréaux n'a pas plus eu en sa possession les manuscrits des fables éditées par lui, qu'il ne s'est rencontré avec une petite fille de La Fontaine.

Eh ! quoi ! Simien Despréaux aurait eu la suprême bonne fortune de se trouver, au gré de celle-ci, avec une héritière directe du grand fabuliste, et il ne nous raconte pas qu'il s'est jeté à ses pieds ; il ne l'a pas suppliée de lui confier autre chose que des fables, il ne lui a pas demandé d'attester elle-même l'authenticité des fables qui allaient être publiées ; il n'a pas songé, lui éditeur, à se procurer un fac-simile de l'écriture du bonhomme, il ne s'est pas fait conter une

seule de ces anecdotes traditionnelles dans les familles qui, mieux que toutes les autres déjà ressassées, auraient vivement intéressé le public ; il n'a pas su se faire communiquer soit une lettre intime, soit un brouillon informe, soit même une seule ligne de La Fontaine. Non ! il a été assez simple pour ne rien faire de tout cela.

Or ça, Simien Despréaux a-t-il voulu se moquer de nous ?

Oui, certes, et il ne s'en cache pas. Ecoutez-le parler : « *Je ne m'explique point positivement parce que cela est inutile.* » Comment ? il est inutile de fournir des explications précises et catégoriques, quand on a découvert un nombre important de fables inédites de La Fontaine ? Comment ? quand on a les mains pleines de preuves, on refuse de les ouvrir ? Un tel procédé est tout simplement de la plus haute inconvenance. Mais continuons : « *peut-être aussi parce que je veux dépister ceux qui sont trop curieux.* » Après cela, il faut tirer l'échelle ! Ah ! mes bons amis, vous pourriez éprouver des doutes sur l'origine des fables que j'éдите, ah ! vous seriez curieux de savoir de qui je les tiens, ah ! vous désireriez entr'apercevoir, ne fût-ce qu'à la dérobée, mes précieux manuscrits. Eh bien ! non ! non ! je me ris de vos doutes, de votre curiosité, de vos désirs quels qu'ils soient, *parce que je veux dépister ceux qui sont trop curieux.* Si cette manière d'agir n'était pas grotesque, elle serait odieuse, littérairement parlant. En effet, jamais un éditeur n'a eu le droit de priver le public du moindre renseignement dont il dispose. Un auteur n'appartient pas aux spéculateurs ténébreux ; surtout, lorsqu'il a nom La Fontaine, il est à la France, dont il fait la gloire. Sa gloire commandait que Simien Despréaux parlât, et il s'est tû.

Pourquoi ce silence ! Pour nous il était forcé. Nous l'avons déjà prouvé, grâce à notre édition du 1759. Nous y reviendrons.

Mais, avant de quitter notre éditeur, que pensez-vous de cette petite fille de La Fontaine qui vient le trouver, et qui, au sujet des anecdotes publiées sur son aïeul, craint que ce dernier ne passe pour un imbécile. *Dieu ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises.* Est-ce assez naïf ? est-ce assez vulgaire ? est-ce assez trivial ? Est-ce là tout le profit que tire Simien Despréaux de sa conversation intime avec une petite fille d'un homme illustre ? Oui, c'est tout. Il ne nous dépeint ni ses droits, ni sa position sociale, ni sa manière d'être, ni son éducation, ni son esprit. Pour nous donner un échantillon du langage de sa visiteuse, il nous dit brutalement que celle-ci *craint que son aïeul ne passe pour un imbécile !* Comme cela est flatteur pour Simien Despréaux lui-même. Mais il n'y regarde pas de si près, ou plutôt ne sachant que dire, il divague. *Quos vult perdere*

*Jupiter dementat.* Il avait voulu faire une préface, il l'a faite, vaille que vaille. C'est pourquoi elle est complètement pitoyable.

Pendant deux ans, c'est-à-dire avant la seconde découverte de notre édition de 1759, nous avons souffert martyr de ne pouvoir parler à cœur ouvert de la fausse publication de Simien Despréaux. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir que notre dépit était bien légitime. C'est en vain que l'éditeur a cru nous mystifier. Voué à La Fontaine, nous ne souffrirons jamais que personne attente à sa renommée vaillamment conquise et universellement reconnue. Chaque fois qu'il s'agira d'attribuer à notre fabuliste une œuvre inédite, nous voulons des preuves à l'appui, des preuves irréfutables. Arrière donc les Simien Despréaux !

Incidentement, nous avons été amené à parler de M. Paul Lacroix, qui a admis la version de *l'innocent éditeur*, pour me servir des expressions du bibliophile Jacob.

A propos de M. Paul Lacroix, il nous a été objecté que ce critique est une autorité.

Nous répondons sans hésiter : Oui et non. Oui, parce qu'il a eu quelquefois la main heureuse. Non, parce qu'il s'est quelquefois trompé.

C'est d'ailleurs M. Paul Lacroix lui-même qui nous fournira la preuve de ce que nous venons d'avancer.

Pour cela, il suffit d'ouvrir son édition des *Nouvelles œuvres inédites de J. de La Fontaine* (Hachette, 1868). Dans la préface de ce volume, préface pleine d'acrimonie et de jérémiades sans fin et à perte de vue, il dit entre autres choses :

« Finissons-en avec les ignorans et les malveillans, aussi bien ne les empêcherait-on pas d'être ce qu'ils sont » (page XV) ;

Et page XVI « Les temps sont bien changés, et la critique aussi, puisqu'elle s'avise d'être jalouse et injuste à l'égard de ces modestes travaux de compilation, qui servent à tout le monde et qui ne devraient porter ombrage à personne. Où diantre l'envie va-t-elle se nicher ? Scioppius n'est pas mort, Scioppius ne mourra jamais. »

Et il y en a comme cela tout le long, le long de sa préface.

Or, si nous ne nous trompons pas, les ignorants et les malveillants, la critique jalouse et injuste, l'envie, enfin tout, jusqu'à ce pauvre Scioppius, désigne clairement ceux aux yeux de qui M. Paul Lacroix n'est pas une autorité suffisante et qui se permettent de ne pas le croire sur parole. Il les traite d'ailleurs assez durement pour leur crime de lèse-bibliographe, s'il est criminel de discuter un fait discutable.

Si M. Paul Lacroix a rencontré des contradicteurs, c'est à lui seul qu'il doit s'en prendre. En effet, pour imposer silence à tous, il lui suffisait de fournir des preuves à l'appui de ses allégations, au lieu de se laisser aller à des paroles acerbes qui ne prouvent jamais rien, sinon qu'on défend une mauvaise cause.

Selon nous, on doit se montrer très prudent et très difficile, quand il s'agit d'attribuer à un auteur une œuvre inédite, surtout lorsque cet auteur est aussi riche que La Fontaine, et lorsque l'œuvre produite est souvent peu digne de son génie. Or, les fables publiées par Simien Despréaux laissent beaucoup à désirer.

En résumé, M. Paul Lacroix nous semble avoir agi beaucoup trop inconsidérément en adoptant les dires de Simien Despréaux, car les motifs que nous avons fait valoir pour combattre ce dernier s'appliquent forcément au premier. Nous ne répéterons donc pas ce que nous avons déjà dit, mais nous demandons la permission, avant de clore le débat, de présenter encore une simple observation : Comment se fait-il que M. Paul Lacroix n'ait pas soulevé les mêmes objections que nous rien qu'à la lecture de la Préface de Simien Despréaux ? Pourquoi n'a-t-il pas trouvé l'édition de 1759 ? Pourquoi, ne l'ayant pas à sa disposition, a-t-il passé outre et a-t-il eu une confiance aveugle dans l'éditeur de 1796 ?

On cesse d'être une autorité quand on s'expose, ainsi que l'a fait M. Paul Lacroix, à se faire prendre en défaut. Je veux parler de son ignorance de l'existence de l'édition de 1759.

On nous a encore objecté, il est vrai, « que la date de 1759, mise « sur un livre imprimé à Amsterdam, n'est pas une preuve très « sûre, attendu que les contrefaçons imprimées en Hollande portaient très souvent des dates fausses. C'était un moyen de dérouter les recherches et de s'assurer l'impunité. »

Ne voulant pas nous en rapporter à notre seule expérience pour répondre à cette dernière objection, nous nous sommes rendus à la Bibliothèque Nationale. Là, tous les Bibliothécaires sans exception, et entre autres MM. Pauly et d'Auriac, sous-directeurs, nous ont répondu instantanément et de la façon la plus formelle que *la date apposée sur un livre doit être considérée comme bonne et valable, sous peine de jeter le désarroi le plus effroyable dans la bibliographie.*

Ces Messieurs nous ont autorisé à déclarer en leur nom que notre Edition qu'ils connaissaient déjà, comme nous l'avons rapporté précédemment, que notre Edition, dis-je, a force de loi.

---

## NOTE DE M. BARBEY.

—

A la suite de l'opinion émise par M. Emile Delteil dans les deux articles qui précèdent, il n'est pas inutile de faire connaître celle de M. Louis Moland, l'excellent auteur d'une nouvelle édition des *Œuvres complètes de La Fontaine*, publié en 1872 chez Garnier frères, à Paris.

M. Louis Moland, dans les commentaires du livre XII, après s'être posé cette question : La Fontaine a-t-il composé d'autres fables ? reconnaît que notre fabuliste avait imité la onzième fable du P. Commire intitulée : *Asinus iudex* ou *l'Ane juge*, puis il ajoute :

« Comme on le peut bien penser, on a recherché activement la fable de La Fontaine ; plus d'un a prétendu l'avoir retrouvée. Il y avait là une tentation bien puissante pour les faiseurs de pastiches. Faire accepter du public un morceau de sa composition pour une œuvre de l'inimitable poète eût été un de ces triomphes que l'amour propre savoure avec délices, mais y réussir était difficile. Une imitation de *l'Asinus iudex* parut audacieusement, sous la signature de La Fontaine, dans le *Journal des Débats* du 6 décembre 1822. Elle ne fit guère illusion et fut plus tard avouée par Le Bailly, fabuliste de cette époque. »

En 1862, M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire à Angoulême, crut avoir retrouvé la fable de *l'Ane juge* et M. Moland nous apprend qu'il la mit au jour sous le titre : *Fable inédite de La Fontaine, découverte, annotée et publiée par un bibliophile de province*, il nous donne les détails de cette découverte et les explications de M. Castaigne. il reproduit même le texte de ce dernier en disant : Cette fable est-elle vraiment de La Fontaine ? je laisse au goût de chaque lecteur à décider la question.

Puis abordant l'œuvre de M. P. Lacroix, il ajoute : « Bien d'autres productions ont été et sont encore, d'année en année, attribuées à La Fontaine. M. P. Lacroix en a mis au jour deux volumes in-8°,

l'un en 1863 et l'autre en 1868. En laissant de côté le *Renard et les Mouches* (première ébauche), l'*Ane juge* dont il vient d'être question, la *Tourterelle veuve du Hibou* et *Jupiter et les deux tonneaux*, extraits d'autres ouvrages du poète, il n'y a pas moins de vingt-trois fables dans le premier de ces volumes, et de sept dans le second, c'est-à-dire de trente fables en tout, qu'il faudrait ajouter au recueil de La Fontaine. Après avoir examiné avec la plus grande attention les raisons alléguées par l'éditeur pour justifier l'attribution qu'il fait de chacune de ces pièces à La Fontaine, *il nous a paru que cette attribution est toujours hasardée et souvent arbitraire.* »

Après ce jugement aussi sévère quant au fond mais plus modéré dans les termes que celui de M. Delteil, M. Moland reproduit d'après M. Walkenaer l'historique des sources où furent puisées les diverses fables attribuées à La Fontaine, qu'on a publiées comme inédites. La principale est un recueil publié à Amsterdam en 1693 et 1696 chez Daniel de La Feuille et à La Haye chez Meindert Vitwerf, réimprimé en 1698, sous la rubrique de Lyon, et annoncé chez Jean-Baptiste Girin.

M. Walkenaer cite également le malheureux Simien Despréaux avec un dédain qui ne peut laisser aucun doute sur l'opinion qu'il en avait conçue. Il se contente de dire, en quatre lignes : un nommé Simien Despréaux prit dans le recueil une vingtaine de fables, et les publia sous le titre de *Suite des œuvres posthumes de La Fontaine*, etc. A Paris, in-8°, an VI de la République.

M. Moland ne peut comprendre que M. P. Lacroix s'y soit laissé abuser. Quand l'œuvre de la critique a été faite et bien faite, dit-il, il convient de la respecter, nous ne remettons pas en question les résultats acquis par une consciencieuse érudition et par un savoir approfondi.

Enfin il termine son jugement par cet arrêt définitif : « Les deux publications de M. P. Lacroix, où l'on trouve réunis de nombreux documents concernant ou pouvant concerner le fabuliste, méritent à ce titre d'être consultées par les curieux, mais elles n'ont rien produit qui doive enrichir le texte des nouvelles éditions des fables de La Fontaine. »

Quant à la Société historique et archéologique de Château-Thierry, personne ne s'étonnera, M. Lacroix moins que tout autre, qu'un de ses membres ait relevé, quoique avec vivacité, une opinion qui ne tendrait à rien moins qu'à faire attribuer à La Fontaine des fables qu'il eût sans doute désavouées, puisque, si elles sont de lui, il ne les a pas publiées : nous connaissons le savoir et la vaste érudition

de M. Paul Lacroix, envers lequel nous ne voulons exercer que les droits d'une critique bienveillante et courtoise, et nous sommes persuadé que le premier, il saura gré à notre Société de défendre la mémoire littéraire de notre fabuliste auquel nous sommes jaloux de ne voir attribuées que des œuvres incontestées et dignes de sa réputation.

---

COMMUNICATION  
SUR  
**LES FOUILLES DE BRÉNY.**

Par M. J. ROLLET.

—  
Séance du 4 novembre 1880.  
—

Le 9 septembre dernier, nous nous rendions à Fère, MM. Adolphe Varin, Berthelé et moi, pour répondre à la gracieuse invitation qu'avait bien voulu nous adresser notre éminent collègue M. Frédéric Moreau père.

Cette excursion nous offrait un double intérêt, car nous devions visiter à Fère dans la matinée tout ce que renfermaient des découvertes faites à Brény les vitrines disposées par M. Frédéric Moreau père avec autant de goût que de science et assister ensuite aux fouilles faites ce jour-là à Brény.

Nous savions que, depuis la visite faite par notre Société en juin dernier dans cette localité, notre infatigable collègue avait rencontré dans le courant du mois d'août des sépultures gallo-romaines, incinérations et inhumations, et constaté que dans ce vaste champ gallo-romain les sépultures étaient profondes et offraient des sépultures franques.

Les fouilles ce jour-là devaient être dirigées par M. Pilloy, l'auteur d'*Etudes sur d'anciens lieux de sépulture du département de l'Aisne*, et qui nous a si bien fait connaître les belles découvertes de Caranda, la Sablonnière, Arcy-Sainte-Restitut et Trugny, dues à la persévérance de M. Moreau.

A Fère, après avoir visité l'atelier dans lequel M. Victor Husson reconstitue les vases découverts chaque jour, mais le plus souvent dans un état tel qu'il faut sa patience et sa dextérité pour leur rendre leur forme primitive, nous nous sommes rendus dans une pièce du rez-de-chaussée qu'on pourrait appeler le musée lapidaire de Brény.

Il me serait impossible de vous donner une description complète, quelqu'en serait l'intérêt, de ces pierres qui affectent différentes formes : les unes sont frustes, les autres ont été taillées plus ou moins régulièrement ; quelques-unes sont ornées d'une croix et l'une d'elles de forme carrée porte des fragments d'inscription, ce qui se rencontre rarement à cette époque. Parmi des blocs de pierre d'une certaine grosseur, nous en avons tout particulièrement remarqué un dans lequel avait été creusée une petite niche pour recevoir la tête du sujet. Nous avons encore vu de nombreux objets en pierre servant aux usages journaliers de la vie et ces silex de toutes formes qu'on retrouve en si grand nombre à Brény.

Au premier étage, nous avons pu admirer dans le cabinet de M. Moreau avec quelle méthode, quels soins et quelle science il rédige chaque matin le procès-verbal des découvertes faites la veille et qu'il accompagne de dessins d'une exactitude scrupuleuse. Ensuite nous avons parcouru les différentes salles dans lesquelles se trouvent d'élégantes vitrines.

Je ne vous ferai pas la description de toutes les richesses que renferment ces vitrines ; je ne vous indiquerai pas le nombre de ces gracieux vases en terre blanche, rouge ou grise des formes les plus variées ; des urnes funéraires avec leur contenu ; des vases en verre si richement irisés ; des divers colliers et bijoux ; des torques et des bracelets ; des épées, francisques, poignards et autres armes ; des plaques et contre-plaques, etc. ; cette description serait d'autant plus inutile que vous savez tous avec quelle bienveillance M. Moreau permet soit à Paris soit à Fère de visiter ses belles collections. Il m'est impossible cependant de résister au désir de vous signaler deux charmantes petites fioles en verre à usage de biberon.

Nous étions à Brény à 2 heures et M. Paul Boutin, qui depuis plusieurs années dirige les fouilleurs consommés formés par M. Moreau, m'indiquait quelles avaient été les découvertes faites avant notre arrivée, indications que j'ai consignées sur un carnet, puis M. Pilloy ayant pris la houlette à main du fouilleur, j'ai continué à prendre des notes sur ce que présenterait d'intéressant chaque tombe découverte.

J'ai remis ces notes à M. Pilloy qui a bien voulu rédiger un compte-rendu des travaux de cette journée. Je lui laisse la parole, vous n'aurez qu'à y gagner :

« On avait dans la matinée trouvé dans les débris une magnifique  
« épingle styliforme en bronze et une monnaie romaine malheu-  
« reusement trop fruste pour qu'elle pût être déterminée.

« La première tombe ouverte se trouvait à l'est du chemin qui traverse la nécropole du nord au sud et qui sépare probablement le cimetière gallo-romain du cimetière franc. L'orientation était de l'ouest à l'est, le sujet découvert à 1 mètre environ de profondeur a donné : à la ceinture une boucle en potin (bronze dans lequel il entre beaucoup d'étain) et les deux goupilles triangulaires de même métal qui assujettissaient le ceinturon de cuir à la boucle ; et vers le côté gauche un anneau en fer de 3 à 5 centimètres de diamètre.

« Une seconde sépulture existait dans la même ligne d'orientation que la précédente. Comme particularité, à la tête et aux pieds existaient deux pierres plates enfoncées perpendiculairement à la direction de la fosse et verticalement et dont la partie supérieure se trouvait au plus à 30 centimètres de la surface du sol. Une troisième pierre formant dalle et paraissant avoir été taillée couvrait longitudinalement la tombe à 30 centimètres environ de la couche cadavérique et une quatrième pierre complétait vers les pieds la couverture de la tombe.

« Du squelette il a été retrouvé la tête dans sa position naturelle ; la mâchoire inférieure était légèrement déplacée et l'une de ses branches brisées ; le crâne était orthognate, mais le front très fuyant ; les ossements des bras et des jambes, mais dépourvus de leurs extrémités dont la nature plus spongieuse n'avait pu résister à l'action du temps ; quelques débris des os iliaques et des pieds.

« Nous avons recueilli le long du bras gauche, la poignée vraisemblablement tenue dans la main gauche, un poignard en fer dont le manche était terminé par un pommeau ovoïde de même métal.

« Sur la poitrine, également à gauche, une petite boucle carrée en bronze et un couteau en fer.

« A la ceinture une boucle en potin et les deux goupilles triangulaires d'attache.

« Ces deux sujets n'avaient pas de vases funéraires.

« L'orientation des objets recueillis indique suffisamment que ces sépultures appartiennent à l'époque franque qui a succédé *immédiatement* à la période gallo-romaine et qui semble être caractérisée par l'absence de scramasaxes et l'abondance relative de framées, d'épées, de francisques et d'umbos de boucliers qui ont été recueillis en si grand nombre dans cette partie de la nécropole par M. Moreau.

« Les recherches ont ensuite porté sur la partie occidentale du cimetière.

« Ici on distingue deux époques, mais confondues, celle des incinérations et celle des inhumations.

« Ainsi une sépulture creusée dans le sol à 1 mètre 20 centimètres orientée du sud au nord a donné aux pieds deux petits vases en terre noire à large panse et à pied rétréci d'une forme très élégante ; ils étaient au milieu d'un grand nombre de clous en fer, gros et courts, qui provenaient certainement des chaussures du sujet. M. Moreau a constaté le même fait à Arcy, Sablonnière et Caranda. C'était donc une coutume constante qui mérite d'être remarquée.

« Presque aux pieds de cette sépulture, mais à fleur de terre, se trouvait une grande urne à incinération. La délicatesse de ses parois qui présentaient quelques fêlures n'ont pas permis de la vider immédiatement afin de constater si elle renfermait des ossement ou un vase plus petit.

« A quelque distance vers le nord nous avons rencontré, placé aussi à quelques décimètres de la surface du sol, une jolie ampoule de verre malheureusement brisée partiellement, mais que l'habile restauration de M. Moreau fera revivre dans sa forme gracieuse.

« Dans la même région, au milieu de pierres placées sans aucun ordre apparent et provenant sans doute de fondations, nous avons extrait un charmant petit vase en terre noirâtre sur la panse duquel existaient deux zones de raies très serrées et des dépressions ovalaires.

« Enfin près du chemin qui passe au milieu du cimetière, une dernière sépulture creusée à près de deux mètres de profondeur, orientée du sud au nord, présentait cette particularité que le sujet avait été inhumé sur un lit de terre fortement argileuse de près de un centimètre d'épaisseur au-dessous duquel on reconnaissait très distinctement les fibres du bois du cercueil. Les ossements étaient complètement anéantis, mais sur le côté droit se trouvait une belle coupe en terre rouge, sans ornements, et vers les pieds une petite urne en terre noire unie au-dessus de laquelle il a été recueilli une petite boucle faite de deux lamelles très minces en bronze et six tiges de fruit à dix centimètres de longueur, aplaties d'un côté, légèrement bombées de l'autre et avec clous aux extrémités indiquant qu'elles avaient servi d'appliques ; deux de ces tiges portaient vers le tiers de leur longueur une courbure for-

« mant une saillie de quelques millimètres. N'était-ce pas une garniture de coffret ? En tout cas la présence d'objets servant à l'ajustement dans une tombe gallo-romaine est rare et mérite d'être signalée.

« La présence dans le même endroit d'incinérations et des inhumations prouve que la nécropole a servi successivement à des populations de mœurs différentes ; il est certain que les incinérations sont les plus anciennes ; la poterie est très soignée et dénote un art qui procède directement de la belle époque gallo-romaine, c'est-à-dire des Antonins. Plus tard, quand on cessa d'incinérer, suivant leur coutume, pour inhumer, on détruisit nombre de sépultures de la première époque qui ne se voient plus qu'aux endroits où le sol n'a pas servi aux inhumations. La poterie fournie par ces dernières, la rouge surtout, est faite d'une terre commune où l'on a essayé d'obtenir l'éclat de la terre dite *samienne* par un vernis jaune qui s'enlève au toucher. C'est la période comprise entre les III<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, peut-être chrétienne, car on sait que la nouvelle religion proscrivait les incinérations.

« Le cimetière franc, qui vient à côté, prouve aussi qu'il n'y a eu aucune interruption dans l'usage du cimetière ; la séparation bien nette qui existe entre les deux donnerait à penser que peut-être les asservis ont continué pendant quelque temps à se faire inhumer suivant leurs coutumes ; il serait intéressant d'examiner avec le plus grand soin s'il y a eu quelque part mélange ou superposition des divers modes.

« Ces observations ont leur importance et peuvent fournir d'intéressants renseignements sur des questions qu'aucun texte n'a élucidées jusqu'ici.

« Il faudrait, par exemple, noter si à la limite où finit le gallo-romain et où commence le franc, il y a parfois enchevêtrement des sépultures les unes sur les autres et quelles sont celles qui ont détruit partiellement les plus voisines ; ce sont assurément les plus nouvelles ; si cette particularité se remarque tantôt pour les unes, tantôt pour les autres, cela prouverait qu'il y a eu un moment où les Gallo-Romains continuèrent à vivre à côté de leurs oppresseurs ; si, au contraire, la séparation est nette et bien tranchée, c'est que la population gallo-romaine a disparu subitement ou qu'elle a été obligée d'accepter les usages des conquérants.

« Quant au grès cubique présentant à sa face supérieure une excavation ovulaire que nous a fait remarquer M. Moreau, c'est

« pour moi une pierre dont l'usage doit remonter à l'époque de la  
« pierre polie. C'est ce que les archéologues nomment *pierres à*  
« *écuelles*. Il y a eu de nombreuses discussions sur leur usage,  
« mais je crois qu'il faut y voir tout simplement un mortier où les  
« femmes venaient avec les broyeurs de silex qu'on retrouve assez  
« communément dans tous les ateliers de cette époque, broyer le  
« grain et obtenir ainsi une grossière farine qui cuite servait par-  
« tiellement à leur alimentation. C'est donc un monument intéres-  
« sant à plus d'un titre ; il serait fâcheux qu'il disparût. »

Permettez-moi d'ajouter quelques détails à l'intéressant travail de M. Pilloy.

Les fouilles sont toujours poursuivies à Brény avec la même ardeur et attirent chaque jour de nombreux visiteurs auxquels notre bienveillant collègue ne ménage pas les explications les plus claires et les plus précises. Il est à ma connaissance que, depuis notre visite du 9 septembre, on a découvert, entr'autres objets dignes de fixer l'attention, dans le cimetière aux incinérations, une magnifique urne en verre de couleur bleuâtre de 30 centimètres de hauteur et une coupe en verre opalin ornée extérieurement d'un cordon alternativement bleu et marron et de douze médaillons de ces deux couleurs. Cette pièce capitale peut servir à faire connaître à quel degré était parvenu l'art du verrier à cette époque.

Quelques mots encore pour vous indiquer le point de départ de ces fouilles.

A la séance du 2 septembre 1879, notre sympathique et dévoué collègue M. Amédée Varin, toujours si zélé pour tout ce qui peut intéresser notre Société, mettait sous nos yeux une belle agraffe et une aiguillette de ceinturon en bronze de l'époque mérovingienne, un sifflet en os, des broches et un style en bronze et enfin des perles en pâte de verre. Les deux planches ci-jointes, dues à l'habile burin de M. Amédée Varin, feront facilement comprendre l'importance des objets qui nous étaient présentés.

Notre collègue nous indiqua alors de quelle manière ces beaux spécimens se trouvaient en sa possession.

Ils avaient été trouvés à Brény, lieu dit le Meurtroi, par un habitant de la localité qui en creusant la terre pour en extraire des cailloux les avait mis à jour et les avait offerts au fils de M. Curie, directeur de la sucrerie de Neuilly-Saint-Front.

M. Eugène Varin, frère de notre collègue et parent de la famille Curie, reconnut, quand ils lui furent présentés, qu'ils appartenaient

à la belle époque mérovingienne; M. Curie fils les lui donna et lui-même les offrit à son frère Amédée.

A quelque temps de là, M. Eugène Varin visitait, le 5 mars 1880, la belle collection Caranda que notre estimable collègue, M. Frédéric Moreau père, a formée à Paris. M. Eugène Varin lui parla de la découverte de Brény et le 16 du même mois lui envoya de Crouttes qu'il habite des renseignements et des dessins destinés à lui faire connaître l'importance de ces objets.

Signaler à M. Frédéric Moreau un lieu de sépulture qu'il n'avait pas encore exploré, c'était avoir d'avance la certitude que des fouilles seraient pratiquées par ses soins avec l'ardeur toute juvénile qui le caractérise et la volonté énergique qu'il apporte dans tout ce qu'il entreprend.

Aussi, c'est le 5 mars que M. Eugène Varin parle à M. Frédéric Moreau père, de Brény et dès le 18, après s'être assuré du consentement des propriétaires des terres sur lesquelles il veut procéder à des fouilles, on commence en sa présence des sondages et des recherches qui font connaître qu'on est en présence d'une vaste nécropole rappelant celles d'Arcy-Sainte-Restitue et de Caranda.

M. Frédéric Moreau père veut mettre M. Eugène Varin au courant des découvertes que chaque jour viennent augmenter ses collections déjà si riches et si précieuses pour la science, et comme il tient à reconnaître que c'est bien lui qui l'a mis sur la voie qu'il va suivre avec une persévérance infatigable, il lui écrit :

« C'est bien *vous*, cher Monsieur, *parfaitement vous*, qui avez été  
« la *boussole* qui nous a dirigés dans la découverte que nous venons  
« de faire à Brény, canton d'Oulchy.

« En nous envoyant le dessin des divers objets en bronze trouvés  
« antérieurement, vous ajoutez qu'un petit vase qui faisait partie  
« de cette découverte avait été malheureusement cassé par des en-  
« fants. Consolons nous en, car nous sommes déjà en présence de  
« 80 *vases* dont 65 vases de terre mérovingiens, 10 en verre, 3 gallo-  
« romains, 1 en bronze et 1 en bois, petit seau, pièce excessivement  
« rare.

« Les haches, épées, couteaux, poignards et anneaux se présen-  
« tent journellement ainsi que de jolies fibules et des colliers. En  
« un mot, c'est un cimetière surtout mérovingien avec le mobilier  
« funéraire qu'on y trouve ordinairement, mais l'époque gauloise  
« et gallo-romaine devra apparaître plus tard, car nous rencontrons  
« déjà des fragments de poterie gallo-romaine. »

Les magnifiques découvertes effectuées postérieurement à cette lettre ont prouvé à quel point les prévisions de M. Frédéric Moreau père étaient fondées.

Ainsi donc il a suffi de la communication faite par M. M. Varin à notre savant et infatigable collègue pour que de suite il reconnaisse l'emplacement de la nécropole de Brény et que, grâce à la méthode et à l'habile direction qu'il imprime aux travaux qu'il fait exécuter, il obtienne tous ces beaux spécimens d'une époque longtemps inconnue et qui sont l'objet de la juste admiration des archéologues.



# EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ

EN 1878 ET 1879

## DANS LE CANTON DE CONDÉ

Par MM. BARBEY et MOULIN.

---

Séance du 4 Novembre 1880.

---

Le plaisir de travailler en commun nous a toujours paru l'un des motifs les plus attrayants de nos excursions annuelles. Au contraire de l'historien pour lequel l'isolement dans le travail est presque une impérieuse nécessité, l'archéologue réclame le plus souvent le concours de ses collègues pour préparer les matériaux qui doivent lui servir à produire ses travaux. Seul, en présence d'une ruine ou d'un monument, comment pourrait-il, à moins d'y consacrer souvent un temps considérable, trouver le loisir de prendre des mesures, dessiner, interroger, noter tout ce qui lui passe sous les yeux ? En compagnie de ses collaborateurs, peu de choses lui échappent, ce qu'il ne remarque pas est observé par un autre, l'un interroge les habitants, l'autre prend des notes qui doivent servir au travail du cabinet et souvent une pierre, un reste de peinture murale ou de sculpture, le moindre détail enfin qui lui est échappé, saisi par des yeux plus clairvoyants, éclaire son opinion ou lui fait modifier celle qu'il avait conçue dès le premier abord.

Telle est la différence qui existe entre le travail de l'archéologue et celui de l'historien ; aussi, dans nos visites annuelles aux monuments du pays qui nous entoure, chacun sait se rendre utile en faisant profiter la Société de ses observations et ceux qui les relatent ne font que rappeler à leurs collègues le souvenir d'études faites en commun sur les lieux qu'ils ont explorés.

Quelquefois même, une seule visite n'atteint pas complètement le but que l'on s'était proposé d'atteindre. C'est ainsi qu'une pre-

mière excursion faite à Fossoy, Mézy, Sainte-Eugène et Condé, le 17 septembre 1878, n'avait pas suffi pour satisfaire la curiosité de la Société, laquelle, sur les offres réitérées de M. de Sade, prit rendez-vous au 14 août de cette année 1879, pour étudier de nouveau le château si curieux et si intéressant dont il est l'heureux propriétaire ; on se proposait en outre de jeter un coup d'œil sur le village de Montlevon et le camp des Lorrains que le temps n'avait pas permis d'explorer l'année précédente.

Nous allons essayer de rendre compte des lieux étudiés dans ces deux excursions en suivant l'itinéraire parcouru par la Société.

### FOSSOY.

A Fossoy, village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un coteau dans la vallée de la Marne, à sept kilomètres à l'est de Château-Thierry, se trouve une croix en pierre très probablement du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle rappelant celle du cimetière de Mézy. Elle est érigée sur une petite place triangulaire, à droite de l'église, et se compose d'un soubassement carré auquel on accède par deux marches ; sur le milieu s'élève une colonne cylindrique monolithe, de 3 mètres 50 centimètres de hauteur et de 0<sup>m</sup> 15 centimètres de diamètre, traversant une table rectangulaire de 1 mètre 25 centimètres sur 1 mètre : elle s'élève de 0<sup>m</sup> 90 centimètres au-dessus du soubassement et est supportée par quatre colonnettes dont les chapiteaux seuls sont ornementés. Le couronnement de la colonne consiste en une croix de fer dont les extrémités forment une fleur de lys. Cette croix, assurément postérieure au monument, remplace une croix en pierre qui devait offrir le même style et peut-être la même forme que celles de Mézy et de Connigis.

L'église, du style roman de la transition, se fait tout d'abord remarquer par un clocher dassez belle apparence ; il est à deux étages éclairés sur les côtés du nord et du midi par des fenêtres géminées : des médaillons romans entourent le chevet, une porte basse ornée de deux colonnes engagées donne accès dans l'église, un oculus sans ornements la surmonte.

L'intérieur, à l'exception d'un rétable du XVI<sup>e</sup> siècle qui a dû appartenir à une autre église et auquel il a fallu faire subir de nombreuses mutilations pour le mettre en place, n'offre rien de remarquable. Cependant nous y notons, dans la chapelle de la Vierge, les plaques tumulaires de la famille de Maussion, ainsi qu'une

longue inscription funéraire en latin de Pierre de la Felonnière, ancien seigneur de Fossoy, mort en 1694.

Dans un coin obscur, près d'un pilier, gisent des débris de vitraux que M. Varin attribue au XII<sup>e</sup> siècle, ceux d'un lutrin portant la date de 1784 d'une bonne facture et ce qui reste encore de la croix du cimetière décrite dans nos Annales de 1866, 2<sup>e</sup> sém., p. 46. Ces derniers débris offerts autrefois à la Société, puis refusés, réofferts une seconde fois, sont maintenant tellement détériorés, qu'ils sont devenus irréparables et sans valeur.

### MÉZY.

Mézy (Meziacum ad Molinum ou Molendinum), village du canton de Condé-en-Brie, à 12 kilomètres est de Château-Thierry, attire toujours l'archéologue par son église et la croix de son cimetière.

La croix a été décrite par M. Barbey dans nos Annales de 1867, p. 62, quant à l'église dont la fondation est généralement, mais sans certitude, attribuée aux Templiers, quoique M. Delbarre en ait donné une description très détaillée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome VII, page 107, comme elle est l'un des joyaux de notre arrondissement, nous croyons ne pouvoir nous dispenser de la faire connaître, au moins d'une manière succincte, aux lecteurs de nos Annales.

Ce monument date incontestablement de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XIII<sup>e</sup>, l'architecture en est simple et imposante et quoique ses dimensions ne soient pas très considérables, il offre à l'œil un charme que justifie l'harmonie de ses proportions.

L'intérieur se compose d'une nef, de deux collatéraux et d'un sanctuaire : la nef comprend quatre travées, séparées des deux bas-côtés par des colonnes cylindriques de 2 mètres 95 centimètres de hauteur reposant sur un socle octogone et surmontées de chapiteaux feuillagés supportant un tailloir d'où s'élancent trois colonnettes accouplées qui supportent les nervures des voûtes. Les deux bas-côtés voûtés sont séparés de la nef par trois arcs en tiers-point et par un arc en plein-cintre reposant sur des colonnes plus épaisses destinées à supporter le poids du clocher qui se trouve sur le chœur. Le sanctuaire de forme octogonale termine l'édifice, autour duquel règne un élégant triforium.

L'entrée principale, composée d'une porte ogivale, est surmontée d'une galerie aujourd'hui détruite, au-dessus de laquelle se trouvent

une rose éclairant la nef et un oculus donnant jour dans les combles.

Une autre entrée latérale s'ouvre au midi sous un porche donnant sur la première travée du collatéral de droite. Enfin des arcs-boutants prenant naissance sur des contreforts très simples, supportent les poussées des voûtes de la nef. Sur l'un d'eux on lit la date de 1685, probablement celle de réparations faites à l'église et de la reconstruction du clocher qui, selon la tradition, aurait été incendié. Ce clocher remplace avec fort peu d'avantage l'ancien qui, d'après une note existant sur un registre de la commune, était *un des plus beaux de la rivière*.

L'intérieur offre encore quelques traces d'anciennes peintures murales qui paraissent dater du xvi<sup>e</sup> siècle et sur une plaque de marbre noir l'inscription suivante :

CI GIT  
M<sup>RE</sup> LOUIS LESUEUR CURÉ  
DE MÉSÉ QUI APRÈS AVOIR  
GOUVERNÉ CETTE PAROISSE  
AVEC BEAUCOUP DE ZÈLE  
ET DE CHARITÉ PENDANT  
QUARANTE SEPT ANS  
ET MIS TOUTE SA FORTUNE  
A ORNER ET ENRICHIR  
LA MAISON DU SEIGNEUR  
EST DÉCÉDÉ LE 11  
OCTOBRE 1735  
AGÉ DE  
80 ANS



REQUIESCAT IN PACE

En 1789, Mézy avait pour curé l'abbé Copineau et pour vicaire l'abbé de Vertus, son neveu, qui émigra en 1793.

Les dimensions dans œuvre de l'église de Mézy sont en longueur totale de 27 mètres 15 centimètres et en largeur, y compris les bas-côtés de 13 mètres 20 centimètres.

Cette charmante église appelle de promptes réparations, on a commencé à s'en occuper, mais le mal est encore grave et nous le signalons aux administrateurs de la commune de Mézy.

## CRÉZANCY.

L'église de Crézancy, comme beaucoup de celles de notre contrée, a subi des réparations et des remaniements qui en rendent l'aspect bien difficile à décrire ; cependant, avec son chevet carré et ses fenêtres ogivales, ses piliers lourds et trapus dont les chapiteaux sont ornés de chardons et de figures, on reconnaît qu'elle a dû être construite originairement dans le style roman et terminée à une époque bien postérieure.

A gauche de la porte d'entrée, en regardant le chœur, se trouve le portrait peint d'un évêque. Il est assis, grandeur nature, tourné à gauche. De la main gauche, appuyée sur le bras du fauteuil, il tient une feuille de papier sur laquelle on lit : ILL<sup>mo</sup> REV<sup>mo</sup> MONS<sup>or</sup> DI CESARE GRASSELLI (Peut-être *Grabelli* ?). — Sur une table, à gauche, des papiers où on lit : ILL. REV. MONS. VESCOVO CREMONA : GIAC<sup>mo</sup> CERUTI. — Ce dernier nom est probablement la signature du peintre.

C'est un bon portrait du xvii<sup>e</sup> siècle, la tête est vivante, l'exécution n'est pas mauvaise.

A droite de la porte est un Saint-Jean-Baptiste, grandeur nature, vu à mi-corps, du bras gauche il montre le ciel et du bras droit l'agneau. C'est une peinture italienne du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, donnée par M. Delhomme.

Divers autres tableaux sont des copies modernes et médiocres.

A deux fenêtres du chœur restent encore des vitraux du xvi<sup>e</sup> siècle, en partie mutilés, avec quelques parties brisées, remplacées par des morceaux rapportés au hasard. A gauche est le martyr de saint Etienne, à droite celui de saint Sébastien. Au bas de chaque scène est un évêque, probablement le donateur du vitrail. Dans le coin, au bas du saint Sébastien, on a placé, pour boucher un trou, un petit vitrail représentant saint Martin coupant son manteau. Au sommet de chaque fenêtre, un ange porte un écusson, sur un seul des deux les armoiries sont conservées. De petites figures d'anges et une petite figure de Dieu le père les accompagnent, mais il semble que ce sont des morceaux rapportés.

Au bout de la nef de gauche, on a édifié un autel moderne en style du xiv<sup>e</sup> siècle.

Au pilier, à gauche du chœur, est appliquée une statuette en bois de saint Eloi, il est représenté mitré avec l'enclume et le marteau à ses pieds. Œuvre du xviii<sup>e</sup> siècle.

Le maître-autel en bois est du xviii<sup>e</sup> siècle.

Avant de quitter Crésancy, la Société donne un coup d'œil à la charmante propriété de notre collègue M. Delhomme dont la galerie de tableaux illustrée d'excellents morceaux de l'école moderne suffirait à occuper l'attention pendant plus d'une journée ; on y remarque des Decamp, des Diaz, ainsi que les souvenirs laissés au maître de la maison par l'illustre maestro Rossini et par le roi de Hollande ; le parc est charmant et admirablement dessiné, mais il faut s'arracher à ces attractions et les excursionnistes roulent vers la commune de Sainte-Eugène.

### SAINTE-EUGÈNE.

L'orthographe de ce nom peut paraître étrange, puisque le nom d'*Eugène* ordinairement considéré comme un nom masculin est précédé d'un qualificatif féminin ; pour se rendre un compte exact de cette anomalie apparente, nous renvoyons nos lecteurs à l'intéressant article de M. l'abbé Ledouble, inséré dans nos *Annales* 1873, p. 54. M. Ledouble explique avec une grande clarté les causes de cette singularité. Sainte-Eugène est *Sancta-Eugenia ad Condatum in Bria* des anciennes Chartes qui se traduit par *Sainte-Eugénie* ou par abréviation *Sainte-Eugène* et l'on comprend facilement que par la suite ce nom d'Eugène ait entraîné la transformation masculine de l'adjectif qui le précède ; M. Ledouble cite ses preuves, et après l'avoir lu, personne ne peut douter de la déféctuosité de la dénomination moderne : toutefois, il s'est glissé dans l'impression de sa notice un erratum que nous devons signaler, car cet erratum rend la démonstration du savant abbé à peu près incompréhensible et notre correcteur lui doit de grosses excuses pour la contrariété que cette faute a dû lui causer.

A la 29<sup>e</sup> ligne de la page 57, il faut lire *Saint-Eugène* au lieu de *Sainte-Eugène*, en lisant ainsi, l'argument sera parfaitement éclairci.

Sainte-Eugène n'offre de curieux au visiteur que son église et encore n'attire-t-elle son attention que par quelques détails, les fonts baptismaux, le transept du nord et le porche qui est décoré par un bas-relief représentant le jugement dernier.

L'on y entre par une large porte coupée par un trumeau qui autrefois était orné d'une statue aujourd'hui disparue ; au-dessus du linteau, le tympan est divisé en deux cordons : dans la partie supérieure, le Christ entouré des quatre animaux symboliques, repré-

sentant les Évangélistes, occupe le milieu, il est accompagné à droite et à gauche de saints personnages, les uns debout les autres agenouillés ; dans la partie postérieure, un ange pèse les âmes dans une balance dont un diable s'efforce de faire pencher le plateau de son côté, derrière l'Ange se trouvent les élus qui sont recueillis dans le giron d'Abraham, reposant sous les ombrages du Paradis, derrière le diable, des démons emportent les réprouvés et vont les jeter dans l'enfer représenté par une énorme gueule de monstre vomissant des flammes ; les claveaux des voussures sont ornés d'anges tenant des encensoirs. Toutes ces figures qui paraissent appartenir à la sculpture du *xiv<sup>e</sup>* siècle ont été bien comprises et quoiqu'en partie mutilées, offrent un intérêt auquel les églises des villages de la Brie n'ont pas habitué leurs visiteurs.

L'église bien dénaturée par la perte d'un de ses bas-côtés, celui du midi, ne montre d'intéressant à l'intérieur que le transept du nord de la même époque que le portail, les voûtes sont encore ornées de peintures représentant les quatre évangélistes, accompagnés des animaux symboliques et assis dans de larges chaises à dossiers devant un pupitre sur lequel se trouve le livre saint. Les nervures des voûtes sont également contournées par des cordons alternativement blancs, jaunes et rouges ; les voûtes sont constellées d'étoiles en ocre rouge ; l'effet de cette décoration excellente peut être attribuée au *xv<sup>e</sup>* siècle, époque de la construction,

Dans cette chapelle, dite des Seigneurs, portant la date de 1465, on voit la pierre tombale de Guillaume de Faverolles et plusieurs débris de statues ayant décoré un monument funéraire aujourd'hui détruit. La famille de Faverolles aurait-elle possédé la terre de Sainte-Eugène avant celle de Ravenel qui au *xvi<sup>e</sup>* siècle était en possession de ce domaine, lequel passa ensuite entre les mains des du Closel et des de Montigny ?

Les fonds baptismaux consistent en une cuve octogonale supportée par un fût cylindrique ; les sculptures mutilées qui les entourent laissent soupçonner le baptême de N. S. par saint Jean et celui de Clovis par saint Remy. Quatre colonnes réunies par des arcades ogivales y étaient accolées, elles sont maintenant détruites, on ne peut que regretter l'affreuse mutilation de ce petit monument.

L'extérieur de l'église de Sainte-Eugène n'offre pour tout ornement que les traces d'une corniche ornée de corbeaux. Le fond est carré et percé d'une grande fenêtre ogivale ; quant au pignon occidental, il lui reste une rose assez belle, mais placée au-dessus du toit du porche et entre deux énormes piliers construits sur ses deux

côtés pour soutenir un clocher en charpente construit à une époque que nous ne saurions déterminer ; cette rose est presque invisible.

Ajoutons pour terminer que cette malheureuse église est à peu près enfouie sous terre, le sol primitif en a été exhaussé de plus d'un mètre pour en rattacher l'entrée à la route qui la borde au nord en contre-haut.

### LE CAMP DES LORRAINS.

A peu de distance de Condé, sur le territoire de Montlevon, proche le hameau de Coupigny et à l'extrémité du promontoire qui regarde le sud-ouest, on remarque une élévation de terrain qui commande la vallée de la Dhuys, ruisseau que la ville de Paris a rendu célèbre par la prise d'eau qu'elle y a faite.

Cette partie de la colline est entourée de fossés d'une profondeur de six à huit mètres pratiqués sur la déclivité du terrain au-delà desquels la pente naturelle ajoute une plus grande difficulté d'accès : c'est en cet endroit et sur le sommet du reste de la colline que, lors de leur passage et pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, campèrent les troupes de Charles, duc de Lorraine, appelées par le duc d'Orléans et le prince de Condé pour les aider dans leur rébellion contre la Reine ou plutôt contre le cardinal Mazarin. De là, elles se répandirent dans toute la Brie et y commirent de tels excès qu'après plus de deux siècles, le souvenir de la guerre des Lorrains est resté dans la mémoire des habitants de la contrée comme un souvenir de misère et de désolation.

Les fortifications ou fossés de cet emplacement, parfaitement choisi pour une défense militaire, ne sont certainement pas l'œuvre des troupes lorraines qui n'ont dû y séjourner que momentanément, elles paraissent remonter à une plus haute antiquité et tous les membres de la Société présents n'ont pas hésité à leur reconnaître les caractères des oppides ou camps retranchés que l'on trouve dans beaucoup d'endroits du Soissonnais, tels qu'à Pasy, Epagny, Montigny-Lengrain, Amblény, attribués aux plus anciennes populations de la contrée qui y trouvaient un refuge en cas de guerre.

A l'extrémité de ce camp, du côté où l'accès en était plus facile, se trouve un monticule factice qui devait servir de tête de pont, une espèce de donjon ou de citadelle. Plusieurs habitants du pays prétendent même qu'on y a découvert autrefois des restes de substructions et des caves, mais ce fait n'est pas parfaitement établi.

## MONTLEVON.

En continuant son itinéraire, la Société arrive à Montlevon, *alias* Molvon, *Mons Luvonis* ou *Livonis*, village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé auquel il doit son nom. Dans la plupart de nos villages, l'église est à peu près la seule curiosité du pays, celle de Montlevon mérite un sérieux examen. Nous nous y rendons avec empressement guidés par M. le Curé qui nous en fait les honneurs avec une bonne grâce dont nous nous empressons de le remercier.

Ce monument qui, par la simplicité de sa forme, rappelle le plan des anciennes basiliques, consiste en une nef principale et deux bas-côtés composés de quatre travées voûtées en ogive ; de larges piliers barlongs accolés chacun de deux demi-colonnes à chapiteaux feuillagés très simples supportant des arcs à plein-cintre séparent la nef des bas-côtés.

Le chœur, voûté en berceau d'une grande hardiesse, est précédé d'un large sanctuaire en cul-de-four éclairé par deux fenêtres romanes. Deux voûtes du même style continuent les bas-côtés qui se terminent l'un et l'autre par une chapelle également voûtée en cul-de-four. Un cordon décoré de billettes règne sous les voûtes du chœur et du sanctuaire.

Les bas-côtés sont éclairés, celui du nord, par cinq fenêtres ogivales, et celui du midi, par quatre fenêtres dont une seule est à plein-cintre.

L'extérieur montre une porte romane et un oculus au-dessus, tous deux dans le plus déplorable état, et sur l'abside, à la hauteur de la naissance de la voûte, un cordon orné de fleurons et de corbeaux de très petite dimension.

Un énorme cloché carré, à deux étages, est posé sur le berceau du bas-côté du nord. Il est surmonté d'une toiture en charpente revêtue d'ardoises et éclairé au premier étage par deux fenêtres romanes et au second par deux fenêtres refaites sans style sur chaque côté.

Il est vraisemblable qu'originellement la nef et les bas-côtés de cette église n'étaient pas voûtés et étaient protégés par des plafonds en bois, car on distingue sur la voûte du bas-côté du midi la date de 1621, date probable de réparations faites à l'église. C'est, peut-être,

à cette époque, qu'auront été exécutées les voûtes et les fenêtres et que le clocher aura perdu son caractère primitif.

Si cependant l'on analyse avec attention les parties restées intactes de ce monument, on est porté à lui attribuer une date antérieure au x<sup>e</sup> siècle et peut-être trouverions-nous dans l'église de Montlevon des restes importants de l'architecture carlovingienne devenus rares ou plutôt peu observés dans nos contrées ?

Les fonts baptismaux en pierre dure sculptée sont d'une bonne conservation ; ils consistent en une cuve octogonale supportée par seize colonnes torsées accouplées deux par deux à chaque coin et surmontées d'une arcade gothique. Six des tableaux qui sont formés par chacun des côtés de l'octogone sont remplis par des ornements feuillagés ; le septième contient suspendu à un arbre un écu sur lequel sont les lettres J. H. S. et le dernier un autre écu armoyé d'un chevron accompagné de trois fleurs de lys, deux en chef, l'autre en pointe.

Après l'examen de l'église, M. le Curé ménageait une surprise agréable aux visiteurs ; il leur mit sous les yeux un Christ en cuivre émaillé qui nous a paru fort intéressant. Ce bijou, exécuté dans le style byzantin, représente le Christ les bras étendus horizontalement, vêtu d'une longue robe ornée de franges, serrée à la taille par une ceinture dont le bout retombe sur le devant du corps. La robe est bleue et décorée au col, aux manches et sur tout le corps des rayures dorées, elle est collante, dessine les formes du corps et descend jusqu'aux pieds.

La tête, les mains et les pieds sont dorés, les cheveux longs retombent sur les épaules et sont surmontés d'une couronne. Les prunelles des yeux sont formées par deux petits rubis.

L'un des pieds, le gauche, et l'extrémité des deux mains sont brisés, la croix qui supportait le crucifix n'existe plus.

Cette pièce d'un dessin naïf et barbare est néanmoins très remarquable et mérite une étude sérieuse. Doit-elle être attribuée à un artiste byzantin ou sort-elle de nos anciens ateliers de Limoges ? La Société se réserve d'examiner la question.

Nous en offrons à nos lecteurs une représentation remarquable d'exactitude exécutée en chromo-lithographie par M. Pilloy sur le dessin fidèle de M. Amédée Varin. Notre Société a déjà adressé ses remerciements à nos deux excellents collègues, nous sommes heureux de les leur renouveler ici.

Avant de quitter Montlevon, nous devons signaler la visite faite, dans une maison à peu de distance de l'église vers le nord, de caves

qui paraissent fort anciennes et devaient certainement dépendre d'une habitation importante. Elles se composent d'une nef étroite de trois travées voûtées en arcs romans en face chacune desquelles se trouvent de chaque côté des retraits également voûtés destinés sans aucun doute à séparer les produits qui y étaient descendus. — Perpendiculairement au milieu de cette cave, il en existe une autre plus profonde voûtée en berceau à laquelle on ne peut descendre qu'avec une échelle. Peut-être l'escalier est-il comblé ou aura été détruit ?

## CONDÉ-EN-BRIE.

### I. L'ÉGLISE.

L'église de Condé est un monument hybride qui, à défaut d'histoire, laisse l'antiquaire dans le plus grand embarras sur l'époque de sa fondation, on y voit tous les styles se mêler et se confondre et les remaniements et réparations modernes qu'elle a subis ne sont pas de nature à éclaircir la question : le clocher qui se trouve à droite de l'entrée n'est qu'une énorme tour carrée qui paraît romane sans les lourds contreforts qui la soutiennent et sa toiture moderne à quatre pans ; quatre grosses colonnes de la nef accusent le XIII<sup>e</sup> siècle ; le sanctuaire, le chœur et les deux collatéraux sont du XVI<sup>e</sup> et le tout est recouvert de plâtres modernes cachant les restes qui pourraient servir à fixer une date

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle se compose d'une nef centrale et d'un collatéral au sud, tous deux plafonnés à la moderne, d'un sanctuaire pentagone et de deux transsepts ; le collatéral du nord a été détruit.

Le principal ornement de l'église consiste dans ses vitraux modernes d'une bonne exécution.

Au vitrail du sanctuaire : le Bon-Pasteur, Saint-Pierre et Saint-Paul. Sous chacun de ces trois personnages un médaillon ovale représentant la Guérison du Paralytique, le miracle de la multiplication des pains et la Cène.

Au transsept de droite : la Vierge portant l'enfant Jésus adoré par des moines et des religieux, un évêque et un chevalier armé de toutes pièces ; au-dessous : *A la mémoire de M. Tancrede de Clerc, marquis de Ladevèze, décédé à Paris le treize octobre 1870. Il a passé en faisant le bien.* A gauche un écu portant : *d'azur au chevron*

*d'or chargé de trois bezans de gueules accompagné de trois pommes de pin d'or, deux en chef, une en pointe ; la devise : Avorum virtute clara. A droite un autre écu portant : d'argent au chevron de sable accompagné de trois goëlands de même becqués et onglés de gueules. la devise : Pour mon Dieu, mon Roy et mon pays.*

Au transept de gauche, la Mort de saint Joseph avec la même inscription qu'au vitrail précédent.

Au-dessus de la porte d'entrée, le Baptême de Clovis.

## II. CHÂTEAU.

Après la visite de l'église, la société se rendit au château, où l'attendait M. de Sade son propriétaire, lequel, avec la plus aimable courtoisie s'empessa de lui en faire les honneurs.

En entrant dans cette noble demeure, l'on ne peut s'empêcher de reporter sa pensée sur les éminents personnages qui en furent autrefois les propriétaires ou les hôtes. On se retrace les graves événements dont elle fut le théâtre et la mémoire remet immédiatement sous les yeux le bienheureux Jean de Montmirail, Enguerrand de Coucy, la succession des princes Antoine et Louis de Bourbon, Eléonore de Roye, femme de Louis de Bourbon, courageuse et infortunée princesse de Condé dont de Vertus nous a retracé les malheurs (Ann. 1869, p. 58). On y retrouve encore les noms de Richelieu et des artistes Oudry et Servandoni qui contribuèrent à l'orner.

Mais ce château n'est plus ce qu'il fut dans l'origine, c'est-à-dire un château fortifié. Les nombreux remaniements et les nouvelles constructions qu'il a subis notamment de la part de François l'Érige de la Faille ou la Faye, l'un de ses possesseurs au siècle dernier, lui ont donné une apparence toute moderne et il ne reste que bien peu de chose des anciennes constructions. Aujourd'hui il a l'apparence d'un grand corps de logis élevé d'un seul étage avec bâtiments en aile de chaque côté présentant des dimensions inégales.

L'intérêt que pourraient présenter les restes du moyen-âge est complètement effacé par le riche mobilier et les richesses artistiques qu'il renferme. Il serait trop long d'en faire une nomenclature détaillée, nous nous bornerons à parcourir les appartements en indiquant les objets qui ont le plus particulièrement attiré les yeux et l'attention des visiteurs.

*Salle à manger* : La Réconciliation de Louis XIII et de Marie de Médicis, peinture par Rubens. La Concorde entoure des plis de sa

ceinture flottante les deux personnages. Ce tableau de dimension restreinte paraît être le projet ou l'esquisse de celui représentant le même sujet dans la galerie Médicis.

La Goguette, scène champêtre représentant un repas dont les personnages sont des portraits de membres de la famille la Faille, peinture attribuée à Carle Vanloo.

Porcelaines et fayences remarquables de rareté et de belle conservation. Il y a là de vieux Sèvres, de vieux Japon et des Delft qui sont uniques.

*Vestibule* : Quatre dessus de portes, copies de Lemoyne dont les originaux sont au musée Lacaze. Bonnes peintures représentant des sujets mythologiques.

*Grand salon* : Les richesses qui la décorent font de cette pièce l'ornement principal du château ; outre la vue magnifique qu'on y découvre sur les vallées de la Dhuys et du Surmelin, on y remarque un meuble complet Louis XV orné des célèbres tapisseries de Beauvais représentant les fables de La Fontaine, un tabouret rond à trois pieds aux armes de Condé qui avait fixé l'attention de M. le duc d'Aumale chez le marchand qui le vendit à M. de Sade, des guéridons, consoles, pendule de l'époque de Louis XIV, tous objets délicieusement fabriqués et conservés avec le plus grand soin. Mais ce qui attire le plus l'attention, ce sont les peintures originales d'Oudry qui décorent les six panneaux de cette pièce. De l'avis de tous, elles peuvent être rangées au nombre des meilleures productions de ce célèbre artiste.

Au premier : Chevreuil tué, deux chiens, l'un brun, l'autre blanc, faisan et attributs de chasse.

Au second : Table de pierre sur laquelle est un en-cas de chasse, pêches, melon, flacons de liqueurs, deux chiens, un fusil, un loup tué placé dans un coin du tableau.

Au troisième : Gibiers, cygne, sanglier ouvert, oiseaux d'eau pendus à une branche.

Au quatrième : Cygne vivant, poissons, coquillages et oiseaux aquatiques. D'après la légende rapportée par plusieurs de ses biographes, Oudry aurait fait le voyage de Hollande pour peindre ces oiseaux qu'on ne voit pas ou que très rarement en France.

Aux cinquième et sixième : Chiens et tête de cerfs ; ces deux derniers, moins importants que les premiers, sont placés à contre-jour et moins bons que les premiers, mais ceux-ci sont magnifiques et dignes de la réputation de ce brillant élève de Largillière auquel, dans un moment d'humeur, son maître avait dit : Tu ne seras jamais qu'un peintre de chiens.

Malgré cette prédiction bourrue qui devait se réaliser d'une manière si heureuse, Oudry réussit dans bien d'autres genres, il fut un peintre d'histoire distingué et grava une grande quantité de sujets dont les plus connus sont les Fables de La Fontaine. Malheureusement les gravures de la grande édition des fables aujourd'hui la plus connue et la plus recherchée est plutôt de nature à nuire à la réputation d'Oudry, auquel elles sont généralement attribuées. Peu de personnes, en effet, savent que les dessins de notre peintre ont été recopiés et corrigés par Cochin, adroit dessinateur de petites figures humaines, mais qui n'avait, pour reproduire les animaux, ni l'étude, ni la consciencieuse facilité d'Oudry.

A cet égard, un auteur contemporain s'exprime ainsi : « Quant à nous, qu'il nous soit permis de regretter cette collaboration, qui, malgré le talent des plus célèbres graveurs de ce temps-là, a produit une œuvre froide, lourde, faible et incorrecte. Il était bien difficile en effet que, passant par la révision et le perfectionnement déjà bien refroidissants du crayon de C. N. Cochin, puis par le burin des graveurs, les croquis d'Oudry et la juste observation de la nature animale qu'il y avait dû mettre, ne perdissent tout leur entrain et leur vérité. — La Fontaine ne porta jamais d'ailleurs bonheur à Oudry. Le Louvre possède de lui dans ses magasins des paysages de dessus de porte représentant le Cerf se mirant dans l'eau, le Loup et l'Agneau, le Renard et la Cigogne, etc. Ce sont, je crois, les plus médiocres peintures de ce peintre d'ailleurs assez inégal<sup>1</sup>. »

Qu'on nous pardonne cette longue citation en faveur du nom de La Fontaine si souvent mêlé à celui d'Oudry; toutefois nous ne pouvons quitter son nom sans protester contre un jugement qui nous paraît bien sévère pour le talent d'un peintre si justement et si universellement estimé, et qui mérite que sa réputation ne soit pas jaugée sur l'exécution de quelques dessus de porte faits lestement dans le genre décoratif.

*Petite bibliothèque.* — Petite pièce contenant des boiseries ornées de quatre médaillons dorés représentant des attributs divers, armes, musique, etc., au milieu une table style Louis XV sur le marbre de laquelle a été peint un jeu de cartes étalées montrant le fameux coup de piquet décrit par Molière dans sa comédie des *Fâcheux*, acte II, scène II.

*Grande salle des fêtes.* — Cette salle de très grande dimension nous rappelle encore le nom d'un artiste de grande réputation, celui

1. Mag. Pitt. 1851. T. 19, p. 118.

de Servandoni, architecte et décorateur, né à Florence en 1695, qui, quoique italien, peut à bon droit être classé parmi les artistes français en raison du temps qu'il a passé en France et des importants travaux qui l'y ont fait connaître, notamment la construction de l'église Saint-Sulpice à Paris.

Servandoni, outre ses talents de peintre et d'architecte, était un décorateur habile qui donna une direction toute nouvelle aux décorations de l'Opéra de Paris, il fut chargé de l'ordonnance de nombreuses fêtes publiques sous Louis XV et ce fut lui qui décora la salle des fêtes de Condé d'un plafond peint et de grisailles très largement exécutées, mais d'un effet triste et froid qui donnerait une faible idée de son talent s'il n'était connu que par ce travail, fait cependant dans le style de la galerie Farnèse.

Les sujets qu'il y a représentés sur les murs peints à fresque sont l'Enlèvement de Proserpine, d'Hélène, Diane et Endymion, Mars et Vénus, Apollon chez Thétys, le tout encadré de guirlandes et de motifs d'architecture. Des inscriptions en langue italienne soulignent tous ces tableaux, une seule est en français sur l'enlèvement de Proserpine au-dessus d'une cheminée en pierre assez simple :

Proserpine ne craignés pas  
Un Dieu charmé de vos appas.

Si les vers italiens ne sont pas meilleurs, nous n'ajouterons pas le titre de poète à la gloire de Servandoni.

*Chambre à coucher.* — Portrait de femme coiffé d'un bonnet, dessin par Isabey à l'encre de chine et sepia, délicieux de finesse.

Deux portraits de Laure et de Pétrarque : peintures copies du musée d'Avignon. Laure était née de Sade.

Portrait du comte de Sade, ambassadeur en Russie, né en 1701, mort en 1791, bonne peinture par Nattier. Le comte de Sade est l'auteur d'une histoire de la *Guerre de sept ans*, restée manuscrite aux archives du ministère de la guerre.

*Bibliothèque.* — Elle renferme près de 4,000 volumes dont un grand nombre d'ouvrages anciens couverts de reliures curieuses à petits fers à la rose. — Nous y remarquons une histoire in 4° de Henri IV par Mathieu Pâris, des in-folio remarquables dont plusieurs *ad usum Delphini*, reliés en superbe maroquin rouge et une charte de 1558, revêtue de la signature de Louis de Bourbon, prince de Condé. Nous devons également y mentionner le portrait de M. de Sade, à l'âge de 35 ans, oncle du propriétaire, qui fut député de l'Aisne pendant 21 ans.

*Les autres pièces du Château* renferment encore un grand nombre de meubles anciens et de curiosités artistiques, de fresques et de tableaux et gravures curieuses qu'il serait trop long d'énumérer et qui ferait prendre notre compte-rendu pour un inventaire rédigé par quelque tabellion; nous préférons constater la satisfaction que nous avons éprouvée dans la visite de toutes ces richesses et passer aux chaleureux remerciements adressés par tous les membres de la Société à leur collègue, M. de Sade.

*Le Débotté.* — C'est dans cette pièce, sise au rez-de-chaussée de l'aile gauche et qui a été transformée en fumoir et débotté de chasse, orné de hures de sangliers, têtes de cerf et de chevreuil et engins cynégétiques, que les visiteurs prennent congé de leur hôte en le remerciant vivement du plaisir qu'il leur avait procuré.

### III. MAISON DE PICPUS.

Près de l'église se trouve une maison que rien ne fait remarquer (propriété actuelle de M. Denisart) dite maison de Picpus. C'est là qu'en 1657, la princesse de Carignan, dame de Condé, établit une communauté, composée de quatre religieux prêtres et d'un frère servant chargé de donner l'instruction secondaire aux enfants de la paroisse. Cette communauté subsista jusqu'à la Révolution.

### IV. CAVES DES PRINCESSES.

On remarque encore à Condé, près la maison du docteur Lenicolais, des galeries souterraines appelées dans le pays *les caves des princesses*. Ces galeries se coupant à angle droit, voûtées en ogive, paraissent être, selon la tradition, les caves d'un édifice qui n'a jamais été achevé et qui devait être destiné à un couvent. Nous n'avons rien pu découvrir de certain sur leur origine.

### V. RUE JEAN-HUSS.

Par quelle étrange circonstance, une rue de Condé-en-Brie porte-t-elle le nom du célèbre hérésiarque Jean Huss, devenu si célèbre au commencement du xv<sup>e</sup> siècle? Il est difficile de résoudre cette question autrement que par une hypothèse, et la plus probable, c'est que cette rue devrait son nom au zèle de quelques chefs luthériens

qui, sous les princes de Condé, firent de cette principauté l'un des foyers du protestantisme.

Sur une maison de cette rue, on peut encore lire l'inscription suivante, tracée à la pointe, sans orthographe et sans régularité : *Le 23 août 1652, les Laurain ont été repoussé par les habitants de Condé.* Cette inscription, œuvre du patriotisme local, mérite d'être consignée puisqu'elle rappelle un fait historique, mais nous doutons qu'elle soit contemporaine du fait qu'elle indique. Nous la citons parce qu'elle consacre le souvenir d'une défense qui honore la modeste cité.

1. L'abbé Houllier dit le 25.

---

# LE PORTRAIT DE JEAN DELAFONTAINE

Par François De Troy,

A LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

---

UN AUTOGRAPHE DE JEAN DELAFONTAINE.

---

## NOTE

lue à la Société dans sa séance du 7 décembre 1880  
par M. Jules Maciet.

---

François De Troy a peint le portrait de Jean Delafontaine ; l'abbé d'Olivet nous l'apprend, et il vante la ressemblance de ce portrait, par opposition à celui qui a été gravé par Edelinck, d'après Rigaud, pour les *Hommes illustres* de Perrault. Le portrait de Rigaud « le flatte un peu, » dit-il, or c'est le portrait que tout le monde connaît, qui a été reproduit indéfiniment au dernier siècle et dans le nôtre ; il faut donc conclure que nous ne connaissons généralement l'air et la figure de l'immortel fabuliste que d'une façon un peu inexacte. Nous avons pourtant d'autres portraits de notre poète nous le représentant d'une façon plus tranquille que dans l'estampe d'Edelinck, d'un air plus vraisemblable, avec moins d'apprêt et de pose ; nous avons la miniature du Louvre où il est jeune, le portrait qu'a fait reproduire Walckenaer, le portrait de Versailles où il est représenté âgé, et enfin celui que nous avons trouvé pour le musée de notre ville, mais aucune de ces peintures n'est de De Troy.

Nous regrettons la disparition de cette représentation de notre poète, car De Troy fut non-seulement un des peintres à la mode, mais encore un des bons peintres de son temps, portraitiste un peu froid, mais consciencieux, sans grande audace, mais justement par cette raison un témoin plus sûr de la tournure et de la mine qu'avaient ses contemporains.



LA FONTAINE

d'après le portrait de DE TROY à la bibliothèque de Genève

*Reproduit pour la première fois par les soins de N. J. Maréchal.*

*Phototypie Juss. Lacroix. - Genève, 1890.*

M. P. Lacroix, dans un volume intitulé : *Nouvelles Œuvres inédites de J. De La Fontaine*, nous donnait pourtant l'espoir de connaître ce portrait, en nous apprenant qu'il en avait existé une belle répétition dans le cabinet du général d'Espinoy ; mais M. Lacroix était-il bien sûr de son renseignement ? Nous avons pu constater en effet qu'il avait été mal informé pour le portrait possédé par M. Héricart de Thury qu'il donnait à Mignard, tandis qu'il est de Rigaud. Son renseignement était-il plus sûr cette fois ? En tous cas il n'avancait pas à grand chose, puisqu'il ne nous disait pas ce qu'était devenue cette répétition.

Nous avons lu d'autre part que la Bibliothèque de Genève possédait un portrait de Jean Delafontaine, sans autre indication ; or allant à Genève nous n'avons pas manqué de visiter la bibliothèque, et sous le n° 155 des portraits qui y sont conservés nous avons trouvé ce Delafontaine avec la mention qu'il était peint par De Troy.

La ressemblance est évidente. Le poète est représenté, grandeur nature, en buste, dans une toile ovale qui mesure 0,73 de haut sur 0,69 de large. Il est vu de trois quarts, tourné à gauche, il porte la grande perruque et ses épaules sont couvertes d'un manteau. Sur la toile à droite on voit écrit en lettres d'or : *J. de la Fontaine*. L'expression est simple, franche, naturelle ; on a l'impression d'une ressemblance sincère, exacte. La peinture est bonne, exécutée par un homme de talent, à défaut de génie, et nous croyons pouvoir assurer qu'elle est de François de Troy, en la comparant aux autres portraits du peintre que nous avons vus. Il faut en croire notre impression et l'affirmation du catalogue de Genève ; cas de preuve certaine, de document indiscutable, nous n'en avons pas à produire. La toile n'est pas signée et M. Gas, bibliothécaire de la ville de Genève, qui s'est mis très obligeamment à notre disposition pour des recherches, n'a rien trouvé dans les archives de sa bibliothèque sur l'histoire de ce portrait. Elles n'ont pas conservé le moindre renseignement sur son donateur ou sur son acquéreur et sur la date de son entrée dans la collection. Ce portrait est donc sans histoire, ce que nous regrettons pour nous-mêmes et pour tous les gens méticuleux qui, en fait d'attributions artistiques, ne se contentent pas d'à-peu-près. Pourtant l'attribution à De Troy faite par le catalogue indique une ancienne tradition respectable et nous le répétons ; nous ne mettons pas en doute que le portrait de Genève soit ce portrait de De Troy dont parle l'abbé d'Olivet.

François De Troy fils, frère et père de peintres, naquit à Toulouse en 1645, il ne vint à Paris qu'à 24 ans, il ne devait y mourir que

très âgé en 1730. Il avait été reçu de l'Académie royale de peinture et sculpture en 1674. Il abandonna presque complètement les sujets religieux et historiques pour ne peindre que des portraits. Il fut en effet un portraitiste célèbre un peu avant Rigaud et Largillière et plus tard en même temps que eux. Il peignit la Cour et les grands seigneurs et les très grandes dames. Ce fut lui notamment qui alla peindre le portrait de Christine de Bavière, fille du grand électeur de Bavière, avant qu'elle épousât le dauphin en 1680. Nous citons ce portrait entre autres, nous rappelant, grâce aux recherches de M. Corlieu, que ce mariage avait été négocié par notre compatriote Denis De la Haye (de Charly). Il a peint aussi le cardinal de Bouillon dont nous connaissons les séjours dans notre ville et dont le nom est mêlé avec les noms de sa famille à l'histoire de Jean Delafontaine. Mais De Troy ne peignit pas seulement les princes, les princesses et les cardinaux. Il fut évidemment mêlé à tout le monde des artistes et des littérateurs de son temps, car nous connaissons par les gravures, les portraits qu'il fit de Boileau, de Baron l'acteur, de Mansart l'architecte, de Mouton le joueur de luth. Enfin il a peint Mezetin, l'acteur de la Comédie Italienne. Ce portrait que nous ne connaissons que par la belle gravure de Vermeulen, devait être superbe. Notre musée en possède une épreuve. Angelo Costantini, dit Mezetin, est représenté en pieds, avec son costume de théâtre, il montre de la main droite un bas-relief taillé dans le rocher sur lequel s'appuie sa main gauche et ce bas-relief représente Protée. Au bas de la gravure sont quelques vers et ces vers nous intéressent particulièrement car il sont de Delafontaine :

Icy de Mezetin, rare et nouveau Protée,  
La figure est représentée.  
La nature l'ayant pourveu  
Des dons de la Métamorphose,  
Qui ne le voit pas n'a rien veu,  
Qui le voit a veu toute chose.

DE LA FONTAINE.

Nous aurions aimé à connaître la date de ce portrait, elle nous eût peut-être aidé à préciser la date de celui de Delafontaine, car nous nous figurons que c'est au moment de ses relations suivies avec De Troy, peut-être pendant qu'il posait, que notre poète a pu faire ces vers.

Quoi qu'il en soit, le portrait de La Fontaine n'étant pas daté et les documents anciens ne nous apprenant rien sur l'époque où il fut peint, il nous reste à l'étudier directement pour nous faire une opi-

nion à ce sujet. Delafontaine y est représenté évidemment plus jeune que sur le portrait de notre musée. C'est l'impression qu'on éprouve en voyant directement la peinture, mais à l'étudier en original ou sur la reproduction on voit que les traits sont déjà un peu fatigués. De Troy était venu à Paris à l'âge de 24 ans, avons-nous dit, vers 1669, il n'est pas probable que jeune homme, sans renom, il ait connu tout de suite notre poète qui avait alors 48 ans. C'est seulement quelques années après qu'il l'aura peint.

Notons encore que Mezetin n'étant venu à Paris qu'en 1681 son portrait est postérieur à cette date. Le portrait de La Fontaine peut-il être reculé aussi tard. Nous ne pouvons rejeter absolument cette idée. L'impression qu'on a en voyant la peinture est plus jeune, mais il faut tenir compte de la perruque qui rajeunit, il faut tenir compte aussi de la tendance des artistes à donner quelques années de moins à leurs modèles, il faut se rappeler enfin ce que nous avons noté, c'est que les traits et les chairs dénotent une certaine fatigue. Nous supposons donc que nous avons Delafontaine un peu avant ou un peu après 60 ans.

La connaissance de ce portrait nous permet d'affirmer que ce n'est pas lui qui a inspiré, comme le supposait M. Lacroix, la gravure de Duflos faite pour l'édition de 1726. Duflos a donc reproduit dans cette estampe, qui est fort rare aujourd'hui, l'œuvre d'un autre peintre et il nous donna une autre représentation de notre poète.

De toutes ces recherches il résulte que bien des artistes ont peint Delafontaine, puisque nous avons pu voir les peintures du Louvre, de Versailles, de Genève, de Château-Thierry ; puisque nous connaissons la gravure de Duflos et celle de l'édition de Walckenaër qui serait d'après un original de Lebrun ; mais dans toute ces représentations Delafontaine est en buste. Retrouverons-nous jamais de lui un portrait en pied, nous donnant mieux sa prestance et son air ? Nous n'en désespérons pas, car nous devons à M. Depping une curieuse mention à ce sujet dans l'étude qu'il a consacrée aux Herwarth, les amis et les protecteurs de Delafontaine, qui alla passer ses dernières années et mourir dans leur hôtel.

La révocation de l'Edit de Nantes fit émigrer une partie de la famille Herwarth en Angleterre, et, nous dit M. Depping, que nous citons textuellement :

« M<sup>e</sup> Herwarth la mère et sa fille, la marquise de Gouvernet, « purent emporter en Angleterre beaucoup d'objets précieux qui « avaient orné l'hôtel de la rue Plâtrière. Dans le nombre se trou-

« vaient une certaine quantité de portraits de famille, peints par Mignard. Ces tableaux qui ne sont point mentionnés dans les catalogues de l'œuvre de Mignard, que sont-ils devenus ? On en a perdu la trace ; mais il reste un document qui permet de constater leur existence. C'est une liste dressée par la marquise de Gouvernet des objets d'art, surtout des tableaux et des porcelaines qu'elle légua à son petit-fils. »

Dans le document dont nous parlons, un article est de nature à fixer l'attention parce qu'il doit se rapporter à Delafontaine. Cet article est indiqué de la façon que voici ; mais avant de le citer, il faut prévenir le lecteur que la pièce dont il s'agit, écrite primitivement en français, n'existe plus que dans une traduction anglaise qui fut faite à l'époque de la mort de la marquise de Gouvernet, c'est-à-dire en 1722 :

« Art. 45. A smale picture, representing the Fountain in the little gardeu of the hostel d'Hervart. »

Ce qui traduit en français signifie : « Art. 45 (du catalogue). Petit tableau représentant la fontaine (une fontaine d'eau claire) dans le petit jardin de l'hôtel Hervart. »

Y avait-il en effet une fontaine dans le jardin de cet hôtel où, comme nous l'avons raconté, notre grand fabuliste fut recueilli par le frère de la marquise et dans lequel il rendit le dernier soupir ? La chose est possible. Mais je crois plutôt qu'il y a eu erreur de traduction. Le traducteur était sans doute quelque scribe sans littérature qui n'avait jamais entendu parler de notre Delafontaine, et qui prenant, non le Pirée pour un homme, mais un homme pour le Pirée, aura cru qu'il s'agissait d'une fontaine véritable et non du poète.

Cette image de Jean Delafontaine dans sa vieillesse, dont l'auteur nous est inconnu, où se cache-t-elle ? Nous la signalons aux amateurs d'objets d'art, ainsi qu'aux admirateurs de l'inimitable fabuliste.

Nous ne voulons pas quitter ce sujet sans indiquer que le nom de De Troy se trouve mêlé, mais cette fois d'une tout autre façon, à des faits qui peut-être intéressent la petite chronique de notre ville au dernier siècle.

Jean-François de Troy, fils de celui qui avait peint Delafontaine, célèbre et charmant peintre lui-même, mourut à Rome dans la nuit du 24 au 25 janvier 1752. Son héritière universelle fut mademoiselle Capon, de Château-Thierry, petite fille de sa sœur madame Du Courdray. Il y eut des procès à l'occasion de son testament et nous savons

qu'il existe un « Memoire pour Messire Claude Antoine Cappon de Château-Thierry, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Saint-Maurice, tuteur de la demoiselle sa fille, défendeur, contre Pierre Leroi, maitre écrivain, demandeur. » 1761, in-4°.

Malheureusement nous n'avons pu trouver ce mémoire et nous ignorons s'il peut contenir quelques indications curieuses sur l'histoire des familles de notre ville. Nous le signalons à quelque chercheur plus heureux.

NOTA. — Nous avons fait reproduire à Genève en phototypie le portrait de La Fontaine qui fait le sujet de cette note et nous nous faisons un plaisir de mettre à la disposition de la Société les 250 ou 260 exemplaires nécessaires pour qu'il puisse illustrer nos Annales. Cette reproduction est très convenablement réussie et donne d'une façon exacte l'idée de l'original.

---

### UN AUTOGRAPHE DE LA FONTAINE.

---

Dans la vente de la collection d'autographes de M. Emile Michelot faite les 7 et 8 mai 1880, figurait un reçu signé de Delafontaine. Il fut vendu 150 francs. Nous l'avons copié, pensant qu'il appartenait à notre Société de recueillir même les miettes infimes du poète. Ces sortes de documents ont parfois l'intérêt d'éclaircir un point accessoire, de donner une date qui sert à mieux classer les fait connus de la biographie.

Nous appelons ici votre attention sur la forme de la signature, qui est bien en trois mots, puisqu'il s'est élevé dans notre Société des discussions sur la manière dont Delafontaine signait :

#### « ENTRÉE ET SORTIE ET VACAONS.

« Je soussigné maitre particulier triennal des eaux et forets de Chasteauthierry confesse avoir reçu d'Antoine le Giun ayant rétrocession de quarante arpens de taillis pris à barbillon adjudée au mois de novembre dernier la somme de cent sept livres pour mes droits d'entrée et de sortie et vingt sept livres pour mes journées et vacations de lad. vente. Fait ce septième febvrier mil six cent cinquante six.

« DE LA FONTAINE »

---

•

# DISCOURS DU PRÉSIDENT

## SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

EN 1879 ET 1880.

---

Messieurs et chers Collègues,

Notre Association, qui a déjà dix-sept ans de date, a poursuivi avec zèle et persévérance en 1879 et 1880 ses pacifiques conquêtes, dans le vaste champ d'exploration qu'elle s'est ouvert à Château-Thierry et aux alentours, sur cette terre classique des guerres nationales, et des guerres intestines, successivement convoitée depuis dix-neuf siècles par l'empire romain, par les hordes germaniques ou par les immigrations scandinaves, et sans cesse arrosée du sang de ses enfants ou du sang de ses ennemis. Notre sol a été le théâtre de tant d'événements depuis que les historiens ont commencé à en parler qu'il devait être nécessairement jonché de vestiges des temps passés et de ruines accumulées portant encore la trace des luttes acharnées et implacables enfantées par l'ardente ambition de posséder ce riche et fécond territoire qui devait être la France, et qui, grâce à Dieu, est resté aux Gaulois initiés à la civilisation par Athènes et Rome.

Nous avons donc en fondant notre modeste académie le ferme espoir, je devrais dire la certitude, de remettre en lumière de nombreux monuments d'histoire et d'archéologie enfouis sous la poussière des temps, tout autour de nous, dans notre belle vallée de la Marne, ou sur les bords si pittoresques des affluents de l'Oureq. On veut bien reconnaître dans le monde savant que nous n'avons pas trop failli à cette utile mission. C'est justice à mon sens ; et j'ai quelque droit à le proclamer puisque j'ai chaque année, grâce à vos suffrages trop bienveillants, l'honneur et la douce tâche de passer en revue, comme je vais le faire encore aujourd'hui, vos intéressants travaux. Mais il me faut auparavant remplir un dou-

loureux devoir, et rendre un dernier hommage aux collègues que nous avons perdus. Il ne s'agit pas ici, vous le pensez bien, de ceux qui se sont séparés de nous volontairement et sans cause légitime; à ceux-là, s'il en est, nous ne devons ni hommage ni regret; je veux parler de ceux que la mort a ravis à notre estime et à notre affection. Il suffit d'ailleurs de prononcer ici les noms de Drouyn de L'Huys, de Tillancourt, de Louis de Rougé, de Bigorgne, pour réveiller en nous le sentiment du grand vide que leur fin laisse dans nos rangs; Drouyn de Lhuis, beau diseur, orateur éminent, fin diplomate, homme d'Etat aussi distingué par son érudition que par son talent littéraire; de Tillancourt, d'un goût si pur dans tout ce qui touchait aux sciences et aux lettres, si dévoué à tous les progrès, si affable pour tous ceux qui avaient recours à ses lumières ou à son appui; Louis de Rougé, digne représentant de ses illustres aïeux, illustre lui-même par l'impulsion qu'il sut donner aux améliorations agricoles dans nos contrées, noble cœur battant à l'unisson des sentiments les plus élevés et les plus loyaux; Bigorgne enfin, chez qui le goût de toutes les connaissances humaines était comme inné, et qui se consacrait avec tant de dévouement et de désintéressement à la propagation des idées utiles.

Gardons-nous cependant de nous décourager devant ces pertes irréparables qui nous ont remplis de douleur; cherchons-y plutôt de salutaires exemples, et de nouvelles ardeurs pour enrichir notre histoire locale de découvertes de plus en plus multipliées et importantes. Nos pertes sont d'ailleurs comblées, quant au nombre par les admissions que vous prononcez à la plupart de nos séances; nous devenons même plus nombreux chaque année.

Un accroissement notable se produit de même annuellement dans nos collections. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1879 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1881 notre bibliothèque s'est accrue de 138 volumes et de 140 fascicules dont la plupart, consistant en bulletins des Sociétés savantes, seront eux-mêmes réunis en volumes. C'est par des dons et des échanges que notre bibliothèque prend ce rapide développement. Vous n'oubliez pas que le plus important de ces dons nous le devons à M. le Ministre de l'instruction publique, à qui M. Turquet, notre compatriote, avait bien voulu recommander nos besoins.

Notre collection naissante d'objets d'art et de médailles s'enrichit également grâce aux dons qu'on veut bien faire à notre futur musée.

Pour nos livres, comme pour nos objets d'art, un bon catalogue raisonné nous manque encore; mais nous en comprenons tous l'in-

dispensable besoin, et ceux de nos collègues qui résident à Château-Thierry ne nous refuseront pas leur concours pour mener à bien un travail si utile, pour lequel, d'ailleurs, nous avons déjà profité des lumières et de l'expérience de M. Berthelé, élève de l'Ecole des Chartes, associé libre.

Comme les années précédentes, les travaux de la Société se rattachent à deux ordres d'études distincts : l'un comprenant l'histoire, la topographie et la philologie ; l'autre l'archéologie et les beaux-arts.

En histoire, M. le Dr Corlieu, de Charly, sous-bibliothécaire à l'Ecole de médecine de Paris, a lu à la Société plusieurs mémoires et notices où fourmillent d'intéressants détails. A propos du chirurgien Montmignon, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Château-Thierry sous Louis XIV, il a donné des renseignements curieux sur les rapports qui existaient entre la corporation des chirurgiens et celle des barbiers avant et après 1668.

Notre zélé collègue a encore présenté à la Société la charte inédite par laquelle le roi Charles VI donna, pour la tenir en pairie, à Louis d'Orléans son frère la *Chastellenie de Chasteau-Thierry*. — On sait que c'est à Château-Thierry que Valentine de Milan, la femme de ce malheureux prince, apprit la triste fin de son époux.

Nous devons encore au Dr Corlieu des détails inédits sur la formation de la grande place de Château-Thierry, nommée le Champ-de-Mars, au fond de laquelle s'élève le palais de Justice, et qui n'était, il y a cinquante ans, qu'une série de cloaques séparant la ville de la belle levée qui longe la rivière de Marne sur la rive droite.

Il nous a aussi entretenus des eaux ferrugineuses de notre ville, dont Claude Galien, un habile médecin du pays, a cherché autrefois à propager l'emploi contre certaines maladies. Puis revenant à l'histoire de Charly, qui a pour lui un intérêt de cœur, il nous a communiqué de très-intéressantes recherches qu'il avait faites sur une ancienne mesure de capacité en usage à Charly pour le commerce des blés, le pichet ou minot contenant 26 litres 21. En rapprochant ensuite les variations de prix du pichet des prix actuels, il a établi une statistique comparée des céréales; qui sera très appréciée des économistes.

Enfin notre infatigable collègue a réuni dans un article très substantiel tout ce qu'on a aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale sur l'antique Abbaye de Saint-Pierre de Chezy. Ces précieux matériaux que nous ont légués les Bénédictins de la Congrégation de

Saint-Maur et que je signalais depuis longtemps à l'attention de la Société, vont être bientôt mis au jour dans nos Annales.

M. Maciet, fils, a résumé, avec beaucoup de clarté, ce qui a été publié sur l'ordre des Templiers en s'attachant particulièrement aux Commanderies, établies dans les environs de Château-Thierry. Ce travail a paru mériter d'être inséré dans nos Annales pour épargner des recherches longues et difficiles à ceux d'entre nous qui s'occuperaient de l'histoire des Ordres Hospitaliers.

Notre collègue a d'ailleurs l'intention de travailler à une bibliographie générale de notre contrée, et il est déjà entré dans cette voie en lisant de courtes notices très goûtées par la Société sur Antoine, le grand Bâtard de Bourgogne ; sur l'Abbaye d'Essômes ; sur l'Abbaye de Val-Secret ; sur Claude Vitart, un helléniste de Rozoy-Belleval ; sur Jacques Mentel ; sur Charles Labitte ; sur Mieroslawski ; sur Saint-René Taillandier, le regretté professeur de littérature, membre de l'Institut, et sur l'armorial de Picardie.

M. Barbey, dont vous appréciez, comme il convient, la science archéologique, a voulu lui aussi apporter son tribut à notre histoire locale en présentant le récit humoristique d'un Voyage de Paris à Château-Thierry en 1769, par M. le Président de S\*\*\*. Cette bluette brille plutôt par l'esprit que M. Barbey y a mis que par celui qu'il y a trouvé, n'en déplaise à M. le Président de S\*\*\*.

Notre honorable collègue a traité aussi devant vous une question d'histoire littéraire qui a déjà donné lieu à de nombreuses controverses, la question de savoir si les deux volumes de fables attribuées à Jean Delafontaine et publiés par Paul Lacroix sont réellement de l'inimitable fabuliste. Un autre membre de la Société, M. Delteil, qui est parvenu à former la collection la plus complète qu'on connaisse des œuvres de notre poète, sous toutes les formes et dans toutes les langues, s'était déjà prononcé pour la négative en dévoilant l'imposture de Simien Despréaux. M. Barbey confirme l'opinion de M. Delteil en l'appuyant de nouveaux arguments. La cause est donc entendue et le débat clos.

M. Mayeux vous a soumis d'intéressantes recherches sur la forteresse et l'église d'Oulchy-le-Château, point stratégique important au moyen-âge, et même auparavant, car c'était à ce point que la voie romaine de Château-Thierry à Soissons coupait la vallée de l'Ourcq, et les belles découvertes de notre éminent collègue M. Frédéric Moreau ne laissent aucun doute sur l'existence d'établissements militaires d'une grande étendue autour d'Oulchy pendant l'occupation romaine, et plus tard sous les Mérovingiens. M. Mayeux

s'est réservé de compléter ses recherches ; nous aurons donc à revenir sur le travail dont il ne vous a encore présenté que la première partie.

M. Berthelé, notre jeune collègue, chez qui le mérite n'attend pas le nombre des années, a bien voulu dérober quelques moments à ses sérieuses études pour s'occuper aussi du passé des environs d'Oulchy ; ayant visité près de là, à Breny, le vaste cimetière mis au jour par M. Moreau, il s'est demandé s'il était bien certain que Breny ne fût pas le Brennacum dont parle Grégoire de Tours. Il ne s'est pas cru autorisé à trancher la question ; mais il en a posé les termes fort savamment.

Nous devons encore à M. Berthelé la communication de deux chartes inédites du *xiv<sup>e</sup>* siècle copiées et traduites par lui aux archives nationales sur les indications d'un autre de nos collègues, M. Guérin, archiviste. Ces deux chartes sont relatives à l'établissement de deux cimetières sur le territoire de Château-Thierry, l'un à la Madeleine et l'autre à Saint-Martin.

Pour terminer, en ce qui concerne l'histoire, je n'ai plus qu'à vous rappeler la notice très substantielle que vous a fait présenter un instituteur très-distingué de notre arrondissement, M. Douchy, qui dirige l'école primaire de Brumetz.

M. Douchy est né à Dampnard, non loin de Brumetz, et son goût pour les études historiques l'a porté à consacrer les rares loisirs que lui laissent ses devoirs professionnels, à l'histoire de son pays natal. Nous ne saurions trop féliciter M. Douchy de l'exemple qu'il donne ainsi à ses confrères. L'histoire de notre pays ferait de rapides progrès si cet exemple était suivi. L'instituteur a sous la main, sans sortir de son école, une mine très riche de documents historiques ; ce sont les archives communales, les registres de l'état-civil, les plans cadastraux et les anciens terriers ; rien qu'en relevant sur ces documents les noms propres, les noms de lieux, les dates et les événements qui y sont parfois relatés, il trouverait sans déplacement des matériaux précieux pour l'histoire locale. L'instituteur peut encore, en dehors de la maison communale, feuilleter, sans grande perte de temps, les archives de la fabrique, visiter l'église dans tous ses recoins, en étudier l'architecture, y relever les inscriptions tombales ou autres, et cataloguer les ouvrages d'art ou les livres rares qui peuvent s'y trouver ; enfin il peut dans ses promenades se livrer facilement à des observations topographiques à l'aide desquelles il représenterait fidèlement les contours du terrain, soit sur des cartes, soit sur des modèles en relief ; et s'il associait ses

élèves à ces études, il développerait chez les mieux doués des notions de géologie, de minéralogie, d'orographie et d'hydrographie dont on a besoin dans toutes les conditions; ces notions tourneraient au profit de l'archéologie et de l'histoire, en apprenant aux habitants de la campagne, dès leur jeune âge, à distinguer parmi les objets qui leur passent chaque jour sous les yeux, ceux qui sont dignes d'attention, et qui méritent d'être recueillis pour être soumis à l'examen des savants. L'Orographie fait connaître les points du territoire où l'on a dû, de tout temps, placer les ouvrages de défense et les feux servant de signaux. L'Hydrographie conduit l'explorateur dans les thalwegs des moindres cours d'eau et c'est là que l'on trouve le plus souvent les curieux vestiges de l'âge de pierre ou de l'âge de bronze que les eaux torrentielles y ont charriées. Espérons donc que M. Douchy aura des imitateurs et des émules en grand nombre, et remercions-le en attendant de son initiative et des fruits qu'elle a déjà produits.

Je ne vous ai encore parlé que des questions d'histoire traitées devant vous dans nos réunions mensuelles de 1879 et de 1880. Ce n'est que la moitié de ma tâche. L'Archéologie et les Beaux-Arts n'ont pas laissé de nous fournir, comme l'histoire, d'intéressantes communications.

A citer, avant tout, les brillantes découvertes de notre éminent collègue M. Frédéric Moreau, de Fère-en-Tardenois. Grâce à lui, l'art gaulois et l'art mérovingien n'ont plus de mystères; le monde savant tout entier connaît ses splendides collections, et il n'est plus permis d'écrire sur l'histoire des dix premiers siècles de notre ère sans avoir étudié les merveilles dont elles se composent. Inutile de vous rappeler avec quelle curiosité anxieuse nous avons constamment suivi M. Moreau dans ses délicates explorations à Caranda, à Fère, à Trugny, à Arcy et à Breny, explorations dirigées partout, vous le savez, avec un art, une méthode et une sagacité qui serviront éternellement de modèle aux archéologues de l'avenir, et qui, dès aujourd'hui, sont un honneur pour notre temps, pour notre pays et pour notre compagnie.

Pendant que M. Moreau retirait des entrailles de la terre et reproduisait, avec une rare perfection, dans son magnifique album tant de curieuses richesses enfouies sur les bords de l'Ourcq depuis les temps les plus reculés, notre collègue M. Barbey, opérant dans un cercle plus restreint, s'occupait de fouilles récemment faites à Château-Thierry tout près de la maison natale de Jean Delafontaine, sur l'emplacement de cet ancien couvent de Cordeliers dont on con-

naît les démêlés avec l'illustre fabuliste. Les objets retirés de ces fouilles n'ont par eux-mêmes qu'un médiocre intérêt, mais ils ont conduit notre savant collègue à chercher et à retrouver l'enceinte de notre antique forteresse du côté de l'Ouest, et notamment l'emplacement de la porte de Beauvais, dont rien ne reste aujourd'hui à la surface du sol. C'est un important service rendu à la topographie ancienne de notre ville.

Nous devons encore à M. Barbey une notice intéressante sur un gaufrier du xv<sup>e</sup> siècle provenant, dit-on, du château de Varenne-Courtemont, appartenant à M. le comte de Beuil. On voit sur ce gaufrier une inscription en caractères indéchiffrables, quoique bien conservés, qui est restée une énigme pour tout le monde, sans en excepter les maîtres de la science consultés par notre collègue.

Enfin M. Barbey vous a présenté une monographie de l'église de Brécy fort intéressante par elle-même et fort intéressante aussi comme spécimen de ce qui pourra et devra être fait pour toutes les vieilles églises de la contrée.

Nul doute, d'ailleurs, que le goût des recherches archéologiques ne se propage de plus en plus autour de nous ; tout le monde est frappé des beaux résultats obtenus par M. Frédéric Moreau sur une portion relativement restreinte de la vallée de l'Ourcq. Cet exemple stimule nécessairement le zèle des chercheurs. Notre collègue M. Amédée Varin, qui accorde à notre Société avec tant de désintéressement le précieux concours de son talent, a été un des premiers à subir cette féconde influence. Un heureux hasard l'a mis en possession d'un petit lot de vieux bronzes tout brisés qu'un habitant du village de Crouttes, où notre collègue a sa maison de campagne, avait trouvés enfouis dans son champ. En rapprochant ces débris, M. Varin, aidé de son habile crayon, eut bientôt reconstitué sur le papier les formes primitives des objets dont ces débris étaient les restes incomplets et défigurés, et il voulut, en curieux archéologue, retrouver les divers usages auxquels ils avaient pu être affectés. Son attention fut surtout éveillée par certaine hache à douille munie sur le côté d'un anneau fixe, qui lui parut être une hache de combat destinée à frapper à distance. Retenue au poignet du combattant par une chaîne ou une lanière, cette arme aurait été, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme un projectile captif. Cependant cette idée, tout ingénieuse qu'elle fût, ne pouvait pas se produire sans preuves à l'appui ; aussi notre consciencieux collègue se mit-il à feuilleter les livres des anciens et des modernes pour y trouver la justification de son hypothèse ; il ne chercha pas en vain ; Tite-Live,

Strabon, Virgile même, le confirmèrent dans cette opinion que la hache-projectile était en usage chez les Gaulois sous diverses dénominations. M. Varin arrive à cette conclusion par une discussion très substantielle, et à mon avis, convaincante, qui ne peut manquer très certainement d'être remarquée quand elle paraîtra dans nos Annales. Qu'il me soit permis d'ajouter que l'usage de la hache-projectile paraît s'être perpétué pendant des siècles, dans les armées, bien au-delà de la domination romaine et de la domination teutonique. En tête du livre XI de l'histoire de la conquête de l'Angleterre d'Augustin Thierry on voit une gravure représentant Richard-Cœur-de-Lion au camp des Croisés à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Sur ce dessin, signé Lecurieux et gravé par Godard, le roi n'a d'autres armes qu'une épée au côté et une hache à court manche dans la main droite ; or cette hache est reliée par une chaîne à un bracelet qui entoure le poignet du prince. Ce dessin fait autorité ayant été admis par Augustin Thierry dans son œuvre magistrale.

Cette rapide revue de vos travaux, Messieurs et chers Collègues, ne me serait pas imposée par nos statuts, que j'aurais encore tenu à vous la présenter pour constater avec vous les bons résultats de notre association. Près de cinquante communications, vous venez de le voir, toutes intéressantes à divers titres, ont été faites à la Société par seize de ses membres dans le cours des années 1879 et 1880 ; et d'autres membres, sans aucun doute, préparaient en même temps, dans le silence du cabinet, d'autres œuvres non moins intéressantes qui viendront enrichir à leur tour nos futures publications. Il y a donc de votre part de constants et fructueux efforts pour développer de plus en plus dans notre contrée les études historiques et archéologiques, dont le goût et la tradition étaient, pour ainsi dire, perdus lorsque nous avons fondé, il y a dix-sept ans, notre modeste académie locale, sous la puissante égide du nom de Jean Delafontaine, l'immortelle gloire de Château-Thierry.

Nous avons atteint notre but qui était, par dessus tout, de rassembler sous une même bannière, purement scientifique, tous les hommes éclairés, avides de vrai savoir, et animés de l'amour des choses de l'esprit. Et ce n'est pas seulement par vos travaux que vous faites autour de vous de la propagande intellectuelle, vous êtes encore un centre d'attraction où affluent chaque jour davantage quantité d'objets rares ou curieux qui sont soumis à votre examen, et qui en s'accumulant finiront par former une collection importante. C'est ainsi que notre médailler s'est accru récemment de 24 pièces de monnaie d'argent trouvées à Condé et généreusement

offertes à la Société par M. Carrier, de Château-Thierry. M. Vaudron, d'Etampes, a offert une cuillère en cuivre à manche ciselé et un panneau de bois sculpté; M. Blary, de Château-Thierry, un lot de pièces anciennes; M. Fleury, de Château-Thierry, des échantillons de roches volcaniques; M<sup>me</sup> veuve Tannier, de Château-Thierry, un certain nombre de pièces et jetons en argent ou en cuivre de diverses époques, un oursin fossile, une lampe romaine, une statuette d'Osiris, une tabatière en corne dont le couvercle est orné du portrait en relief du roi Georges I<sup>er</sup> d'Angleterre, etc.

Quant aux livres et objets d'art offerts par les membres de la Société, notamment par Messieurs Maciet, Devaulx, Varin, Mayeux, Claye et le vénérable abbé Usson, de regrettable mémoire, il n'est pas besoin de vous les rappeler ici.

Notre Compagnie est donc en bonne voie; persévérons, et nous arriverons à être les dignes émules des Sociétés savantes, qui nous ont précédés dans la carrière, et qui contribuent si puissamment à maintenir notre chère France au rang élevé qu'elle occupe encore, Dieu merci, dans le monde des érudits et des lettrés.

---

# TABLE DES MATIÈRES

Année 1880.

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 6 janvier 1880 .....	1
Séance du 3 février 1880.....	3
Séance du 2 mars 1880.....	5
Séance du 6 avril 1880 .....	7
Séance du 5 mai 1880 .....	14
Séance du 1 <sup>er</sup> juin 1880 .....	15
Séance du 6 juillet 1880 .....	17
Séance du 3 août 1880.....	20
Séance du 7 septembre 1880.....	23
Séance du 5 octobre 1880.....	25
Séance du 4 novembre 1880.....	28
Séance du 7 décembre 1880 .....	30

## TRAVAUX ET RAPPORTS.

Fouilles du Collège de Château-Thierry, par M. BARBEY.....	35
Le prix des grains à Charly dans la 2 <sup>e</sup> moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle (1740-1790), par M. le Dr A. Corlieu.....	43
Notes sur plusieurs armes anciennes et objets en bronze de l'époque gauloise trouvés dans le département de l'Aisne, sur le territoire de la commune de Crouttes, au lieu dit la Plaine de Montclère, ar- rondissement de Château-Thierry, par M. Amédée VARIN .....	46
Les trois mares de la Levée de Château-Thierry, par M. le Dr A. CORLIEU.	52
Rapport sur la Réunion des Sociétés des beaux-arts à la Sorbonne en avril 1880, par M. J. MACIET.....	55
Note sur un Gaufrier, rapport au Ministère de l'Instruction publique, par M. BARBEY.....	61
Oulchy-le-Château, par M. MAYEUX.....	64
Note sur deux pièces du Trésor des chartes concernant les Cimetières de Château-Thierry au XIV <sup>e</sup> siècle, par M. BERTHÉLÉ.....	70

La question de Brennacum et les découvertes de M. Frédéric Moreau, par M. Joseph BERTHÉLÉ.....	75
J. Delafontaine et Simien Despréaux, par M. Emile DELTEIL :	
Premier article .....	83
Deuxième article.....	86
Note de M. BARBEY.....	90
Communication sur les fouilles de Brény, par M. J. ROLLET.....	93
Excursion de la Société, en 1878 et 1879, dans le canton de Condé, par MM. BARBEY et MOULIN.....	101
Le Portrait de J. Delafontaine, par François De Troyes, à la Bibliothè- que de Genève. Un Autographe de J. Delafontaine. Note lue à la Société dans sa séance du 7 décembre 1880, par M. J. MACIET.....	118
Discours du Président sur les travaux de la Société en 1879 et 1880..	124

—————

**PLAN PARCELLAIRE**  
**D'OULCHY-LE-CHÂTEAU,**  
 Calqué sur un plan Cadastrial  
 dressé en 1811 par Villacrose, géomètre.

**Légende.**

1. Allée dormes de M<sup>r</sup> le Prieur conduisant au Château.
2. Entrée du Château.
3. Maison Commune et prison du dépôt de sureté.
4. Allée de tilleuls plantée par le Prieur en 1780.
5. Corps de logis principal servant de presbytère, terrain, jardin et ruines.
6. Eglise Notre-Dame.
7. Cimetière.
8. Grosse tour (rasée vers 1810.)
9. Vigne de M<sup>r</sup> le Prieur.
10. Maison Pêcheux (ferme.)
11. Croix de St Jacques.
12. Ruines d'un Couvent de Templiers (moines rouges)
13. Escaliers conduisant au Château.

Echelle de 1 à 2500.

